



**CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA**

**UN RÉGIME FISCAL GAGE DE PROSPÉRITÉ : LES  
IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS AU  
CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
des finances**

**Le président**

**Rob Merrifield, député**

**FÉVRIER 2008**

**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION**

---

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**UN RÉGIME FISCAL GAGE DE PROSPÉRITÉ : LES  
IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS AU  
CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
des finances**

**Le président**

**Rob Merrifield, député**

**FÉVRIER 2008**

**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION**



# COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

## PRÉSIDENT

Rob Merrifield, député

## VICE-PRÉSIDENTS

Paul Crête, député

Massimo Pacetti, député

## MEMBRES

Dean Del Mastro, député

Jean-Yves Laforest, député

L'hon. John McKay, député

Thomas Mulcair, député

Mike Wallace, député

Rick Dykstra, député

L'hon. John McCallum, député

Ted Menzies, député

Garth Turner, député

## AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

L'hon. Larry Bagnell, député

L'hon. Carolyn Bennett, députée

Sukh Dhaliwal, député

Ed Fast, député

Randy Kamp, député

John Maloney, député

Alexa McDonough, députée

L'hon. Karen Redman, députée

Lee Richardson, député

Denise Savoie, députée

Brent St. Denis, député

Eve-Mary Thaï Thi Lac, députée

André Bellavance, député

Robert Bouchard, député

Hon Mark Eyking, député

Luc Harvey député

Gerald Keddy, député

Pat Martin, député

Peggy Nash, députée

L'hon. Geoff Regan, député

Michael Savage, député

Thierry St-Cyr, député

L'hon. Andrew Telegdi, député

L'hon. Robert Thibault, député

DÉPUTÉS QUI ONT TENU DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

L'hon. Jim Prentice, député

GREFFIÈRS DU COMITÉ

Catherine Cuerrier

Elizabeth Kingston

Jean-François Pagé

Bibliothèque du Parlement

**Service d'information et de recherche parlementaires**

June Dewetering

Alexandre Laurin

# **LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**

a l'honneur de présenter son

## **TROISIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 83.1 du Règlement, le Comité, après examen de propositions relatives à la politique budgétaire du gouvernement, a convenu de faire rapport de ce qui suit :





# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 1 : LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE, LA SITUATION BUDGÉTAIRE FÉDÉRALE ET LE CONTEXTE MONÉTAIRE AU CANADA .....	3
QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES.....	3
LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL .....	6
LA SITUATION MONÉTAIRE ET L'INFLATION .....	7
LA MONTÉE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN .....	8
A. Les vues des témoins.....	9
1. Les raisons de l'appréciation du dollar canadien.....	10
2. Les effets généraux de la montée et de la volatilité du dollar.....	10
3. Les effets sur le secteur manufacturier .....	11
4. Les effets sur le secteur cinématographique et télévisuel.....	12
5. Les effets sur le secteur du tourisme .....	12
6. Les effets sur les secteurs des ressources naturelles.....	12
7. Les effets sur les détaillants et les consommateurs .....	13
8. La Banque du Canada et le taux de change .....	14
9. Ce que le gouvernement fédéral pourrait faire.....	15
CHAPITRE 2 : PRINCIPES ET OBJECTIFS DU RÉGIME FISCAL .....	21
CE QU'ON NOUS A DIT .....	21
A. Les critères qui doivent présider aux décisions relatives aux modifications des impôts, taxes et autres prélèvements .....	21
B. Des modifications d'ordre fiscal généralisées ou ciblées ?.....	22
C. L'apport relatif des particuliers et des entreprises aux recettes fiscales .....	23
D. L'importance de la compétitivité fiscale avec d'autres pays .....	23

CHAPITRE 3 : IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS CONCERNANT LES PARTICULIERS .....	25
LE CONTEXTE .....	25
A. Recettes perçues.....	25
B. Taux d'imposition et seuils de revenu.....	27
C. Exonérations, crédits et déductions.....	28
LES VUES DES TÉMOINS.....	28
A. Taux, seuils et autres montants de l'impôt sur le revenu des particuliers... 28	
1. Taux et seuils .....	29
2. Autres montants .....	30
3. Fractionnement du revenu .....	31
B. Enfants .....	31
1. La Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la Prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants.....	32
2. Autres mesures à caractère fiscal .....	33
C. Étudiants .....	33
1. Crédits d'impôt et régimes d'épargne.....	33
2. Mesures visant les droits de scolarité et les autres frais d'études.....	33
3. Étudiants, diplômés et travail rémunéré .....	34
D. Salariés .....	35
1. La prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG) .....	35
2. Les régimes d'actionnariat des salariés .....	36
3. Les mesures propres à attirer et retenir les travailleurs .....	36
4. Les véhicules fournis par l'employeur .....	37
5. Salariés handicapés.....	37

6. Formation des salariés .....	37
7. Huttérites.....	38
8. Habitants du Nord .....	39
E. Chômeurs.....	39
1. Prestations et contributions.....	39
F. Retraités .....	41
1. Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti .	41
2. Régimes d'épargne enregistrés .....	42
3. Fractionnement du revenu de pension.....	43
4. Exonération cumulative des gains en capital .....	44
G. Éducation .....	44
1. La taxe sur les produits et services .....	44
2. Apprentissage en ligne.....	45
3. Régimes enregistrés d'épargne-études .....	45
4. Autres mesure fiscales.....	46
H. Santé .....	46
1. Le crédit pour personnes handicapées, les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et l'assurance-invalidité .....	46
2. Le crédit d'impôt pour frais médicaux.....	48
3. Soins à domicile et aidants naturels.....	49
4. Soins dentaires, soins oculaires et préparation aux pandémies.....	49
5. Soins de santé et infrastructure et matériel connexes.....	50
6. Vie saine .....	51
NOS RECOMMANDATIONS.....	52
CHAPITRE 4 : IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES .....	53

LE CONTEXTE .....	53
A. Recettes fiscales .....	53
B. Taux .....	54
C. Exonérations, crédits et déductions.....	55
LES VUES DES TÉMOINS.....	56
A. Taux de l'impôt des sociétés .....	56
1. Le taux général d'imposition des sociétés .....	56
2. Petites entreprises .....	57
3. Taux variables d'imposition des sociétés .....	58
4. Retenues d'impôt .....	58
B. Crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental .....	58
1. Efficacité .....	58
2. Élément remboursable .....	60
3. Dépenses admissibles et indexation .....	60
4. Collaboration internationale et universitaire .....	61
C. Taux de la déduction pour amortissement et autres mesures relatives aux dépenses d'équipement .....	62
1. Les principes d'établissement des taux de la déduction pour amortissement.....	64
2. Accélération de l'amortissement fiscal (DPA de 50 %) .....	64
3. Le recours à la DPA pour stimuler les investissements désirables .....	65
4. Le recours à la DPA pour stimuler d'autres investissements .....	66
5. Crédits d'impôt à l'investissement .....	67
D. Impôts sur le capital et taxes de vente des provinces .....	68
1. Impôts sur le capital perçus par les provinces.....	69

2. Taxes de vente provinciales.....	69
E. Fiducies de revenu .....	70
F. Activités particulières.....	71
1. Transport aérien.....	71
2. Transport ferroviaire.....	72
3. Courses de chevaux .....	72
4. Distribution alimentaire.....	72
5. Agriculture.....	73
6. Ventes de véhicules .....	73
7. Pipelines.....	74
8. Sociétés à capital de risque de travailleurs .....	74
9. Arts et culture.....	74
10. Lutte contre les produits contrefaits et piratés.....	75
NOS RECOMMANDATIONS.....	76
CHAPITRE 5 : IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS .....	79
LES VUES DES TÉMOINS.....	79
A. L'environnement.....	79
1. Fiscalité écologique.....	79
2. Taxes sur les émissions carboniques .....	80
3. Transport en commun .....	80
4. Immeubles, matériel et outillage éconergétiques .....	81
5. Utilisation de l'eau .....	82
6. Autres mesures fiscales à caractère écologique .....	83
B. Logement .....	83
1. Logement locatif et logement abordable .....	83

2. Logements neufs et achats de maisons .....	84
3. Logement et incendies .....	86
C. Infrastructure et municipalités.....	86
1. Le partage des recettes tirées de la taxe sur l'essence entre le gouvernement fédéral et les municipalités .....	86
2. Autres mesures fiscales visant à soutenir les municipalités .....	87
3. Soutien fiscal accordé à l'égard de certaines infrastructures .....	88
D. Organisations caritatives et bénévoles .....	89
1. Le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance .....	90
2. Exonération des gains en capital associés à des dons .....	91
3. Fiducies avec droit réversible à une œuvre de bienfaisance.....	91
4. Autre soutien accordé au secteur caritatif .....	91
5. Bénévoles .....	91
NOS RECOMMANDATIONS .....	92
ANNEXE A : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ET DEMANDES DES TÉMOINS SUR DES QUESTIONS AUTRES QUE LES EFFETS DE L'APPRÉCIATION DU DOLLAR CANADIEN OU LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES, LES TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS (MÉMOIRES REÇUS DANS LE DÉLAI PRESCRIT) .....	93
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ.....	93
DEMANDES DES TÉMOINS .....	96
ANNEXE B : LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	189
ANNEXE C : DEMANDES DES TÉMOINS (MÉMOIRES REÇUS APRÈS LA DATE LIMITE) .....	197
ANNEXE D : LISTE DES TÉMOINS .....	237
ANNEXE E : LISTE DES MÉMOIRES .....	249
OPINION SUPPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA .....	265
OPINION SUPPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL .....	271

OPINION SUPPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS .....	277
OPINION SUPPLÉMENTAIRE DU NPD .....	283
PROCÈS-VERBAUX .....	289





# UN RÉGIME FISCAL GAGE DE PROSPÉRITÉ : LES IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS AU CANADA

---

## INTRODUCTION

Le 21 juin 2007, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a invité les Canadiens à participer à ses consultations prébudgétaires annuelles. Lorsqu'il a pris pour thème des consultations le régime fiscal dont le pays a besoin pour un avenir prospère, le Comité reconnaissait que, dans un monde de plus en plus globalisé et en mutation rapide, les pouvoirs publics avaient, entre autres responsabilités, de veiller à ce que les impôts, taxes et autres prélèvements répondent aux besoins du pays, de ses habitants et de ses entreprises. Il faut donc au Canada un régime fiscal qui permette d'amasser les recettes nécessaires pour financer les services et programmes publics et garantir la prospérité et la productivité des personnes et des entreprises.

Entre le 21 juin 2007 et le début des audiences prébudgétaires du Comité, la valeur relative du dollar canadien s'est nettement appréciée, appréciation qui s'est accompagnée d'une certaine volatilité au fil des jours. La montée du dollar ayant profité à certains — particuliers et entreprises — et nui à d'autres, nous avons annoncé le 19 novembre que les consultations prébudgétaires porteraient également sur son impact.

Dans le présent rapport, le Comité résume les principaux points que les témoins ont soulevés à propos du régime fiscal dont le Canada a besoin pour un avenir prospère et des répercussions de l'appréciation de la valeur relative de notre monnaie. Nous présenterons également des recommandations sur les changements relatifs aux impôts, taxes et autres prélèvements que nous jugeons nécessaires pour assurer l'avenir prospère que les Canadiens et nos entreprises souhaitent et méritent.

Chaque année, le Comité entreprend les consultations prébudgétaires dans un contexte économique, budgétaire et monétaire bien particulier. Au chapitre 1, nous décrivons le contexte qui a présidé aux consultations de cette année et, au chapitre 2, nous débattons des commentaires des témoins sur les principes dont le gouvernement fédéral devrait tenir compte lorsqu'il prend des décisions sur les impôts, taxes et autres prélèvements. Le chapitre 3 traite des modifications que les témoins souhaitent voir apporter aux impôts, taxes et autres prélèvements concernant les particuliers, et le chapitre 4 de celles visant l'impôt des sociétés. Le chapitre 5 résume les propositions des témoins au sujet des impôts, taxes et autres prélèvements touchant nos collectivités. Enfin, nous présentons à l'annexe A nos recommandations dans des domaines autres que fiscal ainsi que les propositions qui nous ont été soumises avant la mi-août 2007 et qui n'ont pas trait aux impôts, taxes et autres prélèvements fédéraux; les propositions qui nous ont été remises après cette date se trouvent à l'annexe B.

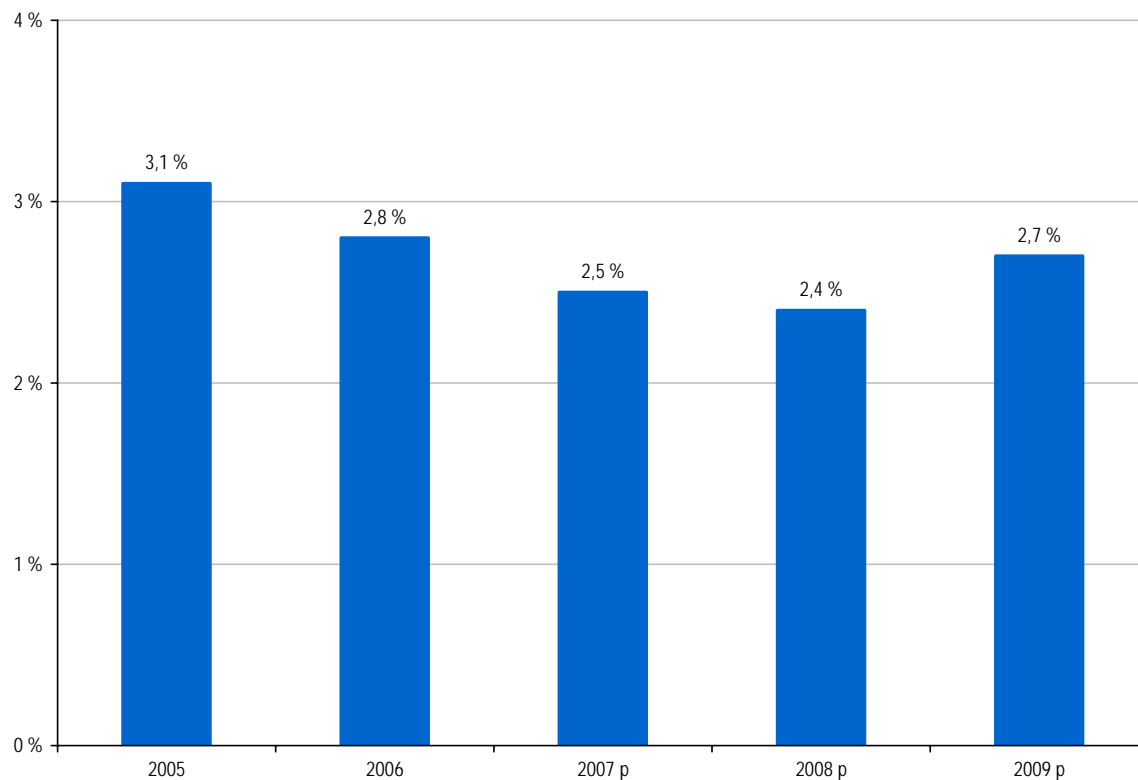


# CHAPITRE 1 : LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE, LA SITUATION BUDGÉTAIRE FÉDÉRALE ET LE CONTEXTE MONÉTAIRE AU CANADA

## QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

À la faveur de la vigueur relative des dépenses de consommation et des investissements des entreprises, le produit intérieur brut (PIB) réel du Canada a progressé à un taux de 3,1 et de 2,8 % en 2005 et en 2006 respectivement. Les prévisionnistes du secteur privé auprès desquels le ministère des Finances a fait un sondage en octobre 2007 s'attendent à ce que ce taux soit de 2,5 % en 2007, de 2,4 % en 2008 et de 2,7 % en 2009, comme l'indique la figure 1.1. Calculé sur une année, le PIB réel s'est accru de 3,6 % au cours du premier puis du second trimestre 2007 et de 2,8 % au cours du troisième.

**Figure 1.1 — Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, Canada, 2005-2009**



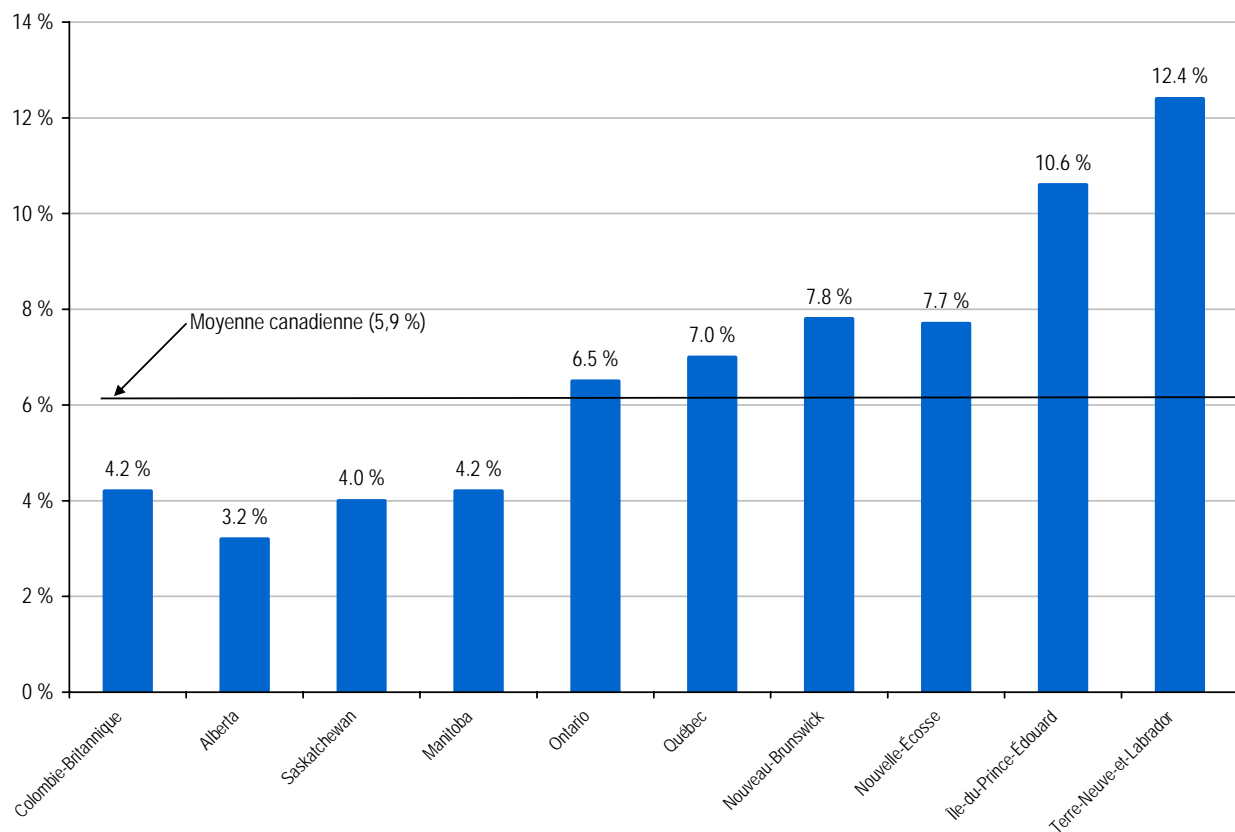
p = prévision

Source : Statistique Canada

Le niveau relativement élevé des prix des produits de base, surtout dans le secteur énergétique, a été bénéfique pour l'économie canadienne. Entre janvier et décembre 2007, l'indice des prix des produits de base de la Banque du Canada s'est apprécié de plus de 20 % en valeur, en raison essentiellement de la montée des cours de l'énergie. Le cours du pétrole brut (West Texas Intermediate) tourne autour de 90 \$US le baril depuis le début de novembre 2007, alors qu'il était d'environ 60 \$US début 2007.

Le marché de l'emploi canadien continue de prendre de l'expansion, 370 000 emplois ayant été créés en 2007. Ces gains se sont traduits par le plus bas taux de chômage enregistré en plus de 30 ans; en décembre 2007, ce dernier se chiffrait à 5,9 % en moyenne pour le pays. La création d'emplois a toutefois été inégale selon les provinces et c'est dans celles de l'Ouest que le marché de l'emploi a été le plus dynamique. La figure 1.2 illustre les taux de chômage provinciaux en décembre 2007.

**Figure 1.2 — Taux de chômage, par province, décembre 2007**

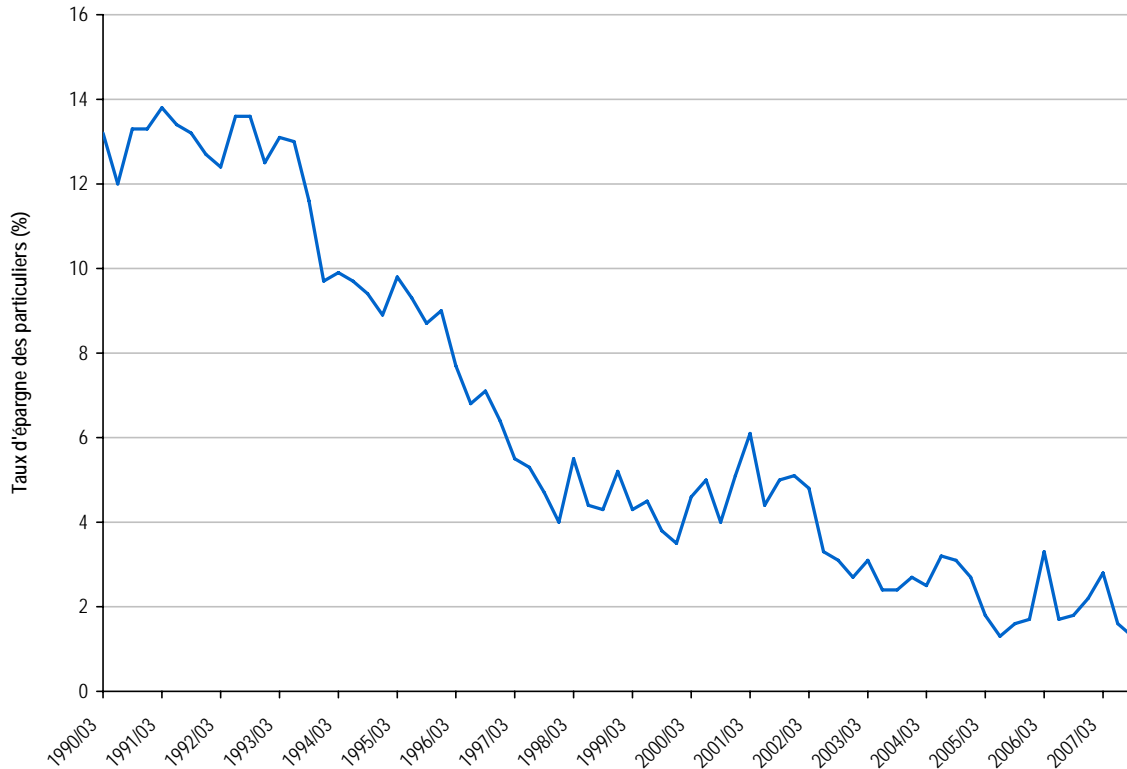


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Depuis quelques années, les consommateurs canadiens contribuent particulièrement à la croissance de l'économie. En 2005 et en 2006, les dépenses de consommation ont augmenté en termes réels de 3,8 et de 4,2 % respectivement, soit plus que l'économie. L'essor de ces dépenses s'explique par un marché de l'emploi fort et par la hausse des prix des logements. On s'inquiète toutefois de leurs corollaires, la progression de l'endettement personnel et le faible taux d'épargne. La figure 1.3 montre en

effet que le taux d'épargne des particuliers a chuté. Quoi qu'il en soit, la valeur nette des ménages canadiens continue de s'améliorer, notamment par suite de l'augmentation des prix des maisons.

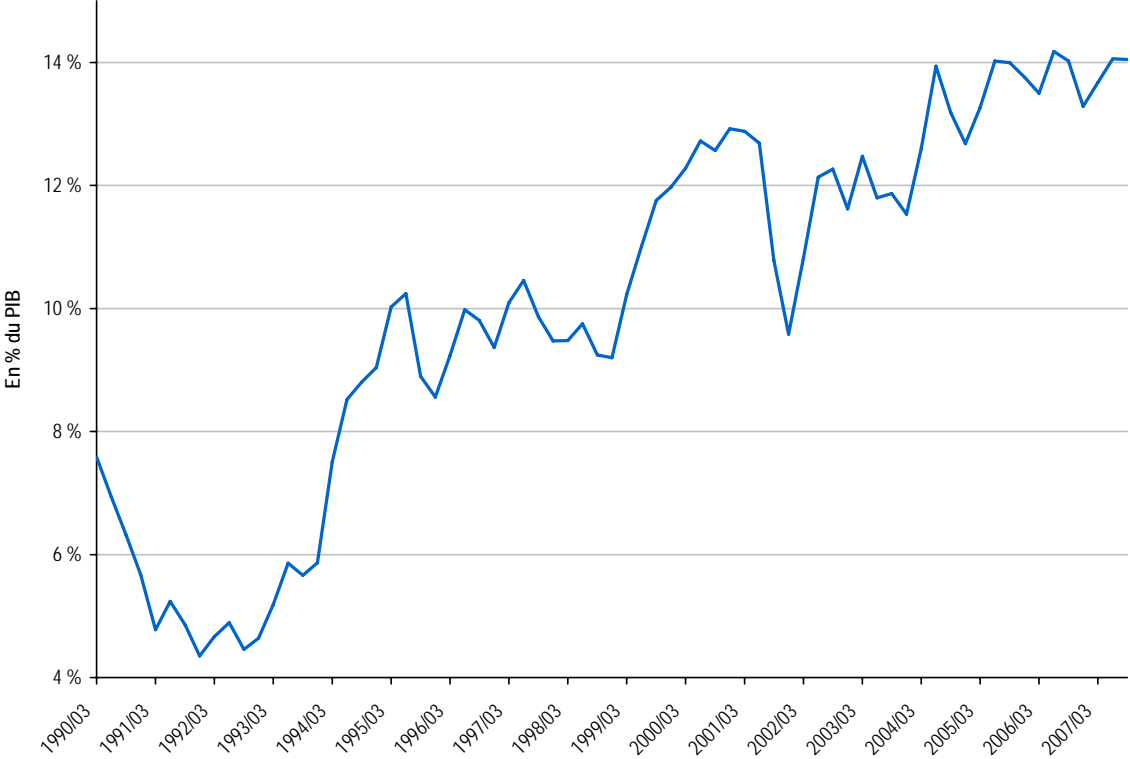
**Figure 1.3 — Taux d'épargne des particuliers, Canada, 1990-2007**



Source : Statistique Canada

Les bénéfiques des sociétés sont à un niveau quasiment record, comme l'illustre la figure 1.4. Les sociétés ont notamment bénéficié de la fermeté des prix des produits de base, de la vigueur de la demande intérieure et de la baisse des prix des intrants importés en termes relatifs. Ces bénéfiques, combinés à un recul relatif du coût des importations de matériel et d'outillage dû à l'appréciation de notre monnaie, ont contribué à accroître les investissements des entreprises. De 2005 à 2006, le niveau de l'investissement en capital fixe a enregistré une hausse de 9,9 %.

**Figure 1.4 — Bénéfices des sociétés en pourcentage du produit intérieur brut, par trimestre, Canada, 1990-2007**



Source : Statistique Canada

**LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Par rapport au passé ou aux autres pays, la situation budgétaire du gouvernement fédéral canadien est saine dans l'ensemble. En 2006-2007, le gouvernement a déclaré des revenus budgétaires de 236 milliards de dollars et des dépenses totales de 222,2 milliards de dollars, et donc un excédent budgétaire de 13,8 milliards de dollars, comme l'indique la figure 1.5. Selon l'Énoncé économique d'octobre 2007, cet excédent devrait se maintenir jusqu'en 2012-2013, même si l'on tient compte de la réduction de la dette de 10 milliards de dollars pour 2007-2008 et de 3 milliards de dollars pour chacune des années restant jusqu'en 2012-2013 que prévoit le gouvernement fédéral.

**Figure 1.5 — Perspectives budgétaires du gouvernement fédéral, Canada, 2006-2007 à 2012-2013 (en milliards de dollars)**

	2006– 2007	2007– 2008p	2008– 2009p	2009– 2010p	2010– 2011p	2011– 2012p	2012– 2013p
<b>Revenus budgétaires</b>	236,0	243,9	245,8	255,4	266,7	277,8	288,9
Charges des programmes	188,3	198,4	207,6	217,0	225,1	233,7	242,9
Frais de la dette publique	33,9	34,0	33,7	34,2	34,0	33,9	33,3
<b>Total des charges</b>	222,2	232,3	241,4	251,1	259,2	267,6	276,2
<b>Excédent sous-jacent (1)</b>	13,8	11,6	4,4	4,3	7,5	10,2	12,8
Réduction de la dette prévue		10,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
<b>Excédent aux fins de planification</b>		1,6	1,4	1,3	4,5	7,2	9,8
<b>Déficit accumulé</b>	467,3	457,3	454,3	451,3	448,3	445,3	442,3

(1) Excédent fédéral avant la réduction prévue de la dette  
p : projections

Source : Énoncé économique d'octobre 2007

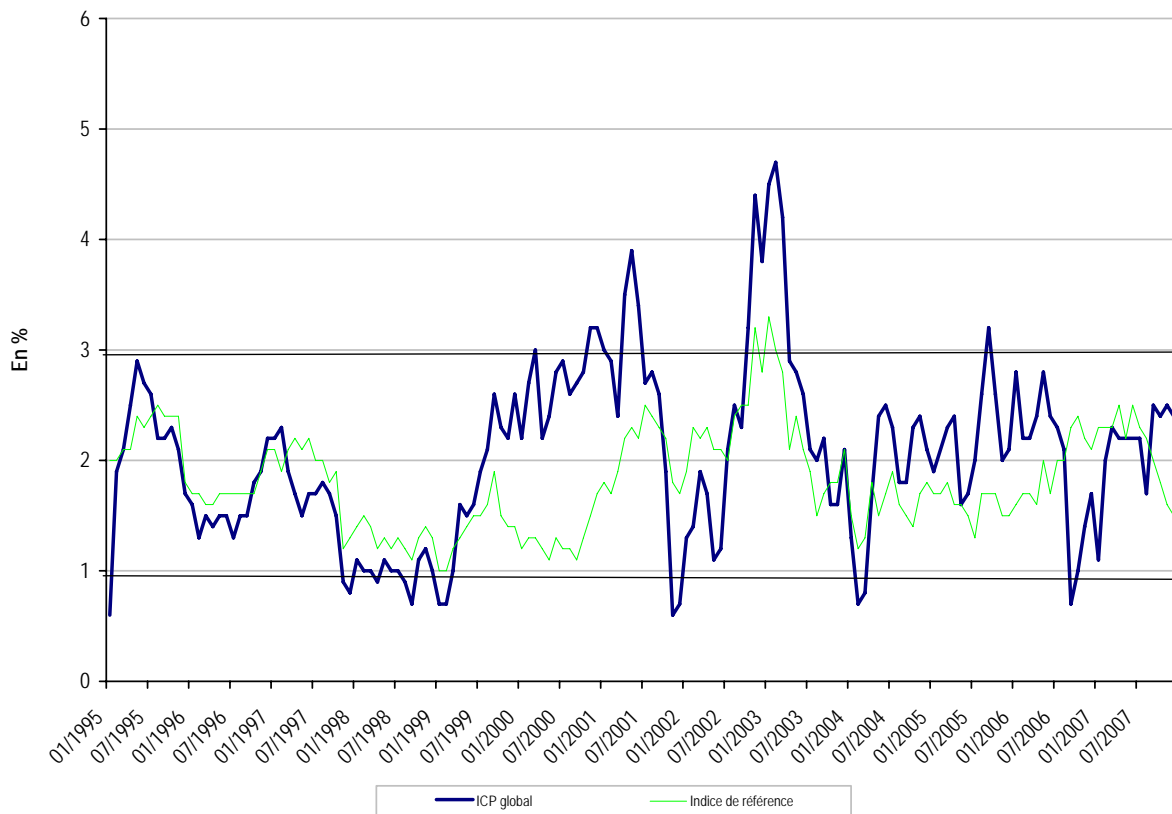
On s'attend à ce que les revenus budgétaires et les dépenses ou charges de programme du gouvernement fédéral s'accroissent en termes nominaux jusqu'en 2012-2013, mais qu'elles reculent par rapport à la taille de l'économie canadienne. En proportion du PIB, les revenus budgétaires devraient passer de 16,3 % en 2006-2007 à 15,1 % en 2012-2013 et, pendant la même période, les dépenses de programmes de 13,0 % à 12,7 %. Qui plus est, le ratio de la dette fédérale au PIB tomberait de 32,3 % à 23,1 %, son plus bas niveau depuis la fin des années 1970, toujours pendant la même période.

## LA SITUATION MONÉTAIRE ET L'INFLATION

L'inflation mesurée par l'indice global des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 2,4 % entre décembre 2006 et décembre 2007, ce qui est plus que la médiane de la fourchette de 1 à 3 % que vise la Banque du Canada. Lorsqu'elle mesurée à l'aide de l'indice de référence qu'utilise cette dernière — l'IPC global moins les huit composantes les plus volatiles et l'effet des modifications des impôts indirects —, l'inflation s'est accrue de 1,5 % au cours de ces 12 mois; l'indice de référence est la mesure à laquelle recourt la Banque du Canada pour ses interventions. La figure 1.6 présente l'évolution en

pourcentage d'une année sur l'autre de l'IPC global et de l'indice de référence entre janvier 1995 et décembre 2007.

**Figure 1.6 — Évolution de l'indice global des prix à la consommation et de l'indice de référence, Canada, janvier 1995-décembre 2007**



Source : Banque du Canada

Le 4 décembre 2007, et encore une fois le 22 janvier 2008, la Banque du Canada a abaissé le taux cible du financement à un jour d'un quart de point de pourcentage; celui-ci se situe actuellement à 4 %. Lorsqu'elle a annoncé la plus récente réduction, la Banque du Canada a fait observer que l'économie canadienne continuait de fonctionner au-dessus de sa capacité de production et que la détérioration des perspectives économiques aux États-Unis risquait d'accroître les pressions à la baisse sur la croissance des exportations. Elle a ajouté cependant que la demande intérieure allait vraisemblablement demeurer robuste en dépit du resserrement des conditions du crédit.

## LA MONTÉE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN

Entre avril 2004 et janvier 2008, le dollar canadien s'est considérablement apprécié par rapport au dollar américain (voir figure 1.7). Les variations de la valeur relative d'une devise sont attribuables à divers facteurs, notamment les décisions en matière de



politiques monétaire et budgétaire, les cours des produits de base, la productivité et l'investissement étranger; cependant, on estime en général que les modifications du prix du pétrole ont eu un impact significatif sur le cours de notre dollar, comme l'indiquent la figure 1.7 et un certain nombre d'études empiriques. Par exemple, un document de travail publié en 2006 par le Fonds monétaire international intitulé « *Energy, the Exchange Rate, and the Economy: Macroeconomic Benefits of Canada's Oil Sands Production* » fait état d'une corrélation positive entre les exportations canadiennes de pétrole et le cours du dollar canadien.

**Figure 1.7 — Prix du pétrole et cours du dollar canadien par rapport au dollar US, 1<sup>er</sup> avril 2004-29 janvier 2008**



Nota : Le prix du pétrole correspond au prix au comptant du WTI.  
 Source : Banque du Canada et Energy Information Administration

### A. Les vues des témoins

En novembre 2007, le Comité a donc annoncé qu'il profiterait des consultations prébudgétaires de 2007 pour analyser les répercussions de l'appréciation du dollar canadien. Certains témoins ont presque exclusivement traité de l'effet qu'ont eu sur eux l'essor et la volatilité du cours de notre monnaie par rapport au billet vert et ont proposé certains correctifs au gouvernement fédéral.

## **1. Les raisons de l'appréciation du dollar canadien**

À ce sujet, Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile ont indiqué au Comité que la fermeté du dollar canadien, comparée à la tenue d'autres devises par rapport au dollar américain, est l'aboutissement de facteurs propres à l'économie canadienne. D'autres témoins, notamment la Fédération des chambres de commerce du Québec, Jarislowsky Fraser Limited et l'Institut C. D. Howe, ont laissé entendre que la valeur relative de notre monnaie est étroitement liée aux cours des ressources naturelles, notamment le pétrole.

Le Groupe Financier Banque TD et l'Institut C. D. Howe ont ajouté que le déficit budgétaire et le déficit du compte courant américains exercent des pressions à la baisse sur la valeur externe du dollar américain par rapport à de nombreuses autres devises. Du fait que des pays comme la Chine et des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont des taux de change presque fixes par rapport au dollar américain, la devise canadienne a assumé une part disproportionnée de l'ajustement mondial, ce qui s'est traduit par une nette appréciation de sa valeur relative.

Certains témoins, dont Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile, ont fait valoir que la politique monétaire de la Banque du Canada, par son effet sur les taux d'intérêt, est l'un des principaux facteurs jouant sur le cours de notre monnaie. Selon cet organisme, la Banque du Canada a été malavisée lors de ses décisions récentes en matière de taux cible du financement à un jour. Le Congrès du travail du Canada, pour sa part, a précisé que l'évolution des taux d'intérêt au Canada est la seule cause de la montée du huard sur laquelle le pays peut agir.

## **2. Les effets généraux de la montée et de la volatilité du dollar**

Des témoins, comme l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, la Fédération des chambres de commerce du Québec et le Congrès du travail du Canada, ont affirmé que l'appréciation du huard nuit à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le plan des coûts, surtout dans le secteur manufacturier. Selon Manufacturiers et Exportateurs du Canada, la montée rapide du dollar a eu pour bon nombre de compagnies exportatrices le même effet qu'une réduction des prix des exportations vers les États-Unis. Pour cette association, toute hausse rapide de la valeur relative du dollar peut créer, chez les entreprises particulièrement sensibles aux variations du taux de change, de gros problèmes de trésorerie, qui peuvent conduire à l'insolvabilité et à des mises à pied. Edson Packaging Machinery Limited a précisé que l'appréciation de notre monnaie pourrait aboutir à une récession dans le secteur industriel.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a parlé au Comité de l'impact de l'appréciation du dollar canadien sur les petites entreprises. Selon un de ses sondages menés auprès de ses membres, 27 % préféreraient un dollar moins fort, 21 %

un dollar plus fort et 52 % estiment que le cours du huard n'influe pas vraiment sur leurs activités.

Le Conseil canadien des chefs d'entreprise a fait remarquer que l'appréciation de notre dollar présente certains avantages, surtout parce que les importations provenant des États-Unis coûtent moins cher, notamment le matériel et l'outillage. On a également dit au Comité que l'achat d'équipement de recherche aux États-Unis pourrait ainsi être moins onéreux. Toutefois, les entreprises connaissant des difficultés financières par suite de la montée du huard pourraient ne pas pouvoir tirer parti du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, car ce crédit n'est remboursable qu'aux petites sociétés privées sous contrôle canadien, à l'égard de la première tranche de 2 millions de dollars de dépenses admissibles.

D'autres témoins, comme L'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada, le Centre for Spatial Economics et Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile, ont affirmé qu'il faudrait peut-être de deux à trois ans pour que l'incidence économique d'une appréciation de notre monnaie se manifeste pleinement, surtout sur l'emploi.

### **3. Les effets sur le secteur manufacturier**

Le Comité a appris de la bouche de témoins que notre secteur manufacturier avait perdu plus de 300 000 emplois depuis que le huard a commencé son ascension en 2002. Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile ont prédit que, si le cours de notre monnaie continue de friser la parité avec le dollar américain, le secteur manufacturier perdrait 300 000 autres emplois au cours des deux à quatre prochaines années. La Centrale des syndicats démocratiques a fait remarquer que ceux qui perdent leur emploi pourraient ne pas en retrouver un aussi stable et ne pas avoir les compétences nécessaires pour se faire embaucher dans un autre secteur.

On a également dit au Comité que l'appréciation du dollar canadien n'est pas la seule cause des difficultés du secteur manufacturier. La Rotman School of Management de l'Université de Toronto a expliqué que le secteur manufacturier a perdu de son importance relative dans l'économie canadienne.

Des témoins, dont le Congrès du travail du Canada et la Confédération des syndicats nationaux, ont affirmé que les allègements fiscaux destinés aux entreprises n'aident pas vraiment celles qui connaissent des difficultés financières à s'adapter à l'appréciation de notre monnaie, car elles ne font pas suffisamment de profits pour en profiter. Quoi qu'il en soit, selon Manufacturiers et Exportateurs du Canada, il faut alléger la ponction fiscale sur les entreprises afin d'attirer les investisseurs. La Rotman School of Management de l'Université de Toronto a ajouté que le Canada avait l'un des régimes fiscaux les plus lourds pour ce qui est des nouveaux investissements des entreprises, ce qui décourage l'investissement étranger.

Pour Cascades Inc., c'est plus l'instabilité que l'appréciation de notre dollar qui est néfaste. Le Conseil canadien des chefs d'entreprise a expliqué au Comité que les entreprises canadiennes peuvent s'adapter à l'appréciation de la monnaie avec le temps, mais que cette adaptation est difficile en cas de fortes fluctuations de la monnaie. L'Association des produits forestiers du Canada a ajouté que la volatilité de notre monnaie sur les marchés de change décourage les investisseurs étrangers. La Rotman School of Management de l'Université de Toronto et le Centre for Spatial Economics ont précisé que cette volatilité complique la planification de nouveaux investissements.

Par ailleurs, la Fédération des chambres de commerce du Québec et le Pr Mario Seccareccia de l'Université d'Ottawa ont expliqué le phénomène du « mal hollandais » ou de la « malédiction des ressources ». Le Comité a appris qu'aux Pays-Bas, après la découverte de gaz naturel dans la mer du Nord, le florin s'était rapidement apprécié, ce qui a eu des conséquences néfastes sur le secteur manufacturier. Lorsque la prospérité économique attribuable à la découverte de ces gisements s'est évanouie, le secteur manufacturier n'était plus viable.

#### **4. Les effets sur le secteur cinématographique et télévisuel**

L'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists a expliqué au Comité l'incidence de la montée de notre monnaie sur le secteur cinématographique et télévisuel au Canada : des entreprises américaines réalisant plus de la moitié de la production de films et d'émissions télévisées effectuée au Canada, l'appréciation du huard augmente leurs coûts, ce qui en décourage certaines et supprime des emplois au pays.

#### **5. Les effets sur le secteur du tourisme**

Le Conference Board du Canada et L'Association de l'industrie touristique du Canada ont fait savoir que la fermeté de notre dollar éloigne les touristes étrangers, surtout américains, et encourage les Canadiens à voyager à l'étranger plutôt qu'au pays. Le Conference Board a estimé qu'en raison de l'appréciation du dollar canadien depuis 2004 les dépenses qu'effectuent les Américains au Canada pour des raisons autres que commerciales chuteront d'environ 1,9 milliard de dollars par an entre 2005 et 2008.

#### **6. Les effets sur les secteurs des ressources naturelles**

L'Association des produits forestiers du Canada et le maire de Hearst, en Ontario, ont fait savoir au Comité que le secteur forestier connaissait des difficultés attribuables notamment à la montée du dollar. Or, bien des villes canadiennes, dont Hearst, comptent presque exclusivement sur le secteur forestier pour soutenir leur économie.

De son côté, Cascades Inc. a fait remarquer que les prix et les coûts de production des entreprises canadiennes ne sont plus concurrentiels. Par exemple, les salaires seraient plus élevés au Canada qu'aux États-Unis d'un pourcentage allant de 25 à 40 %; et, si le dollar canadien demeure à parité avec le billet vert, l'entreprise devra peut-être transférer ses usines aux États-Unis. Elle a également commenté l'absence de mécanisme d'échange de droits d'émission de carbone au Canada et signalé qu'elle avait réduit ses émissions de 10 % en 2006 et participe activement à un mécanisme d'échange en Europe.

L'Union des producteurs agricoles a affirmé que l'appréciation du dollar canadien avait profondément nui à l'agriculture. Par suite de la baisse de compétitivité de nos agriculteurs, nous avons perdu des parts de marché, les prix ont reculé, les importations de produits agricoles ont augmenté et nos exportations ont diminué.

## **7. Les effets sur les détaillants et les consommateurs**

Des témoins ont fait valoir que la hausse du huard influe sur les attentes des consommateurs quant aux prix pratiqués au Canada et aux États-Unis. Pour Option consommateurs, il n'y a pas d'explication logique aux écarts de prix entre les produits vendus au Canada et ceux vendus aux États-Unis. À propos des prix des voitures en particulier, Toyota Canada Inc. a souligné que les écarts de prix pour des voitures similaires entre le Canada et les États-Unis tiennent dans une large mesure à des différences d'équipement standard, de règlements, d'impôts et d'autres taxes.

Le Conseil canadien du commerce de détail a précisé au Comité que les détaillants achètent souvent les marchandises jusqu'à un an avant de les vendre et n'ont donc pas profité de la montée du dollar. Il a également laissé entendre que les taxes d'accise sur un certain nombre de biens importés sont beaucoup plus élevées au Canada qu'aux États-Unis, ce que les prix au détail reflètent. Enfin, nous avons appris que la plupart des détaillants achètent leurs marchandises auprès de fabricants et de distributeurs canadiens, à des prix en dollars canadiens.

Key Porter Books a déclaré que la production d'un livre commence en moyenne 18 mois avant la mise en vente dans les magasins. Tous les coûts liés à la publication des ouvrages actuellement en vente ont été engagés avant la toute dernière appréciation du dollar canadien. L'organisme a ajouté que certains des coûts des maisons d'édition canadiennes sont libellés en dollars canadiens et qu'une appréciation de notre dollar ne leur permet pas forcément de réaliser des économies. À son avis, la perception populaire selon laquelle l'appréciation du dollar devrait se traduire immédiatement par une baisse du prix des livres et les pressions exercées en ce sens menacent la rentabilité des maisons d'édition canadiennes.

## 8. La Banque du Canada et le taux de change

Un certain nombre de témoins ont mentionné le rôle de la Banque du Canada dans le contexte de l'appréciation du dollar canadien. Le Pr Seccareccia a laissé entendre que la Banque du Canada pourrait intervenir sur les marchés des changes dans le but d'atténuer la volatilité de la monnaie, surtout lorsque celle-ci est due à la spéculation, tandis que l'Association des produits forestiers du Canada s'est dite en faveur d'interventions visant à montrer que les excès de volatilité de la monnaie et de spéculation portant sur le taux de change du dollar canadien ne seront pas tolérés.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec a déclaré pour sa part que le mandat de la Banque du Canada ne devrait pas être limité à la maîtrise de l'inflation, mais que celle-ci devrait s'intéresser aussi au taux de change et à la stabilité économique. Pour l'organisation, les problèmes causés par l'appréciation du dollar canadien sont bien pires que ceux résultant d'une hausse de l'inflation.

D'autres témoins, comme l'Institut C. D. Howe, ont laissé entendre que la Banque du Canada devrait maintenir sa politique consistant à ne pas intervenir pour influencer sur les fluctuations du cours de notre dollar, sauf circonstances extraordinaires. On a fait valoir au Comité que le gouvernement fédéral ne devrait pas donner d'instructions à la Banque du Canada au sujet de la conduite de la politique monétaire. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et le Centre for Spatial Economics, notamment, appuient l'indépendance de la Banque du Canada à cet égard.

Des témoins, dont Manufacturiers et Exportateurs du Canada, se sont prononcés contre toute union monétaire entre le Canada et les États-Unis. Selon le Pr Seccareccia, si une telle union était conclue, la Banque du Canada et les pouvoirs publics canadiens ne pourraient plus poursuivre de politiques de stabilisation macroéconomique ni de stratégies de croissance économique à long terme. On a également affirmé au Comité que la volatilité récente du cours de notre dollar était inhabituelle et que l'économie canadienne était bien servie par une monnaie qui peut s'ajuster à la conjoncture économique du pays. L'Institut C. D. Howe est en faveur du taux de change flottant, puisqu'il a relativement bien fonctionné pour notre économie.

D'autres, comme la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, ont dit appuyer une politique — taux de change fixe ou union monétaire avec les États-Unis — qui atténuerait la volatilité du taux de change. Jarislowsky Fraser Limited a proposé que le Canada adopte un taux de change fixe ou rattaché au dollar américain, ce qui protégerait environ 85 % des exportations canadiennes contre les fluctuations de notre devise.

## 9. Ce que le gouvernement fédéral pourrait faire

Des témoins ont proposé diverses mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour atténuer les effets de l'appréciation du dollar canadien et qui portent sur les impôts, les taxes et autres prélèvements. Il s'agissait des mesures suivantes :

- concernant les impôts des sociétés,
  - prolonger pendant encore cinq ans, voire de façon permanente, l'amortissement fiscal linéaire accéléré de 50 % dont bénéficient les investissements dans le secteur manufacturier et la transformation;
  - élaborer des crédits d'impôt à l'investissement ou d'autres encouragements destinés au secteur manufacturier;
  - rendre le crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental remboursable pour tous les demandeurs et élargir la liste des dépenses admissibles en vertu du programme pour englober le coût d'obtention d'un brevet et les dépenses de formation des employés;
  - bonifier les encouragements fiscaux visant les investissements des entreprises qui améliorent la productivité et en prévoir de nouveaux au besoin;
  - veiller à ce que l'impôt des entreprises soit concurrentiel, surtout pour ce qui est du taux d'imposition effectif des investissements de celles-ci;
  - éliminer les droits sur les produits importés lorsque ceux-ci sont plus élevés au Canada;
  - adopter des mesures fiscales encourageant la création d'emplois;
  - adopter des mesures d'allègement fiscal destinées aux entreprises des régions dont l'économie est essentiellement axée sur les secteurs comme les ressources naturelles ou la fabrication;
- concernant l'environnement et les normes d'emploi,

- imposer une nouvelle taxe sur les produits importés provenant de pays ou d'entreprises qui se soucient peu de l'environnement, des conditions de travail, des droits de la personne, du respect de la propriété intellectuelle ou de la salubrité des produits;
  - annoncer, à titre prioritaire, les véhicules de 2008 qui seront admissibles au Programme de remise écoAUTO;
  - éliminer le Programme de remise écoAUTO;
- concernant les arts et la culture,
    - permettre de nouveau aux artistes professionnels de répartir leur revenu sur cinq ans;
    - porter de 25 à 30 % le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne et de 16 à 18 % le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique;
    - élargir la base du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique pour englober les coûts autres que ceux de la main-d'œuvre;
- et d'autres mesures visant à,
    - réduire les tarifs douaniers sur les véhicules importés;
    - éliminer la taxe d'accise sur les climatiseurs installés dans les véhicules;
    - prévoir des mesures fiscales encourageant les employeurs à former leurs employés;
    - rétablir le remboursement de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) aux touristes étrangers;
    - prévoir des mesures encourageant l'élimination de l'impôt sur le capital au niveau provincial et l'harmonisation des taxes de vente provinciales avec la TPS.



Les témoins ont présenté des demandes qui n'étaient pas expressément liées au régime canadien d'impôts, de taxes et d'autres prélèvements. Il s'agissait des mesures suivantes :

- concernant la Banque du Canada et la politique monétaire,
  - exiger de la Banque du Canada qu'elle tienne compte de la volatilité du cours du dollar canadien dans les décisions qu'elle prendra concernant les taux d'intérêt, qu'elle abaisse les taux d'intérêt, qu'elle intervienne sur les marchés des changes pour réduire la volatilité du dollar et qu'elle négocie avec le gouvernement fédéral sur la façon dont elle gère son mandat en matière de cible d'inflation;
  - veiller à ce que le gouvernement fédéral n'intervienne pas dans les affaires de la Banque du Canada;
  - fixer à une valeur prédéterminée le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- concernant le commerce intérieur et le commerce international et la circulation des marchandises et des personnes entre le Canada et les États-Unis,
  - faire en sorte que les marchandises puissent traverser la frontière de façon rapide et efficiente;
  - investir dans une infrastructure frontalière et dans des modes d'identification fondés sur la biométrie;
  - veiller à ce que le Canada obtienne le statut de destination approuvée de la Chine avant les États-Unis;
  - ouvrir les marchés étrangers par des ententes de libre-échange et de commerce équitable;
  - empêcher l'importation de marchandises dangereuses ou contrefaites;
  - éliminer les barrières commerciales interprovinciales ou interterritoriales;

- harmoniser les règlements entre les provinces et les territoires;
- bâtir une infrastructure de transport multimodal dans tout le pays;
- concernant l'environnement,
  - créer un mécanisme nord-américain d'échange de droits d'émission de carbone;
  - harmoniser les normes canadiennes sur les véhicules, et en particulier celles sur l'économie de carburant, avec celles en vigueur aux États-Unis;
  - financer un programme de mise à la casse des véhicules;
  - récompenser les entreprises qui deviennent plus efficaces sur le plan des émissions de carbone;
- concernant le secteur manufacturier et d'autres entreprises,
  - créer une stratégie nationale fédérale-provinciale/territoriale pour venir en aide au secteur manufacturier;
  - appuyer l'investissement à grande échelle dans le secteur automobile;
  - revoir la *Loi sur la concurrence* pour accroître l'efficacité du Tribunal de la concurrence;
  - fournir une aide du fédéral aux petites entreprises pour qu'elles puissent être plus compétitives sur le marché national;
  - accroître les fonds consacrés à la Commission canadienne du tourisme;
- concernant les secteurs des ressources,
  - créer un programme d'agri-flexibilité pour donner aux gouvernements provinciaux accès à du financement fédéral pour leurs programmes;

- appuyer les productions porcine et bovine;
- créer un fonds de stabilisation, inspiré de celui qui existe en Norvège, qui permette de réunir des fonds provenant de l'exportation de ressources naturelles pour les consacrer au secteur manufacturier;
- concernant la population,
  - créer un programme visant à aider les chômeurs à obtenir une formation et un emploi sûr;
  - améliorer l'accès au programme d'assurance-emploi et le montant des prestations;
  - créer un programme qui assurerait des prestations aux travailleurs âgés;
- concernant les collectivités,
  - appuyer les mesures de développement économique des municipalités;
  - investir dans le Nord, notamment dans les collectivités des Premières nations, pour contribuer à la diversification économique et au développement des systèmes de transport.



## **CHAPITRE 2 :**

# **PRINCIPES ET OBJECTIFS DU RÉGIME FISCAL**

---

À l'occasion des consultations prébudgétaires de 2007, le Comité a demandé aux Canadiens de répondre aux questions suivantes : selon quels critères le gouvernement fédéral devrait-il décider des modifications à apporter aux impôts, taxes et autres prélèvements et ces modifications devraient-elles s'appliquer à tous ou cibler un groupe précis de particuliers ou de secteurs d'activité?

Les Canadiens ont également dû se prononcer sur la mesure dans laquelle les recettes fiscales fédérales devraient provenir des sociétés plutôt que des particuliers, sur l'importance que le gouvernement fédéral devrait donner à la compétitivité de la ponction fiscale que subissent les particuliers et les entreprises au Canada par rapport à d'autres pays.

### **CE QU'ON NOUS A DIT**

#### **A. Les critères qui doivent présider aux décisions relatives aux modifications des impôts, taxes et autres prélèvements**

En gros, les témoins ont cité plusieurs grandes raisons pour lesquelles les pouvoirs publics lèvent des impôts, imposent des taxes et autres prélèvements, à savoir financer les biens et services publics ayant la variété, la quantité et la qualité que souhaitent la population et les entreprises, influencer les comportements en appuyant ceux jugés socialement souhaitables ou en décourageant les autres et atteindre des objectifs de politique publique.

Certains ont déclaré que, à leur avis, les impôts, taxes et autres prélèvements devaient être établis à un niveau suffisant pour financer des biens et services publics dans des domaines comme l'environnement, l'éducation, la santé, l'infrastructure, le logement abordable, les garderies, les immeubles patrimoniaux, les musées et les établissements scientifiques.

Pour certains, les allègements fiscaux — destinés aux particuliers ou aux entreprises — limitent la capacité des pouvoirs publics de financer des biens et services publics, ce qui peut être néfaste pour l'économie et réduire les chances de certains. Pour ces témoins, les crédits remboursables et les modifications fiscales ciblées sont préférables aux crédits non remboursables, aux déductions ou aux modifications générales, car ils vont dans le sens d'une égalisation des chances.

Outre la nécessité de veiller à ce que ces modifications des impôts, taxes et autres prélèvements ne nuisent pas à la capacité des pouvoirs publics de financer des biens et services publics, l'équité, la simplicité, la prévisibilité, la justice, l'efficience, la transparence, la neutralité, la progressivité, la suffisance, la compétitivité et la croissance économique sont importants aux yeux des témoins. Certains ont fait valoir par ailleurs que la politique fiscale doit soutenir les autres volets de la politique publique.

Les témoins ont également proposé que les autorités fiscales se fient moins aux impôts qui sont, dans un sens, dommageables. Certains ont prôné un recours accru aux taxes à la consommation, car, d'après eux, elles laissent un certain choix à l'individu, sont neutres sur le plan de l'investissement, encouragent l'épargne et la formation de capital, présentent moins de risques d'évasion fiscale et sont relativement plus équitables et économiquement efficaces puisqu'elles portent sur une plus large assiette. Ils ont toutefois mentionné que les taxes à la consommation sont intrinsèquement régressives.

Un certain nombre de témoins ont mentionné un déséquilibre fiscal; les contribuables ne peuvent donc véritablement tenir les trois ordres de gouvernement comptables de leurs actes, étant donné qu'ils ne peuvent évaluer si la variété, la quantité et la qualité de biens et services publics qui leur sont fournis par un ordre de gouvernement particulier cadrent avec les impôts qui sont payés à ce dernier. De ce point de vue, la transparence des ordres de gouvernement en matière fiscale a été jugée comme un facteur important.

Enfin, de l'avis de certains témoins, il faudrait consulter la population et les entreprises avant de modifier les impôts, les taxes et autres prélèvements. Certains se sont dits en faveur de la constitution d'un groupe de travail chargé de revoir la fiscalité canadienne et de la publication de documents de travail visant à faciliter le débat public et le dialogue sur les changements proposés au système.

## **B. Des modifications d'ordre fiscal généralisées ou ciblées ?**

Le Comité a entendu de la bouche des témoins toute une gamme d'opinions sur la question de savoir si les changements apportés aux impôts, aux taxes et aux autres prélèvements doivent être d'application générale ou s'ils doivent cibler des groupes ou des secteurs particuliers et si des allègements fiscaux sont même nécessaires.

Pour certains, les modifications au régime fiscal fédéral doivent être autant que possible d'application générale, car, lorsqu'elles favorisent un groupe ou des secteurs particuliers, c'est l'ensemble des contribuables qui les financent et le gouvernement doit en quelque sorte faire un choix entre les gagnants et les perdants. Pour eux, les mesures d'application générale permettent de ramener le taux d'imposition au plus bas niveau possible, ce qui profite au plus grand nombre et cause moins de distorsions

économiques, accroît l'efficacité et l'équité, réduit les coûts d'administration et d'observation ainsi que l'évitement fiscal. Certains des témoins sont contre des mesures fiscales visant indûment des secteurs particuliers.

D'autres témoins se sont dits en faveur de modifications ciblées du régime fiscal fédéral et ont indiqué au Comité qu'il faut attester l'efficacité de modifications fiscales d'application générale avant d'y recourir. On nous a dit aussi qu'il faut des mesures fiscales ciblées pour influencer de manière différenciée sur les divers secteurs d'activité.

Enfin, pour certains témoins, les modifications aux impôts, taxes et autres prélèvements doivent être parfois d'application générale, parfois ciblées. Selon ce point de vue, aucune approche ne peut à elle seule atteindre un objectif donné, et les modifications fiscales doivent tenir compte des impératifs de certaines situations et circonstances. On a fait valoir au Comité que tous les segments de la population ou tous les secteurs de l'économie sont uniques et que des mesures ciblées peuvent, davantage que seulement des mesures d'application générale, présenter la précision et l'efficacité voulues pour atteindre certains objectifs.

### **C. L'apport relatif des particuliers et des entreprises aux recettes fiscales**

Les témoins ont indiqué au Comité ce qu'ils pensaient de la part relative optimale des impôts des entreprises et des impôts des particuliers dans l'ensemble des recettes fiscales. En général, ils estimaient qu'il faut un juste équilibre entre ces deux types d'impôt. On nous a dit, par exemple, qu'il faudrait que le revenu disponible des particuliers augmente et que les entreprises devraient pouvoir effectuer les investissements nécessaires pour être concurrentielles sur le plan mondial. Cela dit, certains témoins ont soutenu qu'il fallait transférer le fardeau fiscal des entreprises aux particuliers, tandis que d'autres étaient de l'avis contraire.

### **D. L'importance de la compétitivité fiscale avec d'autres pays**

Les témoins ont exprimé des vues divergentes sur l'importance de la compétitivité fiscale avec d'autres pays, s'agissant tant de l'impôt des particuliers que de celui des entreprises.

Pour ce qui est de la compétitivité de l'imposition des entreprises, les témoins se sont dits en faveur d'une optique juste, productive, rationnelle et assortie d'incitatifs et de dissuasifs décidés au gré des besoins, qui tiendrait compte du régime fiscal global des entreprises des pays concurrents. On a dit au Comité que la compétitivité fiscale sur le plan international peut revêtir une importance toute particulière en raison de la mobilité des capitaux et que cette importance peut être plus grande pour certains secteurs.

Les témoins ont également mentionné la compétitivité du régime fiscal canadien par rapport à celui des États-Unis. Pour certains, il suffit que notre régime fiscal soit concurrentiel, tandis que pour d'autres il doit présenter un véritable avantage fiscal pour attirer les investissements dans un marché où les investisseurs sont en quête des meilleurs rendements et où les gouvernements étrangers réduisent leurs impôts.

Pour un certain nombre de témoins, les impôts des particuliers doivent être concurrentiels à l'échelle internationale. Certains sont d'avis que, si la ponction fiscale est plus lourde au Canada, il pourrait y avoir un exode des cerveaux que nous ne pouvons nous permettre; cette ponction fiscale pourrait également nous empêcher d'attirer et de conserver les immigrants qualifiés qui pourraient aider le pays à relever les défis qui se poseront sur le marché du travail et à atteindre ses objectifs en matière de productivité. Pour certains, la mobilité de la main-d'œuvre est une question importante à prendre en compte au moment d'envisager des modifications de l'impôt des particuliers.

Pour ce qui est de l'impôt des particuliers et des entreprises, les témoins ont toutefois indiqué que les impôts, les taxes et autres prélèvements ne sont qu'un des facteurs qui entrent en ligne de compte au moment où les particuliers choisissent leur lieu de résidence et de travail, les entreprises, le lieu où elles s'installeront et mèneront leurs activités et les investisseurs, le lieu où investir leurs ressources financières. On a précisé au Comité que la qualité de vie — en partie fonction de la variété, de la quantité et de la qualité des biens et services publics — compte davantage que la fiscalité; pour ces témoins, il ne faut pas limiter cette compétitivité à une comparaison simpliste des taux d'imposition. Nous avons aussi appris que la capacité de trouver du travail dans son domaine joue également beaucoup pour les particuliers.



# **CHAPITRE 3 : IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS CONCERNANT LES PARTICULIERS**

---

## **LE CONTEXTE**

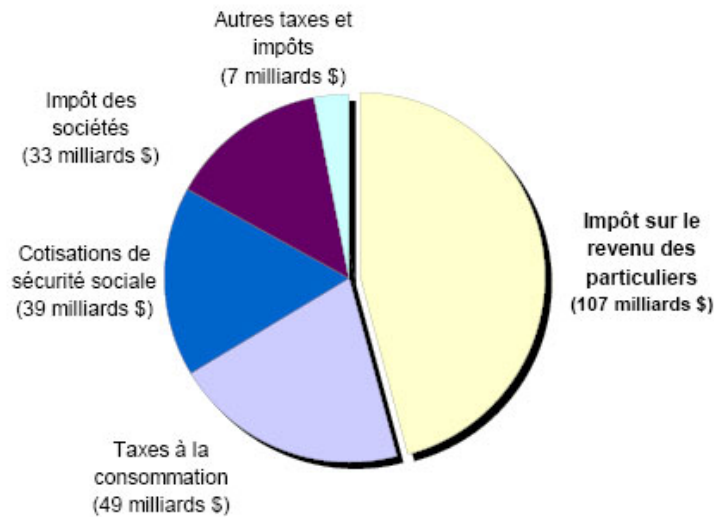
Quand il a annoncé les consultations prébudgétaires de 2007, le Comité a demandé aux Canadiens de s'exprimer sur la question suivante : quels sont le niveau et la forme appropriés de l'impôt, des taxes et des autres prélèvements qui concernent les particuliers et à quel taux devrait-on les fixer?

Dans ce contexte, et avant de recommander tout changement, il importe de connaître la part du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers dans l'ensemble des recettes fiscales du gouvernement fédéral, les taux et seuils d'imposition actuels et les mesures auxquelles ont recours les particuliers pour réduire leur fardeau fiscal.

### **A. Recettes perçues**

Depuis la fin des années 1960, l'impôt sur le revenu des particuliers fournit la part du lion des recettes fiscales du gouvernement fédéral. En 2005-2006, ce dernier a perçu plus de 105 milliards de dollars à ce titre. Comme on le voit à la figure 3.1, cette somme représente plus du double des montants tirés la même année des taxes à la consommation fédérales, la seconde source de recettes fiscales en importance de l'État.

**Figure 3.1 — Recettes fiscales et cotisations de sécurité sociale au niveau fédéral, Canada, 2005-2006**

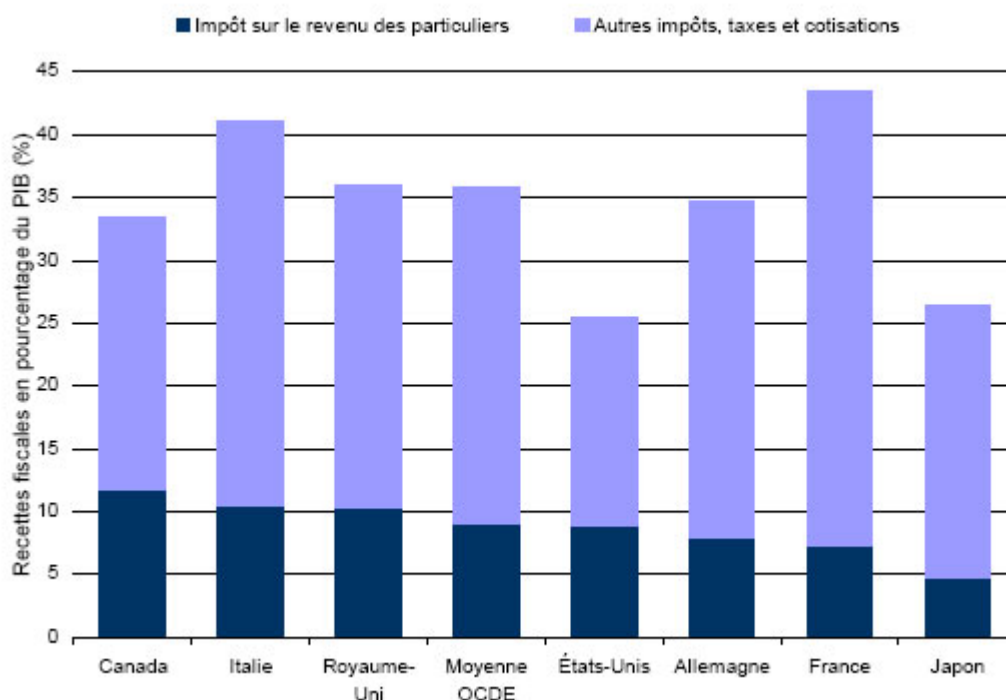


Nota : Les cotisations de sécurité sociale comprennent les cotisations aux régimes de pension du Canada et du Québec et à l'assurance-emploi. L'impôt sur le capital fait partie de l'impôt des sociétés.

Source : Données obtenues de Statistique Canada, tableaux CANSIM 385-0002 et 385-0006

Le Canada a toujours compté relativement plus sur l'impôt sur le revenu des particuliers que les autres pays du Groupe des Sept (G-7) et que beaucoup de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). D'après des chiffres de l'OCDE, en 2004, l'importance relative de l'impôt sur le revenu des particuliers était supérieure au Canada à ce que l'on observe dans tous les autres pays du G-7 et à la moyenne pour l'OCDE quant à la part du produit de cet impôt dans le produit intérieur brut (PIB) et à sa part des recettes fiscales totales en 2004, comme l'illustre la figure 3.2.

**Figure 3.2 — Recettes fiscales (cotisations de sécurité sociale comprises) en pourcentage du produit intérieur brut et de l'ensemble des recettes fiscales, tous paliers de gouvernement, certains pays, 2004**



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Statistiques des recettes publiques, 1965-2005*

## B. Taux d'imposition et seuils de revenu

Les taux et tranches d'imposition ont pas mal évolué depuis vingt ans. Par exemple, des réformes ont fait passer le nombre des tranches d'imposition de neuf à trois en 1988. Une quatrième tranche d'imposition pour les revenus de plus de 100 000 \$ a été établie à partir de l'année d'imposition 2001; le taux d'imposition de la première tranche a été ramené successivement de 17 à 16 %, puis à 15 % pour l'année d'imposition 2005 pour ensuite remonter aux taux annoncés de 15,25 et 15,5 % respectivement pour les années d'imposition 2006 et 2007. De même, à partir de 2001, le taux d'imposition de la seconde tranche a été ramené de 25 à 22 %, et celui de la troisième de 29 à 26 %; le taux d'imposition de la nouvelle tranche, la quatrième, était de 29 %. L'Énoncé économique d'octobre 2007 a eu pour effet de ramener le taux de la première tranche d'imposition à 15 % à partir de l'année d'imposition 2007, ce qui évite aux contribuables le taux de 15,5 % qui était prévu en loi pour cette tranche d'imposition en 2007.

Les seuils de revenu de même que certains autres montants du régime d'imposition du revenu des particuliers sont pleinement indexés à l'inflation depuis 2000.

Au niveau fédéral, les taux marginaux d'imposition du revenu des particuliers pour l'année d'imposition 2007 sont les suivants :

- 15 % sur la première tranche de 37 178 \$ de revenu imposable;
- 22 % sur la partie du revenu imposable située entre 37 179 et 74 357 \$;
- 26 % sur la partie du revenu imposable située entre 74 358 et 120 887 \$;
- 29 % sur la partie du revenu imposable qui dépasse 120 887 \$.

### **C. Exonérations, crédits et déductions**

Tout contribuable a le droit de gagner un revenu en franchise d'impôt jusqu'à concurrence d'un montant déterminé, appelé montant personnel de base, lequel était fixé à 8 839 \$ pour l'année d'imposition 2006. Dans l'Énoncé économique d'octobre 2007, le gouvernement fédéral a annoncé que le montant personnel de base serait porté à 9 600 \$ pour 2007 et 2008, et à 10 100 \$ en 2009.

Les contribuables peuvent aussi bénéficier, au titre d'un époux, d'un conjoint de fait ou d'une personne à charge admissible, d'une exonération égale au montant personnel de base, moins le revenu net de l'époux, du conjoint de fait ou de la personne à charge.

Tous les contribuables de 65 ans et plus bénéficient d'une exonération spéciale en sus du montant personnel de base. Le montant en raison de l'âge s'élevait à 5 177 \$ pour l'année d'imposition 2007.

Enfin, le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers comporte des crédits et déductions à l'égard de toutes sortes de dépenses personnelles (travail, éducation, cotisations syndicales, besoins médicaux, régimes de pension, assurance-emploi, dons de charité et contributions politiques, etc.).

## **LES VUES DES TÉMOINS**

### **A. Taux, seuils et autres montants de l'impôt sur le revenu des particuliers**

Les témoins ont fait part au Comité de leurs vues sur les modifications des taux d'imposition, des seuils de revenu et du montant personnel de base. Ils ont aussi abordé la question du fractionnement du revenu des couples pour le calcul de l'impôt.

## 1. Taux et seuils

Certains témoins, notamment le Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique, la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers, la Hamilton Roundtable for Poverty Reduction, la Manitoba Federation of Labour, la Nova Scotia Government and General Employees Union et l'Association néo-démocrate de Lotbinière–Chutes-de-la-Chaudière estiment que l'impôt sur le revenu des particuliers devrait correspondre au niveau des biens et services publics que souhaite la population. Compte tenu des augmentations projetées du coût des services publics comme les services de santé, les services de garde d'enfants, l'enseignement postsecondaire, la protection de l'environnement et les mesures de lutte contre la pauvreté, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, la Nova Scotia Federation of Labour, Specialink: The National Centre for Child Care Inclusion et le Syndicat canadien de la fonction publique, entre autres, déconseillent au gouvernement fédéral de réduire davantage l'impôt sur le revenu des particuliers.

D'autres témoins — notamment le Victoria Labour Council, le Congrès du travail du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté et First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition — sont allés plus loin, réclamant une plus grande progressivité de l'impôt par la voie d'une augmentation du taux supérieur de l'impôt sur le revenu des particuliers qui porterait celui-ci de 29 à 31,5 %. L'Alliance de la fonction publique du Canada et le Calgary and District Labour Council ont demandé l'établissement d'une nouvelle tranche d'imposition, à un taux plus élevé, pour les revenus de plus de 250 000 \$, tandis que le Congrès du travail du Canada a proposé de porter à 100 % le taux d'inclusion des gains en capital. La figure 3.3 illustre les répercussions estimatives, sur le produit de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, d'une réduction d'un point des taux de l'impôt, toutes choses égales par ailleurs.

**Figure 3.3 — Répercussions estimatives sur les recettes fiscales fédérales d'une réduction d'un point des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, 2008**

Réduction du taux d'imposition	Baisse estimative du produit de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers (en millions de dollars)
Ramené de 15 à 14 %	2 691
Ramené de 22 à 21 %	1 715
Ramené de 26 à 25 %	503
Ramené de 29 à 28 %	682

Source : Estimations de la Bibliothèque du Parlement réalisées au moyen de la version 15 de la Base de données et modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. La Bibliothèque du Parlement assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ce modèle.

D'autres témoins encore, notamment la Toronto Financial Services Alliance, souscrivent à des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers. Certains témoins ont souligné l'importance d'un régime fiscal concurrentiel en matière d'impôt sur le revenu pour

attirer les travailleurs hautement spécialisés mobiles au niveau international. On a aussi fait valoir au Comité que de bas taux d'imposition ont des retombées positives — notamment sur le plan de l'effort de travail et de l'investissement des particuliers dans la formation professionnelle — toutes importantes pour la productivité.

En particulier, l'Association canadienne de l'imprimerie, le Canadian Retail Building Supply Council et l'Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers pressent le gouvernement fédéral de privilégier des réductions substantielles et généralisées de l'impôt sur le revenu des particuliers et non des dépenses de programmes.

Les entreprises ont du mal à attirer et retenir des ingénieurs, des scientifiques et des créateurs et gestionnaires d'entreprises hautement qualifiés. Ainsi, l'Association canadienne de la technologie de l'information voudrait que le gouvernement fédéral réduise le taux marginal d'imposition supérieur et qu'il relève le seuil de la tranche d'imposition correspondante. La Greater Victoria Chamber of Commerce et la Halifax Chamber of Commerce proposent que le seuil de la tranche d'imposition supérieure soit porté à 150 000 \$, voire 200 000 \$ quand la conjoncture le permettra.

Un autre témoin, Trevor Nakka, est d'avis que les taux d'imposition du revenu des particuliers ne doivent pas augmenter de pair avec les revenus du travail. D'après lui, un taux d'imposition uniforme stimulerait l'activité, en particulier chez les salariés les plus productifs.

Un témoin a attiré l'attention sur la situation des gagne-petit et des personnes à revenu moyen dont le taux marginal d'imposition est élevé en raison de la récupération des prestations fédérales — comme le crédit pour taxe sur les produits et services et la Prestation fiscale canadienne pour enfants — à mesure que le revenu augmente et de l'effet de cette récupération fiscale sur l'ardeur au travail. Des témoins comme la Chambre de commerce du Canada et la Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce prônent des allègements fiscaux pour les gagne-petit et les travailleurs à revenu modeste.

## **2. Autres montants**

Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec et Women Elders in Action pressent le gouvernement fédéral de porter le montant personnel de base au niveau du seuil de faible de revenu de Statistique Canada. La Conférence canadienne des arts souhaiterait que l'on porte le montant personnel de base à 12 000 \$ pour les travailleurs autonomes, tandis que la Professional Association of Canadian Theatres propose de le faire passer à 11 500 \$. L'Alliance to End Homelessness a proposé la création d'un crédit d'impôt remboursable pour les particuliers et les familles qui reposerait sur les seuils de faible

revenu de Statistique Canada. La figure 3.4 illustre les dépenses fiscales nettes que

représenteraient, pour le gouvernement fédéral, diverses augmentations du montant personnel de base, toutes choses égales par ailleurs.

**Figure 3.4 — Dépenses fiscales fédérales estimatives associées à diverses augmentations du montant personnel de base, 2008**

<b>Montant personnel de base</b>	<b>Baisse estimative du produit de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers (en millions de dollars)</b>
Porté de 9 600 à 10 600 \$	2 743
Porté de 9 600 à 11 600 \$	5 404
Porté de 9 600 à 20 000 \$	24 940

Nota : Le montant pour époux ou conjoint de fait et le montant pour personne à charge admissible sont majorés d'autant pour qu'ils demeurent équivalents au montant personnel de base.

Source : Estimations de la Bibliothèque du Parlement réalisées au moyen de la version 15 de la Base de données et modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. La Bibliothèque du Parlement assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ce modèle.

La Greater Victoria Chamber of Commerce a demandé que le gouvernement fédéral permette le report de l'impôt sur les gains en capital quand le produit de la vente des biens est réinvesti dans les six mois; les montants qui ne sont pas réinvestis durant cette période seraient alors imposés au prorata.

### **3. Fractionnement du revenu**

Peu de témoins ont parlé du fractionnement du revenu familial, lequel permettrait aux couples de se partager le revenu familial aux fins de l'impôt de manière à réduire le plus possible leur fardeau fiscal. Ceux qui l'ont fait, comme Randall Garrison et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, sont contre, principalement parce qu'une telle mesure serait avantageuse surtout pour les couples à revenu élevé, qu'elle aurait des conséquences fâcheuses sur les recettes fiscales fédérales et qu'elle ne ferait rien pour les mères célibataires.

#### **B. Enfants**

Certains témoins ont parlé des mesures fédérales qui visent les enfants, notamment de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE), de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et d'autres mesures fiscales qui, selon eux, contribueraient à améliorer le sort des enfants.

## 1. La Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la Prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants

KAIROS: Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice et l'Organisation nationale anti-pauvreté ont demandé que le gouvernement fédéral porte à au moins 5 000 \$ par an le montant maximal combiné de la PFCE et SPNE, tandis que First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition privilégie la consolidation de la PUGE, de la PFCE et du SPNE sous réserve d'un plafond annuel de 5 100 \$ par enfant. En outre, certains témoins, notamment l'Alliance to End Homelessness, ont parlé du fait que certains gouvernements provinciaux amputent leurs propres prestations d'aide sociale du montant total du SPNE ou d'une partie de celui-ci. La figure 3.5 donne une idée du coût estimatif que représenterait, pour le gouvernement fédéral, le fait de porter le montant annuel de la PFCE à divers niveaux, toutes choses égales par ailleurs.

**Figure 3.5 — Dépenses fiscales fédérales estimatives associées aux modifications proposées de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)**

Modification proposée	Dépense fiscale fédérale estimative (en milliards de dollars)
Majorer de 1 800 \$ par enfant le plafond annuel de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	10,5
Fusionner la Prestation fiscale canadienne pour enfant, le Supplément de la Prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants avec un plafond annuel de 5 100 \$ par enfant	18,2

Source : Estimations de la Bibliothèque du Parlement réalisées au moyen de la version 15 de la Base de données et modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. La Bibliothèque du Parlement assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ce modèle.

La Fédération des femmes du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec ont dit au Comité que la PUGE n'était pas la bonne manière d'offrir une aide publique à l'égard de la garde des enfants. Ces témoins, à l'instar aussi de la Catholic Women's League of Canada et de Heike Schmidt, estiment que l'exonération de la PUGE rendrait le programme plus équitable.



## **2. Autres mesures à caractère fiscal**

Les témoins ont formulé d'autres propositions encore quant aux enfants et à la garde d'enfants. La Catholic Women's League of Canada propose la création d'un crédit d'impôt pour les parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants, tandis que la Fédération des femmes du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec privilégient le remplacement de la déduction pour dépenses de garde d'enfants par un crédit d'impôt remboursable qui diminuerait progressivement à mesure que le revenu s'élève. UNICEF Canada est d'avis que le gouvernement fédéral devrait effectuer une analyse complète des répercussions des impôts sur les enfants et examiner l'effet distributif des impôts, taxes et autres prélèvements sur les enfants. Enfin, un autre témoin — Heike Schmidt — estime que toutes les familles devraient pouvoir déduire de leur revenu la totalité des dépenses qu'elles engagent pour élever leurs enfants.

### **C. Étudiants**

Les témoins ont présenté au Comité toutes sortes de vues et de propositions relativement aux mesures fiscales qui touchent les étudiants, en ce qui concerne notamment les crédits d'impôt, les régimes enregistrés d'épargne-études, les droits de scolarité et le revenu d'emploi.

#### **1. Crédits d'impôt et régimes d'épargne**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants préférerait que l'on abroge les crédits pour études et pour droits de scolarité, les mesures visant les régimes enregistrés d'épargne-études et la Subvention canadienne pour l'épargne-études et que le gouvernement alloue les sommes ainsi économisées à un régime national complet de bourses axées sur les besoins.

La College Student Alliance a formulé une proposition analogue et pressé le gouvernement fédéral d'envisager d'adopter des politiques fiscales ou des programmes plus efficaces pour encourager les étudiants et leurs familles à participer au financement de leurs études postsecondaires. Elle envisage par exemple des allègements fiscaux pour les parents ou les personnes qui subviennent aux besoins d'étudiants de niveau postsecondaire.

#### **2. Mesures visant les droits de scolarité et les autres frais d'études**

L'Association canadienne pour les études supérieures voudrait que les droits de scolarité soient entièrement déductibles du revenu imposable, tandis que la College Student Alliance propose d'alléger le fardeau financier des étudiants au moyen de mesures

comme des remises d'impôt fondées sur les droits de scolarité, un crédit de taxe de vente remboursable ou des déductions ciblées. Cette dernière a donné en exemple le crédit d'impôt pour frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, indiquant que le gouvernement fédéral pourrait adopter une mesure similaire. Ce crédit provincial permet aux étudiants de récupérer, sous la forme de crédits d'impôt, la moitié des droits de scolarité admissibles acquittés après janvier 2005 jusqu'à concurrence d'un plafond cumulatif de 10 000 \$.

La Catholic Women's League of Canada est pour l'exonération des manuels de niveau postsecondaire, tandis que l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants estime pour sa part que certaines mesures adoptées récemment — comme le crédit d'impôt pour manuels et l'exonération totale des bourses d'études — ont une portée limitée et font peu pour améliorer l'accès des étudiants immigrants à faible revenu aux études postsecondaires. On trouvera à la figure 3.6 une estimation du coût, pour le gouvernement fédéral, du crédit d'impôt pour manuels en 2006 et en 2007.

**Figure 3.6 — Dépenses fiscales fédérales associées au crédit d'impôt pour manuels, 2006 et 2007**

Année	Dépense fiscale fédérale estimative (en millions de dollars)
2006	80
2007	82
2008	83

Source : Ministère des Finances du Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2006*

### 3. Étudiants, diplômés et travail rémunéré

Des témoins ont fait valoir que le régime fiscal devrait encourager les étudiants à financer leurs études postsecondaires par la voie d'un travail rémunéré, par exemple au moyen de réductions d'impôt pour les étudiants ou les récents diplômés salariés, ou de mesures fiscales qui encourageraient les employeurs à offrir des emplois d'été ou des stages aux étudiants. L'Association of Nova Scotia University Teachers prône, elle, des allègements fiscaux additionnels pour les nouveaux diplômés qui arrivent sur le marché du travail avec une dette d'études.

La Greater Victoria Chamber of Commerce propose l'adoption de mesures fiscales propres à encourager les entreprises à embaucher des étudiants, en particulier des étudiants étrangers, pour parer aux risques de pénurie de main-d'œuvre. Elle suggère à l'intention des PME un nouveau crédit d'impôt pour programme COOP d'un montant égal à 15 % du salaire des étudiants COOP qualifiés occupant un poste susceptible d'aboutir à un emploi à temps plein. Par ailleurs, l'Association canadienne

pour les études supérieures souhaite des allègements fiscaux à l'intention des employeurs qui créent des emplois exigeant une formation du deuxième cycle universitaire.

Enfin, l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires a signalé au Comité un programme de la Saskatchewan qui exonère le revenu gagné pendant une période donnée après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires pour encourager les étudiants à mener leurs études à terme et à retourner en Saskatchewan à la fin de celles-ci. L'Association réclame la création d'un programme analogue au niveau fédéral qui ciblerait les étudiants autochtones.

## **D. Salariés**

Le Comité a été saisi d'un certain nombre de propositions à caractère fiscal visant les salariés, en ce qui concerne notamment la prestation fiscale pour le revenu gagné, les régimes d'actionnariat des salariés, les mesures propre à attirer et retenir les salariés, les véhicules fournis par l'employeur, les salariés handicapés, la formation et l'imposition des enfants huttérites qui travaillent dans une ferme et la déduction pour les habitants de régions éloignées.

### **1. La prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG)**

Si les témoins qui ont parlé de la prestation fiscale pour le revenu gagné souscrivaient dans l'ensemble à cette nouvelle mesure, certains, comme le Social Planning Council of Winnipeg, prônent une augmentation du niveau des prestations et une modification des conditions d'admissibilité de manière que davantage de travailleurs puissent en bénéficier.

L'Association canadienne des banques alimentaires et Feed Nova Scotia souhaiteraient que la prestation soit progressivement augmentée pour la porter à un maximum de 2 400 \$ par an ou 200 \$ par mois pour une personne seule sans personne à charge. L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires a demandé que la prestation soit indexée sur l'inflation et portée à un maximum de 1 250 \$ par personne par an, mais réduite de 10 % de la part du revenu qui dépasse 20 000 \$ annuellement et nulle à partir de 30 000 \$. L'Organisation nationale anti-pauvreté propose qu'on suive le modèle des États-Unis où un crédit analogue offre jusqu'à environ 4 400 \$ US pour une famille avec enfants et où l'admissibilité commence dès le premier dollar gagné. La figure 3.7 illustre les dépenses fiscales fédérales estimatives associées à diverses augmentations de la PFRG, toutes choses égales par ailleurs.

**Figure 3.7 — Dépenses fiscales fédérales estimatives associées à diverses augmentations de la PFRG**

<b>Prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG)</b>	<b>Dépense fiscale fédérale estimative (en millions de dollars)</b>
Relever le plafond annuel de la PFRG de 350 \$ pour les personnes seules et de 700 \$ pour les couples et les parents seuls	578
Relever le plafond annuel de la PFRG de 700 \$ pour les personnes seules et de 1 400 \$ pour les couples et les parents seuls	1 247

Source : Estimations de la Bibliothèque du Parlement réalisées au moyen de la version 15 de la Base de données et modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. La Bibliothèque du Parlement assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ce modèle.

## **2. Les régimes d'actionnariat des salariés**

WestJet a parlé au Comité de la question de l'imposition des personnes qui participent à des régimes d'actionnariat des salariés (85 % des employés de WestJet participent au régime d'actionnariat des salariés de l'entreprise). Dans le régime de WestJet, les salariés peuvent acheter en bourse des actions de l'entreprise, laquelle leur en paie autant en contrepartie jusqu'à concurrence d'un plafond annuel déterminé; les salariés doivent attendre une période minimale préétablie avant de pouvoir vendre ces actions. Or, bien que les salariés ne puissent pas immédiatement vendre ces actions, la part de l'employeur est considérée comme un avantage imposable, et les salariés doivent immédiatement acquitter l'impôt sur celle-ci.

WestJet demande que, dans un régime d'actionnariat des salariés, les salariés ne paient de l'impôt sur l'apport de contrepartie de l'employeur qu'au moment de la vente des actions, quand ils touchent effectivement un avantage. Elle propose en outre que l'apport de contrepartie de l'employeur soit traité comme un gain en capital aux fins de l'impôt sur le revenu.

## **3. Les mesures propres à attirer et retenir les travailleurs**

Certains ont fait valoir au Comité que le gouvernement devrait trouver des manières d'attirer et de retenir les travailleurs, et ont proposé diverses solutions. La Greater Victoria Chamber of Commerce, par exemple, privilégie des encouragements fiscaux conçus pour attirer et rapatrier des personnes qualifiées — immigrants étrangers et émigrants canadiens — dans les secteurs d'activité où les pénuries de main-d'œuvre

sont particulièrement importantes. L'Association des comptables généraux accrédités du Canada recommande au gouvernement d'envisager un crédit d'impôt ciblé à l'intention des employeurs qui gardent leurs salariés de plus de 65 ans.

La Fédération des femmes du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec prônent une réduction des droits perçus auprès des étrangers qui souhaitent s'établir au Canada.

#### **4. Les véhicules fournis par l'employeur**

Outre la proposition d'Accor Services relative aux laissez-passer de transport en commun fournis par l'employeur, les témoins ont parlé aussi des véhicules fournis par l'employeur. L'Association canadienne de la construction et le Programme des routes et des infrastructures du Canada réclament une modification du régime fiscal des véhicules fournis par l'employeur utilisés dans certaines conditions. En particulier, on nous a fait valoir qu'il existait des cas où l'utilisation du véhicule d'un employeur pour faire la navette entre le domicile et le lieu de travail ne devrait pas être considérée comme un avantage imposable, notamment les suivants :

- quand l'employeur exige que le salarié reparte chez lui le soir dans le véhicule qu'il lui fournit pour des raisons de sécurité ou en raison d'un manque de places de stationnement sur les lieux de travail;
- quand l'employeur interdit au salarié de se servir du véhicule en dehors de ses déplacements entre son domicile et son lieu de travail.

#### **5. Salariés handicapés**

L'Institut national canadien pour les aveugles a dit au Comité que certains employeurs hésitent à embaucher des personnes ayant une déficience visuelle parce que les accommodements et la formation nécessaires leur paraissent trop coûteux. Il demande que le gouvernement fédéral institue un crédit d'impôt à l'intention des employeurs qui embauchent — et gardent pendant au moins 12 mois — un travailleur ayant une déficience visuelle en procédant aux accommodements nécessaires.

#### **6. Formation des salariés**

Il semblerait que les investissements des entreprises dans la formation de leurs salariés soient à la baisse, et des témoins ont mentionné un document produit par le Conference Board du Canada suivant lequel les employeurs ont investi 847 \$ par salarié

dans la formation de leurs effectifs en 1996, comparativement à 699 \$ par salarié en 2006 (en dollars constants de 1996).

Le gouvernement fédéral soutient les dépenses de capital dans les secteurs de la fabrication et de la transformation par la voie de l'amortissement fiscal linéaire accéléré à un taux de 50 % qui s'applique aux biens admissibles, mais l'Association canadienne de l'imprimerie a fait remarquer que, pour être efficace, cette mesure devrait s'accompagner d'un accroissement de la formation des salariés.

La Poverty Reduction Coalition estime que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures fiscales propres à encourager les employeurs à offrir des programmes de formation et d'autres mesures d'aide liées à l'emploi, tandis que la Greater Victoria Chamber of Commerce prône des mesures fiscales à l'intention des employeurs qui auraient pour effet d'encourager la formation des salariés dans des établissements postsecondaires accrédités. L'Association des comptables généraux accrédités du Canada a proposé que le gouvernement fédéral réduise le taux des cotisations d'assurance-emploi des employeurs qui investissent dans la formation de leur salariés ou qui permettent à leur salariés de prendre congé pour obtenir une accréditation professionnelle.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association canadienne des producteurs d'acier pressent le gouvernement fédéral de créer un crédit d'impôt à l'égard des dépenses de formation à appliquer aux cotisations d'assurance-emploi de l'employeur et des salariés concernés. De même, la Société des comptables en management du Canada est pour un crédit d'impôt remboursable à l'égard des dépenses de formation jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par travailleur par an. Enfin, le Programme des routes et des infrastructures du Canada propose que le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis soit étendu à tous les métiers de la construction reconnus par les provinces, y compris les métiers du secteur de la construction de routes et de la construction lourde.

## **7. Huttérites**

On nous a soumis une demande fiscale à l'égard d'un groupe particulier de contribuables, les huttérites. Le cabinet d'avocats Myers Norris Penny LLP a fait valoir que le régime fiscal manque d'équité envers les colonies huttérites dans la mesure où l'article 143 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne permet pas d'allouer un revenu imposable aux enfants de moins de 18 ans des colonies huttérites même s'ils participent activement aux activités agricoles de la colonie. Si l'article 143 ne mentionne pas expressément les colonies huttérites, Myers Norris Penny LLP a conclu que, à sa connaissance, les colonies huttérites sont le seul groupe de contribuables auquel s'applique l'article 143. Les agriculteurs non huttérites peuvent normalement allouer une partie de leur revenu à leurs enfants à la condition que les montants concernés soient raisonnables compte tenu des tâches effectuées.

Dans ce contexte, le cabinet Myers Norris Penny LLP propose que l'article 143 soit modifié de manière à traiter les colonies huttérites de la même façon que les autres entreprises agricoles familiales tout en respectant leur mode de vie singulier. Plus précisément, il recommande que les colonies huttérites soient autorisées à allouer un revenu imposable :

- aux enfants de 15 à 17 ans qui travaillent à temps plein dans la colonie jusqu'à concurrence de 25 000 \$;
- aux enfants de 11 à 14 ans jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 1 500 heures de travail au salaire minimum;
- aux enfants de 8 à 10 ans jusqu'à concurrence de la moitié du montant alloué aux enfants de 11 à 14 ans.

## **8. Habitants du Nord**

On a fait valoir au Comité que le coût de la vie est bien plus élevé dans les trois territoires que dans le reste du Canada et que les habitants de ces régions paient beaucoup plus pour se loger et se nourrir que les résidents du sud. La Northern Territories Federation of Labour, le Bureau de la région du Nord de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Nunavut Economic Forum ont signalé que la partie de la déduction qui vise la résidence n'a pas été augmentée depuis la création de la déduction en 1987 et demande qu'elle le soit. En particulier, la Northern Territories Federation of Labour a demandé qu'elle soit augmentée de 50 %, tandis que le Nunavut Economic Forum souhaite qu'elle soit relevée d'un niveau correspondant à l'inflation depuis 1987. Les deux proposent que la déduction soit indexée sur l'inflation.

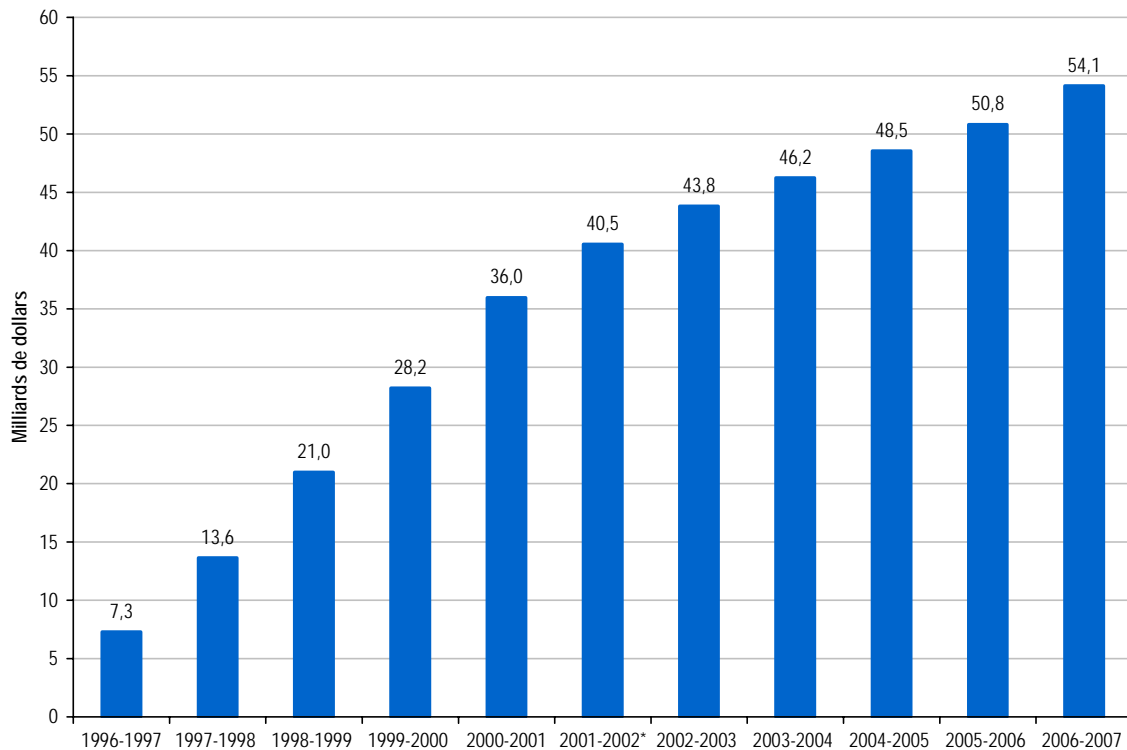
## **E. Chômeurs**

Des témoins ont abordé la question de l'assurance-emploi (AE), un programme financé par les cotisations des employeurs et des salariés. Ils prônent des changements qui, à leur avis, permettraient de mieux aider les chômeurs et d'améliorer la transparence et l'équité du régime.

### **1. Prestations et contributions**

On a rappelé au Comité que le compte d'assurance-emploi affiche un excédent de plus de 50 milliards de dollars, comme on le voit à la figure 3.8. Le Syndicat canadien de la fonction publique et Feed Nova Scotia souhaitent une réforme du régime d'assurance-emploi de manière à augmenter les prestations et à élargir l'admissibilité.

**Figure 3.8 — Excédent cumulé du compte d'assurance-emploi, Canada, 1996-1997 à 2000-2007**



Source : Receveur général du Canada, *Comptes publics du Canada*, vol. 1, ch. 4, certaines années

D'autres témoins voudraient que l'on affine le processus d'établissement des taux de cotisation pour permettre de nouvelles réductions des taux de cotisation à l'assurance-emploi. La Chambre de commerce du Canada en particulier privilégie un système reposant sur les antécédents des employeurs dans lequel les entreprises qui génèrent relativement peu de demandes d'assurance-emploi bénéficieraient d'un taux de cotisation moindre et où, comme le demande aussi l'Association des comptables généraux accrédités du Canada, le taux de cotisation des employeurs serait identique au taux de cotisation des salariés. La figure 3.9 illustre les taux de cotisation des employeurs et des salariés depuis 2000. La Chambre de commerce du Canada recommande aussi l'adoption d'un système de remboursement des trop-payé de cotisations des employeurs.

L'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario a demandé une modification des conditions d'admissibilité à l'AE pour tenir compte de l'augmentation du nombre des travailleurs autonomes, des personnes qui travaillent à contrat et des travailleurs occasionnels dans la population active. La Canadian Dance Assembly souhaiterait que tous les travailleurs autonomes, y compris les artistes et les travailleurs des industries culturelles, soient admissibles à l'assurance-emploi.



**Figure 3.9 — Taux des cotisations d'assurance-emploi, Canada, 2000-2008**

<b>Année</b>	<b>Taux de cotisation des salariés (%)</b>	<b>Taux de cotisation des employeurs (%)</b>
<b>2000</b>	2,4	3,36
<b>2001</b>	2,25	3,15
<b>2002</b>	2,2	3,08
<b>2003</b>	2,1	2,94
<b>2004</b>	1,98	2,77
<b>2005</b>	1,95	2,73
<b>2006</b>	1,87	2,62
<b>2007</b>	1,8	2,52
<b>2008</b>	1,73	2,42

Source : Agence du revenu du Canada, *Taux et cotisation maximale à l'AE*, [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)

Enfin, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires a demandé que le gouvernement fédéral institue une exemption annuelle de base de 3 000 \$ similaire à celle qui existe à l'égard des cotisations au Régime de pensions du Canada.

## **F. Retraités**

Les témoins ont traité de plusieurs mesures fiscales propres à soutenir les retraités et à stimuler l'épargne-retraite. Ils ont parlé en particulier du Supplément de revenu garanti, des prestations de Sécurité de la vieillesse, des régimes enregistrés d'épargne-retraite et du fractionnement du revenu de pension.

### **1. Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti**

Certains des témoins ont fait ressortir les effets fâcheux de la récupération fiscale du Supplément de revenu garanti (SRG) sur l'emploi, la retraite progressive et l'épargne-retraite. L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires notamment souhaiterait une réduction de cette récupération pour permettre aux personnes âgées à faible revenu de toucher un revenu d'emploi après leur retraite. La Canada's Association for the Fifty-Plus propose de remplacer la récupération fiscale du SRG par une fourchette de revenu admissible — éventuellement 4 000 à 5 000 \$ — au-dessus des seuils de faible revenu de Statistique Canada. Un autre témoin, Ruth M. McVeigh, réclame que toutes les personnes âgées admissibles au SRG soient soustraites à l'impôt sur le revenu.

L'Institut des fonds d'investissement du Canada pense pour sa part que le gouvernement fédéral devrait exclure du revenu imposable aux fins du calcul des prestations de SRG les revenus provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Il estime aussi qu'il vaudrait mieux se fonder sur le montant réel des dividendes touchés dans le calcul de la réduction des prestations de SRG plutôt que sur le dividende majoré qui sert au calcul du crédit d'impôt pour dividende.

La Canada's Association for the Fifty-Plus a soumis une requête analogue au sujet du remboursement de la pension de Sécurité de la vieillesse (SV) : elle voudrait que la valeur réelle des dividendes et non le dividende majoré soit prise en compte dans le revenu pour le calcul des remboursements de prestations de SV.

## **2. Régimes d'épargne enregistrés**

Plusieurs témoins, notamment Citizens for Public Justice et First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition, estiment que l'exonération des cotisations à un REER profite le plus aux contribuables des tranches d'imposition supérieures du fait que ces cotisations sont déduites du revenu imposable et que l'avantage fiscal qui en résulte augmente avec le taux marginal d'imposition. Women Elders in Action propose de convertir la déduction des cotisations à un REER et à un régime de pension agréé en un crédit à un taux fixe. Les régimes d'épargne à impôt prépayé (REIP) aussi pourraient plus efficacement encourager les personnes à faible revenu à épargner en vue de leur retraite en franchise d'impôt, nous a-t-on dit.

L'Institut des fonds d'investissement du Canada prône une augmentation du plafond annuel des cotisations à un REER pour tenir compte de la progression des revenus. Il propose de porter de 18 à 25 % du revenu gagné le taux maximal de cotisation et de porter par ailleurs le plafond annuel des cotisations de 22 000 \$ à 32 000 \$. La figure 3.10 illustre l'évolution du plafond des cotisations à un REER depuis 2000.

**Figure 3.10 — Évolution du plafond des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite, 1999-2012**

Année	Plafond des cotisations
1999 à 2002	13 500 \$
2003	14 500 \$
2004	15 500 \$
2005	16 500 \$
2006	18 000 \$
2007	19 000 \$
2008	20 000 \$
2009	21 000 \$
2010	22 000 \$
2011 et au-delà	Indexé sur l'inflation

Source : CCH Canadienne Limitée, *Canadian Income Tax Act with Regulations*, certaines éditions

L'Institut a en outre fait remarquer que les fonds retirés d'un REER ou d'un FERR ne bénéficient pas du crédit d'impôt pour dividende ni du taux d'inclusion des gains en capital de 50 % et recommande que ce traitement préférentiel s'applique aux revenus de placements retirés de régimes enregistrés.

L'Institut canadien des actuaires nous a fait part de ses préoccupations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées. L'Institut estime que ces régimes découragent leurs promoteurs d'adopter des niveaux de provisionnement plus élevés, ce qui les rend fragiles en cas de conjoncture défavorable et compromet le paiement des prestations des bénéficiaires. Il recommande plusieurs modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de son Règlement : autoriser le recours à des fiducies de sûreté distinctes de la caisse de retraite, avec possibilité de rendre au promoteur sa contribution si on n'en a pas besoin; fixer à chaque régime de retraite une marge de solvabilité en fonction du niveau de risque de chacun et permettre le provisionnement du régime jusqu'à ce niveau-là; porter le plafond de l'excédent autorisé dans un régime de retraite au plus élevé des deux montants suivants : deux fois la marge de solvabilité prescrite ou 25 % du passif à long terme.

### 3. Fractionnement du revenu de pension

Plusieurs témoins — notamment l'Institut des fonds d'investissement du Canada et Susan Davison — ont abordé la question du fractionnement du revenu de pension et ont fait remarquer que le revenu d'une personne provenant d'une caisse de retraite peut être fractionné avant que cette personne ait 65 ans, mais que les revenus provenant de REER et de FERR ne sont admissibles au fractionnement qu'à partir de l'âge de 65 ans. À leur avis, cette situation crée une distinction injuste.

L'Institut des fonds d'investissement du Canada voudrait que le revenu provenant d'un FERR puisse faire l'objet d'un fractionnement dès que le retraité atteint l'âge de 55 ans et Susan Davison a signalé au Comité que, en Saskatchewan, la loi permet aux régimes de pension agréés d'offrir des prestations de retraite variables aux retraités avant l'âge de 65 ans sans forcer ceux-ci à transférer leurs prestations dans un FERR. Pour assurer l'uniformité entre toutes les formes de revenu de pension, elle propose que les revenus de pension provenant de tous les mécanismes prescrits, y compris les FERR, donnent droit au fractionnement du revenu avant l'âge de 65 ans.

#### **4. Exonération cumulative des gains en capital**

L'exonération cumulative de 750 000 \$ des gains en capital réalisés sur la vente d'immobilisations admissibles de petites entreprises ou d'entreprises agricoles ou de pêche vise à encourager l'investissement dans ces secteurs et à assurer un meilleur revenu de retraite aux agriculteurs et aux propriétaires de petite entreprise. La Corporation des associations de détaillants d'automobiles propose de porter l'exonération à 5 millions de dollars et d'autoriser les propriétaires de petite entreprise à céder leur entreprise à un enfant adulte en franchise d'impôt.

### **G. Éducation**

Le Comité a été saisi de diverses préoccupations et recommandations concernant l'éducation, notamment en ce qui concerne la taxe sur les produits et services (TPS), l'apprentissage et les ressources en ligne et les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE).

#### **1. La taxe sur les produits et services**

Certains témoins ont insisté sur l'importance de la lecture pour apprécier la culture et acquérir la capacité de lecture et d'écriture nécessaire pour participer pleinement à la vie de la société. À ce chapitre, l'Association canadienne des bibliothèques estime que la TPS sur les livres nuit à la capacité de certaines personnes d'acheter de quoi lire et recommande, à l'instar de la Canadian Booksellers Association, que l'on supprime cette taxe sur les livres et autres articles de lecture.

De plus, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada a dit au Comité que les bibliothèques universitaires bénéficient d'un remboursement intégral de la TPS sur les livres imprimés et sur les périodiques contenant moins de 5 % de publicité. Or, une bonne partie des documents de recherche savants se présentent maintenant sous forme électronique; elle demande donc que les documents savants sous forme électronique donnent droit eux aussi à un remboursement intégral de la TPS.

Toujours au chapitre de la TPS, certains témoins dont l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, l'Association des universités et collèges du Canada et l'Université de Montréal réclament que le gouvernement fédéral accorde une exonération de TPS à l'égard des achats admissibles des conseils scolaires, des universités et des collèges. On a rappelé au Comité que les municipalités bénéficient déjà d'un remboursement intégral de la TPS qu'elles paient.

## 2. Apprentissage en ligne

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada a signalé que le recours à l'apprentissage en ligne (cours et services de bibliothèque) par les établissements d'enseignement avait progressé de 30 % depuis cinq ans au Canada. Elle préconise l'adoption d'encouragements fiscaux à l'appui de l'apprentissage en ligne par les particuliers.

## 3. Régimes enregistrés d'épargne-études

Dans sa présentation au Comité, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes conteste le bien-fondé de la disposition voulant que tous les REEE prennent la structure juridique d'une fiducie. Selon elle, cette exigence force les institutions financières à recourir à un fiduciaire tiers si elles veulent offrir des REEE, ce qui peut entraîner un coût additionnel pour les cotisants. L'Association propose donc que l'on autorise les contrats de REEE non gérés en fiducie, ce qui s'inscrirait dans la ligne d'autres produits d'épargne comme les REER et les FERR. La figure 3.11 illustre les dépenses fiscales fédérales nettes associées au report de l'impôt sur le revenu sur les cotisations à un REEE pour la période 2001 à 2007.

**Figure 3.11 — Dépenses fiscales fédérales nettes associées au report de l'impôt sur le revenu sur les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études, Canada, 2001-2007**

Année	Dépense fiscale fédérale estimative (en millions de dollars)
2001	96
2002	110
2003	130
2004	150
2005	145
2006	175
2007	215

Source : Ministère des Finances du Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2006*

#### **4. Autres mesure fiscales**

Les témoins ont saisi le Comité d'une foule de mesures fiscales concernant les études, l'éducation informelle et l'éducation permanente. Par exemple, le Manitoba Museum, l'Association canadienne des centres de sciences et le Discovery Centre souscrivent à la création d'un crédit d'impôt pour l'apprentissage des sciences et des technologies qui couvrirait l'adhésion à un centre de sciences et l'inscription à des programmes de sciences et de technologie comme les camps scientifiques et les clubs de sciences de fin de semaine pour enfants.

Un témoin, William A. J. Bertrand, a réclamé la création d'un fonds d'indemnités d'éducation qui serait financé par les cotisations des salariés et des employeurs et par le gouvernement fédéral; la participation des salariés serait facultative. À son avis, ce fonds serait particulièrement avantageux pour les salariés qui n'ont pas fait d'études postsecondaires ou très peu et qui n'ont pas pu se perfectionner ou améliorer leur employabilité.

ABC Canada Fondation pour l'alphabétisation a souligné l'importance de relever les niveaux d'alphabétisation pour améliorer l'activité, l'emploi et le niveau de vie des personnes qui ont du mal à lire et à écrire. Elle a réclamé des encouragements fiscaux à l'intention des petites et moyennes entreprises qui financent des activités de renforcement des compétences essentielles et d'alphabétisation en milieu de travail.

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada souhaite que l'on relève le plafond du crédit d'impôt pour études et que ce crédit devienne remboursable. Elle voudrait aussi que l'on modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour clarifier les conditions d'admissibilité des établissements d'enseignement aux fins du crédit d'impôt.

#### **H. Santé**

Le Comité a reçu toutes sortes de recommandations qui touchent la santé des Canadiens. Les témoins ont abordé de nombreux sujets, en particulier des questions concernant les personnes handicapées, les frais médicaux, les soins à domicile et les aidants naturels, les soins dentaires, les soins oculaires, la préparation aux pandémies, les soins de santé, le matériel et les infrastructures et les modes de vie sains.

##### **1. Le crédit pour personnes handicapées, les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et l'assurance-invalidité**

Plusieurs témoins réclament l'amélioration du crédit pour personnes handicapées (CIPH) pour soutenir davantage de contribuables. L'Alliance for Equality of Blind Canadians prône une augmentation du montant du CIPH tandis que d'autres, notamment l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, le Conseil des Canadiens avec

déficiences, la Société canadienne de la sclérose en plaques, la Fédération des femmes du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, demandent que le crédit devienne remboursable pour que toutes les personnes admissibles puissent en profiter pleinement, quel que soit leur revenu imposable. La figure 3.12 indique la répartition des demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées, par tranche de revenu, pour 2001.

**Figure 3.12 — Demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), par tranche de revenu, Canada, 2001**

Revenu tiré de sources imposables	Nombre de personnes qui ont demandé le CIPH pour elles-mêmes	Pourcentage du total (%)
Moins de 10 000 \$	59 300	17,2
10 000 à 20 000 \$	135 900	39,5
20 001 à 30 000 \$	68 900	20,0
30 001 à 40 000 \$	34 300	10,0
40 001 à 60 000 \$	28 400	8,3
60 001 à 80 000 \$	9 600	2,8
80 001 à 100 000 \$	2 600	0,8
plus de 100 000 \$	4 800	1,4
<b>Total</b>	<b>343 800</b>	<b>100,0</b>

Source : *Rapport du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées*, décembre 2004, tableau 2.2

L'Institut national canadien pour les aveugles a recommandé que le CIPH soit remboursé en fonction d'une échelle mobile et seulement aux personnes qui justifient d'au moins 12 mois d'activité. L'Alliance for Equality of Blind Canadians voudrait quant à elle que le gouvernement fédéral crée une nouvelle prestation fiscale remboursable à l'intention des personnes handicapées, en particulier celles qui ne travaillent pas.

On a aussi saisi le Comité de diverses préoccupations quant aux conditions d'admissibilité au CIPH. Le Conseil des Canadiens avec déficiences propose que les personnes qui ont droit aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) soient automatiquement admissibles au CIPH. La Société canadienne de la sclérose en plaques a fait valoir que les personnes qui ont des périodes d'invalidité épisodiques ont du mal à obtenir des prestations d'invalidité et recommande que le gouvernement fédéral modifie les conditions d'admissibilité aux prestations d'invalidité du RPC et au CIPH de manière à tenir compte du caractère épisodique des périodes d'invalidité associées à des maladies comme la sclérose en plaques, le VIH/sida, le lupus, la dystrophie musculaire et la maladie mentale. Par exemple, la Société canadienne de la sclérose en plaques propose d'assouplir les conditions d'admissibilité aux prestations d'invalidité du RPC en ce qui concerne le travail occasionnel ou à temps partiel de manière que les bénéficiaires puissent travailler davantage sans risquer de perdre leurs prestations.

Elle souhaite aussi une plus grande souplesse en ce qui concerne la condition voulant que les personnes doivent avoir cotisé au RPC quatre ans dans les six dernières années pour avoir droit à des prestations.

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes a parlé au Comité de l'imposition des indemnités d'assurance-invalidité versées par un régime d'assurance-invalidité à coût partagé. Pour améliorer l'accès des salariés à l'assurance-invalidité, elle propose que :

- si les cotisations patronales représentent plus de 50 % du coût du régime d'assurance-invalidité, les indemnités touchées soient entièrement imposables;
- si les cotisations patronales représentent moins de 50 % des coûts du régime, les indemnités soient exonérées d'impôt.

## **2. Le crédit d'impôt pour frais médicaux**

Certains témoins ont parlé du crédit d'impôt pour frais médicaux. Le Conseil national des femmes du Canada est d'avis que les contribuables à faible revenu qui ont des frais médicaux élevés ou de fortes dépenses associées à une invalidité ont besoin d'une aide accrue. Plusieurs témoins souscrivent à une réforme du crédit d'impôt pour frais médicaux. Par exemple, le Bell Pensioners' Group Inc. et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada estiment que le crédit devrait s'appliquer à la totalité du montant de leurs frais médicaux. Par ailleurs, pour traiter de manière plus équitable les personnes à faible revenu par rapport aux personnes à revenu élevé, l'Organisation nationale anti-pauvreté prône l'élimination du plafond des dépenses médicales qui peuvent être prises en compte.

Les témoins ont aussi parlé des divers types de dépenses médicales qui peuvent être prises en compte dans le calcul du crédit. La Canada's Association for the Fifty-Plus a demandé l'élargissement de la liste pour englober les vitamines prescrites, les médicaments en vente libre et les appareils de contrôle et autres appareils d'assistance. L'Association canadienne des aliments de santé demande au gouvernement fédéral de considérer l'achat de produits de santé naturels comme une dépense admissible. Enfin, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada prône la création d'un crédit d'impôt à l'égard des médicaments prescrits à des enfants.



### **3. Soins à domicile et aidants naturels**

Des témoins ont fait valoir au Comité que les aidants naturels — essentiellement les parents et les amis — fournissent une bonne part des soins à domicile et que les services ainsi fournis par quelque 2,1 millions de personnes représentent une économie annuelle de 5 milliards de dollars pour le système de santé. Ils ont présenté au Comité plusieurs suggestions quant à la manière d'alléger le fardeau des aidants naturels, lesquels sacrifient souvent un emploi pour s'occuper d'un proche ou subissent des pertes au niveau des avantages sociaux, des crédits du RPC, des occasions de formation et de l'ancienneté.

La Société canadienne de la sclérose en plaques propose un élargissement de l'admissibilité au bénéfice des dispositions de l'assurance-emploi qui permettent aux aidants naturels qui prennent congé pour s'occuper d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint mourant ou gravement malade de toucher des prestations d'AE et de conserver leur emploi. Elle voudrait que les aidants naturels de personnes gravement handicapées aussi aient droit à ces prestations.

L'Association canadienne des soins de santé a demandé que l'on modifie le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec afin d'autoriser les personnes qui cessent de travailler pour s'occuper d'une personne âgée à continuer de cotiser au régime. Elle a proposé aussi l'élargissement, à d'autres types d'aidants naturels, des dispositions du Régime de pensions du Canada qui permettent aux parents qui élèvent des enfants de soustraire du calcul de leur pension certaines années où leur revenu a été faible ou nul.

La Nova Scotia Association of Social Workers a fait valoir au Comité que beaucoup d'aidants naturels sont forcés de réduire leurs heures de travail pour s'occuper d'un parent, au point où ils ne gagnent plus suffisamment d'argent pour profiter du crédit non remboursable pour aidants naturels alors que la situation leur crée des difficultés financières; elle réclame donc la création de crédits d'impôt remboursables. De même, la Fédération des femmes du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec ont proposé la création d'un crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels et la fusion du crédit actuel et du crédit pour adulte à charge ayant une déficience en un seul crédit, plus généreux.

### **4. Soins dentaires, soins oculaires et préparation aux pandémies**

Des mesures fiscales nous ont été proposées qui concernent d'autres aspects de la santé, notamment les soins dentaires, les soins oculaires et la préparation aux pandémies. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada a demandé la création d'un crédit d'impôt pour les examens dentaires et les examens de la vue pour améliorer l'accès des enfants aux soins en matière dentaire et oculaire. L'Association dentaire canadienne a

signalé que les maladies buccodentaires sont parfaitement évitables et estime en conséquence que le gouvernement fédéral doit prendre des mesures propres à encourager leur prévention et leur traitement. Elle souscrit par ailleurs au maintien de la déductibilité des cotisations des employeurs et des travailleurs autonomes à un régime d'assurance-dentaire et presse le gouvernement fédéral de réduire la TPS sur les dépenses d'exploitation des cabinets de soins dentaires.

Hoffmann-La Roche Limited a affirmé que beaucoup de petites et moyennes entreprises n'ont ni les ressources financières ni les compétences voulues pour continuer de fonctionner si une pandémie devait survenir. Elle prône la création d'un crédit d'impôt pour les PME dont le montant maximal dépendrait de la taille de l'organisation, pour encourager par exemple l'élaboration d'un plan d'intervention en cas de pandémie, la constitution de réserves de médicaments antiviraux pour la prévention et le traitement des maladies et l'achat de fournitures médicales de base.

## **5. Soins de santé et infrastructure et matériel connexes**

On a fait au Comité des suggestions portant sur les soins de santé et l'infrastructure et le matériel connexes. L'Association médicale canadienne notamment propose au gouvernement fédéral d'envisager la création d'un régime d'épargne pour le financement privé des soins de longue durée. Elle envisage un régime soit à impôt payé d'avance soit à impôt différé qui s'inspirerait du régime enregistré d'épargne-invalidité et du régime enregistré d'épargne-études et auquel on pourrait adjoindre un programme fédéral de subventions et de bons fondés sur le revenu. L'Association pulmonaire du Canada a demandé qu'une partie des revenus tirés de l'industrie du tabac et des autres activités néfaste pour la santé serve à financer des activités de recherche et de promotion de la santé.

Pour ce qui est de la taxe sur les produits et services, l'Association canadienne des institutions de santé universitaires prône l'application uniforme du remboursement de la TPS aux hôpitaux, aux établissements publics de soins de longue durée et aux services publics de soins à domicile. Par ailleurs, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada suggère que l'on accorde aux sociétés qui investissent dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) le remboursement intégral de la TPS sur les achats de produits des TIC dans le domaine de la santé; ce remboursement s'appliquerait par exemple à l'achat d'ordinateurs portables par les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada pour aider les infirmières à assurer plus efficacement les soins à domicile. Parallèlement, l'Association médicale canadienne recommande le remboursement de la TPS sur les achats de produits des TIC en rapport avec des services de santé dispensés par un médecin et couverts par un régime d'assurance-maladie provincial ou territorial ou remboursés par une province ou un territoire.

## 6. Vie saine

Les témoins ont soumis au Comité des propositions conçues pour encourager les activités et habitudes alimentaires saines. La First Unitarian Church of Victoria souhaite que l'on décourage, au moyen de mesures fiscales, les activités nocives pour la santé publique. La Fondation des maladies du cœur du Canada et l'Association médicale canadienne voudraient que l'on double le plafond du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et que ce crédit vise éventuellement les adultes et les sports non organisés, de même que l'achat de matériel de sport.

En outre, la Fondation des maladies du cœur du Canada a fait ressortir le lien avéré entre les plans d'aménagement urbain et les niveaux d'obésité, et demande instamment au gouvernement fédéral d'investir dans les infrastructures. Elle propose que le gouvernement alloue une portion donnée des fonds du programme fédéral de transfert des fonds provenant de la taxe sur l'essence aux infrastructures qui facilitent l'activité physique comme des parcs et des centres récréatifs et à celles qui encouragent le recours à des moyens de transport actifs.

L'Association médicale canadienne prône l'adoption d'une stratégie de promotion de saines habitudes de vie, notamment au niveau de la nutrition et de la forme physique. Elle demande de taxer les aliments pauvres en nutriments et à forte teneur en calories et d'employer le produit de cette taxe pour rendre les aliments plus sains moins coûteux et plus accessibles. Dans la même veine, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada recommande l'imposition d'une taxe d'accise sur les aliments camelote.

La Société pour les troubles de l'humeur du Canada préconise une augmentation de cinq cents par consommation de la taxe d'accise sur les boissons alcooliques pour financer des investissements fédéraux dans des mesures touchant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie, tandis que l'Association médicale canadienne voudrait que la TPS soit supprimée sur les produits de cessation du tabagisme. Pour sa part, l'Association canadienne des aliments de santé propose d'exonérer de TPS les produits de santé naturels approuvés par Santé Canada, tandis que la Fondation des maladies du cœur du Canada prône la suppression de la TPS sur les produits qui encouragent l'activité physique et sur les aliments sains vendus dans les restaurants et les magasins de vente au détail et voudrait par ailleurs que le gouvernement fédéral veille à ce que la TPS soit appliquée uniformément à tous les produits malsains, par exemple sur l'achat de plus de six beignes.

## NOS RECOMMANDATIONS

Le Comité recommande :

1. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour relever les seuils de revenu dans le contexte de l'impôt sur le revenu des particuliers.
2. Que le gouvernement fédéral modifie les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui concernent le Régime d'encouragement à l'éducation permanente de manière que les titulaires de régimes enregistrés d'épargne-retraite puissent plus facilement retirer des fonds pour financer leur éducation permanente.
3. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire du crédit d'impôt pour personnes handicapées un crédit remboursable.
4. Que le gouvernement fédéral institue, à l'intention des employeurs, un crédit d'impôt à la formation non remboursable.
5. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à bonifier la prestation fiscale pour le revenu gagné.
6. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'assurance-emploi* de manière à :
  - a) permettre la création d'une caisse d'assurance-emploi indépendante;
  - b) bonifier le régime d'assurance-emploi.
7. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour porter à une proportion à déterminer du passif à long terme l'excédent maximal déductible d'impôt d'un régime de retraite à prestations déterminées autorisé avant la suspension obligatoire des cotisations du promoteur d'un régime de retraite.
8. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* pour relever les niveaux de revenu à partir desquels le supplément de revenu garanti commence à faire l'objet d'une récupération fiscale.

# CHAPITRE 4 : IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES

---

## LE CONTEXTE

Durant les consultations prébudgétaires de 2007, on a demandé aux Canadiens de s'exprimer notamment sur la question suivante : quelle forme devraient prendre les impôts, les taxes et autres prélèvements exigés des sociétés et à quel taux devrait-on les fixer?

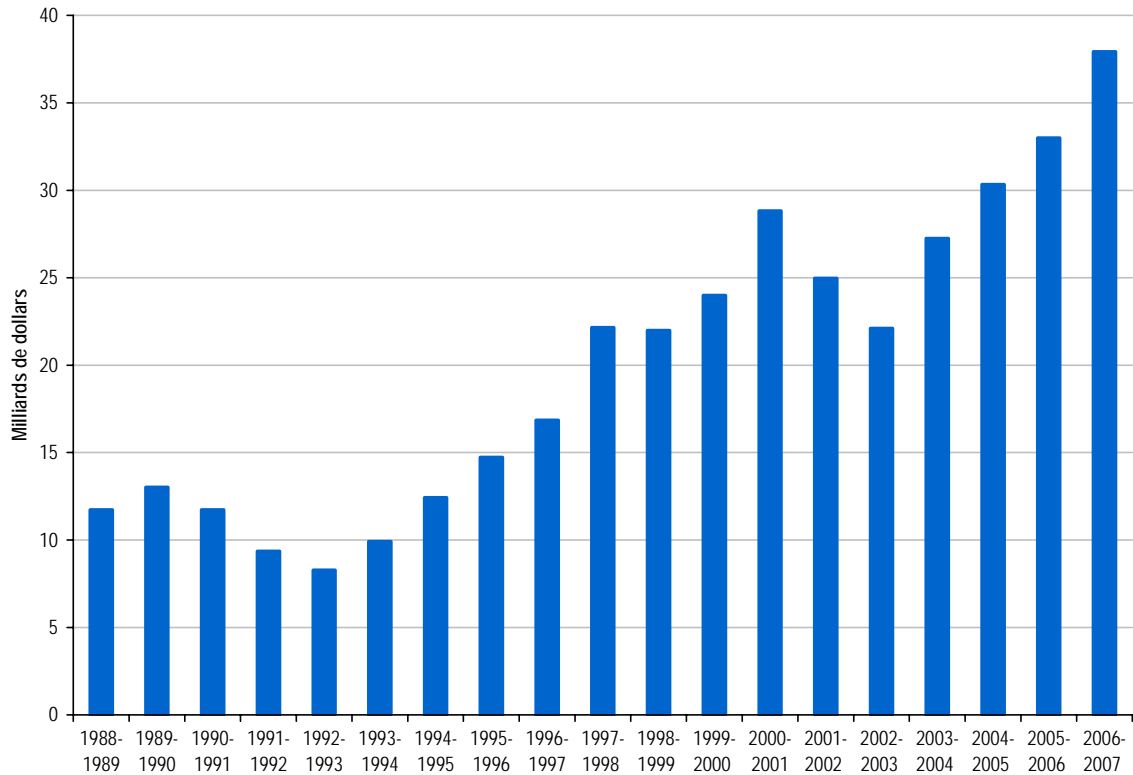
Pour mettre en contexte le débat sur les modifications proposées aux impôts, taxes et autres prélèvements qui frappent les entreprises et sur les mesures que prennent celles-ci pour alléger leur fardeau fiscal, il est utile de faire un tour d'horizon de l'apport des entreprises dans les recettes fiscales totales du gouvernement fédéral.

### A. Recettes fiscales

Le gouvernement fédéral a commencé à percevoir un impôt sur les bénéfices des sociétés en 1917, et celles-ci paient aussi de l'impôt sur le capital, mais depuis 2006, seulement au niveau provincial. En 1985, le gouvernement fédéral a institué, à l'égard des institutions financières, un prélèvement de 1,25 % sur le capital imposable au-delà d'un milliard de dollars employé au Canada. Les institutions financières peuvent toutefois déduire de leur impôt sur le capital le montant de leur impôt sur le revenu et, par conséquent, ne payer de l'impôt sur le capital que dans la mesure où elles n'ont pas suffisamment d'obligations fiscales à assumer pour les trois années précédentes et les sept années suivantes.

Comme on le voit à la figure 4.1, le gouvernement fédéral a perçu près de 38 milliards de dollars au titre de l'impôt général des sociétés en 2006-2007. Les revenus fiscaux qu'il tire des sociétés ont crû de presque 19 % entre 2005-2006 et 2006-2007, et de plus de 33 % de 2000-2001 à 2006-2007, bien que le taux général de l'impôt des sociétés ait été ramené de 28 à 21 % durant cette période. Il reste cependant que, dans le total des recettes fiscales fédérales, la part de l'impôt sur le revenu des sociétés demeure inférieure à celle de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation.

**Figure 4.1 — Produit de l'impôt général des sociétés au niveau fédéral, Canada, 1988-1989 à 2006-2007**



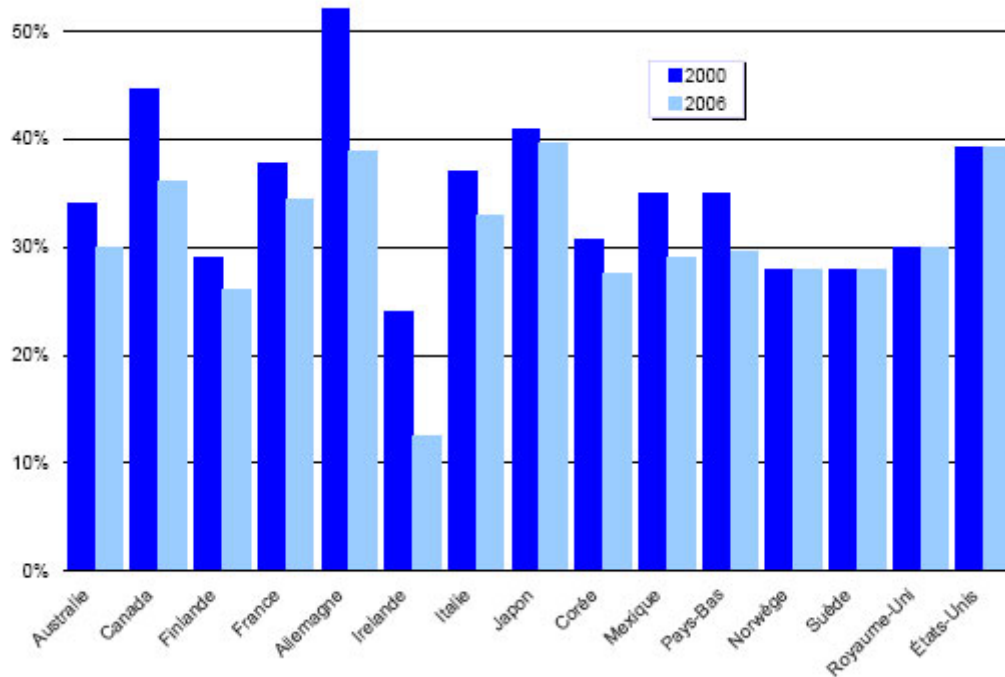
Source : Données tirées du tableau Cansim 385-0002 de Statistique Canada

## B. Taux

Au niveau fédéral, le taux de l'impôt général des sociétés a atteint un sommet de 47 % dans les années 1950 avant de commencer à diminuer pour tomber à 36 % en 1980, 28 % en 1990 et 21 % en 2007; suivant les réductions déjà prévues en loi, le taux sera ramené à 15 % en 2012. La surtaxe des sociétés de 1,12 % est éliminée à compter de 2008.

On observe une réduction progressive de l'impôt général des sociétés dans de nombreux autres pays développés aussi. Comme on le voit à la figure 4.2, 11 des 15 pays choisis de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont abaissé leur taux d'imposition des sociétés entre 2000 et 2006.

**Figure 4.2 — Taux d'imposition des sociétés, certains pays, 2000 et 2006**



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *OECD Tax Database*

En outre, les petites sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) — à savoir celles dont le capital imposable employé au Canada ne dépasse pas 15 millions de dollars — bénéficient d'un taux d'imposition allégé (12 % en 2007) sur leur première tranche de revenus de 400 000 \$. Depuis 2003, le seuil en deçà duquel les petites entreprises bénéficient d'un taux d'imposition réduit est passé progressivement de 200 000 à 400 000 \$; cette année-là, les conditions d'admissibilité à ce taux réduit ont été élargies. Dans l'exposé économique d'octobre 2007, le gouvernement fédéral a annoncé que le taux d'imposition des petites entreprises serait ramené à 11 % en 2008 et non en 2009, comme il était initialement prévu.

### **C. Exonérations, crédits et déductions**

Toutes les entreprises peuvent déduire de leurs produits à recevoir les dépenses qu'elles engagent pour produire des biens et des services à la condition que l'entreprise présente des chances raisonnables de profit. Ces dépenses comprennent les dépenses courantes comme les salaires, les matières premières, les droits, les loyers et les coûts d'énergie, par exemple; elles peuvent englober aussi l'achat de biens d'équipement comme des machines et des édifices. Les dépenses courantes sont déductibles dans l'année où elles sont engagées, tandis que les dépenses d'équipement peuvent être étalées sur plusieurs années suivant les taux d'amortissement prescrits.

Le régime d'imposition des sociétés comporte par ailleurs plus de 50 exonérations, crédits et déductions conçus pour atteindre certains objectifs de politique publique, par exemple pour stimuler l'investissement dans les entreprises, les dons à des organismes de bienfaisance et la croissance des petites entreprises.

Par exemple, le crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental vise à encourager les entreprises à réaliser des travaux de recherche et de développement au Canada, tandis que le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne sert à soutenir le secteur canadien de la production cinématographique et magnétoscopique.

## **LES VUES DES TÉMOINS**

### **A. Taux de l'impôt des sociétés**

Le Comité a entendu des vues et des propositions variées au sujet de l'imposition des sociétés. Les témoins ont parlé en particulier du taux général d'imposition des sociétés et du taux d'imposition des petites entreprises et proposé des impôts fondés sur la nature des activités de l'entreprise.

#### **1. Le taux général d'imposition des sociétés**

Un certain nombre de témoins ont proposé des réductions du taux d'imposition des sociétés. Ils ont fait valoir que si le taux d'imposition des sociétés du Canada est de plus en plus proche de celui des États-Unis, il importe qu'il soit compétitif aussi par rapport aux taux pratiqués dans d'autres pays. Le Bureau d'assurance du Canada et la Toronto Financial Services Alliance, par exemple, ont fait ressortir l'importance d'un régime d'imposition des sociétés hautement compétitif pour attirer des investissements et accroître la productivité. D'autres, comme l'Association du transport aérien du Canada et l'Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada, affirment que l'abaissement de l'impôt des sociétés stimulerait non seulement la productivité, mais aussi l'investissement dans l'entreprise et la création d'emplois.

Plusieurs témoins, dont le Canadian Retail Building Supply Council, l'Association canadienne des fabricants de produits de quincaillerie et d'articles ménagers et la Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce, ont demandé instamment que le gouvernement fédéral accélère le calendrier de mise en œuvre des réductions annoncées de l'impôt des sociétés. D'autres, comme la Business Tax Reform Coalition, Manufacturiers et Exportateurs du Canada et l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires pressent le gouvernement fédéral de ramener le taux d'imposition des sociétés à 15 % sur plusieurs années. Il importe de noter que certains



mémoires ont été envoyés au Comité avant l'Énoncé économique d'octobre 2007 dans lequel le gouvernement fédéral annonçait des réductions qui feront tomber le taux d'imposition des sociétés à 15 % en 2012.

L'Institut canadien des comptables agréés a demandé que le taux de l'impôt fédéral général des sociétés soit ramené au taux des petites entreprises, cela pour rendre le régime fiscal canadien plus compétitif au niveau international et réduire les coûts d'observation et d'administration des entreprises en simplifiant les règles fiscales.

Le Social Planning Council of Winnipeg a dit au Comité que le taux d'imposition des sociétés du Canada était du même ordre que celui qu'appliquent les autres pays du Groupe des Sept (G-7). D'autres témoins aussi, comme le Réseau solidarité itinérance du Québec, Randall Garrison, le Wellesley Institute et l'Association canadienne des soins de santé ne voient pas la nécessité de réduire davantage le taux d'imposition des sociétés.

Le Tax Executives Institute, Inc. prône la création d'un système permettant le transfert des pertes entre les diverses entités appartenant à un même groupe de sociétés, système qui, selon lui, viendrait compléter les pratiques administratives courantes.

## **2. Petites entreprises**

Plusieurs témoins ont insisté sur le rôle important des petites entreprises dans l'économie. Comme on l'a dit plus haut, certains des mémoires envoyés au Comité ont été rédigés avant l'Énoncé économique d'octobre dernier où l'on annonçait que le taux d'imposition des petites entreprises serait ramené à 11 % en 2008; certains témoins ont dit souscrire à cette modification. L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires a même demandé qu'il soit ramené à 10 % d'ici trois à cinq ans, tandis que l'Association canadienne des aliments de santé et Gordon E. MacKinnon préconisent d'autres réductions du taux d'imposition des petites entreprises. Par ailleurs, l'Association canadienne de la construction souhaite que l'on relève le seuil de revenu en deçà duquel s'applique le taux d'imposition des petites entreprises, lequel est actuellement de 400 000 \$, et la Corporation des associations de détaillants d'automobiles voudrait que le seuil soit porté à 1 million de dollars. Cette dernière estime que les conditions d'admissibilité au taux d'imposition des petites entreprises sont injustes envers les industries à forte intensité capitalistique et nous a signalé que les concessionnaires commencent à perdre le bénéfice du taux des petites entreprises une fois que leur capital imposable atteint 10 millions de dollars et le perdent complètement une fois passé le cap des 15 millions de dollars.

Elle a fait valoir au Comité que, contrairement aux autres détaillants, les concessionnaires d'automobiles financent leurs stocks par la voie de billets portant privilège, lesquels entrent dans le calcul du capital imposable, tout comme les éléments d'actif ou placements des autres entreprises qui leur sont associées. Elle réclame donc

que la définition du capital imposable exclue les billets portant privilège et souhaite une définition plus souple des sociétés associées.

### **3. Taux variables d'imposition des sociétés**

Plusieurs témoins ont préconisé un régime d'imposition des sociétés où le taux d'imposition varierait suivant le type d'entreprise. La Capital Unitarian Universalist Congregation estime que les entreprises dont l'activité a des conséquences environnementales ou sociales défavorables devraient être assujetties à un taux d'imposition plus élevé que les autres, tandis que la Catholic Women's League of Canada a proposé que les multinationales canadiennes de l'industrie minière ne puissent bénéficier d'allègements fiscaux que si elles respectent les normes canadiennes et internationales dans leurs établissements situés dans des pays en développement. Le British Columbia Environmental Network souscrit pour sa part à une réduction du taux fédéral d'imposition des sociétés qui serait financée par des prélèvements reposant sur l'empreinte écologique des sociétés et une augmentation des redevances provinciales pour l'extraction des ressources naturelles.

### **4. Retenues d'impôt**

Le Tax Executives Institute a dit au Comité que, dans les conventions fiscales signées avec le Royaume-Uni, le Mexique, les Pays-Bas, le Japon et la Suède depuis 2003, les États-Unis ont convenu d'un taux de retenue d'impôt nul à l'égard des dividendes versés à des filiales appartenant à plus de 80 % à la société mère (le seuil est de 50 % dans le cas du Japon). Il a signalé par ailleurs que les projets américains de protocole avec l'Allemagne, le Danemark et la Finlande et un projet de traité avec la Belgique prêts à être ratifiés contenaient une disposition analogue. Le Tax Executives Institute presse donc le gouvernement fédéral de négocier un protocole similaire avec les États-Unis.

## **B. Crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental**

Les témoins ont saisi le Comité de l'importance des activités de recherche et de développement et proposé des modifications au programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Le 5 octobre 2007, le gouvernement fédéral a lancé des consultations sur la manière d'améliorer l'efficacité du programme. Les consultations se sont terminées le 30 novembre 2007.

### **1. Efficacité**

Beaucoup de témoins souscrivent au crédit d'impôt à l'investissement pour RS&DE comme moyen de stimuler l'innovation. La SR&ED Tax Credit Coalition nous a appris

qu'une étude réalisée en 2006 avait permis de conclure que chaque tranche d'un milliard de dollars de crédits pour RS&DE suscitait la création de 10 000 emplois, générait 200 millions de dollars de recettes fiscales additionnelles et rapportait par ailleurs au moins 675 millions de dollars en activité économique et autres retombées.

Plusieurs témoins, notamment l'Association canadienne de la technologie de l'information, ont fait remarquer que, depuis la création du programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE au début des années 1980, de nombreux pays avaient soit emboîté le pas au Canada, soit amélioré leurs propres programmes, suscitant une intense concurrence internationale au niveau des investissements dans la recherche et l'innovation. On a rappelé au Comité que le Canada était maintenant au 14<sup>e</sup> rang parmi les pays de l'OCDE au chapitre des dépenses de R-D des entreprises, bien qu'il ait ce que beaucoup considèrent comme l'un des programmes d'encouragement de la R-D les plus généreux du monde sur le plan des taux et des dépenses admissibles. La figure 4.3 présente les dépenses admissibles au crédit d'impôt pour RS&DE de 2002 à 2004.

**Figure 4.3 — Dépenses admissibles au crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental, Canada, 2002-2004**

Année	Toutes les sociétés	Petites sociétés privées sous contrôle canadien
	(en millions de dollars)	
<b>2002</b>	14 144	3 116
<b>2003</b>	13 645	3 348
<b>2004</b>	14 148	3 728

Source : Ministère des Finances du Canada, *Encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental*, document de consultation, octobre 2007

Des témoins ont fait remarquer que certains aspects du crédit d'impôt nuisent à son efficacité, par exemple les faibles possibilités de remboursement et le fait que la valeur des crédits réclamés au Canada par la filiale canadienne d'une multinationale alourdit le fardeau fiscal de la société mère établie à l'étranger. L'organisation Manufacturiers et Exportateurs du Canada a demandé que les crédits de RS&DE réclamés soient exclus de l'assiette fiscale fédérale.

Plusieurs témoins, entre autres l'Association canadienne des institutions de santé universitaires, souhaitent qu'on améliore l'administration du crédit pour RS&DE, en particulier au niveau des dépenses admissibles, de la transparence, de la réglementation et des formalités de demande. Le Red River College of Applied Arts, Science and Technology presse le gouvernement fédéral de rendre admissible au crédit d'impôt pour RS&DE l'apport des entreprises privées aux programmes de soutien de l'infrastructure de recherche de la Fondation canadienne pour l'innovation.

## 2. Élément remboursable

Des témoins ont dit au Comité que certaines entreprises qui investissent beaucoup dans la R-D ne peuvent pas pleinement se prévaloir du crédit d'impôt faute d'avoir un revenu imposable suffisant. Par exemple, la SR&ED Tax Credit Coalition, l'Association canadienne de la technologie de l'information, l'Association des industries aérospatiales du Canada et le Conseil des viandes du Canada ont demandé de faire du crédit pour RS&DE un crédit remboursable pour tous les investisseurs. L'Association des produits forestiers du Canada a signalé que, comme le crédit n'est pas remboursable, il n'aide en rien les entreprises en période de repli du marché. On nous a signalé par ailleurs que la majorité des crédits d'impôt pour RS&DE concernaient le secteur manufacturier, comme on le constate à la figure 4.4 pour 2004.

**Figure 4.4 — Distribution des crédits d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental acquis par secteur d'activité, Canada, 2004**

Secteur d'activité	Pourcentage du total des crédits acquis
Agriculture, forêts, pêche et chasse	2,1
Fabrication	47,6
Information et culture	11,6
Commerce de gros et de détail	5,4
Mines, pétrole et gaz	3,2
Construction	0,7
Intermédiaires financiers	1,3
Autres	28,1
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : Ministère des Finances du Canada, *Encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental*, document de consultation, octobre 2007

On a fait part au Comité de diverses propositions visant à remédier à l'impossibilité dans laquelle se trouvent certaines entreprises de se prévaloir pleinement du crédit offert. Par exemple, la section de l'Ontario de Canadian Pensioners Concerned prône l'établissement d'une bourse des crédits pour RS&DE inutilisés, tandis que l'organisation Comptables en management accrédités Canada souscrit à l'idée de permettre aux entreprises de déduire leurs crédits non utilisés de leurs cotisations d'assurance-emploi. L'Association canadienne de la technologie de l'information a proposé que les entreprises puissent en tout temps opter pour un crédit d'impôt remboursable relatif aux salaires analogue à celui qui est offert au Québec au lieu d'accumuler des crédits d'impôt à l'investissement en RS&DE.

## 3. Dépenses admissibles et indexation

L'Association canadienne pour les études supérieures estime qu'il faudrait élargir la liste des dépenses de RS&DE admissibles pour inclure la recherche en sciences sociales,

tandis que Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada prônent l'adoption de la définition des sciences sociales en usage à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Certains témoins, dont BIOTECanada, ont proposé de porter le plafond du capital imposable à 50 millions de dollars et le plafond des dépenses à 10 millions de dollars pour tenir compte de l'inflation et du coût croissant de la recherche. BIOTECanada a demandé aussi que le programme ne soit plus accessible aux seules SPCC, mais que l'on conserve en revanche les autres conditions d'admissibilité concernant le revenu imposable et le capital imposable.

Plusieurs témoins ont parlé de l'admissibilité des dépenses de commercialisation au Canada de technologies nouvelles et autres découvertes au crédit d'impôt pour RS&DE. Manufacturiers et Exportateurs du Canada et le Collectif en faveur des sciences et de la technologie pressent le gouvernement fédéral d'élargir le crédit pour RS&DE de manière à y inclure les dépenses préalables à la commercialisation concernant notamment l'obtention d'un brevet, la construction d'un prototype, les mises à l'essai et les autres activités qui appartiennent aux premiers stades de la commercialisation de nouvelles technologies. Le Centre canadien de rayonnement synchrotron, qui a des activités de commercialisation, propose d'élargir la portée du crédit d'impôt pour RS&DE de manière à englober les investissements privés dans des installations scientifiques et à encourager la participation de l'industrie aux établissements de recherche nationaux.

#### **4. Collaboration internationale et universitaire**

Pour certains témoins, le crédit d'impôt pour RS&DE ne stimule pas suffisamment la collaboration internationale en matière de R-D. Convaincus que les entreprises qui font de la R-D en partenariat ou en collaboration avec des intérêts étrangers ne peuvent pas se prévaloir du programme d'allègements fiscaux au titre des activités de RS&DE, ces témoins voudraient que l'admissibilité au crédit soit étendue à la recherche internationale.

De plus, Manufacturiers et Exportateurs du Canada souhaiterait un seuil exigeant que 80 à 90 % des activités de recherche soient menées au Canada, ce qui permettrait d'agréer des projets de recherche dont certains aspects doivent être réalisés à l'étranger. Le Red River College of Applied Arts, Science and Technology a dit au Comité que les collèges canadiens mènent un nombre grandissant d'activités de recherche et de mise en marché dans le contexte de partenariats internationaux et a demandé que ces activités donnent droit au crédit d'impôt pour RS&DE.

Les témoins ont aussi fait ressortir l'importance de la collaboration entre le secteur privé et les universités sur le plan de la recherche. Le Collectif en faveur des sciences et de la technologie voudrait que l'on revoie les mesures d'encouragement de ce type de collaboration et le Red River College of Applied Arts, Science and Technology souhaite que le gouvernement fédéral offre des encouragements additionnels aux entreprises qui

travaillent en partenariat avec des collègues et sont admissibles au crédit d'impôt pour RS&DE. Research Canada: An Alliance for Health Discovery a demandé une augmentation du taux du crédit d'impôt pour RS&DE à l'égard des dépenses des petites entreprises au titre d'activités de R-D exécutées en collaboration avec des universités ou des organismes de recherche publics.

### **C. Taux de la déduction pour amortissement et autres mesures relatives aux dépenses d'équipement**

Des témoins ont fait valoir au Comité l'importance des investissements des entreprises dans des biens d'équipement comme des bâtiments, des machines et du matériel dans le contexte d'activités manufacturières, industrielles, professionnelles ou d'autres activités commerciales, investissements dont le coût ne peut pas être déduit comme une dépense courante dans le calcul du revenu net aux fins de l'impôt, mais doit être amorti sur plusieurs années en fonction de l'échelle établie des taux de la déduction pour amortissement (DPA). Depuis 1987, le gouvernement fédéral a pour politique de fixer et de réviser au besoin les taux de la DPA en fonction de la durée utile des biens.

**Figure 4.5 — Modifications récentes des taux de la déduction pour amortissement, Canada, 2000-2007**

<p><b>Budget 2000</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le taux de la DPA est porté à 15 % pour certains biens ferroviaires, y compris les voitures de chemin de fer, les locomotives et les dispositifs de suspension sur rails.</li><li>• Le taux de la DPA passe de 4 à 8 % pour le matériel générateur d'électricité, le matériel de production et de distribution de chaleur ainsi que le matériel de distribution d'eau.</li></ul>
<p><b>Budget 2001</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Élargissement de la catégorie 43.1 afin d'inclure les grands ouvrages hydroélectriques et le matériel utilisé pour produire de l'électricité à partir de « gaz de haut fourneau » (un sous-produit de la fabrication d'acier).</li></ul>

**Budget 2003**

- Élargissement de la catégorie 43.1 afin d'inclure certains dispositifs de piles à combustible stationnaires, le matériel acquis pour la production d'électricité au moyen de la bio-huile et certains types de matériel utilisé dans les serres.

**Budget 2004**

- Le taux de la DPA pour le matériel informatique passe de 30 à 45 % .
- Le taux de la DPA pour le matériel d'infrastructure des réseaux de données à large bande, Internet et autres passe de 20 à 30 %.

**Budget 2005**

- Le taux de la DPA passe de 8 à 15 % pour les turbines à combustion qui produisent de l'électricité.
- Le taux de la DPA passe de 4 à 8 % pour les biens servant à la transmission et à la distribution d'électricité.
- Le taux de la DPA passe de 4 à 8 % pour les pipelines de transport du pétrole et du gaz, et un taux de 15 % est établi pour le matériel de compression et de pompage connexe.
- Le taux de la DPA passe de 5 à 12 % pour les câbles utilisés pour l'infrastructure des télécommunications.
- Élargissement de la catégorie 43.1 afin d'inclure le matériel de distribution utilisé dans les systèmes énergétiques de quartiers qui dépendent de la cogénération efficace, ainsi que le matériel de production de biogaz.
- Création de la catégorie 43.2, qui fait passer de 30 à 50 % le taux de la DPA pour certains biens de la catégorie 43.1 acquis au cours des sept années suivantes – y compris le matériel de production d'énergie consommant très peu de combustibles fossiles ainsi que de production d'énergie renouvelable.

**Budget 2006**

- Élargissement de la catégorie 43.1 et de la catégorie 43.2 afin d'inclure les systèmes de cogénération qui utilisent un type de biomasse servant dans l'industrie des pâtes et papiers et qu'on appelle communément « liqueur noire » ou « liqueur résiduaire »(3).
- Le plafond applicable au coût des outils admissibles au taux de DPA de 100 % passe de 200 à 500 \$.

## **Budget 2007**

- Augmentation des taux de DPA visant les édifices non résidentiels, les ordinateurs, les canalisations de distribution du gaz naturel et les installations de gaz naturel liquéfié.
- Élimination graduelle de la DPA au titre des projets d'exploitation des sables bitumineux entre 2011 et 2015.
- Élargissement des catégories 43.1 et 43.2 pour inclure l'énergie des vagues et l'énergie marémotrice et un plus vaste éventail d'applications comprenant notamment l'énergie solaire active, l'énergie photovoltaïque, les systèmes fixes de piles à combustible, la production de biogaz à partir de déchets organiques et les combustibles résiduaux des pâtes et papiers.
- Augmentation temporaire du taux de DPA associé au matériel et aux machines de fabrication et de transformation actuellement compris dans la catégorie 43, pour le porter à 50 %, suivant la méthode linéaire.

Source : Informations rassemblées par la Bibliothèque du Parlement à partir de documents budgétaires fédéraux

Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de 2007 l'accélération de l'amortissement fiscal (50 % selon la méthode de l'amortissement linéaire) des machines et du matériel de fabrication et de transformation; les dépenses admissibles en machines et matériel engagées entre le 19 mars 2007 et le 31 décembre 2008 ont droit à ce taux. La figure 4.5 illustre l'évolution des taux de la DPA depuis 2000.

### **1. Les principes d'établissement des taux de la déduction pour amortissement**

Les témoins ont parlé des principes qui président à l'établissement des taux de la DPA. L'Association canadienne de l'électricité a fait remarquer que la vie utile d'un bien dépendait de nombreux facteurs — évolution de la demande et des technologies, contexte physique et besoins de la gestion. La Chambre de commerce du Canada et l'Institut canadien des comptables agréés, parmi d'autres, réclament que le gouvernement fédéral revoie les taux de la DPA pour s'assurer qu'ils reflètent bien la durée de vie utile des biens.

### **2. Accélération de l'amortissement fiscal (DPA de 50 %)**

Certains témoins estiment que la période d'application de la DPA de 50 % à l'égard des machines et du matériel de fabrication et de transformation est trop courte pour être efficace. La Business Tax Reform Coalition a rappelé au Comité que, pour les ouvrages d'envergure, il peut s'écouler jusqu'à cinq ans entre la planification d'un projet, l'obtention



des autorisations nécessaires et l'installation de machines et de matériel neufs. L'Association canadienne des producteurs d'acier et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques ont toutes deux proposé que la période d'application de l'amortissement fiscal accéléré soit prolongée de cinq ans; les Manufacturiers et Exportateurs du Canada voudraient qu'elle soit prolongée d'au moins cinq ans. Pour sa part, l'Association canadienne du ciment voudrait que l'amortissement accéléré du coût des machines et du matériel de fabrication et de transformation soit offert pour toute la durée d'application du Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques.

Par ailleurs, l'Association des produits forestiers du Canada estime que le bénéfice de l'amortissement accéléré devrait être étendu aux dépenses d'équipement en technologies de l'information et de la communication. L'Association canadienne de l'imprimerie voudrait que le gouvernement fédéral envisage de permettre aux petites entreprises de fabrication de déduire, l'année même d'acquisition des biens, un montant forfaitaire d'au moins 45 000 \$. L'Association canadienne de financement et de location a proposé que l'amortissement fiscal accéléré des machines et du matériel de fabrication et de transformation soit maintenu si l'on constate que cette mesure a pour effet d'accélérer ou d'augmenter les investissements en machines et matériel.

### **3. Le recours à la DPA pour stimuler les investissements désirables**

Outre les propositions relatives à l'environnement décrites au chapitre 5, les témoins ont proposé de se servir des taux de la DPA pour encourager des investissements écologiques. Un témoin, Gordon MacKinnon, propose un amortissement fiscal accéléré des investissements écologiques, tandis que la BC Sustainable Energy Association prône une structure de DPA qui décourage les investissements dans des biens qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre et encourage en revanche les investissements dans les énergies de remplacement.

Le Programme des routes et des infrastructures du Canada a signalé au Comité que les entreprises de construction de routes et de construction lourde emploient souvent des machines et des véhicules alimentés au diesel vieux de 15 ou 20 ans. Il propose que le gouvernement fédéral offre un amortissement fiscal accéléré à l'égard des moteurs diesel neufs qui répondent à des normes d'émissions plus exigeantes.

Les Amis de la Terre Canada et l'Association canadienne des eaux potables et usées ont demandé l'accélération de l'amortissement des dépenses d'équipement en infrastructures et en technologies propices à une gestion de l'eau écologique.

De plus, l'Association canadienne du gaz souscrit à l'idée d'un amortissement fiscal accéléré des édifices commerciaux à haut rendement énergétique — y compris les immeubles résidentiels à logements multiples — qui répondent à des normes élevées d'efficacité énergétique et de conception environnementale comme le système

d'homologation des bâtiments écologiques du programme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) ou le programme de certification Energy Star.

Par ailleurs, l'Association canadienne de l'électricité a proposé que les « compteurs intelligents », qui incitent les clients à réduire leur consommation d'énergie aux heures de forte demande, quand les prix sont le plus élevés, et l'infrastructure connexe bénéficient d'un taux de DPA de 45 %; elle souscrit aussi à l'idée de porter à 12 % le taux de la DPA pour le matériel neuf de transport et de distribution de l'électricité. Dans le cas des gazoducs, elle a demandé que le taux de la DPA soit porté à 8 %. L'Association canadienne de l'électricité a aussi demandé que le gouvernement fédéral rétablisse les catégories 24 (air) et 27 (eau) dans la réglementation fédérale sur la DPA.

Enfin, l'Association des chemins de fer du Canada a dit au Comité que, contrairement aux camionneurs et à la plupart des autres entreprises de transport, les sociétés ferroviaires assument intégralement le coût de leur infrastructure, et elle demande au gouvernement fédéral de porter à au moins 30 % le taux de la DPA applicable au matériel roulant. Ce taux devrait d'après elle être offert aux sociétés de chemins de fer, aux sociétés de crédit-bail ferroviaire et aux propriétaires privés de wagons de chemin de fer et devrait permettre aux chemins de fer canadiens d'acheter plus vite des locomotives ayant une meilleure efficacité énergétique et, partant, de moins polluer.

#### **4. Le recours à la DPA pour stimuler d'autres investissements**

Les témoins ont aussi évoqué des modifications des taux de la DPA à l'égard d'autres biens d'équipement. Par exemple, le Conseil canadien du commerce de détail a insisté sur l'importance, pour les détaillants, des investissements dans les techniques d'identification par radiofréquence pour améliorer la gestion des stocks, et proposé que l'on porte à 60 % le taux de la DPA applicable au matériel informatique de la catégorie 45, avec mention directe des appareils d'identification par radiofréquence, et qu'on envisage l'amortissement de ces biens sur deux ans.

Le Conseil a aussi noté les avantages des technologies de l'information pour les détaillants et demandé que le gouvernement fédéral permette à ceux-ci de déduire leurs dépenses d'achat d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels l'année où elles sont engagées.

Outre les propositions décrites au chapitre 5 au sujet des logements locatifs, la question de la DPA a aussi été abordée en rapport avec ce type de logement. La Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers propose de porter le taux de la DPA à 5 % pour les structures de béton et à 6 % pour les constructions à ossature en bois; elle a rappelé que, dans ce dernier cas, le taux est actuellement de 4 %, et qu'il était de 5% jusqu'en 1988 et de 10 % avant la fin des années 1970.

La Slave River Hydro Development a dit au Comité que les grands ouvrages hydroélectriques ne bénéficient pas des avantages fiscaux dont jouissent les ouvrages de moindre envergure et a proposé que les centrales hydroélectriques de plus de 50 mégawatts — comme celle qui est envisagée sur la rivière des Esclaves — aient droit aux mêmes encouragements fiscaux que les ouvrages plus petits, et à ceux qui concernent les autres sources renouvelables et non renouvelables d'énergie propre. On a mentionné en particulier l'Encouragement à la production d'énergie éolienne et les Frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada, ainsi qu'un taux de DPA de 30 % par an pour les centrales alimentées à la biomasse et les centrales hydroélectriques efficaces et de 50 % par an pour les centrales de ce type à grande efficacité.

L'Association of Equipment Manufacturers a demandé que le gouvernement fédéral actualise les taux de la DPA relatifs au matériel agricole, car les agriculteurs remplacent plus fréquemment leur équipement qu'autrefois pour profiter des nouvelles technologies qui leur permettent de réduire leurs coûts de carburant.

## **5. Crédits d'impôt à l'investissement**

Bell Canada a dit au Comité qu'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable est un moyen relativement plus efficace pour stimuler les investissements des entreprises que les taux de la DPA, surtout dans le cas des petites et moyennes entreprises (PME). L'entreprise presse donc le gouvernement fédéral d'instituer un nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard des achats de biens relatifs aux TIC et des dépenses connexes (formation du personnel et adaptation des processus administratifs).

Enbridge a demandé que le gouvernement fédéral envisage d'accorder un crédit d'impôt à l'investissement fondé sur la puissance installée à l'égard des ouvrages producteurs d'énergie propre comme les piles à combustible stationnaires et des technologies de récupération de l'énergie comme les turbodétendeurs. À son avis, ce type de crédit accélérerait l'adoption et l'application de ces technologies, surtout si le crédit est remboursable.

Patrick Lafferty a dit au Comité que les chercheurs du domaine de la santé ont du mal à trouver du capital de risque pour financer l'exploitation de découvertes à l'intention du marché mondial des sciences de la santé. Il a proposé que le gouvernement fédéral offre, à l'égard des investissements à risque dans le domaine de l'innovation en santé, les mêmes dispositions fiscales relatives aux actions accréditatives et aux sociétés en commandite dans le secteur de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière.

## D. Impôts sur le capital et taxes de vente des provinces

Contrairement à l'impôt sur le revenu des sociétés, que les entreprises ne paient que si elles ont un revenu imposable, l'impôt sur le capital est exigible, que la société enregistre des bénéficiaires ou non. De plus, l'impôt sur le capital s'applique directement aux investissements et non à ce qu'ils rapportent. Comme on l'a dit précédemment, l'impôt fédéral sur le capital des grandes sociétés a été éliminé depuis 2006; cependant, certaines provinces continuent de prélever un impôt sur le capital (voir la figure 4.6).

**Figure 4.6 — Taux et calendrier d'élimination de l'impôt sur le capital, gouvernement fédéral et provinces, Canada**

Gouvernement	Taux général d'imposition du capital, 2008	Élimination prévue
Gouvernement fédéral	Néant	
Terre-Neuve-et-Labrador	Néant	
Île-du-Prince-Édouard	Néant	
Nouvelle-Écosse	0,212 % - 0,425 %	Élimination progressive, complète en juillet 2012
Nouveau-Brunswick	0,1 %	À compter de janvier 2009
Québec	0,36 %	Élimination progressive, complète en janvier 2011
Ontario	0,225 %	À compter de juillet 2010
Manitoba	0,3 % - 2,5 %	Élimination progressive, complète en janvier 2011, sous réserve des exigences d'équilibre budgétaire
Saskatchewan	0,075 %	À compter de juillet 2008
Alberta	Néant	
Colombie-Britannique	Néant	

Source : CCH Online, *Canadian Tax Reporter Commentary*, janvier 2008

Comme on le voit à la figure 4.7, cinq provinces — la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard — imposent une taxe de vente, dont le taux varie entre 5 et 10 %. Le Québec administre sa propre taxe sur la valeur ajoutée et perçoit la taxe sur les produits et services (TPS) pour le compte du gouvernement fédéral. Trois provinces de l'Atlantique — Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse — ont adopté une taxe de vente harmonisée (TVH), qui remplace à la fois la TPS fédérale et la taxe de vente provinciale. Enfin, l'Alberta n'a pas de taxe de vente.

**Figure 4.7 — Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée, par province, Canada, 2007**

Province	Régime de la taxe de vente provinciale	Taux de la taxe
Colombie-Britannique	Administre sa propre taxe de vente	7 %
Alberta	N'a pas de taxe de vente	s.o.
Saskatchewan	Administre sa propre taxe de vente	5 %
Manitoba	Administre sa propre taxe de vente	7 %
Ontario	Administre sa propre taxe de vente	8 %
Québec	Administre sa propre taxe sur la valeur ajoutée et perçoit la TPS pour le compte du gouvernement fédéral	7,5 % (sur le prix de vente, TPS comprise)
Nouveau-Brunswick	Taxe de vente harmonisée	8 %
Nouvelle-Écosse	Taxe de vente harmonisée	8 %
Île-du-Prince-Édouard	Administre sa propre taxe de vente	10 % (sur le prix de vente, TPS comprise)
Terre-Neuve-et-Labrador	Taxe de vente harmonisée	8 %

Source : Bibliothèque du Parlement.

## 1. Impôts sur le capital perçus par les provinces

Plusieurs témoins ont abordé la question des impôts sur le capital que perçoivent les provinces et ont dit souhaiter que le gouvernement fédéral poursuive les travaux qu'il a entrepris avec celles-ci en vue de l'élimination de ces impôts. Selon la Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce, l'élimination des impôts provinciaux sur le capital revêt une importance cruciale pour le secteur manufacturier et réduirait de 1,3 point de pourcentage le fardeau fiscal afférent aux nouveaux investissements des entreprises. L'Institut canadien des comptables agréés propose que le gouvernement fédéral offre aux provinces concernées des mesures qui les inciteraient à éliminer l'impôt sur le capital dès 2009.

## 2. Taxes de vente provinciales

Les témoins ont aussi parlé des taxes de vente provinciales et proposé que le gouvernement fédéral continue d'encourager les cinq provinces qui imposent encore une taxe de vente provinciale — la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard — à remplacer celle-ci par une taxe sur la valeur ajoutée ayant la même assiette que la TPS.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada et l'Institut canadien des comptables agréés ont rappelé au Comité que, comme on le dit dans le budget fédéral de 2007, si toutes les provinces optaient pour une taxe sur la valeur ajoutée harmonisée avec la taxe sur les produits et services, le taux marginal effectif d'imposition du capital au Canada baisserait de 6,2 points. Bell Canada estime que le gouvernement fédéral devrait faire faire des travaux de recherche indépendants sur les avantages de l'harmonisation des taxes de vente, y compris les retombées d'une telle mesure sur les nouveaux investissements des entreprises dans les provinces. Pour sa part, l'Institut canadien des comptables agréés voudrait que le gouvernement fédéral offre aux provinces des encouragements financiers pour obtenir et accélérer l'harmonisation des taxes en question.

Enfin, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires estime qu'on ne doit pas harmoniser la taxe sur les biens et services et les taxes de vente provinciales tant que l'on n'aura pas résolu la question des différences de traitement des repas pris au restaurant dans les divers régimes provinciaux de taxe de vente.

## **E. Fiducies de revenu**

Le gouvernement fédéral a annoncé en octobre 2006 l'imposition d'un nouvel impôt sur les distributions des fiducies de revenu et des sociétés de personnes cotées en bourse, à l'exception de celles qui ne détiennent que des placements immobiliers passifs. En outre, en décembre 2006, le gouvernement a fait savoir que la conversion d'une fiducie de revenu — et d'autres entités intermédiaires — en société n'aurait pas de conséquences fiscales sur les investisseurs.

Des témoins, notamment la Coalition des fiducies de l'énergie du Canada, le Canadian Energy Infrastructure Group et l'Association canadienne des producteurs pétroliers ont fait savoir qu'ils ne souscrivaient pas à la décision prise par le gouvernement fédéral en 2006 au sujet des fiducies de revenu.

La Coalition des fiducies de l'énergie du Canada a demandé que le secteur de l'énergie soit exempté de l'application du nouvel impôt sur les distributions des fiducies de revenu et que la période de transition concernant l'application du nouvel impôt aux distributions des fiducies de revenu soit portée de quatre à dix ans pour toutes les entités actuellement structurées en fiducie de revenu. L'Association canadienne des fonds de revenu a fait valoir au Comité que les fiducies de revenu ont besoin d'éclaircissements sur les règles transitoires relatives aux conversions des fiducies de revenu en sociétés et elle a demandé que le gouvernement fédéral enjoigne au ministère des Finances et à l'Agence du revenu du Canada d'en fournir. Elle pense aussi nécessaire d'instituer un cadre juridique pour faciliter la conversion des fiducies de revenu en sociétés avec report de l'impôt.

## F. Activités particulières

Certains témoins ont parlé au Comité des impôts, taxes et prélèvements du gouvernement fédéral qui ont des conséquences particulières sur leurs activités, à savoir le transport aérien, le transport ferroviaire, les courses de chevaux, la distribution alimentaire, l'agriculture, les ventes de véhicules, les pipelines, les sociétés à capital de risque de travailleurs, les arts et la culture et la lutte contre les produits contrefaits et piratés.

### 1. Transport aérien

La Vancouver Airport Authority — au nom de la Arrivals Duty Free Coalition — et l'Association of Canadian Airport Duty Free Operators ont dit au Comité que les ventes hors taxes dans les aéroports canadiens avaient baissé de 23 % entre 2002 et 2005. Elles souscrivent à l'achat de marchandises hors taxe à l'arrivée dans les aéroports au Canada sans modification du montant maximal autorisé pour ces achats.

L'Association du transport aérien du Canada prône l'élimination immédiate du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, estimant que la sécurité dans les aéroports doit être assumée par l'État tout comme l'est la sécurité des transports routier, ferroviaire et maritime. La figure 4.8 donne une idée du produit de ce droit et des dépenses de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour la période 2003-2004 à 2004-2005.

**Figure 4.8 — Produit du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et dépenses de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, 2003-2004 à 2004-2005 (en milliers de dollars)**

	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA)	411 749	378 912
TPS / TVH afférentes au DSTPA	7 701	7 071
Pénalités et intérêt	2 298	1 911
<b>Revenus totaux</b>	<b>421 748</b>	<b>387 894</b>
Dépenses de fonctionnement	246 577	281 147
Amortissement	11 117	30 360
Contributions	2 408	(1 439)
<b>Dépenses totales</b>	<b>260 102</b>	<b>310 068</b>

Source : Vérificatrice générale du Canada, *Vérification des revenus au titre du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et des dépenses liées au système amélioré de sécurité du transport aérien pour l'exercice financier 2004-2005*, 17 août 2007

L'Association du transport aérien du Canada a parlé aussi des loyers des aéroports et proposé leur élimination progressive avec des réductions par aéroport proportionnelles au trafic passagers. L'Association du transport aérien international préconise pour sa part une réduction d'au moins 52 % du loyer de l'aéroport international Pearson de Toronto, en vue de l'élimination, à terme, de ce loyer. La Halifax Chamber of Commerce souscrit à l'élimination des loyers des aéroports.

Enfin, l'Association du transport aérien du Canada a abordé la question de la taxe d'accise sur le carburant aviation, dont elle recommande l'élimination, car son produit a plus que doublé depuis cinq ans, surtout en raison des augmentations du prix du carburant.

## **2. Transport ferroviaire**

L'Association des chemins de fer du Canada a dit au Comité que le gouvernement fédéral impose une taxe d'accise de quatre cents le litre sur le carburant diesel pour locomotives. C'est une taxe qui a été instituée dans le milieu des années 1980 pour contribuer à la réduction du déficit. Or, comme les États-Unis ont aboli leur propre taxe d'accise fédérale sur le carburant pour locomotives le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et que les chemins de fer canadiens sont en concurrence directe avec les chemins de fer américains, l'Association propose l'abolition de la taxe en question.

## **3. Courses de chevaux**

La Horse Racing Alliance of Canada a dit au Comité que l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* compromet sérieusement la réussite financière de l'industrie des courses de chevaux et menace donc sa survie. En effet, si les pertes subies dans l'exploitation d'une entreprise dont il peut être démontré qu'elle a des chances raisonnables de profit peuvent être déduites des revenus d'autres sources, l'article 31 impose des restrictions quant au montant de leurs pertes annuelles que les agriculteurs à temps partiel — c'est-à-dire des contribuables dont les activités agricoles, y compris l'entretien de chevaux de course, ne constituent pas la principale source de revenus — peuvent déduire de leurs revenus d'autres sources. L'association demande au gouvernement fédéral d'abroger l'article 31.

## **4. Distribution alimentaire**

Le Conseil canadien des distributeurs en alimentation a fait remarquer que, depuis l'entrée en vigueur de la TPS en 1991, les consommateurs ont modifié leurs habitudes alimentaires. Les produits alimentaires de base comme les fruits et les légumes sont détaxés, mais si l'épicier coupe des fruits en morceaux et les combine dans des emballages d'au moins deux fruits, ce produit-là est taxable — même s'il est



essentiellement composé de produits détaxés — sauf si le mélange de fruits est mis en conserve ou emballé sous vide. Le Conseil presse le gouvernement fédéral de revoir et d'actualiser immédiatement et régulièrement par la suite la définition de ce qu'on entend par produits alimentaires de base de manière que celle-ci reflète les habitudes alimentaires courantes et stimule la consommation de fruits et de légumes, en accord avec les objectifs des autorités en matière de santé publique.

En outre, le Conseil canadien des distributeurs en alimentation estime que le système actuel de décisions relatives à la TPS de l'Agence du revenu du Canada a besoin d'être amélioré. Il a parlé au Comité d'un projet pilote – ECCnet – qui emploie une base de données de l'industrie de l'alimentation pour améliorer l'efficacité et la cohérence des décisions relatives à la TPS sur les produits d'alimentation. Il souscrit à l'adoption de ce projet et de mesures faisant en sorte que les décisions en matière de TPS prises dans le cadre de ce projet seraient définitives.

## **5. Agriculture**

La Fédération canadienne de l'agriculture prône la création d'un régime d'investissement coopératif analogue à celui qui a été institué au Québec en 1985, mesure qui d'après elle stimulerait considérablement l'investissement dans les coopératives des collectivités rurales. La Fédération envisage une déduction d'impôt de 125 % à l'intention des membres et des salariés de coopérative qui achètent des parts privilégiées de leur coopérative.

Pour sa part, l'Association canadienne des aliments de santé signale que la demande canadienne de produits alimentaires biologiques augmente et propose que le gouvernement fédéral offre des allègements fiscaux ou des subventions aux agriculteurs qui veulent passer de l'agriculture classique à l'agriculture biologique.

## **6. Ventes de véhicules**

L'Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada et la Corporation des associations de détaillants d'automobiles ont signalé au Comité que les concessionnaires d'automobiles doivent percevoir la TPS sur toutes les ventes de véhicules, alors que la vente de véhicules par un particulier est exonérée. Pour remédier à ce qu'elles considèrent comme un manque d'équité, elles proposent plusieurs mesures, notamment l'élimination de la TPS sur toutes les ventes de véhicules ou l'imposition de la TPS sur toutes les ventes de véhicules de seconde main ou encore le rétablissement du système de crédit de taxe sur les intrants fictif à l'intention des concessionnaires.

## **7. Pipelines**

L'Association canadienne de pipelines d'énergie a fait savoir au Comité que les pipelines arrivés au terme de leur vie utile sont abandonnés, mais que les mesures de remise en état de l'environnement permettent de réduire leur impact global sur l'environnement; les coûts associés à l'abandon de pipelines sont appelés valeur de récupération négative (VRN).

L'Association souhaiterait que le gouvernement fédéral permette aux sociétés qui exploitent des pipelines et qui sont régies par un organe indépendant de bénéficier d'une déduction égale à la partie des droits de péage pour le transport par pipeline qui correspond à la VRN à la condition que celle-ci soit versée dans un fonds de fiducie admissible prescrit. Suivant cette proposition, la fiducie ne paierait pas d'impôt sur ses revenus de placement; c'est le propriétaire du pipeline qui devrait, quand il les touche, inclure ces sommes dans son revenu aux fins de l'impôt.

## **8. Sociétés à capital de risque de travailleurs**

On a porté à la connaissance du Comité le fait que le stock de capital de risque au Canada par habitant ne représente que 40 % environ de celui des États-Unis et que les sociétés à capital de risque de travailleurs comptent pour à peu près la moitié du stock de capital de risque au Canada. L'offre de capital de risque ayant considérablement reculé depuis 2001, GrowthWorks Capital Ltd. et GrowthWorks Atlantic Ltd. suggèrent que le plafond du crédit d'impôt à l'investissement dans une société à capital de risque de travailleurs soit porté à 1 500 \$, ce qui correspond à un investissement de 10 000 \$.

## **9. Arts et culture**

Les témoins ont abordé toutes sortes de questions fiscales concernant les arts et la culture. Par exemple, l'Alliance des arts médiatiques indépendants a signalé au Comité que les artistes financent souvent leur art au moyen de l'argent qu'ils gagnent par ailleurs. Elle voudrait que le gouvernement fédéral investisse dans la production artistique en réduisant le fardeau fiscal des artistes.

La Writers Guild of Canada, la Professional Association of Canadian Theatres et la Conférence canadienne des arts demandent instamment que le gouvernement fédéral mette en œuvre, à l'intention des professionnels créatifs indépendants dont les revenus tendent à fluctuer d'une année sur l'autre, un système d'étalement du revenu. La Professional Association of Canadian Theatres a proposé pour sa part que le gouvernement fédéral, par le biais de l'Agence du revenu du Canada, se donne une politique aux termes de laquelle tous les artistes professionnels sont présumés être des entrepreneurs indépendants aux fins de l'impôt sur le revenu, sauf en présence d'un marché de service en bonne et due forme entre un employeur et un salarié.

Certains témoins, notamment la Conférence canadienne des arts et la Professional Association of Canadian Theatres, prônent l'exonération des droits d'auteur à hauteur d'au moins 30 000 \$ par an, tandis que la Conférence canadienne des arts et la Canadian Dance Assembly réclament l'exonération totale des subventions accordées aux artistes et aux créateurs.

L'Association of Canadian Publishers a parlé au Comité des difficultés des éditeurs canadiens et a proposé que le gouvernement fédéral accorde aux auteurs un crédit d'impôt à l'égard des avances qu'ils touchent des maisons d'édition canadiennes. Elle a aussi proposé que le gouvernement fédéral prévoie des incitations financières ou des règlements pour encourager les établissements publics à acheter des livres canadiens.

L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec préconise une réforme du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, en particulier pour relever la valeur du crédit, notamment pour les productions de langue française. Elle prône en outre l'amélioration des mesures fiscales visant les coproductions avec des entreprises étrangères, car le nombre de celles-ci diminue du fait que d'autres pays offrent maintenant des crédits d'impôt plus généreux à l'égard de ces coproductions.

Enfin, pour aider les organisations du domaine des arts à financer leurs activités, la Professional Association of Canadian Theatres a demandé que le gouvernement fédéral institue un encouragement fiscal qui aurait pour effet de rembourser en totalité ou en partie le coût des abonnements au théâtre, à l'orchestre ou à l'opéra. Elle prône également un élargissement du champ d'application de certains programmes, comme le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, pour aider les parents qui inscrivent leurs enfants à des activités culturelles.

## **10. Lutte contre les produits contrefaits et piratés**

On a fait remarquer au Comité que le gouvernement fédéral avait institué ces dernières années des sanctions administratives pécuniaires pour encourager l'observation des lois et règlements. Ces sanctions sont similaires aux amendes imposées par les tribunaux, mais comme elles résultent d'une procédure administrative, elles ne donnent pas lieu à un casier judiciaire. Signalant que la contrefaçon et le piratage de produits entraînent des pertes financières et peuvent porter atteinte à la santé et la sécurité de la population, l'Association canadienne de gestion des achats a demandé que le gouvernement fédéral impose des sanctions administratives pécuniaires suffisamment élevées pour être dissuasives aux importateurs et aux exportateurs de produits contrefaits ou piratés.

## NOS RECOMMANDATIONS

Le Comité recommande :

9. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour prolonger de cinq ans la période d'application de l'amortissement fiscal accéléré des machines et du matériel dans les secteurs de la fabrication et de la transformation.
10. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour relever le taux de la DPA qui s'applique au matériel roulant pour le porter à un taux analogue à celui qui est appliqué aux États-Unis et qui reflète la vie utile des biens en question.
11. Que le gouvernement fédéral modifie les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relatives au crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental pour :
  - relever le plafond des dépenses annuelles;
  - relever le plafond du capital imposable;
  - ne plus limiter le programme aux seules sociétés privées sous contrôle canadien;
  - rendre le crédit partiellement remboursable pour tous les requérants.
12. Que le gouvernement fédéral institue un crédit d'impôt non remboursable pour encourager les petites et moyennes entreprises à prendre des mesures de préparation à une pandémie.
13. Que le gouvernement fédéral prenne des mesures concrètes pour venir en aide au secteur de la fabrication et au secteur forestier et qu'il procède entre autres à la mise en œuvre des mesures fiscales qu'a recommandées le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes dans son rapport de février 2007.
14. Que le gouvernement fédéral clarifie les directives publiées par le ministère des Finances le 15 décembre 2006 au sujet des fiducies de revenu.

15. Que le gouvernement modifie la *Loi sur la taxe d'accise* pour autoriser les achats hors taxe à l'arrivée dans les aéroports canadiens.



## **CHAPITRE 5 : IMPÔTS, TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS**

---

Même si le Comité n'a pas posé de questions particulières sur les collectivités à l'annonce de ses consultations prébudgétaires de 2007, il a été fait mention des biens et des services publics durant celles-ci; or, nombre de ces biens et services concernent les collectivités et sont financés par les recettes fiscales. Il importe donc de reconnaître que la conception des impôts, taxes et autres prélèvements peut avoir d'importantes répercussions sur les collectivités où les gens vivent et où les entreprises exercent leur activité.

Par exemple, le régime fiscal peut encourager la préservation de l'environnement et d'immeubles patrimoniaux ou d'autres comportements souhaitables du point de vue de la société. Il peut également être conçu de manière à promouvoir le développement et l'entretien de l'infrastructure de nos collectivités, notamment en ce qui concerne le logement et les services municipaux. Enfin, le régime fiscal peut être utilisé pour inciter les particuliers et les sociétés à faire des dons aux organismes caritatifs et sans but lucratif.

### **LES VUES DES TÉMOINS**

#### **A. L'environnement**

Des témoins ont dit au Comité que les impôts, les taxes et autres prélèvements peuvent avoir un impact sur l'environnement en favorisant ou en décourageant certains comportements. Ainsi, ils ont fait valoir que les impôts peuvent promouvoir la conception, la commercialisation et l'utilisation de biens et de services qui ont des effets bénéfiques sur l'environnement; c'est le cas, par exemple, des mesures qui encouragent l'utilisation du transport en commun, l'achat de biens et services éconergétiques et une consommation responsable de l'eau. À l'inverse, ils peuvent aussi décourager l'utilisation de biens et services qui sont considérés comme indésirables, par exemple à cause de leur empreinte écologique.

#### **1. Fiscalité écologique**

Un certain nombre de témoins ont fait valoir que le régime fiscal du pays devrait promouvoir et soutenir des objectifs environnementaux. La Coalition du budget vert a ainsi proposé que l'on augmente graduellement l'imposition des activités dommageables pour la société, comme les activités polluantes et celles qui donnent lieu à du gaspillage et, à l'inverse, qu'on réduise l'imposition des activités qui profitent à la société, comme les activités économiques non polluantes.

Un autre témoin, Gordon MacKinnon, a proposé la création d'une « éco-taxe », dont le taux varierait en fonction de l'empreinte écologique laissée par l'utilisation du produit ou du service concerné.

## **2. Taxes sur les émissions carboniques**

Des témoins ont prôné la création d'une taxe sur les émissions carboniques pour induire une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au réchauffement planétaire. La Coalition du budget vert et l'Institut Pembina ont suggéré que le gouvernement fédéral fixe un prix pour les émissions de gaz à effet de serre qui s'élèverait à au moins 30 \$ la tonne d'équivalent de dioxyde de carbone d'ici 2009 et à pas moins de 50 \$ la tonne d'ici 2020, par le truchement d'une taxe sur les émissions carboniques ou d'un système de plafonnement ou d'échange de droits d'émission. Le Syndicat canadien de la fonction publique a proposé que le gouvernement fédéral fixe à 30 \$ le prix de la tonne d'émissions de dioxyde de carbone, et le relève par la suite.

La British Columbia Sustainable Energy Association a exhorté le gouvernement fédéral à instituer une taxe sur les émissions carboniques, sous la forme d'une taxe de vente au détail à taux variable sur tous les combustibles et carburants, dont le taux reposerait sur la teneur en dioxyde de carbone, alors que le British Columbia Environmental Network privilégie des hausses d'impôt graduelles sur toutes les formes d'énergie employées par les ménages et les consommateurs.

Un autre témoin, Randall Garrison, a déclaré qu'une taxe sur les émissions carboniques retomberait essentiellement sur la classe moyenne et ne serait pas la meilleure façon de préserver l'environnement. KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice a proposé d'imposer, à l'égard des combustibles fossiles, une taxe sur les émissions carboniques et de la rembourser aux personnes à faible revenu et aux habitants des régions éloignées où il n'y a pas de solutions de rechange. Le British Columbia Environmental Network a suggéré que, dans l'année précédant une hausse de la taxe sur l'énergie, on réduise de façon marquée l'impôt sur le revenu des particuliers se situant dans le tiers inférieur de l'échelle des revenus.

D'autres témoins, dont Denise Holmen, la Capital Unitarian Universalist Congregation, la Ligue des femmes catholiques du Canada et le Sierra Club du Canada, section du Canada atlantique, ont dit souscrire à l'idée d'utiliser la fiscalité pour promouvoir des changements des comportements susceptibles d'entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## **3. Transport en commun**

Un certain nombre de témoins qui ont comparu devant le Comité étaient en faveur de mesures fiscales visant à encourager l'utilisation du transport en commun. Accor



Services a proposé un programme de contribution de l'employeur au paiement des transports en commun par la voie d'une exonération d'impôts, comme celui en vigueur aux États-Unis. Deux options ont été proposées :

- les employés achètent des titres de transport en commun (comme des cartes d'abonnement mensuelles ou annuelles, des billets individuels, des cartes à puce ou des coupons faisant office de titres de transport) par retenues sur salaire avant impôt;
- l'employeur fournit des titres de transport en commun aux employés à titre d'avantage social non imposable.

D'autres témoins encore, dont la Greater Vancouver Transportation Authority et l'Association canadienne du transport urbain, ont également proposé que l'on exonère d'impôt les avantages que les employeurs accordent à leurs employés en matière de transport en commun. Pour sa part, l'Institut royal d'architecture du Canada s'est dit en faveur de mesures incitatives fiscales permettant de promouvoir le développement et l'utilisation du transport en commun.

La Fédération des femmes du Québec, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec ont fait valoir, toutefois, que le gouvernement fédéral devrait investir directement dans le transport en commun plutôt que d'offrir des mesures incitatives à cet égard, car les gens qui vivent dans des secteurs où le transport en commun est déficient ne peuvent profiter du crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun. On peut voir à la figure 5.1 les dépenses fiscales estimatives liées au crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun du gouvernement fédéral pour la période de 2006 à 2008.

**Figure 5.1 — Dépenses fiscales fédérales associées au crédit d'impôt pour les laissez-passer de transport en commun, 2006-2008**

Année	Dépenses fiscales fédérales estimatives (en millions de dollars)
2006	98
2007	212
2008	228

Source : Ministère des Finances du Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2006*

#### **4. Immeubles, matériel et outillage éconergétiques**

En plus des propositions d'amortissement fiscal accéléré dont il a été question au chapitre 4, des témoins se sont dits en faveur d'autres mesures fiscales visant à préserver

l'environnement par la voie de l'efficacité énergétique. Par exemple, l'Institut royal d'architecture du Canada a proposé l'instauration de mesures incitatives destinées aux entreprises dont l'objectif serait d'encourager les projets de logements à consommation énergétique nette nulle et les projets de logements à forte densité; l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires a suggéré, quant à elle, l'établissement d'une fiscalité écologique, sur le modèle du système Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), afin d'inciter commissions et conseils scolaires à imprimer une vocation verte à leurs investissements opérationnels et de capitaux.

L'Association canadienne du gaz a pressé le gouvernement fédéral de créer un crédit d'impôt temporaire de 10 % pour les appareils hautement éconergétiques admissibles, comme les électroménagers Energy Star et les appareils qui font appel à des sources d'énergie renouvelable comme les pompes géothermiques fonctionnant au gaz naturel ou à l'électricité et les chaudières, les chauffe-eau domestiques et les climatiseurs hautement énergétiques. Enbridge prône l'établissement d'un crédit d'impôt à l'investissement fondé sur la capacité installée pour les projets d'énergie propre comme les technologies de pile à combustible stationnaire et de récupération énergétique, et a proposé que les contribuables qui investissent dans des usines fonctionnant à l'énergie propre puissent bénéficier d'un amortissement fiscal accéléré des biens admissibles.

Par ailleurs, l'Alliance canadienne du camionnage a parlé du programme EnviroTruck, qui accélérerait l'implantation de la nouvelle génération de camions moins polluants et encouragerait la promotion de l'investissement dans des dispositifs éconergétiques. Elle a pressé le gouvernement fédéral d'instituer des mesures incitatives financières, dont des crédits d'impôt ou un relèvement du taux de la déduction pour amortissement, pour l'achat ou la location de nouveaux camions, ou de prendre toute autre mesure susceptible de réduire le smog et d'accroître l'efficacité énergétique.

## **5. Utilisation de l'eau**

Les Amis de la terre du Canada et l'Association canadienne des eaux potables et usées ont dit au Comité que les Canadiens utilisent presque deux fois plus d'eau par habitant que la moyenne des Européens et que le quart des municipalités canadiennes ont, ces dernières années, été aux prises avec des pénuries d'eau et des problèmes de qualité de l'eau. En conséquence, ils ont proposé que le gouvernement fédéral modifie les impôts et les droits de douane de manière à réduire le coût des technologies qui soutiennent les objectifs des méthodes douces pour l'eau — comme les toilettes à faible débit — et qu'il perçoive des droits à l'importation et des taxes sur les technologies qui vont dans le sens contraire.

## **6. Autres mesures fiscales à caractère écologique**

D'autres propositions liées à l'environnement ont également été présentées au Comité. Par exemple, la Coalition du budget vert a pressé le gouvernement fédéral d'élargir la portée du Programme de dons écologiques pour qu'il s'applique aux terrains achetés en vue d'être revendus par une société à des fins commerciales. Le Bureau des assurances du Canada a appuyé certaines modifications fiscales, comme la possibilité de reporter l'impôt à l'égard de la croissance des provisions pour tremblement de terre de sorte que les collectivités canadiennes soient mieux en mesure de se prémunir contre les catastrophes naturelles. L'Association canadienne de l'immeuble, pour sa part, a proposé un changement qui permettrait aux promoteurs de traiter les coûts liés à la réhabilitation et au redéveloppement d'immeubles ayant subi des dommages environnementaux comme des dépenses déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le Pembina Institute a demandé la suppression du programme de « superactions accréditatives » et du crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration (CIIE). On peut se prévaloir de ces deux mesures pour l'exploration et l'exploitation minières.

### **B. Logement**

Le Comité a entendu des témoins qui ont parlé de diverses préoccupations relatives au logement locatif, au logement abordable, aux logements neufs et à l'achat de maisons ainsi qu'à la sécurité-incendie des immeubles. Certains d'entre eux ont proposé des mesures liées à l'impôt qui, si elles étaient mises en œuvre, répondraient à leurs préoccupations dans chacun de ces secteurs.

#### **1. Logement locatif et logement abordable**

Des témoins ont proposé des mesures fiscales conçues pour accroître l'offre de logements locatifs et de logements abordables et pour mieux équilibrer les avantages fiscaux accordés aux propriétaires de maison et ceux accordés aux propriétaires d'immeubles locatifs. La Poverty Reduction Coalition a proposé que le gouvernement fédéral exempte de la taxe sur les produits et services (TPS) les matériaux de construction employés dans la construction de logements locatifs abordables et de logements abordables. La Greater Victoria Chamber of Commerce s'est dite en faveur de mesures visant à encourager la construction d'immeubles de location à plusieurs logements et a proposé des initiatives comme l'exemption de TPS à l'achat de terrains qui serviront à la construction d'immeubles locatifs à logements multiples et la possibilité pour les propriétaires de logements locatifs de déduire leurs pertes en capital de leurs revenus d'autres sources. En outre, le St. Andrew's-Wesley Homelessness and Mental Health Action Group et la Greater Victoria Chamber of Commerce ont demandé que les petites entreprises exerçant leur activité uniquement dans le secteur du logement locatif puissent demander la déduction accordée aux petites entreprises.

Le St. Andrew's-Wesley Homelessness and Mental Health Action Group a en outre réclamé la création d'un mécanisme de placement réglementé au bénéfice du logement abordable. D'après cette organisation, ce mécanisme pourrait être modelé sur les fonds de capital de risque de travailleurs, mais serait conçu pour soutenir l'investissement dans le logement abordable.

Afin d'accroître l'offre de logements locatifs au Canada, des témoins comme l'Association of Regina Realtors, la Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et le Housing Affordability Partnership ont exhorté le gouvernement fédéral à permettre le report des gains en capital et la récupération de la déduction pour amortissement à la vente d'un immeuble locatif si le produit de la vente est réinvesti dans un autre immeuble locatif. L'Association of Regina Realtors a suggéré que le produit soit réinvesti dans l'année suivant la vente.

En outre, le Housing Affordability Partnership a proposé que la période d'amortissement du coût en capital des immeubles locatifs soit raccourcie et que soient accordés des avantages fiscaux tant aux sociétés qui fournissent les terrains et financent la construction de logements considérés comme abordables qu'aux propriétaires souhaitant vendre leurs vieux immeubles locatifs à des sociétés sans but lucratif et à des municipalités pour qu'ils les transforment en logements abordables. Il a également suggéré qu'un taux d'imposition réduit de 15 % soit appliqué aux revenus tirés d'appartements secondaires. L'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick a proposé l'établissement de mesures incitatives pour les sociétés et les particuliers qui font don de terrains en vue de la construction de logements abordables.

Le Comité a appris que ceux qui investissent dans le logement locatif ne peuvent réclamer le crédit pour TPS sur intrants, parce que la TPS n'est pas perçue sur les loyers de locaux d'habitation; cependant, le crédit est accordé à ceux qui investissent dans les immeubles à bureaux parce que la TPS est perçue sur les loyers commerciaux. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations a proposé que, puisque le logement locatif est une entreprise et que les entreprises qui investissent dans ce secteur ne devraient pas être traitées différemment des autres, le logement locatif soit détaxé aux fins de la TPS, modification qui se traduirait par le remboursement de la TPS payée par les entreprises ayant investi dans ce type d'habitation.

## **2. Logements neufs et achats de maisons**

Des témoins ont informé le Comité que, même si le prix des maisons neuves a augmenté de plus de 40 % depuis la création de la TPS en 1991, le seuil du programme de remboursement de la TPS pour habitations neuves est resté inchangé. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations s'est dite en faveur de l'indexation du seuil du programme afin de rendre les nouvelles habitations plus abordables, et le Housing Affordability Partnership a pressé le gouvernement fédéral soit de diminuer la TPS à

l'achat d'une habitation servant de lieu de résidence principal, soit d'accorder un remboursement de TPS à cet égard. On peut voir à la figure 5.2 le coût fiscal fédéral du programme de remboursement de la TPS pour habitations neuves pour la période de 2001 à 2007.

**Figure 5.2 — Dépenses fiscales fédérales liées au programme de remboursement de TPS pour habitations neuves, 2001-2007**

Année	Dépenses fiscales fédérales estimatives (en millions de dollars)
2001e	640
2002e	785
2003e	835
2004e	925
2005p	990
2006p	1 015
2007p	970

e : estimation

p : projection

Source : Ministère des Finances du Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2006*

Des témoins ont également parlé de l'inflation relativement au Régime d'accèsion à la propriété (RAP); le montant maximal que l'on peut retirer n'a jamais été modifié pour tenir compte de la hausse du prix des habitations. L'Association canadienne de l'immeuble, l'Association of Regina Realtors et la London and St. Thomas Association of Realtors ont proposé que le montant maximal que l'on peut retirer dans le cadre d'un RAP soit porté à 25 000 \$ et rajusté tous les cinq ans par la suite pour tenir compte de l'inflation.

Le Comité a également appris que si une partie de la TPS est remboursée lorsque l'on apporte des rénovations majeures à une habitation, il reste que la définition donnée au terme « rénovations majeures » est trop restrictive. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations a proposé que cette définition soit élargie pour stimuler le secteur de la rénovation.

Enfin, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations a précisé que, contrairement à d'autres secteurs qui ont des frais d'intérêts sur leurs stocks, les constructeurs d'habitations et les promoteurs immobiliers sont tenus de capitaliser et d'amortir dans le temps leur coût de possession de biens immobiliers; par conséquent, le coût d'aménagement de leurs terrains est relativement plus élevé, ce qui entraîne une hausse du coût des habitations. L'Association a pressé le gouvernement fédéral de rendre pleinement déductible, à titre de dépenses d'entreprise, le coût de détention des biens immobiliers, comme c'était le cas avant la réforme du régime fiscal de la fin des années 1980.

### **3. Logement et incendies**

L'Association canadienne des chefs de pompiers a dit au Comité que la présence d'extincteurs à eau de type sprinkleur dans les immeubles réduit le risque d'incendies mortels et a proposé la création d'encouragements fiscaux pour inciter les propriétaires de tours d'habitation et d'immeubles non résidentiels à installer ce genre de système. Elle a également proposé que les propriétaires d'immeubles résidentiels de faible hauteur puissent déduire de leur impôt à payer une partie des coûts engagés pour l'installation de ce type d'extincteurs.

#### **C. Infrastructure et municipalités**

Les témoins ont parlé au Comité de divers aspects des infrastructures publiques et de la façon dont le gouvernement fédéral peut soutenir les municipalités qui offrent à la population des équipements et d'autres services.

##### **1. Le partage des recettes tirées de la taxe sur l'essence entre le gouvernement fédéral et les municipalités**

Des témoins, comme l'Association des municipalités de l'Ontario, ont dit au Comité que le partage des recettes tirées de la taxe sur l'essence avait profité aux municipalités. La figure 5.3 montre les recettes fédérales tirées de la taxe sur l'essence qui ont été attribuées aux provinces, aux territoires et aux Premières nations de 2005 à 2010.

**Figure 5.3 — Recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence attribuées aux provinces, aux territoires et aux Premières nations, 2005-2010**

<b>Province/territoire</b>	<b>Fonds alloués (en millions de dollars)</b>
Colombie-Britannique	636
Alberta	477
Saskatchewan	148
Manitoba	167
Ontario	1 866
Québec	1 151
Nouveau-Brunswick	116
Nouvelle-Écosse	145
Île-du-Prince-Édouard	38
Terre-Neuve et Labrador	82
Yukon	38
Territoires du Nord-Ouest	38
Nunavut	38
Premières nations	63
<b>Total</b>	<b>5 000</b>

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Infrastructure Canada, à l'adresse [www.infrastructure.gc.ca](http://www.infrastructure.gc.ca), janvier 2008

Afin d'assurer la réfection et le remplacement de ses équipements vieillissants, la ville de Toronto a proposé que le partage des recettes fédérales tirées de la taxe sur l'essence devienne permanent. De plus, comme l'inflation est relativement plus élevée dans le Nord du Canada, l'Association of Yukon Communities a suggéré d'augmenter chaque année le montant des recettes fédérales tirées de la taxe sur l'essence qui peut être cédé aux municipalités. Enfin, l'Association médicale canadienne a pressé le gouvernement fédéral d'accroître les transferts de la taxe fédérale sur l'essence en dirigeant le surcroît d'argent qui en résultera vers les infrastructures de transport en commun des municipalités, et ce, afin d'améliorer la qualité de l'air.

## **2. Autres mesures fiscales visant à soutenir les municipalités**

Les témoins ont fait d'autres suggestions d'ordre fiscal concernant le soutien fédéral des municipalités. Par exemple, la Halifax Regional Municipality, l'Association of Yukon Communities et l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario ont pressé le gouvernement fédéral de céder, à titre permanent, aux municipalités l'équivalent d'un pour cent des recettes tirées de la TPS annuellement.

Le conseil municipal de Courtenay a expliqué au Comité que les dépenses municipales augmentent relativement plus vite que les revenus et a donc proposé que le gouvernement fédéral cède aux municipalités un pour cent des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés à titre de source de financement permanent. À son avis, l'impôt sur le revenu constitue une source de recettes plus équitable que l'impôt foncier.

### 3. Soutien fiscal accordé à l'égard de certaines infrastructures

Les témoins ont également proposé des mesures fiscales visant à appuyer certains types d'infrastructure — les routes, les musées, les centres scientifiques et les immeubles patrimoniaux. L'Association canadienne des automobilistes estime que, en 2006, le gouvernement fédéral a tiré de la taxe d'accise sur l'essence des recettes supérieures à ses investissements dans l'infrastructure routière et a donc proposé que les recettes provenant de la taxe d'accise fédérale sur les carburants de transport soient exclusivement affectées à l'infrastructure routière fédérale. La figure 5.4 montre les recettes fédérales tirées de la taxe d'accise sur l'essence et les carburants de transport de 1996-1997 à 2006-2007.

**Figure 5.4 — Produits de la taxe d'accise sur l'essence et les carburants de transport, 1996-1997 à 2006-2007**

<b>Année financière</b>	<b>Produit de la taxe d'accise sur l'essence et les carburants de transport (en millions de dollars)</b>
1996-1997	4 439
1997-1998	4 625
1998-1999	4 742
1999-2000	4 786
2000-2001	4 807
2001-2002	4 758
2002-2003	4 873
2003-2004	5 081
2004-2005	4 864
2005-2006	5 173
2006-2007	5 240

Source : Statistique Canada, Tableau Cansim 385-0002

Par ailleurs, l'Association des musées canadiens a pressé le gouvernement canadien de concevoir des mesures incitatives fiscales pour aider le secteur des musées à établir des fondations et d'autres modes de financement afin de créer des sources de financement privé durables à long terme.



Le Discovery Centre a proposé l'adoption de mesures incitatives fiscales pour faciliter les partenariats entre les centres scientifiques et le secteur privé pour la réalisation d'activités scientifiques qui stimulent la capacité d'innovation et l'acquisition de connaissances scientifiques.

Le Comité a appris que nombre de gouvernements provinciaux et de municipalités avaient mis en œuvre des mesures incitatives fiscales soutenant la restauration d'immeubles patrimoniaux, mais que, jusqu'à tout récemment, le gouvernement fédéral n'avait guère participé à la conservation d'immeubles patrimoniaux appartenant à des intérêts privés. Des témoins comme le Heritage Trust of Nova Scotia, la Heritage Property Corporation, l'Institut royal d'architecture du Canada, Heritage BC et la Fondation Héritage Canada ont demandé au gouvernement fédéral d'adopter une mesure incitative fiscale pour la réhabilitation des immeubles patrimoniaux appartenant à des intérêts privés. Le Urbanspace Property Group a pressé le gouvernement d'instituer un crédit d'impôt de 20 % pour les promoteurs qui réhabilitent des immeubles patrimoniaux.

Plus particulièrement, le Heritage Trust of Nova Scotia a souligné que l'encouragement fiscal proposé pourrait être limité aux immeubles figurant dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et à des travaux de restauration répondant à certaines normes de conservation. De plus, il a proposé que l'encouragement fiscal s'applique à des travaux bénéficiant directement au public, comme des réparations extérieures ou structurales.

La Fondation Héritage Canada a informé le Comité que les coûts de réhabilitation ou de restauration d'un immeuble historique ne sont pas admissibles au remboursement de TPS pour habitations neuves, même si le projet comprend l'ajout de nouveaux logements, parce que les règles du programme exigent que le propriétaire enlève 90 % des éléments non structurels de l'immeuble existant. La Fondation Héritage Canada et le Heritage Trust of Nova Scotia ont proposé la création d'un programme de remboursement de la TPS sur la réhabilitation d'immeubles historiques, analogue au programme de remboursement de la TPS pour habitations neuves.

Le Comité a également appris que, lorsqu'un immeuble patrimonial est démoli, son propriétaire peut déduire la perte que représente la valeur de l'immeuble des profits tirés d'autres biens. Le Heritage Trust of Nova Scotia s'est prononcé contre ce genre de déduction.

#### **D. Organisations caritatives et bénévoles**

Les organisations caritatives jouent un rôle important dans la société canadienne; elles entretiennent la solidarité et fournissent des biens et des services que les Canadiens devraient autrement attendre des pouvoirs publics. Les témoins ont suggéré au Comité divers moyens d'encourager les particuliers et les sociétés à donner davantage à des organismes de charité et de reconnaître l'apport des bénévoles.

## 1. Le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance

Un certain nombre de témoins se sont dits en faveur de changements qui rendraient plus généreux le crédit d'impôt fédéral pour dons de bienfaisance. La figure 5.5 montre les dépenses fiscales estimatives du gouvernement fédéral à l'égard du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance de 2006 à 2008.

**Figure 5.5 — Dépenses fiscales fédérales associées au crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, 2006-2008**

Année	Dépenses fiscales fédérales estimatives (en millions de dollars)
2006	1 990
2007	2 025
2008	2 055

Source : Ministère des Finances du Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2006*

Alors qu'Oxfam Canada préconise un crédit d'impôt plus souple et plus élevé afin d'inciter les Canadiens à donner plus généreusement, d'autres témoins ont fait des propositions relativement plus précises. Ainsi, des témoins comme la Calgary Chamber of Voluntary Organizations, Imagine Canada et Orchestres Canada ont suggéré de porter à 29 % le taux applicable aux dons admissibles de moins de 201 \$, ce qui se traduirait par un taux unique de 29 % sur tous les dons admissibles jusqu'au maximum permis.

La Société canadienne de la sclérose en plaques a pressé le gouvernement fédéral d'éliminer l'obligation, pour les organisations caritatives, d'envoyer les reçus d'impôt par courrier de première classe et de permettre aux donateurs de déclarer des dons inférieurs à 250 \$ faits à des organismes de bienfaisance enregistrés sans avoir à produire de reçu aux fins de l'impôt. La Société pour les troubles de l'humeur du Canada a suggéré que l'on permette aux contribuables de reporter, aux fins de l'impôt, leurs dons de charité sur les trois exercices passés ou à venir.

Les témoins ont aussi parlé des dons à des organisations non gouvernementales (ONG). Le conseil municipal de Charlottetown a proposé que les mesures fiscales concernant les dons à des ONG soient améliorées, et la Société pour les troubles de l'humeur du Canada, que le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance d'un montant modique soit majoré d'un facteur de 1,5.

Un autre témoin, Derwyn Davies, était d'avis que les dons des sociétés à des centres d'études et de recherches comme le Fraser Institute ne devraient pas être déductibles du revenu aux fins de l'impôt puisque, selon lui, ces centres ont un accès privilégié aux délibérations du gouvernement fédéral et peuvent influencer sur ses décisions.

## **2. Exonération des gains en capital associés à des dons**

Un certain nombre de témoins, dont l'Association of Fundraising Professionals, ont expliqué au Comité que les gains en capital liés au don de terrains et d'immeubles à des organisations caritatives ne devraient pas être imposés. L'Association des professionnels en dons planifiés a fait une proposition semblable et souligné que l'immobilier est une des catégories d'actifs les plus largement répandues au Canada, mais celle qui fait le moins l'objet de dons à des organisations caritatives. Qui plus est, l'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick et la Poverty Reduction Coalition ont pressé le gouvernement d'éliminer la taxe sur les gains en capital liés à des dons de biens immobiliers destinés à des projets de construction de logements abordables. Par ailleurs, Orchestres Canada a appuyé l'élimination ou la diminution de l'impôt sur les gains en capital sur les dons d'actions de sociétés fermées à des organisations caritatives.

## **3. Fiducies avec droit réversible à une œuvre de bienfaisance**

Le Comité a appris que, même si les discussions avec le ministère des Finances se poursuivent, le droit canadien n'est pas encore clair en ce qui concerne l'utilisation des fiducies avec droit réversible à une œuvre de bienfaisance. Selon l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés, il faudrait exhorter le gouvernement fédéral à mettre en œuvre rapidement toute modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* jugée nécessaire pour clarifier le traitement fiscal des dons à des fiducies de ce type.

## **4. Autre soutien accordé au secteur caritatif**

Des témoins, dont Imagine Canada et les Fondations philanthropiques Canada, se sont dits en faveur de mesures fiscales ciblées visant à améliorer l'accès des organisations sans but lucratif et des œuvres de bienfaisance au financement par emprunt privé, option qui existe déjà au Royaume-Uni. En outre, le groupe appelé Le sport est important et le Canadian Sport Centre Calgary ont pressé le gouvernement fédéral d'instituer des incitatifs fiscaux relatifs au financement par emprunt privé pour les associations sportives sans but lucratif qui souhaitent obtenir des capitaux pour des projets d'infrastructure.

Pour accroître les ressources financières à la disposition des organisations sans but lucratif et des organismes de bienfaisance, Vision mondiale Canada a proposé que le gouvernement fédéral augmente le remboursement de TPS pour les œuvres de bienfaisance et les organismes sans but lucratif admissibles.

## **5. Bénévoles**

Des témoins ont exhorté également le gouvernement fédéral à instaurer des mesures fiscales liées au travail des bénévoles. L'Alliance des arts médiatiques

indépendants s'est dite en faveur d'un crédit d'impôt pour reconnaître et récompenser le travail bénévole en général; l'Association canadienne des chefs de pompiers a, pour sa part, évoqué en particulier le travail des pompiers volontaires, qui devraient à son avis bénéficier d'un crédit d'impôt de 1 000 \$ pour la tranche de 50 à 99 heures de travail, de 2 000 \$ pour la tranche de 100 à 199 heures, et de 3 000 \$ pour la tranche de 200 heures ou plus. En outre, afin d'inciter les employeurs à permettre à leurs employés de devenir des pompiers volontaires, l'Association a proposé l'établissement, à l'intention des employeurs, d'un crédit d'impôt fédéral de 500 \$ par salarié qui travaille comme pompier volontaire ou comme officier d'un service d'incendie à titre bénévole.

Par ailleurs, le Heritage Trust of Nova Scotia a parlé au Comité des dépenses engagées par les bénévoles dans l'exercice d'activités non rémunérées et fait valoir que, puisque ces dépenses s'apparentent à des dons de bienfaisance, elles devraient être considérées comme tels aux fins de l'impôt. De même, le Canadian Sport Centre Calgary et Le sport est important ont proposé des mesures fiscales visant à soutenir la formation de bénévoles œuvrant au niveau communautaire comme entraîneurs, dirigeants, arbitres et administrateurs dans les sports au Canada.

## **NOS RECOMMANDATIONS**

**Le Comité recommande :**

- 16. Que le gouvernement fédéral cède désormais à titre permanent aux municipalités une portion de ses recettes provenant de la taxe d'accise sur l'essence et qu'il porte la portion à céder à cinq cents le litre dans son prochain budget.**
- 17. Que le gouvernement fédéral modifie les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relatives au Régime d'accession à la propriété afin de relever le montant qui peut être retiré d'un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou construire un logement admissible destiné au titulaire du régime ou à un proche ayant un handicap.**
- 18. Que le gouvernement fédéral adopte des mesures fiscales incitatives pour amener les propriétaires et les exploitants de camions à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment en encourageant l'achat de véhicules moins nocifs pour l'environnement.**
- 19. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à bonifier les mesures qui stimulent les dons de bienfaisance.**

# **ANNEXE A : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ET DEMANDES DES TÉMOINS SUR DES QUESTIONS AUTRES QUE LES EFFETS DE L'APPRÉCIATION DU DOLLAR CANADIEN OU LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES, LES TAXES ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS (MÉMOIRES REÇUS DANS LE DÉLAI PRESCRIT)**

---

En juin 2007, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a annoncé que les consultations prébudgétaires porteraient sur le régime fiscal dont le Canada a besoin pour un avenir prospère. En novembre, il faisait savoir qu'il élargissait le thème des consultations de manière à traiter également des questions liées aux effets de l'appréciation de la valeur relative du dollar canadien.

En juin, le Comité avait indiqué que les dates auxquelles les témoins devaient faire connaître leur intention de comparaître et soumettre un mémoire seraient respectées. Comme nous avons décidé dans un premier temps de nous concentrer sur les impôts des particuliers et des entreprises, les taxes et autres prélèvements, puis par la suite sur les effets de l'appréciation du dollar canadien, les témoins ont été invités à comparaître essentiellement sur la base de la pertinence de leur mémoire par rapport au thème principal des consultations, à savoir le régime fiscal.

Comme le Comité avait annoncé en juin 2007 qu'il tiendrait compte dans son rapport des mémoires remis en temps voulu qui ne traiteraient pas du sujet établi, on trouvera dans la présente annexe les demandes des témoins sur des questions autres que les deux grands thèmes prévus.

## **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Compte tenu de ce qui précède et sachant que seuls quelques témoins ont comparu sur des questions non liées aux effets de l'appréciation du dollar canadien ou aux impôts, taxes et autres prélèvements concernant les particuliers et les entreprises dont le pays a besoin pour un avenir prospère, le Comité recommande :

### **GÉNÉRALITÉS**

- 1. Que le gouvernement fédéral encourage les provinces et territoires à éliminer les obstacles au commerce intérieur. À ce chapitre, il faudra s'entendre en priorité sur la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières.**

## **PARTICULIERS**

- 2. Que le gouvernement fédéral continue de venir en aide aux étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires sur la base des besoins et du mérite.**
- 3. Que le gouvernement fédéral crée un fonds voué à la recherche médicale sur la santé des enfants. Il faudrait établir en priorité un partenariat avec la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada.**
- 4. Que le gouvernement fédéral continue de prévoir, à l'intention des étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires, une aide financière qui soit du même ordre que les fonds qu'il allouait à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.**
- 5. Que le gouvernement fédéral accroisse les mesures de soutien du revenu destinées aux travailleurs âgés victimes de licenciements économiques.**
- 6. Que le gouvernement fédéral se dote d'une politique de lutte contre la pauvreté comportant les éléments suivants :**
  - pleine rétroactivité du Supplément de revenu garanti pour tous ceux qui n'ont pas reçu les prestations auxquelles ils avaient droit;**
  - paiement intégral des prestations de Supplément de revenu garanti à l'époux ou au conjoint de fait survivant pendant les six mois qui suivent le décès du bénéficiaire;**
  - programme de soutien du revenu des travailleurs âgés;**

## **ENTREPRISES**

- 7. Que le gouvernement fédéral crée des programmes de prêts et de garantie de prêts destinés aux employeurs des secteurs manufacturier et forestier, ainsi que pour d'autres investissements industriels.**
- 8. Que le gouvernement fédéral alloue 1 milliard de dollars au secteur forestier.**

9. Que le gouvernement fédéral accorde 1,5 milliard de dollars en contributions remboursables aux entreprises souhaitant moderniser leur équipement.
10. Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur le droit d'auteur* afin de l'améliorer et de l'actualiser.
11. Que le gouvernement fédéral institue un programme conçu pour faire disparaître la bactérie E. coli de la chaîne alimentaire au Canada.
12. Que le gouvernement fédéral institue un programme conçu pour inciter les provinces qui imposent une taxe de vente et souhaitent l'harmonisation à remplacer celle-ci par une taxe sur la valeur ajoutée.

## **COLLECTIVITÉS**

13. Que le gouvernement fédéral encourage la Société canadienne d'hypothèques et de logement à contribuer, aux côtés du secteur privé et à même ses bénéficiaires non répartis, à la construction de logements abordables et qu'il adopte les changements législatifs ou autres dont la Société aura besoin pour ce faire.
14. Que le gouvernement fédéral alloue 30 millions de dollars par an pendant cinq ans au financement du programme Le Goût de l'excellence du Comité olympique canadien.
15. Que le gouvernement fédéral applique à ses édifices les principes du système LEED (Leadership in Engineering and Environmental Design) de construction de bâtiments écologiques.
16. Que le gouvernement fédéral se donne un calendrier pour l'affectation de 0,7 % du produit national brut à l'aide aux pays en développement.
17. Que le gouvernement fédéral institue un système de plafonnement et d'échange relativement aux émissions de carbone.
18. Que le gouvernement fédéral accroisse son aide à l'installation de systèmes de communication à large bande dans les régions rurales et les régions éloignées du pays.

## DEMANDES DES TÉMOINS

**La Fondation pour l'alphabétisation ABC Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter un plan national pour éliminer les lacunes en matière d'alphabétisation au Canada, par la mise en œuvre d'une stratégie canadienne dans le cadre de laquelle on définirait des cibles et des objectifs nationaux, uniformiserait les résultats et mènerait une action concertée avec les provinces et territoires pour faire en sorte que les Canadiens atteignent les objectifs nationaux;
- de créer une stratégie nationale pour soutenir les efforts déployés par les entreprises et les syndicats afin d'accroître le niveau d'alphabétisation, notamment par la création d'encouragements fiscaux, le renforcement de l'infrastructure et l'adoption de politiques d'appui.

**Accor Services** demande au gouvernement fédéral :

- d'encourager les provinces et territoires à adopter une réglementation compatible en ce qui a trait à la proposition relative aux indemnités de transport en commun consenties par les employeurs;
- de fournir des ressources pour contrôler et analyser l'efficacité du programme quant aux revenus, à l'accroissement du nombre d'utilisateurs des transports en commun, aux avantages environnementaux et autres répercussions.

**L'Affordable Energy Coalition** demande au gouvernement fédéral :

- d'établir immédiatement un programme de financement stable et spécifique, comme la Solution un pour cent pour un programme de logement canadien, avec un financement fédéral annuel de 2 milliards de dollars, le rétablissement et le renouvellement des programmes national, provinciaux et territoriaux ainsi qu'un élargissement de la stratégie fédérale pour les sans-abri par l'affectation immédiate de fonds pour de nouveaux et plus grands refuges;
- de rétablir et mettre en valeur le plan relatif à la prestation pour les coûts de l'énergie en se concentrant sur l'application directe du programme, la gratuité pour les bénéficiaires, l'éducation et l'information, la disponibilité pour les locataires, des mesures exhaustives de conservation de l'énergie et l'établissement de partenariats communautaires;



- de rétablir et mettre en valeur le programme Énergide pour les ménages à faible revenu, en priorisant l'aide financière, un mécanisme d'identification supplémentaire, une couverture complète des personnes et l'absence de récupération des remises par les provinces ou les territoires;
- de mettre en place une stratégie nationale en matière de logement financée et administrée au niveau fédéral qui se concentre sur la sensibilisation et la reconnaissance; la direction politique; des améliorations graduelles pour lui insuffler un dynamisme; et la revitalisation des organismes sans but lucratif.

**L'Association du transport aérien du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter un cadre stratégique intégré pour l'aviation commerciale;
- de s'assurer que le Canada tienne compte de la compétitivité de sa politique fiscale dans toutes les négociations commerciales;
- de s'assurer que les autres initiatives gouvernementales en matière de politiques et de réglementation n'aient pas pour effet de saper les mesures stratégiques de politique fiscale;
- d'examiner les initiatives du gouvernement du Canada en matière de politiques et de réglementation sous l'angle de la compétitivité internationale;
- de procéder à une vérification de l'impact, sur la compétitivité économique, de l'ensemble des nouveaux règlements et politiques fédéraux proposés dans le cadre de leur processus d'élaboration.

**L'Alberta Bone and Joint Health Institute** demande au gouvernement fédéral :

- de créer une nouvelle approche relativement aux soins de santé, qui soit fondée sur les meilleures données probantes disponibles à l'échelle mondiale, qui ait pour point de référence les meilleures pratique dans le monde et qui soit normalisée pour assurer à tous les patients une homogénéité et une équité des services;
- de mettre en place des mécanismes novateurs visant à créer un environnement concurrentiel dans les soins de santé publics et à insuffler une responsabilisation parmi toutes les parties influentes, dont les

patients, les prestataires de soins de santé, les administrateurs et les décideurs.

**L'Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de prendre l'initiative de forger une nouvelle stratégie économique nationale afin de résoudre le problème de la pauvreté et du chômage chroniques qui afflige les Canadiens aveugles, sourds et aveugles ou malvoyants;
- de mesurer, avec les gouvernements provinciaux-territoriaux, l'urgence de la situation et de faire preuve de leadership afin de soulager la misère économique et réduire le taux de chômage des personnes handicapées au Canada, en faisant en sorte que le taux d'emploi et le niveau de revenu des personnes aveugles ou ayant d'autres limitations fonctionnelles soient relevés jusqu'à devenir à peu près équivalents à ceux des Canadiens non handicapés;
- de faire de la fonction publique fédérale un employeur modèle en mettant l'accent sur le recrutement, la fidélisation, la promotion et l'adaptation du milieu de travail;
- d'investir dans le développement des nouvelles technologies fonctionnelles;
- de n'acheter, dans le domaine des technologies de l'information et des communications, que des appareils utilisables par tous;
- de rendre disponibles, au moyen du programme d'assurance-emploi, des programmes de préparation à l'emploi conçus pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- de favoriser des programmes de stages permettant d'acquérir une expérience de travail pour les personnes peu exposées au marché du travail ou peu scolarisées;
- de travailler avec les provinces et les territoires pour réduire considérablement les mesures dissuasives des programmes actuels d'aide sociale en relevant sérieusement le plafond de revenus auquel les bénéficiaires d'aide sociale ont droit, en maintenant les services de soutien dont ont besoin les personnes handicapées après leur retour sur

le marché du travail et en rétablissant rapidement les prestations de soutien du revenu si la personne perd son emploi;

- d'aider les provinces et les territoires à mettre en place un programme de soutien fonctionnel à vie.

**L'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance** demande au gouvernement fédéral :

- d'établir un programme national de l'habitation par l'entremise d'un nouveau ministère fédéral de l'habitation afin d'accroître de façon importante et immédiate la quantité de logements à prix abordable et de logements supervisés;
- de financer la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance pendant au moins cinq ans et d'évaluer la situation à la cinquième année;
- d'investir dans la formation;
- de rétablir le salaire minimum fédéral et de le fixer à un taux horaire de 10 \$;
- d'augmenter les niveaux de prestations des programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

**L'Alma Mater Society de l'Université de la Colombie-Britannique** demande au gouvernement fédéral :

- d'indexer, selon l'indice canadien des prix de l'enseignement supérieur, l'allégement de la dette des étudiants et les bourses d'accès;
- de revoir le système d'aide financière du fédéral destiné aux étudiants;
- d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants, avec un accent particulier sur l'accessibilité au programme;
- d'accorder à la Fondation canadienne des bourses du millénaire un nouveau fonds de 4 milliards de dollars afin d'offrir une source indépendante et durable d'aide financière pour les dix prochaines années;
- d'améliorer le système national d'aide financière aux étudiants, y compris en veillant à ce que le Programme canadien de prêts aux étudiants soit

plus équitable et plus facile à comprendre et en étendant la portée des subventions canadiennes d'accès afin qu'elles s'appliquent à toutes les années d'un programme d'études universitaires de premier cycle;

- de continuer d'utiliser la Fondation canadienne des bourses du millénaire ou tout autre organisme successeur pour diminuer l'endettement étudiant;
- de créer un transfert aux provinces alloué au budget de l'éducation postsecondaire.

**Le Réseau des arts pour la jeunesse** demande au gouvernement fédéral :

- d'instaurer un fonds sur l'infrastructure pour l'élaboration d'espaces créatifs pour les enfants et les jeunes qui bénéficierait d'un investissement de départ de 50 millions de dollars utilisés pour des projets pilotes d'infrastructures dans des collectivités urbaines, rurales et éloignées et d'un financement annuel permanent par la suite;
- d'établir un fonds d'engagement des enfants et des jeunes avec un investissement de départ d'au moins 15 millions de dollars et une dotation annuelle par la suite, fonds qui financerait les coûts opérationnels de base des organismes communautaires.

**L'Assemblée des Premières nations** demande au gouvernement fédéral :

- de supprimer immédiatement le plafond de financement de 2 % en ce qui a trait à tous les programmes et services essentiels, et de verser une compensation à ces programmes à un taux qui reflète les coûts réels dans le cas où l'on aurait adéquatement appliqué des ajustements au prix et au volume pour ce qui est du financement de base des Premières nations depuis 1996;
- de concevoir et mettre en œuvre des cadres de financement non discrétionnaires et sécuritaires fondés sur les besoins, et d'instaurer des indices garantis reflétant les coûts réels de la croissance de la population et du taux d'inflation dans l'avenir;
- d'envisager d'éventuels accords de partage des recettes provenant des ressources avec les Premières nations;
- de s'assurer que le système fiscal réserve un traitement équitable aux citoyens autochtones en s'assurant du respect total des obligations en vertu de la loi.

**L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec** demande au gouvernement fédéral :

- de doubler le financement du Fonds du long métrage du Canada et de créer un fonds distinct pour le long métrage documentaire;
- de relancer et soutenir la coproduction internationale, notamment au moyen de mesures fiscales, d'un financement direct, de la facilitation de l'aide à la mise en marché à l'étranger et de la modification du mandat de Téléfilm Canada, en simplifiant les conditions d'accès au financement et en allégeant la politique et les principes directeurs de la coproduction;
- de maintenir les objectifs et la structure actuelle du Fonds canadien de télévision ainsi que le soutien à la production télévisuelle, notamment avec un financement sur une base pluriannuelle de cinq ans.

**L'Association des universités de l'Atlantique** demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer que le régime fiscal canadien soit capable de générer les revenus nécessaires pour accroître les investissements du gouvernement fédéral dans les universités afin de maximiser leur contribution à un Canada atlantique concurrentiel et prospère;
- de veiller à ce que le pouvoir de taxation du gouvernement fédéral et des provinces et territoires soit bien équilibré dans le cadre du régime fiscal, en gardant en tête qu'il est nécessaire que le gouvernement fédéral maintienne un pouvoir de taxation suffisant pour lui permettre d'investir dans différentes régions du Canada afin de bâtir un pays prospère;
- de poursuivre et de bonifier son investissement dans la recherche universitaire;
- d'investir dans un programme national de recherche universitaire qui reconnaîtrait et récompenserait la qualité et l'innovation plutôt que la taille de l'établissement; fournirait un soutien disproportionné aux établissements de petite taille; appuierait les établissements au sein desquels les chercheurs ont une charge de cours plus lourde que ceux qui travaillent dans les établissements axés sur la recherche; et reconnaîtrait et soutiendrait les établissements qui ont un mandat de développement économique local ou régional;

- d'accroître l'investissement dans les jeunes chercheurs par l'octroi de bourses d'études supérieures;
- d'augmenter l'investissement en matière de marketing pour promouvoir le Canada atlantique comme destination d'éducation sur la scène internationale;
- d'accroître les taux d'inscription à l'université et l'accès aux études supérieures, surtout parmi les groupes traditionnellement sous-représentés;
- d'investir dans l'amélioration des infrastructures universitaires;
- de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les universités et le secteur privé afin de fixer des objectifs liés à l'accroissement des investissements dans le domaine de l'éducation postsecondaire au Canada atlantique, avec la responsabilité de rendre compte des résultats.

**L'Association canadienne des institutions de santé universitaires** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter un cadre financier pluriannuel durable et équilibré pour ce qui est des investissements publics dans le secteur de la recherche en santé au Canada;
- d'établir, en collaboration avec les provinces et territoires, un fonds national pour les ressources humaines en santé de 1 milliard de dollars sur cinq ans;
- de créer un fonds unique d'infrastructure de prestation de services de santé visant à aider les hôpitaux et centres universitaires à renforcer ou à restaurer leur capacité de prestation de soins en temps opportun.

**L'Association of Canadian Publishers** demande au gouvernement fédéral :

- de consolider le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition et les autres programmes de subventions fédéraux qui soutiennent les initiatives de commercialisation axées sur la compétitivité;
- de proposer des incitatifs financiers ou réglementaires qui encourageraient les institutions publiques à acheter des livres canadiens;
- de consolider la protection du droit d'auteur pour contrer la vulnérabilité des produits numérisés;
- de mettre en œuvre les recommandations du groupe d'experts chargé de donner des conseils sur les programmes de subventions et de contributions.

**L'Association of Fundraising Professionals** demande au gouvernement fédéral :

- de créer une Journée nationale de la philanthropie parrainée par le gouvernement pour reconnaître l'importance du secteur bénévole et augmenter la sensibilisation du public à l'égard des dons de bienfaisance.

**L'Association des municipalités de l'Ontario** demande au gouvernement fédéral :

- d'assurer l'existence d'un financement à long terme prévisible des infrastructures au moyen d'un cadre national souple qui soutienne des programmes durables et fiables conçus pour répondre aux besoins de chaque ordre de gouvernement;
- de permettre au secteur municipal de jouer un plus grand rôle dans la détermination des priorités nationales en matière d'investissements dans les infrastructures;
- de s'engager à mettre en œuvre une stratégie nationale à long terme en vue de fournir des logements abordables et du financement durable pour les programmes d'aide aux sans-abri;
- d'investir en matière d'efficacité énergétique;
- d'améliorer les relations fédérales-provinciales/territoriales;

- de veiller à ce que les municipalités aient accès à un financement durable et prévisible des infrastructures;
- de rendre permanent le partage, par le gouvernement fédéral, des revenus de la taxe sur l'essence.

L'**Association of Nova Scotia University Teachers** demande au gouvernement fédéral :

- de rétablir le financement du secteur postsecondaire en vertu des dispositions d'une loi sur l'enseignement postsecondaire qui imposerait une obligation de rendre compte aux gouvernements provinciaux et permettrait des améliorations pour ce qui est de l'abordabilité et de la qualité des études postsecondaires;
- de modifier la formule de financement de l'éducation pour tenir compte du fait que la Nouvelle-Écosse instruit une plus vaste proportion de la population étudiante du Canada, peut-être au moyen de l'attribution d'un financement par étudiant au lieu d'une formule de financement par habitant;
- de réévaluer le programme des Chaires d'excellence en recherche du XXI<sup>e</sup> siècle ainsi que l'administration du financement qui passe par la Fondation canadienne pour l'innovation, afin que l'on puisse se pencher sur les problèmes d'inégalité régionale;
- d'accroître considérablement le financement non affecté disponible par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et des Instituts de recherche en santé du Canada;
- de maintenir l'Accord atlantique de 2005 tel qu'il a été négocié cette année-là par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse;
- de remédier à la hausse des frais de scolarité des étudiants ces dix dernières années au moyen du rétablissement d'un financement de base à des niveaux qui permettraient la réduction de ces frais et grâce à l'adoption de programmes fondés sur les besoins.



**L'Association des universités et collèges du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer d'investir de façon équilibrée dans les quatre piliers de la recherche universitaire : la production de nouvelles idées; la capacité à former, à attirer et à maintenir en poste des chercheurs hautement qualifiés; l'infrastructure de recherche de pointe; et le soutien essentiel aux établissements où s'effectue la recherche par le financement des coûts indirects des programmes de recherche;
- d'investir davantage dans les étudiants des cycles supérieurs par des bourses et un appui à la recherche;
- de créer un mécanisme d'appui à la recherche qui permettrait à un plus grand nombre d'étudiants des cycles supérieurs de participer activement aux travaux de recherche de leurs professeurs;
- de créer des mesures incitatives pour offrir aux récents diplômés des occasions accrues de participer à un stage de recherche ou un stage coopératif;
- d'accroître le nombre de jeunes chercheurs au Canada grâce à des bourses d'études supérieures et des possibilités accrues pour les jeunes chercheurs de développer et d'appliquer leurs compétences et de lancer leur carrière;
- d'attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers au Canada, en particulier aux cycles supérieurs, par un programme de bourses aux étudiants étrangers et des investissements accrues dans la promotion de l'éducation internationale;
- de renforcer son engagement à l'égard de la recherche internationale concertée par l'entremise des conseils subventionnaires fédéraux;
- de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les universités pour établir les objectifs des investissements et élaborer un mécanisme pancanadien de rapport sur le rendement du système d'enseignement postsecondaire canadien, en particulier par rapport aux pays concurrents;
- de travailler avec les gouvernements des provinces et territoires et les établissements d'enseignement pour élaborer des objectifs

d'investissement accru en éducation supérieure, et s'assurer qu'ils seront atteints;

- de poursuivre la participation fédérale dans les programmes d'aide financière non remboursable, en fonction des besoins des étudiants, au moins aux niveaux actuels;
- de renouveler le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

**L'Association of Yukon Communities** demande au gouvernement fédéral :

- d'intégrer un financement de base substantiel dans tout programme national appliqué au Nord et, au lieu d'attribuer des fonds seulement en fonction du nombre d'habitants, de tenir compte de l'étendue du territoire ou d'autres facteurs;
- d'attribuer des fonds supplémentaires à des services de garde de qualité, à l'enseignement postsecondaire, au logement des autochtones, à la recherche et au développement et aux infrastructures municipales;
- de poursuivre ses efforts pour réduire la dette nationale;
- d'inclure une composante municipale directe dans le Fonds Chantiers Canada.

**L'Association nationale des éditeurs de livres** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre davantage l'accent sur les programmes de soutien à l'industrie du livre au volet promotion de l'activité d'édition;
- d'apporter un soutien significatif au positionnement stratégique de l'édition francophone dans le monde numérique;
- d'appuyer un programme national de traduction d'envergure pour permettre la traduction en français, en anglais et en langue autochtone d'ouvrages francophones, anglophones ou en langue autochtone, au moyen d'un budget triennal de 15 millions de dollars;
- de rejeter toute disposition législative qui viendrait amoindrir le droit d'auteur.

**La BC Association of Magazines Publishers** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter l'objectif du secteur de l'édition des magazines du Canada visant une part du marché national de plus de 50 % pour les magazines à contenu canadien, et de collaborer avec l'industrie en vue d'atteindre cet objectif en faisant des investissements stables et stratégiques dans des politiques et programmes gouvernementaux;
- de continuer à faire en sorte que le Programme d'aide aux publications (PAP) et le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) conservent des budgets suffisants pour soutenir la réalisation de l'objectif relatif au lectorat;
- de demander à la Société canadienne des postes (SCP) de continuer d'appuyer le PAP ou de remplacer la contribution actuelle de la SCP au PAP par un financement du ministère du Patrimoine canadien;
- d'examiner attentivement le rôle de la Société canadienne des postes dans la livraison des magazines dans l'avenir.

**Le Groupe Pensionnés Bell Inc.** demande au gouvernement fédéral :

- d'entreprendre un examen national non partisan et approfondi de tous les aspects du régime fiscal canadien dans le but de le simplifier et de le rationaliser;
- de protéger et promouvoir la continuation des régimes de retraite à prestations déterminées au Canada, y compris par des mesures liées à l'examen du ministère des Finances concernant les modifications nécessaires aux lois sur les pensions en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées (concernant la solvabilité, par exemple); des modifications à d'autres lois fédérales; une revue ou une commission gouvernementale sur les répercussions et l'efficacité de l'actuel système de revenu de retraite canadien; et enfin, l'indication de la voie à suivre aux provinces en ce qui a trait à leurs propres lois sur les pensions.

**Bioniche Life Sciences Inc.** demande au gouvernement fédéral :

- de s'engager à verser 33 millions de dollars par année afin de financer l'administration du vaccin bovin contre E.coli O157:H7 au cheptel national. Ces fonds pourraient provenir de l'actuel Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

La **Boîte à Science** demande au gouvernement fédéral :

- de fournir un financement annuel de 4 millions de dollars à un centre des sciences de la ville de Québec.

La **British Columbia Real Estate Association** demande au gouvernement fédéral :

- de porter à 25 000 \$ par titulaire la limite d'emprunt pour le Régime d'accession à la propriété (50 000 \$ par couple);
- de modifier tous les cinq ans la limite d'emprunt pour le Régime d'accession à la propriété en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La **Calgary Chamber of Voluntary Organizations** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière d'organismes de bienfaisance, notamment par le maintien de son engagement de mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral; le financement à long terme nécessaire à la collecte et à la diffusion continues des renseignements essentiels dans le cadre de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, et par le biais des comptes satellites; les politiques fiscales qui encouragent les dons; et la mise sur pied d'un nouveau groupe d'experts chargé de trouver d'autres mécanismes financiers novateurs destinés à aider le secteur de la bienfaisance et le secteur sans but lucratif, mécanismes qui iraient au-delà des mesures fiscales actuelles.

Le **Zoo de Calgary** demande au gouvernement fédéral :

- de verser, au cours des quatre prochaines années, 30 millions de dollars à l'infrastructure et 10 millions de dollars aux éléments de diffusion et de recherche du projet Discovery.

**Campagne 2000** demande au gouvernement fédéral :

- d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté dotée de cibles, d'échéances, d'un plan d'action et d'un mécanisme de responsabilisation, et qui comprenne les composantes essentielles que sont un régime complet de prestations pour enfants; la création d'un plus grand nombre

de bons emplois offrant un salaire suffisant; un système universel de services d'apprentissage précoce et de soins à l'enfance de grande qualité; la mise en œuvre entière et opportune de l'Accord de Kelowna, notamment en mettant l'accent sur les problèmes des Autochtones en milieu urbain; l'expansion significative du logement abordable; un gel ou une réduction des frais de scolarité; une augmentation des bourses axées sur les besoins octroyées aux étudiants; et un meilleur mécanisme de responsabilisation en ce qui a trait au Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

**Canada's Association for the Fifty-Plus** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en valeur l'image des retraités en tant que contribuables;
- d'augmenter toutes les pensions en fonction de la hausse réelle de l'indice des prix à la consommation ces cinq dernières années;
- de réformer la prestation de survivant du Régime de pensions du Canada (RPC) afin que le montant total perçu par un couple reste le même pour toute la vie du conjoint survivant après le décès de l'autre conjoint, et d'élargir la portée de la prestation aux parents par le sang;
- de ramener la prestation de décès du RPC à son niveau d'avant 1997 et d'y inclure des augmentations fondées sur l'inflation depuis cette époque;
- de mettre fin à l'intégration du RPC aux autres régimes de pensions privés et professionnels;
- de faire en sorte que les fonds immobilisés gérés par le gouvernement fédéral soient débloqués en totalité (50 % à l'âge de 55 ans et le reste à l'âge de 65 ans), en transférant en fonds de revenu de retraite immobilisé les fonds de revenu viager rachetés;
- d'améliorer le financement du Programme national de soins de santé à domicile pour ajouter un montant supplémentaire de 2 milliards de dollars en soins de répit pour les soignants non rémunérés/naturels et un montant en soins aux malades chroniques, en soins continus et en soins de santé communautaire qui reste à déterminer;
- d'abolir la retraite obligatoire dans les industries réglementées par le gouvernement fédéral.

La **Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire** demande au gouvernement fédéral :

- de renouveler le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et d'accorder dès maintenant des fonds additionnels à la Fondation sous la forme d'un financement pluriannuel.

**Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx & D)** demandent au gouvernement fédéral :

- d'approuver les augmentations nécessaires au financement de base de Santé Canada, conformément au rapport de 2006 de la vérificatrice générale du Canada, afin que la Direction générale des produits de santé et des aliments puisse se doter du personnel scientifique dont elle a besoin, moderniser comme il se doit le Règlement sur les aliments et drogues et soutenir les activités du ministère en ce qui a trait à l'examen réglementaire des produits de santé.

**L'Alliance canadienne des associations étudiantes** demande au gouvernement fédéral :

- de garantir que le transfert fédéral pour le financement de l'enseignement postsecondaire est réellement réservé à cet effet, et de travailler, de concert avec les provinces, à l'élaboration d'objectifs pour le financement de l'éducation postsecondaire de même que de mécanismes visant à garantir que le financement est dirigé vers la réalisation de ces objectifs;
- de s'assurer qu'un transfert fédéral supplémentaire pour l'éducation postsecondaire ne remplace pas un financement existant;
- d'augmenter annuellement, en fonction de l'inflation et de la croissance démographique, le transfert fédéral pour le financement de l'éducation postsecondaire à un niveau minimum de 4 milliards de dollars en transferts annuels de fonds;
- d'adopter un rôle de leader dans le travail avec les provinces et les territoires en vue de l'élaboration d'un accord pancanadien sur l'éducation postsecondaire;
- de mettre en application l'engagement d'Avantage Canada visant à moderniser le système canadien d'aide financière aux études, au moyen d'un examen holistique de tous les programmes d'aide financière aux étudiants;

- de veiller à ce qu'un système modernisé d'aide financière aux étudiants garantisse un système d'éducation postsecondaire abordable et accessible à tous les Canadiens. Le système d'aide financière aux étudiants devrait être efficace et responsable pour que les fonds soient dirigés vers les étudiants qui en ont besoin, en mettant l'accent sur l'augmentation du taux de fréquentation des établissements postsecondaires des Canadiens actuellement sous-représentés dans les collèges et universités;
- d'offrir la subvention canadienne d'accès aux étudiants pendant toute la durée de leurs études et de couvrir une partie du coût total des études;
- de travailler, de concert avec les communautés autochtones et les provinces et territoires, à l'élaboration d'un plan visant à augmenter la participation et le maintien aux études des Autochtones canadiens dans les études postsecondaires;
- d'augmenter le financement des subventions destinées aux étudiants autochtones par le biais du Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire, du Programme canadien de prêts aux étudiants et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire;
- de renouveler ou prolonger indéfiniment le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, laquelle devrait recevoir un financement lui permettant de continuer à fournir des subventions aux étudiants en fonction de leurs besoins, dans une proportion d'étudiants équivalente ou plus grande que celle des étudiants subventionnés en 1999.

**L'Association canadienne pour l'intégration communautaire** demande au gouvernement fédéral :

- d'investir dans la décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées de l'Organisation des États américains (OEA) et dans la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées;
- d'améliorer les mesures de soutien pour les personnes ayant une déficience;
- de jouer un plus grand rôle pour la réduction de la pauvreté des personnes ayant une déficience et de leur famille, ce qui libérerait des

fonds à l'échelon provincial/territorial pour de nouveaux investissements dans des mesures de soutien pour les personnes handicapées;

- de créer des mesures d'intégration à la population active;
- de jouer un rôle de développement social à l'échelle nationale pour favoriser l'accessibilité et l'intégration communautaire.

**L'Association canadienne des banques alimentaires** demande au gouvernement fédéral :

- de placer la réduction de la pauvreté en priorité au sein des dépenses permanentes du fédéral;
- d'augmenter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux niveaux antérieurs à 1995;
- d'introduire une stratégie nationale sur les logements à prix abordable;
- d'accroître les investissements récents dans les places en garderie et d'aller de l'avant quant aux recommandations du Comité consultatif ministériel sur l'Initiative sur les places en garderie du gouvernement du Canada.

**L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés** demande au gouvernement fédéral :

- de revoir la législation en matière de contingent des versements mise en œuvre afin de permettre aux œuvres de bienfaisance de se concentrer sur la croissance de la productivité.

**L'Association canadienne pour les études supérieures** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le financement des conseils subventionnaires fédéraux pour qu'un plus grand nombre d'étudiants diplômés en bénéficient, et afin d'améliorer la qualité de la formation en recherche et d'élargir l'expérience des étudiants diplômés;
- de concert avec les provinces/territoires, de faciliter la poursuite d'études supérieures au moyen d'une aide financière aux études et de rendre disponibles les fonds requis pour le financement de ressources humaines



et physiques supplémentaires rendues nécessaires par l'expansion des programmes et l'accroissement du nombre d'inscriptions;

- d'inciter davantage d'étudiants étrangers talentueux à venir poursuivre des études supérieures au Canada grâce à un programme de bourses d'études destiné aux meilleurs étudiants étrangers et à la promotion des programmes canadiens d'études supérieures à l'étranger;
- de promouvoir la mobilité des étudiants des cycles supérieurs à l'aide d'un programme d'échanges national et de bourses d'études à l'étranger pour les étudiants des cycles supérieurs canadiens.

**L'Association canadienne des producteurs pétroliers** demande au gouvernement fédéral :

- de consulter l'industrie et les différents secteurs au sujet des nouvelles initiatives potentielles avant de les ériger publiquement en politiques;
- d'accroître son appui au Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie du pétrole et aux autres programmes de Ressources humaines et Développement social Canada;
- de soutenir les efforts de promotion de la formation commerciale, professionnelle et technique;
- de participer à la définition, à la coordination et à la mise en œuvre de stratégies multilatérales pour résoudre les pénuries de main-d'œuvre actuelles et futures.

**L'Association des bibliothèques de recherche du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'accroître les fonds fédéraux alloués au Programme des coûts indirects de la recherche de manière à ce qu'ils atteignent le niveau international reconnu, soit 40 % de la subvention totale accordée à la recherche;
- de continuer d'investir dans un réseau à large bande canadien en vue de répondre aux besoins des communautés d'apprentissage du pays.

**L'Association canadienne des centres de sciences** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en place un nouveau programme fédéral pour les centres de sciences du Canada comprenant un investissement du gouvernement fédéral de 200 millions de dollars sur cinq ans.

L'**Association canadienne des automobilistes** demande au gouvernement fédéral :

- de favoriser le développement de carburants de remplacement et d'offrir des mesures incitatives visant à ce que ces carburants de remplacement soient disponibles et accessibles aux consommateurs;
- de prolonger le Programme de remises écoAUTO jusqu'en 2010.

La **Corporation des associations de détaillants d'automobiles** demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer que les vérifications faites par l'Agence du revenu du Canada le soient de manière professionnelle et efficace.

La **Canadian Booksellers Association** demande au gouvernement fédéral :

- de maintenir le financement des secteurs culturels du Canada;
- de continuer à financer le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition.

La **Chambre de commerce du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de réformer le Programme d'assurance-emploi en vue de renforcer la responsabilité et l'équité;
- dans le cadre des efforts visant l'allègement du fardeau de l'observation fiscale des petites entreprises, de chercher aussi des moyens d'alléger ce fardeau pour les grandes sociétés;
- d'examiner la compétitivité de notre régime fiscal, de déterminer la meilleure façon de l'utiliser pour stimuler la croissance économique et la prospérité et de mettre en œuvre très rapidement les réformes nécessaires;
- de continuer à chercher des moyens d'alléger le fardeau de l'observation fiscale pour tous les contribuables.

La **Fédération canadienne des services de garde à l'enfance** demande au gouvernement fédéral :

- de mieux faire connaître et comprendre les besoins liés à la garde des enfants afin de maximiser les possibilités des initiatives existantes, telles que la Prestation universelle pour la garde d'enfants et les mesures visant à encourager les entreprises à créer des espaces; et de planifier de futures initiatives, notamment la mise en œuvre des recommandations 8 et 9 du *Rapport de 2007 du Comité consultatif ministériel sur l'Initiative sur les places en garderie du gouvernement du Canada*;
- de mettre en place un cadre national de normes et de responsabilités pour le financement des garderies que verse le gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires;
- d'introduire et d'appuyer des initiatives pour régler les problèmes de personnel dans le secteur des services de garde d'enfants, et notamment d'appliquer la recommandation 10 du *Rapport de 2007 du Comité consultatif ministériel sur l'Initiative sur les places en garderie du gouvernement du Canada*;
- de créer un mécanisme pour renforcer la collaboration entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces et des territoires en vue de trouver une solution aux nombreux problèmes des garderies dans tout le pays, des problèmes tels que les normes de formation qui faciliteront la mobilité de la main-d'œuvre d'une région à une autre, de meilleurs salaires et conditions de travail, la création de places qui répondent aux besoins flexibles des familles et des politiques favorables aux familles dans le milieu de travail;
- de formuler une vision générale de la politique familiale au Canada qui mette l'accent sur des services de garde d'enfants de bonne qualité, sur des congés de maternité et des congés parentaux plus longs et sur des mesures incitant les employeurs à adopter des politiques qui tiennent compte des besoins des familles;
- d'appuyer les organismes bénévoles qui se préoccupent du bon développement des enfants, notamment en donnant suite aux recommandations faites par le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral.

La **Conférence canadienne des arts** demande au gouvernement fédéral :

- de verser une augmentation récurrente de 20 millions de dollars au budget alloué au Conseil des Arts du Canada avec pour objectif un budget annuel de 300 millions de dollars;
- de renouveler régulièrement l'enveloppe budgétaire du programme « Un avenir en art »;
- d'annoncer les paramètres d'une nouvelle politique nationale des musées;
- de déposer au plus tôt la prochaine phase des révisions de la *Loi sur le droit d'auteur*;
- d'attribuer de nouveaux fonds au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international afin d'appuyer les efforts de promotion de la culture canadienne déployés par le personnel du ministère, les artistes, les créateurs et les organismes artistiques qui tentent de conquérir des publics étrangers et diversifier les recettes;
- de clarifier immédiatement les critères du nouveau programme de subventions des festivals;
- de reconnaître l'importance du Fonds canadien de télévision ainsi que les politiques et les objectifs qui le gouvernent;
- de s'assurer que toutes modifications substantielles de ces politiques et objectifs soient le résultat d'un processus ouvert et transparent en accord avec les objectifs culturels définis dans la *Loi sur la radiodiffusion*.

Le **Consortium canadien pour la recherche** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le financement versé pour couvrir les principaux coûts d'exploitation des établissements d'éducation postsecondaire en créant un transfert spécial provincial/territorial. Ce transfert sera régi selon des principes établis à l'échelle nationale pour assurer la qualité, l'intégrité de l'enseignement et un accès équitable pour tous les Canadiens; il comportera des mécanismes d'exécution obligatoires et sera établi à un pourcentage fixe du produit intérieur brut;
- d'accroître le financement des conseils subventionnaires fédéraux;

- de réinvestir dans les infrastructures de recherche gouvernementales, y compris les organismes et ministères gouvernementaux à vocation scientifique.

**Le Conseil canadien pour la coopération internationale** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter un plan budgétaire et un calendrier pour augmenter l'Aide publique au développement au cours des dix prochaines années afin d'atteindre l'objectif fixé par l'ONU de 0,7 % du produit national brut (PNB), plan et calendrier comportant une augmentation annuelle d'au moins 15 % pour les dix prochaines années pour porter l'APD à 0,4 % du PNB d'ici 2010, 0,6 % d'ici 2015 et 0,7 % d'ici 2017;
- de s'assurer que les augmentations de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) ciblent les éléments de l'Aide publique au développement de l'EAI;
- d'augmenter la portion de l'EAI affectée à l'aide internationale d'au moins 600 millions de dollars en 2008-2009, de 700 millions de dollars en 2009-2010 et de 800 millions de dollars en 2010-2011. Chacun de ces montants devrait être ajouté au montant de base pour les prochains calculs des augmentations de l'aide;
- d'appuyer une mesure législative, dans le cadre de la responsabilité devant le Parlement, faisant de l'abolition de la pauvreté l'objectif exclusif de l'Aide publique au développement canadienne.

**L'Assemblée canadienne de la danse** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral qui portent sur la reddition de comptes excessive et la disponibilité de financement pluriannuel;
- de continuer à augmenter de façon permanente le financement du Conseil des Arts du Canada afin que son budget annuel soit d'au moins 300 millions de dollars d'ici 2010;
- de réinjecter les sommes retranchées du programme de diplomatie publique du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;

- d'augmenter les fonds servant à encourager les artistes, les organismes artistiques et le personnel du ministère des Affaires étrangères à conquérir des publics étrangers, à diversifier les recettes et à accroître la visibilité du Canada à l'étranger;
- d'assurer un financement permanent à l'initiative « Un avenir en art ».

**L'Association dentaire canadienne** demande au gouvernement fédéral :

- d'injecter des fonds pour la promotion publique de la santé buccodentaire et la collecte d'indicateurs statistiques pour la santé buccodentaire;
- de sensibiliser, de concert avec les intervenants, le gouvernement et le public aux enjeux de la santé buccodentaire en faisant la promotion de la santé buccodentaire;
- de réinvestir dans la dénormalisation du tabac et dans les autres stratégies visant à réduire le tabagisme, comme le suggère la Coalition canadienne d'action contre le tabac;
- d'adopter une approche fondée sur les besoins en créant un filet de sécurité visant à offrir des soins dentaires aux Canadiens faisant partie des groupes socioéconomiques défavorisés;
- de respecter les principes essentiels : liberté de choisir son dentiste; confidentialité des renseignements; décisions relatives au traitement prises en commun, entre autres, lorsqu'un nouveau financement pour la santé dentaire ou de nouveaux modèles de prestations sont considérés ou lorsque des modèles existants sont modifiés;
- d'étudier les options financières afin d'encourager l'accès aux soins dentaires, pour les personnes âgées; cela peut demander la mise en place d'un fonds d'investissement pour le mieux-être personnel;
- de continuer à améliorer le Programme de soins de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits du Canada;
- d'augmenter le financement des écoles de médecine dentaire;
- de favoriser une aide financière accrue aux écoles de médecine dentaire en fonction de la prestation de leurs soins dentaires;

- de faire de la santé buccodentaire une priorité manifeste, en affectant à la recherche sur la santé buccodentaire une part plus équitable du financement;
- de permettre aux dentistes et aux autres personnes travaillant à leur propre compte de retirer des fonds de leur REER sans être pénalisés afin de faciliter les congés de maternité;
- d'augmenter l'aide financière accordée aux étudiants, sous forme de bourses et de bourses d'études.

**L'Association canadienne des hygiénistes dentaires** demande au gouvernement fédéral :

- de travailler de concert avec les provinces et les territoires pour offrir un leadership, des politiques et du financement (36 % des dépenses totales pour la santé buccodentaire ou 3 579 millions de dollars) pour la promotion de la santé buccodentaire dans tout le pays et des programmes de prévention des maladies pour les Canadiens à faible revenu, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées;
- de donner le statut de programme à part entière à l'Initiative en santé buccodentaire des enfants qui est une initiative de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

**L'Office canadien de commercialisation des œufs** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre immédiatement en place un programme provisoire d'indemnité pour couvrir les dépenses réelles engendrées par l'épidémie de la grippe aviaire;
- d'appuyer la redistribution des recettes fédérales aux programmes d'assurance du gouvernement fédéral afin de pouvoir y inclure l'élevage et tous les risques;
- d'appuyer la gestion de l'offre.

**L'Association canadienne de l'électricité** demande au gouvernement fédéral :

- de remettre en vigueur les deux catégories 24 (air) et 27 (eau) dans le règlement fédéral pour une période de cinq ans dans le but de réduire les émissions de gaz au Canada;
- d'établir un programme fédéral de subvention pour l'efficacité énergétique afin de financer les programmes d'efficacité énergétique.

**La Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers** demande au gouvernement fédéral :

- d'abolir les programmes de prêt hypothécaire à versements initiaux de 0 % et 5 %;
- d'adopter, peut-être au moyen d'une allocation nationale de logement, des mesures stratégiques afin de promouvoir la qualité et l'abordabilité du logement pour les personnes qui, à cause de leur revenu, n'ont pas accès aux avantages offerts par l'accession à la propriété.

**La Fédération canadienne des sciences humaines** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter au-delà du taux d'inflation le budget de recherche des conseils subventionnaires fédéraux;
- de supprimer l'imposition de mesures externes de ciblage des budgets de base des conseils subventionnaires fédéraux;
- de porter les montants des transferts pour l'enseignement postsecondaire versés aux provinces et aux territoires au niveau où ils se situaient avant l'examen des programmes;
- de créer un transfert distinct pour l'éducation postsecondaire, afin d'améliorer la reddition de comptes relativement aux investissements fédéraux tout en accordant aux provinces la souplesse voulue pour déterminer la priorité des dépenses à l'intérieur de ces enveloppes;
- de poursuivre son investissement dans le Programme de bourses d'études supérieures du Canada en créant des bourses supplémentaires à l'intention des étudiants diplômés, attribuées en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans chaque discipline;



- d'augmenter le financement du Programme de coûts indirects de façon à rembourser, en moyenne, 40 % des coûts indirects rattachés à la recherche financée par les conseils subventionnaires fédéraux.

La **Fédération canadienne des syndicats d'infirmières / infirmiers** demande au gouvernement fédéral :

- d'appuyer l'innovation et la recherche relatives à des programmes visant à maintenir en fonction les travailleurs;
- d'utiliser le programme d'assurance-emploi pour fournir des revenus et l'enseignement et permettre ainsi aux travailleurs de la santé, et aux infirmières et infirmiers en particulier, de pouvoir élargir leur champ d'activité;
- d'appuyer un programme national de garderies;
- d'investir dans la coordination des ressources humaines en santé, notamment au moyen d'une stratégie pancanadienne de ressources humaines en santé;
- d'investir dans l'éducation postsecondaire, l'éducation permanente et l'acquisition de nouvelles compétences pour les travailleurs de la santé;
- de former un partenariat avec les provinces et les territoires pour financer un programme national d'assurance-médicaments;
- d'investir afin d'assurer un meilleur accès aux traitements pour toxicomanie qui sont nécessaires et limiter les dépenses en médicaments.

La **Fédération canadienne des étudiantes et étudiants** demande au gouvernement fédéral :

- d'accorder une grande priorité à l'éducation postsecondaire;
- d'éliminer progressivement les crédits pour les études et les frais de scolarité, les régimes enregistrés d'épargne-études et la Subvention canadienne pour l'épargne-études et d'utiliser les économies dans un nouveau programme national de subventions axées sur les besoins;

- de remplacer la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire par un système national de subventions fondées sur les besoins attribuées par l'entremise du Programme canadien de prêts aux étudiants;
- d'éliminer immédiatement le plafond de financement du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et d'adopter les recommandations du Sixième Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes portant sur l'éducation postsecondaire;
- de créer, en collaboration avec les provinces et les territoires, un transfert en espèces pour l'enseignement postsecondaire en suivant les principes établis dans la *Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire*.

La **Fédération canadienne des femmes diplômées des universités** demande au gouvernement fédéral :

- de renforcer les assises sociales du Canada et de s'acquitter des responsabilités mondiales du Canada en finançant des politiques pacifiques, équitables et respectueuses de l'environnement à tous les niveaux;
- d'utiliser des indicateurs d'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes, et d'avoir des programmes spéciaux axés sur les femmes et les filles;
- d'élargir l'accès à l'assurance-emploi en éliminant la période d'attente de deux semaines, en relevant le maximum des gains annuels assurables, en réduisant le nombre d'heures assurables requis et en augmentant les prestations;
- de mettre en œuvre les recommandations de 2004 du Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale;
- de rétablir le salaire minimum fédéral de 10 \$ l'heure;
- d'augmenter de 70 % les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada;
- de modifier le Régime de pensions du Canada pour inclure une disposition d'exclusion pour ceux qui prennent soin de personnes handicapées ou âgées;

- de mettre en œuvre un programme de pension pour les femmes en milieu rural qui vivent sur des fermes;
- de mettre en place un programme national de garderies sans but lucratif, abordables et de haute qualité dans un cadre bien financé et réglementé;
- de rétablir le financement pour la recherche et la promotion des questions relatives aux femmes.

**L'Association canadienne de financement et de location** demande au gouvernement fédéral :

- d'être à la tête d'une coalition nationale pour la croissance et la prospérité et de mobiliser les parties intéressées qui ont les mêmes objectifs;
- d'améliorer les atouts d'un marché concurrentiel au Canada.

**La Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère** demande au gouvernement fédéral :

- d'aider davantage la recherche sur la qualité de l'air, les conditions climatiques extrêmes et d'autres sciences du climat;
- d'octroyer des fonds au milieu universitaire par l'entremise de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère;
- de fournir un financement de 25 millions de dollars par année pendant dix ans;
- d'élargir le mandat de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère pour qu'elle puisse financer des travaux interdisciplinaires;
- d'augmenter l'aide aux partenariats scientifiques et aux bureaux de projet internationaux qui ont une importance stratégique pour le Canada;
- d'augmenter l'aide à la recherche visant le bien public;
- d'investir 250 millions de dollars sur une période de plus de dix ans dans la recherche relative à la protection et à la sécurité de l'environnement, pour mobiliser les sciences et la technologie au profit du Canada et

contribuer à bâtir pour les Canadiens un avenir prospère, sûr et fondé sur la connaissance des faits.

**L'Association canadienne du gaz** demande au gouvernement fédéral :

- de financer un programme de démonstration visant à promouvoir le développement au Canada de vingt nouveaux projets de systèmes énergétiques urbains intégrés d'ici 2020, avec un financement maximum de 1 million de dollars par projet et une contribution minimum de 50 % versée par les promoteurs du projet.

**L'Association canadienne des aliments de santé** demande au gouvernement fédéral :

- de fournir une aide financière à la Direction des produits de santé naturels;
- de financer l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour assurer la mise en œuvre et l'application d'un nouveau règlement sur les produits biologiques ainsi que le respect de ce règlement.

**L'Association canadienne des soins de santé** demande au gouvernement fédéral :

- de faire un investissement additionnel de 6,2 milliards de dollars sur une période de cinq ans afin d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre d'un dossier de santé électronique pancanadien et d'en élargir la portée;
- d'investir 1 milliard de dollars sur une période de trois ans dans un fonds renouvelé d'appareils médicaux et de diagnostic pour la sécurité des travailleurs de la santé et des patients;
- de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un programme national d'investissement de 5 milliards de dollars pendant cinq ans pour financer les projets d'infrastructure dans le domaine de la santé;
- d'investir 1 milliard de dollars sur trois ans dans un programme de soins à domicile comprenant des soins continus et des soins aux malades chroniques dans le cadre d'objectifs pancanadiens et conformément aux lois provinciales et territoriales régissant la prestation des soins de santé;

- de prendre des mesures relatives aux soins de longue durée en établissement dans tout le pays;
- d'investir au moins 1 % des dépenses totales en santé dans la recherche sur la santé;
- de présenter au plus vite la stratégie et les programmes relatifs à l'assurance-médicaments en fixant des objectifs à l'échelon national pour régler les problèmes d'accès, de manque d'équité et de fardeau financier excessif;
- de développer et d'appuyer l'utilisation optimale des produits pharmaceutiques;
- d'offrir des transferts égaux par habitant pour la santé en accordant davantage de fonds au Transfert canadien en matière de santé.

**L'Association canadienne des constructeurs d'habitations** demande au gouvernement fédéral :

- de prendre des mesures pour appuyer l'abordabilité et le choix en matière de logement dans tout le pays;
- de remplacer le Système de déclarations des paiements contractuels par une approche réglementaire efficace de l'économie souterraine;
- d'exiger que toutes les entreprises et les particuliers travaillant dans le domaine de la construction s'inscrivent au registre pour obtenir un numéro d'entreprise;
- d'accorder, en ce qui a trait à l'investissement fédéral en matière d'infrastructure, la priorité aux investissements dans les infrastructures locales et régionales qui soutiennent une croissance urbaine durable, qui rajeunissent les services des zones bâties existantes et qui réduisent la pression financière exercée sur les acheteurs de nouvelles maisons;
- de mettre l'accent sur les systèmes d'alimentation en eau et sur les réseaux d'assainissement, les routes, les ponts, le transport en commun et la gestion des déchets. Les avantages de ces investissements devraient systématiquement être surveillés et des rapports en feront état.

L'**Institut canadien des actuaires** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en œuvre une politique visant l'utilisation accrue des régimes de retraite à prestations déterminées;
- d'éliminer les facteurs qui découragent les promoteurs de régimes à prestations déterminées d'adopter des fonds plus élevés.

Les **Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines** demandent au gouvernement fédéral :

- d'investir davantage dans la recherche.

L'**Institut canadien de la diffusion des neutrons** demande au gouvernement fédéral :

- d'attribuer 800 millions de dollars au Centre canadien de neutrons sur une période de cinq ans.

La **Canadian Library Association** demande au gouvernement fédéral :

- de poursuivre le Programme d'accès communautaire;
- d'investir dans l'infrastructure des bibliothèques publiques, notamment en modifiant le Programme infrastructure Canada;
- d'améliorer les services offerts par les bibliothèques aux Canadiens incapables de lire les imprimés en proposant des livres en braille ou enregistrés sur cassette et en accordant des fonds au réseau national de services de bibliothèque équitables;
- de garantir le financement du tarif des livres de bibliothèque.

Le **Centre canadien de rayonnement synchrotron** demande au gouvernement fédéral :

- d'accorder un fonds d'exploitation suffisant aux installations de recherche national;

- d'attribuer des fonds pour la poursuite des travaux du Centre canadien de rayonnement synchrotron.

**L'Association pulmonaire du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de continuer à faire de son combat contre les affections pulmonaires une priorité et d'élargir et de promouvoir ses programmes visant à améliorer la santé pulmonaire des Canadiens;
- d'investir dans la première phase de mise en place du Plan d'action national sur la santé pulmonaire. Cet engagement de financement comprendrait le financement, pour ce qui est de la portion versée par le gouvernement, de l'atteinte des objectifs à court et moyen termes identifiés dans le Plan d'action et les coûts associés à la coordination permanente de la mise en œuvre du Plan d'action;
- de travailler avec les provinces et les territoires pour déterminer les stratégies d'investissement qui servent les objectifs à long terme des plans d'action sur la santé pulmonaire des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- d'accroître son financement de 207 millions de dollars sur sept ans pour la recherche directe sur les causes, les exacerbations, la prévention et les traitements améliorés des maladies pulmonaires tout en renforçant la capacité de recherche en soutenant les étudiants et les cliniciens-chercheurs œuvrant dans le domaine respiratoire;
- d'augmenter le financement de l'Institut canadien de recherche en santé afin d'étendre notre base de connaissances et de faciliter le développement de technologies, de traitements et de médicaments innovateurs;
- d'élargir le programme pilote national Cote air santé (CAS) à toutes les grandes villes du pays;
- d'augmenter le financement des programmes qui soutiennent ses objectifs en matière d'air et d'environnement propres;
- de faire des investissements ciblés dans des programmes complémentaires qui aident les particuliers à savoir comment ils peuvent contribuer à réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre;

- de maintenir le financement du Réseau canadien de la santé (RCS);
- de travailler avec l'Agence de la santé publique du Canada à l'élaboration d'un plan visant l'élargissement des connaissances de base et l'augmentation de la portée du RCS par le biais de partenariats poussés avec les organisations sanitaires nationales publiques et privées;
- d'accorder un financement à long terme supérieur et durable au Programme de la lutte au tabagisme;
- de prendre des mesures immédiates pour renouveler son soutien à la lutte contre le tabagisme chez les Autochtones;
- d'élaborer un mécanisme d'aide financière et technique soutenue afin de renforcer la lutte contre le tabagisme dans les pays en voie de développement;
- de continuer à financer le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, puisque cela permet à des organismes multilatéraux de concevoir des projets visant à prévenir et combattre la tuberculose dans le monde;
- d'augmenter ses investissements destinés aux organisations installées au Canada pour aider les projets canadiens, au pays et à l'étranger, portant sur la tuberculose.

**Manufacturiers et Exportateurs du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer que les budgets sont équilibrés, que les réserves pour éventualités sont suffisantes pour contrebalancer les ralentissements économiques et que les réserves non dépensées continuent de servir au remboursement de la dette fédérale;
- d'investir davantage dans les nouvelles technologies et l'innovation;
- de s'assurer de la conformité à la *Loi sur les frais d'utilisation*;
- d'investir dans le but de fournir un accès fiable à un approvisionnement énergétique à prix compétitif; de resserrer davantage la sécurité et l'efficacité aux frontières; d'améliorer et d'agrandir les réseaux logistiques nord-sud et est-ouest; de soutenir plus efficacement les activités



d'innovation des entreprises canadiennes; de financer plus efficacement les mécanismes destinés aux exportateurs canadiens prenant part au développement de nouveaux marchés partout dans le monde.

Le **Conseil des viandes du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de collaborer avec les provinces et les territoires pour éliminer les obstacles au commerce intérieur.

L'**Association médicale canadienne** demande au gouvernement fédéral :

- d'étendre aux médecins résidents l'exemption d'intérêts sur les prêts d'études canadiens;
- d'envisager une couverture des médicaments onéreux qui serait administrée par les programmes provinciaux, territoriaux et privés de remboursement des médicaments d'ordonnance.

L'**Association des musées canadiens** demande au gouvernement fédéral :

- de revoir et d'améliorer le Programme d'aide aux musées en se concentrant sur l'offre d'un soutien aux musées communautaires quant à l'élaboration et à la mise en place d'initiatives liées au financement et aux dons privés;
- d'élaborer et de mettre en œuvre, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités ainsi que le secteur des musées, une nouvelle politique nationale en ce qui concerne les musées.

L'**Association canadienne des paraplégiques** demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer de l'existence de soutiens communautaires appropriés pour les blessés médullaires;
- d'augmenter le financement afin d'améliorer les programmes et les services offerts aux blessés médullaires;
- d'améliorer les services offerts aux blessés médullaires autochtones.

La **Société pour la nature et les parcs du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'inclure la conservation à l'état naturel des terres, des océans et de l'eau douce dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre les changements climatiques, avec un investissement de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, puis de 405 millions de dollars par année;
- de compléter le réseau de parcs nationaux et d'autres zones protégées fédérales et de veiller à leurs liens et à leur intégrité écologique à long terme à l'aide d'un investissement de 600 millions de dollars sur cinq ans, puis de 15 millions par année;
- d'investir 750 millions de dollars sur cinq ans, puis 250 millions par année afin de créer un réseau national d'aires marines protégées et de mettre en œuvre des plans de gestion intégrée pour les océans du Canada au moyen de fonds affectés en fonction d'objectifs et de calendriers fermes;
- d'appliquer les dispositions de l'accord entre le Canada et l'Ontario sur les Grands Lacs pour la création d'un réseau d'aires aquatiques protégées dans chacun des Grands Lacs.

**Retraités canadiens en action — Section de l'Ontario** demande au gouvernement fédéral :

- de financer l'éducation en entrepreneuriat éthique;
- de s'assurer, en collaboration avec les provinces et les territoires, que des programmes d'alphabétisation sont offerts à tous les groupes d'âge;
- d'appuyer les programmes d'établissement des immigrants;
- d'appuyer le concept de l'éducation permanente pour tous au moyen de dépenses fiscales, de prêts et de subventions;
- d'investir dans l'éducation et le développement de la petite enfance;
- de s'assurer que les étudiants qui obtiennent leur diplôme avec de nouveaux titres de compétences ne devraient pas avoir à rembourser les prêts reçus du gouvernement tant et aussi longtemps que leur revenu

n'est pas supérieur aux seuils de faible revenu établis par Statistique Canada.

**L'Association canadienne de l'immeuble et la London and St. Thomas Association of Realtors** demandent au gouvernement fédéral :

- d'instaurer une politique nationale sur le logement qui bénéficie du leadership du gouvernement fédéral et de son financement, ce qui garantit des normes nationales. Cette politique offrirait de nouvelles possibilités d'accès à la propriété conçues pour les travailleurs à faible revenu et des mesures visant à combattre l'itinérance, des changements radicaux en matière de logement autochtone ainsi que des mesures permettant d'entretenir et de valoriser le parc de logements existant;
- de modifier le mandat de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et d'y inclure des garanties d'hypothèque à des taux de prêt commercial pour les projets de réaménagement de friches industrielles pour y construire des résidences;
- d'augmenter le Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations et la situation générale du logement chez les Premières nations;
- de conférer de larges pouvoirs à un comité spécial du Parlement et de le doter d'un mandat fixe pour qu'il élabore une stratégie globale et nationale en matière de logement.

La **Société canadienne de science de laboratoire médical** demande au gouvernement fédéral :

- d'investir dans l'enseignement clinique en ciblant des fonds pour la recherche sur la valeur et l'efficacité de la simulation clinique; et des fonds pour les enseignants spécialisés du milieu clinique afin d'aider l'enseignement clinique sur place;
- de reconnaître et d'examiner les titres de compétences étrangers et d'attribuer un financement ciblé, à long terme et durable aux programmes de préparation à l'emploi des technologistes de laboratoire médical et aussi un financement aux organismes sans but lucratif en compensation des coûts associés à la reconnaissance et à l'examen des titres de compétences étrangers;
- d'investir dans les initiatives de qualité de vie au travail, notamment dans des stratégies nationales qui multiplieront les possibilités d'emploi à temps

plein des nouveaux diplômés dans les professions des soins de santé et qui aborderont les questions de qualité de vie au travail dans le système de santé, y compris pour les technologistes de laboratoire médical;

- d'investir dans le recrutement de professionnels de laboratoire médical en offrant des allègements de dette et des bourses d'études aux étudiants qui commencent un programme de science de laboratoire médical.

Le **Centre canadien multisports Calgary** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter son investissement dans le sport en commençant par 30 millions de dollars pour la réalisation du plan des sports d'été du Canada (*Vers l'Excellence*) et de compléter la première phase de Podium Canada, un partenariat unique entre les secteurs privé et public; cet investissement initial devrait être suivi d'une série complète de mesures fiscales qui accéléreront le développement d'une nouvelle économie pour le sport au Canada;
- de mettre sur pied un groupe d'experts composé de chefs de file des secteurs public et privé, de la philanthropie et du sport pour renforcer l'élaboration d'une nouvelle économie pour le sport au Canada. Ce nouveau modèle économique comprendrait des mesures fiscales pour les particuliers et les sociétés et d'autres mesures telles que des fonds affectés à des infrastructures pour le sport et les activités de loisirs;
- d'établir un partenariat avec d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé et l'Association de développement olympique de Calgary pour bâtir le Centre d'excellence des sports qui rajeunira et modernisera les installations existantes construites à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver de 1988 et ajouter parallèlement de nouvelles installations.

L'**Association canadienne des producteurs d'acier** demande au gouvernement fédéral :

- de maintenir une solide gestion budgétaire continue, ce qui inclut des budgets équilibrés et la limitation de l'augmentation des dépenses à des taux inférieurs au produit intérieur brut;
- d'améliorer l'efficacité et la sécurité du commerce intra-ALENA au moyen d'investissements visant à améliorer l'infrastructure frontalière et commerciale;

- de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur le commerce.

La **Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants** demande au gouvernement fédéral :

- d'appuyer les recommandations sur le financement du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions, particulièrement celles concernant un soutien accru à Condition féminine Canada, aux programmes d'alphabétisation et au Programme de contestation judiciaire;
- de rétablir le financement accordé à Condition féminine Canada et d'annuler les décisions de fermer certains bureaux de ce ministère;
- de veiller à ce que Condition féminine Canada continue de disposer de fonds lui permettant de défendre la cause des femmes et de mener des recherches dans ce domaine et à ce que la promotion des droits juridiques et politiques des femmes fasse de nouveau partie du mandat du Programme de promotion de la femme;
- de rétablir le financement destiné aux programmes d'alphabétisation pour les adultes;
- de rétablir le financement destiné au Programme de contestation judiciaire;
- de rétablir les accords de financement conclus avec les provinces et les territoires prévoyant 100 000 nouvelles places en garderies réglementées;
- de s'appuyer sur l'Entente de développement de la petite enfance pour élaborer des stratégies nationales globales visant les enfants et les jeunes;
- d'accorder la priorité aux demandes de financement pour des projets favorisant des partenariats et l'intégration de services destinés aux enfants et aux jeunes, en particulier ceux qui prévoient un soutien aux enfants d'immigrants et de réfugiés, aux enfants et aux jeunes autochtones ainsi qu'aux enfants francophones en situation minoritaire;
- d'élaborer des politiques visant les services et les ressources non liés au travail dont ont besoin les familles immigrantes et en particulier les enfants et les jeunes au sein de ces familles;

- de veiller à ce que les ententes fédérale-provinciales-territoriales concernant les immigrants et les réfugiés prévoient des services destinés aux enfants et aux jeunes;
- de financer adéquatement les services de protection de l'enfance des Premières nations de sorte que puissent être offerts à domicile des services de prévention et de soutien aux enfants des Premières nations et à leur famille;
- s'assurer qu'il existe des programmes d'intervention accessibles qui tiennent compte de la culture dans les cas de troubles du comportement ou d'apprentissage liés à l'alcoolisation fœtale;
- de veiller à ce que les familles et les enfants confrontés aux troubles engendrés par l'alcoolisation fœtale obtiennent toute la formation nécessaire et puissent obtenir du soutien au sein de la collectivité et à ce que les parents des enfants atteints soient véritablement en mesure de leur venir en aide.

Le **Syndicat canadien de la fonction publique** demande au gouvernement fédéral :

- de définir une vision et un plan incluant tous les enfants canadiens et d'affecter 1,2 milliard de dollars à un programme de garde et d'éducation préscolaire des jeunes enfants afin de garantir que tous les enfants âgés de trois à cinq ans aient une place dans un programme public ou à but non lucratif; ce montant devrait augmenter de 1,2 milliard de dollars par année pour atteindre 4,8 milliards de dollars;
- d'accroître les transferts au titre de l'éducation postsecondaire de 1 milliard de dollars dans le cadre d'un transfert distinct et de s'assurer que des mesures existent pour garantir que les fonds publics ne seront alloués qu'aux établissements sans but lucratif pour réduire les frais de scolarité, stopper la tendance à la privatisation, améliorer l'accès et les conditions des étudiants et du personnel sur les campus;
- de s'engager à l'égard d'un plan à long terme destiné à éliminer le déficit d'infrastructure en procurant aux municipalités une source de revenus importants et croissants;
- de supprimer le fonds destiné aux partenariats public-privé (PPP), le Bureau des PPP et l'obligation d'envisager des PPP;

- d'améliorer notre programme public d'assurance-santé en y intégrant des mesures qui permettront de faire en sorte que les fonds publics ne soient utilisés que pour les soins de santé publics;
- de créer un programme national d'assurance-médicaments et un formulaire pharmaceutique national en collaboration avec les provinces et les territoires;
- d'investir davantage dans les programmes de formation axée sur les compétences de base, d'alphabétisation, de formation en cours d'emploi et de développement du marché du travail, qui doivent être gérés par le secteur public/sans but lucratif dans la mesure du possible;
- de revoir le programme d'assurance-emploi pour y inclure la formation, en étendre la portée et améliorer les prestations des travailleurs, quel que soit leur type d'emploi ou la raison pour laquelle ils sont en chômage;
- de respecter ses engagements auprès des Autochtones et des Premières nations en assurant un financement suffisant, prévisible et soutenu pour les programmes de santé, de logement, d'éducation, de formation, d'emploi et de développement économique;
- d'avoir recours à des incitatifs fiscaux, des subventions, des transferts, des règlements et des accords commerciaux pour favoriser le développement économique régional fondé sur les ressources;
- d'élaborer un plan d'action exhaustif, des stratégies sectorielles et une vision globale pour l'industrie canadienne du XXI<sup>e</sup> siècle;
- de jouer un rôle de chef de file dans la création d'une économie verte et d'un avenir durable en définissant un plan d'action national plausible, en adoptant un plan à grande échelle visant à moderniser les immeubles et les activités du gouvernement fédéral, en investissant dans les infrastructures et les transports publics, en finançant les services de santé, les services sociaux et communautaires pour atténuer les répercussions des changements climatiques, en mettant au point de nouvelles technologies, en définissant de nouvelles normes, en créant un fonds d'investissement dans les emplois écologiques et un fonds de transition équitable, en améliorant les subventions et les incitatifs fiscaux et en déterminant le coût de la pollution.

**L'Association canadienne du transport urbain** demande au gouvernement fédéral :

- d'investir annuellement 2 milliards pour l'entretien, l'amélioration et l'extension des services de transport en commun dans l'ensemble du Canada;
- d'appuyer un programme de coopération en recherche sur le transport en commun afin de promouvoir les échanges d'informations, favoriser l'innovation et améliorer l'efficacité du transport en commun;
- d'améliorer la coopération intergouvernementale pour s'assurer que les mécanismes contraignant à rendre des comptes sont en place;
- d'obliger les collectivités bénéficiaires à adopter des plans intégrés d'aménagement du territoire et d'organisation du transport dans lesquels le transport en commun constituera la principale réponse à la croissance prévue de la demande de déplacements.

**L'Association canadienne des eaux potables et usées et Les ami(e)s de la Terre Canada** demandent au gouvernement fédéral :

- de se montrer responsable financièrement en demandant que des analyses de la voie douce soient effectuées avant d'engager des fonds fédéraux dans des projets d'infrastructure du système d'aqueduc et de traitement des eaux usées;
- d'avoir des politiques financières qui préviennent le recours à des subventions pour le développement des infrastructures à moins qu'il n'existe des raisons sociales évidentes ou d'autres raisons d'équité pour appuyer l'octroi de subventions;
- d'utiliser tout l'éventail des instruments de politique économique à sa disposition pour encourager et imposer des changements de comportement de la part de tous les secteurs qui consomment l'eau. Comme point de départ, tout le personnel responsable des propriétés et des activités fédérales devrait être chargé d'ici 2012 de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies de la voie douce de l'eau et d'en rendre compte.



La **Capital Unitarian Universalist Congregation** demande au gouvernement fédéral :

- de faire en sorte que les subventions soient fonction d'une évaluation des incidences environnementales, sociales et économiques d'une entreprise;
- de réévaluer le rôle des entreprises multinationales dans notre société et de veiller à ce que notre régime d'imposition de ces entreprises tienne compte des coûts et des avantages réels qu'elles nous apportent;
- de modifier les règles comptables pour tenir compte des incidences environnementales et sociales négatives, en établissant à cet égard un taux d'imposition plus élevé, ou de percevoir plutôt une taxe sur les émissions de carbone.

La **Catholic Women's League of Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de se pencher sur le manque de logements abordables convenables pour les familles à faible revenu, les personnes handicapées et les personnes âgées;
- d'investir dans les programmes d'alphabétisation;
- d'instaurer à l'échelle du pays un régime d'assurance-médicaments efficace et rentable;
- d'établir des normes nationales en matière de soins à domicile;
- de faire en sorte que les soins palliatifs soient partie intégrante du système de soins de santé;
- d'alléger la dette des pays en développement;
- de rétablir le financement de MaterCare International.

L'**Association canadienne du ciment** demande au gouvernement fédéral :

- de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le respect des principes énoncés dans la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation et leur application pendant l'élaboration du Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques.

L'**Association des comptables généraux accrédités du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de nommer un groupe indépendant d'experts, y compris des spécialistes internationaux, pour entreprendre un examen détaillé de la politique d'imposition du Canada;
- d'étudier en priorité les recommandations formulées par le Groupe d'experts sur les travailleurs âgés;
- de prendre l'initiative pour veiller à ce que les dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur soient entièrement respectées d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2009;
- de veiller à ce que la législation fiscale soit appliquée de manière uniforme d'un océan à l'autre;
- d'alléger le fardeau réglementaire des PME et des entrepreneurs;
- de maintenir l'équilibre budgétaire;
- de réduire la dette nationale;
- de contenir les dépenses publiques;
- de mettre en œuvre une réglementation intelligente;
- d'examiner les dépenses publiques;
- de supprimer les obstacles au commerce intérieur.

La **Société des comptables en management du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre sur pied un programme de bourses visant spécifiquement à inciter les meilleurs étudiants de partout au monde à venir étudier au Canada. Parallèlement à ce programme, des améliorations devraient être apportées à la politique d'immigration afin d'encourager les étudiants étrangers doués à demeurer au Canada après leurs études;

- de favoriser l'acquisition d'aptitudes de base par les adultes qui sont présentement dans la population active, notamment en investissant dans des programmes d'alphabétisation et de notions de calcul;
- d'accepter les recommandations du Comité permanent de la sécurité publique et nationale et du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie afin de combattre la contrefaçon et le piratage de la propriété intellectuelle.

**L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance** demande au gouvernement fédéral :

- d'élaborer et d'adopter des mesures législatives et des ententes connexes avec les provinces et les territoires afin de définir les services de garde à l'enfance comme des services universels et facultatifs, d'indiquer les droits aux services et les normes de service, d'établir clairement les buts, échéanciers, repères et indicateurs clés du système en matière de qualité, d'abordabilité et d'accessibilité à mesure que le système se construit et d'établir des mécanismes de reddition des comptes;
- de diriger le financement fédéral vers les services de garde à l'enfance de réglementation provinciale ou territoriale et de l'élargir aux services communautaires publics, sans but lucratif. Les gouvernements devraient rendre compte de leurs investissements et présenter tous les ans au Parlement, à leur assemblée législative respective et au public un rapport sur leur progrès;
- d'établir un calendrier de financement et un plan d'action pour établir des services de garde universels et de qualité pour les enfants de trois à cinq ans d'ici 2011 et pour tous les enfants d'ici 2018;
- d'aider les parents à équilibrer les responsabilités professionnelles et familiales en prenant des mesures pour accroître et améliorer les congés de maternité et parentaux et accorder un congé annuel payé pour responsabilités familiales, utilisé à la discrétion des parents pour prendre soin des membres de la famille malades ou pour aller à des rendez-vous médicaux, scolaires et autres.

**L'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'investir dans la promotion de la santé et les maladies chroniques et d'instaurer des crédits d'impôt pour encourager le transport actif et la condition physique des enfants;
- de faire de l'obésité et de l'activité physique des priorités et de prendre des mesures immédiates;
- de lui attribuer 1,5 million de dollars sur cinq ans pour favoriser l'harmonisation, la coordination et la mise en place continues d'un cadre et d'un plan d'action pancanadiens de prévention des maladies chroniques;
- d'allouer 1 % des dépenses fédérales dans le domaine de la santé à l'activité physique et aux sports;
- d'allouer au moins 7 % des fonds d'infrastructure liés au transport compris dans le programme de transfert de la taxe sur l'essence à une infrastructure qui fera la promotion de l'activité physique.

**Citizens for Public Justice** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté;
- d'entreprendre une étude pour évaluer l'incidence des changements récents et proposés au régime fiscal en fonction de la capacité d'obtenir des revenus suffisants pour financer les infrastructures et les services publics, de la réduction des inégalités entre les revenus après impôt et de l'atteinte d'objectifs de la politique publique précis en vue d'une prospérité durable et partagée;
- d'envisager l'établissement d'une mesure visant à garantir un revenu de base à tout le monde.

**La Ville de Courtenay** demande au gouvernement fédéral :

- de maintenir les engagements à long terme qui assurent le fonds de financement essentiel pour les projets d'infrastructure.

La **Ville de Toronto** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter la proposition du Caucus des maires des grandes villes sur une stratégie nationale de transport, qui nécessiterait un investissement annuel de 2 milliards de dollars dans le transport, des recherches accrues dans ce domaine ainsi qu'un aménagement plus intégré du territoire;
- d'établir une stratégie nationale de logement en commençant par rendre permanents l'Initiative en matière de logement abordable et le Programme d'aide à la remise en état des logements;
- de verser 90 millions de dollars pour la remise en état de Regent Park;
- de fournir du financement pour la réparation et l'entretien continus des logements sociaux;
- de s'engager à fournir un financement durable continu pour les logements sociaux à l'échéance des obligations et des prêts hypothécaires;
- de rendre permanente l'Initiative nationale pour les sans-abri;
- d'offrir un soutien permanent à un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui comprendrait un financement flexible pour les immobilisations, les locaux subventionnés et les frais d'exploitation.

La **Coalition pour l'astronomie au Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'effectuer des investissements à l'appui des priorités identifiées dans le plan à long terme pour l'astronomie et l'astrophysique afin d'assurer que les engagements dans ces domaines soient maintenus;
- d'élaborer une démarche stratégique avec le milieu scientifique afin de gérer l'investissement scientifique, combinée à une planification concentrée et coordonnée au sein des disciplines.

La **Coalition of Child Care Advocates of British Columbia** demande au gouvernement fédéral :

- de préparer un plan d'action clair en vue de la mise sur pied d'un système de garde d'enfants pancanadien financé par le gouvernement et disposant de ressources suffisantes;

- de faire un premier versement, dans le cadre d'un engagement de quatre ans, en vue de la création de places dans des garderies accréditées pour tous les enfants de 3 à 5 ans, cela constituant la première étape de la mise sur pied d'un réseau pour les enfants de la naissance jusqu'à 12 ans;
- d'adopter des normes garantissant des programmes d'éducation préscolaire et de garde d'enfants de qualité, universels, accessibles, éducatifs et inclusifs;
- d'encourager les provinces et les territoires à remplacer le système actuel, payé par l'utilisateur et subventionné, par des programmes d'éducation préscolaire et de garde d'enfants financés par les gouvernements;
- de garantir que le gouvernement fédéral dégagera des fonds frais en plus de ses engagements financiers actuels, et qu'il les versera aux provinces et aux territoires en précisant qu'ils doivent s'ajouter aux fonds déjà consacrés à ces programmes et non les remplacer;
- de reconnaître que l'élargissement des programmes d'éducation préscolaire et de garde des enfants se fera dans le cadre de services financés par les gouvernements et de services sans but lucratif, les programmes à but lucratif actuels bénéficiant d'une protection des droits acquis;
- d'assurer la reddition de comptes aux contribuables en liant le versement de fonds aux provinces et aux territoires à un plan quinquennal de mise sur pied d'un système de garde d'enfants assorti de buts, d'objectifs, de délais, de cibles, d'examens et d'évaluations selon des indicateurs spécifiques comme le nombre de places de qualité, la réduction des frais exigés des parents et l'amélioration de la formation et de la rémunération des éducateurs.

**Fondations communautaires du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de conclure un partenariat avec les fondations communautaires afin d'amasser jusqu'à 150 millions de dollars qui serviraient à favoriser la santé et la forme physique des enfants et des adolescents canadiens.

**Conscience Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter une loi sur les objecteurs de conscience afin de permettre à ceux-ci d'exiger que leurs impôts ne soient pas consacrés à la défense militaire, mais à des mesures non violentes visant à assurer la sécurité.

**Le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec** demande au gouvernement fédéral :

- de séparer l'argent destiné à l'enseignement postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour en faire un transfert distinct;
- de majorer de 4,1 milliards de dollars les transferts au titre de l'enseignement supérieur;
- d'accroître le financement des coûts indirects des programmes de recherche afin d'atteindre un niveau de financement des coûts directs de base de 65 %;
- d'accroître progressivement le financement du Conseil de recherches en sciences humaines afin d'atteindre l'objectif de 20 à 25 % du financement total d'ici 2010-2011 établi à l'égard des trois conseils subventionnaires fédéraux ;
- de cesser d'investir dans la Fondation canadienne pour l'innovation et de répartir plutôt les fonds entre les conseils subventionnaires fédéraux.

**La Fédération de l'habitation coopérative** du Canada demande au gouvernement fédéral :

- de renouveler pour cinq ans et d'élargir l'Initiative de développement coopératif;
- d'élaborer un nouveau régime d'investissement coopératif;
- de porter l'aide au développement international à 0,44 % du produit national brut d'ici 2010 et de renforcer le rôle des coopératives et des autres organisations non gouvernementales dans la distribution de cette aide;

- d'investir dans le logement abordable afin de réduire les besoins impérieux de logements, et d'adopter des objectifs à long terme de réduction de ces besoins;
- de consacrer 30 millions de dollars répartis sur cinq ans à un programme de prêts et de stimulants pour aider les coopératives de logement à faire des rénovations visant les économies d'énergie.

Le **Conseil des Canadiens avec déficiences** demande au gouvernement fédéral :

- de collaborer avec les provinces et les territoires afin de soutenir la construction de logements abordables et accessibles;
- de collaborer avec les conseils de bandes afin de faire en sorte que les membres des Premières nations handicapés vivant dans des réserves aient un accès égal aux mesures de soutien des personnes handicapées;
- d'assumer un plus grand rôle dans le soutien du revenu des Canadiens handicapés en rendant plus de ressources disponibles au palier provincial-territorial pour un réinvestissement dans les mesures de soutien et les services;
- de fixer des objectifs précis en faveur des Canadiens handicapés dans les ententes relatives au marché du travail négociées avec les provinces et les territoires;
- d'élargir les ententes cadres multilatérales sur la participation des personnes handicapées au marché du travail ainsi que le Fonds d'intégration;
- d'adopter de nouvelles initiatives pour promouvoir l'accès, l'inclusion et la pleine citoyenneté, y compris des mesures liées au transport, à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, à la technologie accessible, à un centre de design pour l'accessibilité, à des principes de design universels concernant l'accessibilité, et à la mobilisation des connaissances de la communauté des personnes handicapées ainsi qu'au transfert des connaissances.



La **David Suzuki Foundation** et la **Living Oceans Society** demandent au gouvernement fédéral :

- de consacrer au cours des cinq prochaines années 600 millions de dollars au soutien de la mise en œuvre dans les cinq grands secteurs de gestion des océans au Canada d'une stratégie sur les océans globale, ouverte, transparente et publiquement accessible;
- d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre dans les cinq grands secteurs de gestion des océans au Canada de plans intégrés de gestion des océans comportant une participation réelle des intervenants et des collectivités locales, la conclusion des ententes en souffrance sur les protocoles entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les gouvernements des Premières nations, la dotation en personnel nécessaire, la recherche et l'analyse en plus d'un secrétariat coordonné ou de bureaux de planification;
- s'assurer, en mettant en œuvre les plans intégrés de gestion des océans, que le Canada est en mesure de respecter les engagements nationaux et internationaux auxquels il a souscrit dans sa *Loi sur les océans*, dans la Convention sur la diversité biologique et dans l'Agenda 21.

**Derwyn Davies** demande au gouvernement fédéral :

- de garantir l'existence d'une véritable concurrence afin d'instaurer une économie de marché réaliste;
- de s'assurer que les banques s'acquittent de leur responsabilité première envers la société canadienne;
- de faire du financement complet des universités une responsabilité publique et de mettre fin au financement des universités et collèges par des entreprises privées;
- de mettre en place un revenu annuel garanti comme droit fondamental des citoyens.

L'**Association de ventes directes** demande au gouvernement fédéral :

- d'examiner les programmes sociaux existants en vue de s'assurer qu'ils offrent à toutes les personnes, y compris à celles qui mettent leur propre entreprise sur pied, l'aide provisoire nécessaire pour passer de la

dépendance de l'aide sociale à l'indépendance par l'exploitation de leur propre petite entreprise;

- de s'assurer que, dès que les gains d'un contribuable ont dépassé le niveau d'aide provisoire officiel, les programmes sociaux soient modifiés de manière à permettre une aide supplémentaire sous forme de déduction de 50 % des gains dépassant le seuil dans le calcul des prestations d'assurance-emploi.

Le **Discovery Centre** demande au gouvernement fédéral :

- de créer un nouveau programme fédéral des centres de science canadiens qui pourrait retirer un maximum d'avantages en s'appuyant sur un réseau bien établi de centres locaux.

**Enbridge** demande au gouvernement fédéral :

- d'élargir la définition d'électricité ayant peu d'impact sur l'environnement pour y inclure à la fois l'énergie renouvelable et les techniques propres d'utilisation des sources d'énergie fossile qui permettent de produire de l'électricité sans combustion de carburants;
- d'allonger la liste des technologies admissibles aux programmes écoÉNERGIE du Canada;
- d'envisager la création d'un programme technologiquement neutre permettant le recours à des techniques alternatives de production d'énergie en offrant des incitatifs gradués qui seraient fondés sur les avantages de chaque technique pour la qualité de l'air et sur les possibilités de sa mise en marché rentable.

La **Fédération des femmes du Québec**, le **Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail** et la **Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec** demandent au gouvernement fédéral :

- d'accorder la priorité aux mesures de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, particulièrement à celles qui visent les femmes victimes d'une double discrimination;
- de modifier sa politique étrangère en réduisant les dépenses militaires et en accroissant les investissements dans les programmes d'aide au développement, particulièrement ceux qui visent les femmes et les enfants;

- d'accroître les investissements dans les programmes d'intégration, particulièrement pour l'apprentissage du français, le perfectionnement professionnel et la reconnaissance des titres de compétence;
- d'abolir les restrictions qui s'appliquent aux immigrants accueillis en vertu du programme des aides familiales;
- de rendre les conditions d'immigration moins rigoureuses pour que les femmes de toutes les classes sociales soient admissibles;
- de modifier la *Loi canadienne sur la santé* de manière à interdire les délais d'attente avant que les personnes qui s'installent au Canada soient couvertes par le régime d'assurance-maladie;
- de couvrir au complet les frais médicaux encourus dans les réserves autochtones;
- de mettre en œuvre des mesures pour s'assurer que les soins de santé dispensés dans les territoires et dans les collectivités isolées du Nord soient comparables à ceux qui sont dispensés dans le reste du Canada;
- d'assurer aux refuges pour les femmes victimes de violence et aux autres services offerts aux femmes dans les collectivités autochtones et inuites un niveau de financement comparable à ce qui se fait ailleurs au Canada;
- de mettre en œuvre de nouveaux programmes pour soutenir l'autonomie économique et les droits à l'égalité des femmes autochtones;
- de mettre en œuvre de nouveaux programmes pour les femmes frappées de limitations fonctionnelles en vue de soutenir leur pleine intégration dans la société et de leur donner les services et le matériel dont elles ont besoin et de les protéger contre les abus physiques, psychologiques, sexuels et autres;
- de mettre en œuvre une loi fédérale proactive sur l'équité salariale;
- d'assurer le respect de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*;
- de dégager des fonds, dans le cadre du Programme de promotion de la femme, pour soutenir les missions d'organismes de promotion des droits de la femme et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes;

- de rouvrir les bureaux régionaux de Condition féminine Canada;
- de rétablir le Programme de contestation judiciaire;
- d'éliminer les dispositions du Programme d'assurance-emploi qui créent une discrimination contre les femmes, y compris celles sur l'admissibilité calculée d'après les heures;
- d'améliorer le Programme d'assurance-emploi de sorte que les chômeurs puissent maintenir un niveau de vie acceptable;
- de rétablir les accords de 2005 sur la garde des enfants;
- de majorer les prestations parentales prévues dans le Programme d'assurance-emploi;
- de majorer les prestations de soignant prévues dans le Programme d'assurance-emploi;
- de modifier le *Code canadien du travail* et les normes minimales d'emploi semblables relevant du gouvernement fédéral afin de permettre à un employé de prendre un congé parental d'une durée maximale de deux ans après la naissance ou l'adoption d'un enfant, sans exigence de période d'emploi préalable;
- d'accorder chaque année à chaque famille 11 jours de congés payés pour responsabilités familiales pour s'occuper d'enfants de 1 à 17 ans ou d'adultes faisant partie de la famille immédiate;
- de financer à hauteur de 50 % le coût des soins de santé par une augmentation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- d'interdire, par la *Loi canadienne sur la santé*, le financement public de cliniques et d'hôpitaux privés, et d'exiger que les provinces et les territoires fournissent tous les services publics dans un délai raisonnable;
- d'assurer la mise en place d'un régime canadien d'assurance-médicaments;
- d'élargir les services couverts en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* pour inclure les soins personnels fournis à domicile ainsi que les soins d'optométrie et de dentisterie;

- d'exiger, en versant le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, que les programmes d'aide sociale provinciaux et territoriaux couvrent tous les besoins essentiels des bénéficiaires, en plus de toute aide versée pour un enfant;
- de faire en sorte que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux couvre au moins 50 % du coût des programmes d'aide sociale;
- d'accroître le financement de l'enseignement postsecondaire de 2,2 milliards de dollars, notamment pour élargir les programmes d'aide financière aux étudiants;
- d'augmenter les investissements dans le logement social de 2 milliards de dollars par année, pour le logement social, les coopératives de logement et les unités d'habitation gérées par des organismes sans but lucratif;
- d'augmenter le financement de l'aide juridique;
- de faire passer le salaire minimum au palier fédéral à 10,65 \$ l'heure en 2008.

La **Fédération des Sœurs de Saint-Joseph au Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'utiliser le régime d'impôt et de transferts comme outil permettant de créer une communauté forte et des écosystèmes sains en adoptant comme grands principes : la durabilité de la communauté intégrée, une bonne mesure de progrès; la reddition de comptes aux citoyens, un examen annuel rigoureux des répercussions des réductions et des exemptions d'impôt sur la capacité des gouvernements de s'occuper des questions sociales et environnementales; l'utilisation des recettes fiscales fédérales au profit de tous, notamment par l'adoption de stratégies nationales sur la pauvreté et les changements climatiques; l'augmentation de l'aide officielle au développement jusqu'à 0,7 % du produit national brut; la prise en compte des questions de justice chez les Premières nations dans une mesure comparable à ce que prévoyait l'accord de Kelowna.

**First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition** demande au gouvernement fédéral:

- d'élaborer une stratégie de lutte à la pauvreté avec l'objectif de réduire la pauvreté chez les enfants de 25 % d'ici 2012 et de 50 % d'ici 2017;

- de porter le salaire minimum fédéral à au moins 10 \$ l'heure en dollars de 2005, de l'augmenter annuellement d'un pourcentage correspondant au moins à l'augmentation annuelle du coût de la vie et de préconiser que les provinces et les territoires prennent des mesures similaires;
- d'augmenter le financement fédéral pour la construction et la gestion de 25 000 nouveaux logements sociaux chaque année au cours des cinq prochaines années;
- d'augmenter le financement fédéral en vue de l'établissement d'un système pancanadien de garderies communautaires réglementées pour les enfants de moins de 12 ans, le niveau de financement gouvernemental – compte tenu d'une contribution égale par les provinces et les territoires – payant au moins 80 % du coût des garderies, 20 % ou moins étant payé par les frais exigés des parents ou par les fonds amassés par les parents;
- de rendre l'éducation postsecondaire abordable pour tous ceux qui s'y rendent admissibles en exigeant un gel des droits de scolarité comme condition de l'augmentation du financement fédéral des établissements d'enseignement postsecondaire.

**Randall Garrison** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre fin aux subventions versées chaque année au secteur pétrolier et gazier;
- de réduire les dépenses consacrées à la construction de nouvelles routes et de réinvestir les fonds dans les chemins de fer et les transports en commun;
- d'élaborer une stratégie pour que le transport des biens et des personnes se fasse davantage par chemin de fer que par la route;
- de mettre en place des stimulants pour aider à réduire notre empreinte environnementale individuelle et collective;
- de soutenir des programmes de transition afin que les travailleurs n'aient pas à sacrifier leur emploi pendant que nous passons à un avenir plus vert;
- d'investir dans la médecine préventive et les services de soins à domicile de même que dans de nouveaux programmes nationaux de soins de santé;

- de renouveler l'engagement national dans les programmes d'éducation publique sur la pandémie de VIH/sida et les autres programmes de santé préventive;
- de fixer le salaire minimum au-dessus du seuil de la pauvreté;
- de s'assurer que la contribution fédérale aux programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale sert à majorer les prestations;
- de rétablir un programme fédéral de logement pour garantir des prêts hypothécaires à faible taux d'intérêt pour la construction de coopératives d'habitation et pour subventionner des projets d'aide à la vie autonome gérés par le secteur sans but lucratif;
- de réduire sinon d'éliminer les droits de scolarité dans les établissements d'enseignement postsecondaire;
- d'alléger le fardeau de la dette des personnes qui ont obtenu récemment un diplôme d'études postsecondaires;
- de respecter les engagements pris envers les Premières nations dans l'accord de Kelowna;
- de consentir des investissements pour relever le défi du réchauffement climatique;
- de faire preuve de leadership face au réchauffement climatique;
- de faire preuve de leadership dans l'élimination des disparités dans le niveau de prospérité;
- de faire preuve de leadership sur la scène internationale en contribuant à éliminer les conflits et la violence dans le monde;
- de retirer les soldats des Forces canadiennes d'Afghanistan et de remettre l'accent sur le maintien de la paix et le développement international;
- de consentir des investissements pour s'assurer que les Canadiens puissent vivre une vie saine dans des collectivités saines;

- de continuer de doter les Forces canadiennes des compétences et du matériel dont elles ont besoin pour revenir à leur rôle traditionnel de maintien de la paix sur la scène internationale;
- d'aider à rendre le monde plus stable et plus pacifique.

**Joe et David Gass** demandent au gouvernement fédéral :

- de rendre tout le personnel s'occupant des acquisitions responsable de rendre compte de toutes les dépenses de deniers publics;
- d'adopter une nouvelle loi sur la responsabilité ne permettant aucun écart, assurant la protection des dénonciateurs et les récompensant en cas de poursuites aboutissant à des condamnations;
- de donner une prime au personnel de tout ministère qui réalise un excédent budgétaire;
- de présenter un projet de loi obligeant le personnel chargé des acquisitions dans tous les ministères, offices et commissions à lancer des appels d'offres pour toute acquisition de plus de 1 000 \$;
- de réduire ou de limiter les sommes que le gouvernement et les entreprises peuvent consacrer aux divertissements et à la publicité;
- de réduire les paiements de transfert aux provinces et aux territoires qui n'équilibrent pas leur budget;
- de se conformer aux conclusions du vérificateur général du Canada, avec une politique de tolérance zéro et de poursuites;
- d'introduire le contrôle des prix du pétrole et du gaz;
- de ne permettre sous aucun prétexte les dépassements de coûts.



La **Graduate Students' Association — University of Alberta** demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer que le nombre de bourses offertes par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada augmente à un rythme au moins égal au rythme de croissance du nombre d'inscriptions aux cycles supérieurs et d'accorder aux conseils subventionnaires les fonds additionnels nécessaires pour atteindre cet objectif;
- de continuer de soutenir le Programme de bourses d'études supérieures du Canada et les conseils subventionnaires fédéraux;
- d'améliorer les incitatifs offerts aux Canadiens pour les convaincre de faire des études supérieures, notamment en accordant aux diplômés des cycles supérieurs six mois sans intérêts sur leurs prêts étudiants après l'obtention de leur diplôme;
- de s'engager à faire en sorte que, dans toutes les disciplines, le nombre de bourses fédérales accordées chaque année dépasse 10 % le nombre d'inscriptions de diplômés de premier cycle dans chaque discipline.

La **Greater Vancouver Transportation Authority** demande au gouvernement fédéral :

- d'investir dans des éléments de la stratégie de la porte d'entrée du Pacifique ou dans des activités liées à cette stratégie.

La **Coalition du budget vert** demande au gouvernement fédéral :

- de prendre des mesures pour conserver les océans et les terres du Canada en mettant en œuvre les stratégies existantes, y compris celles qui mettent l'accent sur les aires marines protégées, les plans intégrés de gestion des océans, les parcs nationaux, les réserves nationales de faune, les sanctuaires d'oiseaux migrateurs et les biens et services écologiques sur les terres agricoles;
- de financer un plan durable complet et à long terme pour restaurer, protéger et améliorer les Grands Lacs et le Saint-Laurent, notamment en mettant l'accent sur une vision partagée de tout le bassin hydrographique de ces plans d'eau, des systèmes d'aqueduc et d'égouts qui s'y trouvent,

de la contamination de ces plans d'eau ainsi que des espèces envahissantes et des espèces menacées que l'on y retrouve;

- d'uniformiser davantage les règles concernant l'exploitation durable des ressources;
- de mettre en œuvre une stratégie complète sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- d'intégrer les valeurs écologiques dans la politique financière.

La **Halifax Chamber of Commerce** demande au gouvernement fédéral :

- de continuer de s'en tenir à un plan clair de gestion et de réduction de la dette fédérale et de suivre de près les dépenses au titre des programmes;
- de faire des investissements bien gérés et stratégiques dans des secteurs comme les soins de santé et la promotion de la santé, l'éducation et les infrastructures;
- de continuer de consacrer le fonds pour éventualités à la réduction de la dette lorsqu'il n'est pas utilisé;
- de ramener le pourcentage que représente la dette fédérale par rapport au PIB à moins de 25 % d'ici 2013;
- de consacrer la réserve de prévoyance à la réduction de la dette fédérale;
- de consacrer tout excédent budgétaire non prévu à la réduction de la dette fédérale;
- de s'assurer que l'augmentation des dépenses au titre des programmes ne dépasse pas le taux de croissance de la population et le taux d'inflation;
- dans la mesure du possible, réaffecter les dépenses au titre des programmes existants aux nouveaux programmes;
- d'envisager les recommandations formulées par la vérificatrice générale du Canada dans son rapport de 2006 sur le système de gestion des dépenses, notamment sur l'examen systématique des programmes permanents et sur la collecte et l'utilisation de renseignements complets

sur le coût et l'efficacité des programmes afin d'améliorer le rôle du Conseil du Trésor dans la surveillance des dépenses.

La **municipalité régionale d'Halifax** demande au gouvernement fédéral :

- d'assurer un financement à long terme des infrastructures et de s'engager à éliminer le déficit en infrastructures des municipalités;
- d'accorder un financement de base pour soutenir des projets conçus pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et pour atteindre les objectifs et respecter les mandats des gouvernements provinciaux et territoriaux et municipaux dans le domaine de l'environnement;
- de soutenir l'augmentation du nombre d'agents dans les forces policières municipales;
- de partager les revenus avec les villes dont la croissance est liée à la croissance économique;
- de mettre en œuvre une stratégie nationale permanente sur les transports en commun.

La **Hamilton Roundtable for Poverty Reduction** demande au gouvernement fédéral :

- de créer un groupe de travail pour examiner, à l'intérieur d'un certain délai, comment d'autres pays réussissent à obtenir des résultats relativement meilleurs que le Canada dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants et dans l'éducation préscolaire.

La **Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé** demande au gouvernement fédéral :

- d'inclure les organismes bénévoles nationaux en santé dans les coûts fédéraux indirects des programmes de recherche.

La **Fondation des maladies du cœur du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de couvrir les coûts indirects de la recherche encourus par les organismes bénévoles en santé qui réalisent des activités de recherche.

La **Fondation Héritage Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de promouvoir des partenariats public-privé pour gérer des lieux historiques en fournissant un financement de démarrage afin de constituer un fonds de dotation pour la conservation du patrimoine national.

**Hoffmann-La Roche Ltd** demande au gouvernement fédéral :

- d'inclure l'utilisation préventive des médicaments antiviraux (ou utilisation prophylactique) dans son plan de gestion des pandémies;
- de conseiller aux entreprises d'élaborer leur propre plan d'urgence en cas de pandémie.

**Denise Holmen** demande au gouvernement fédéral :

- d'utiliser les recettes fiscales pour encourager le développement durable;
- d'accroître les fonds consacrés à un programme national de logements abordables;
- d'annuler la dette des pays pauvres;
- d'accroître l'aide au développement versée aux pays pauvres.

**Imagine Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en œuvre une stratégie nationale sur les organismes de bienfaisance incluant des mesures fiscales propres à stimuler les dons privés et à améliorer l'accès au financement, et d'adopter des mesures complémentaires comme le versement de subventions et de contributions;
- de s'assurer que le projet de stratégie nationale sur les organismes de bienfaisance comporte notamment un engagement soutenu envers la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions et le financement à long terme afin de soutenir la collecte et la diffusion permanente de l'information critique pour la mission par l'intermédiaire de l'enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation et sur les comptes satellites, les mesures fiscales pour encourager les dons privés et la création d'un nouveau groupe d'experts indépendant chargé d'examiner

des mécanismes financiers innovateurs pour soutenir le secteur caritatif sans but lucratif autres que les mesures fiscales actuelles;

- de mettre en œuvre des réformes du système des subventions et contributions fédérales;
- de garantir la disponibilité continue des données de Statistique Canada permettant de suivre l'évolution des dons, du bénévolat et de la participation des Canadiens de même que les répercussions sur l'économie des organismes sans but lucratif.

**L'Alliance des arts médiatiques indépendants** demande au gouvernement fédéral :

- de faire en sorte que le financement de la culture devienne une dépense « législative »;
- d'accorder un soutien accru et soutenu au secteur des arts et de la culture;
- de mettre en œuvre une loi qui assurerait aux artistes les avantages sociaux dont ils ont besoin;
- d'élaborer une stratégie nationale sur les arts et la culture;
- d'accroître le financement du Conseil des Arts du Canada de 100 millions de dollars par année;
- de garantir les emprunts hypothécaires des organismes culturels sans but lucratif;
- d'accroître les fonds des programmes d'immobilisation pour permettre l'achat d'immeubles devant servir d'espaces culturels permanents;
- d'augmenter les fonds consacrés à la conservation, l'archivage, le catalogage et le maintien des collections d'œuvres d'art audiovisuelles et médiatiques, particulièrement par l'accroissement du soutien du Trust pour la préservation de l'audiovisuel, du Conseil des Arts du Canada, de la Bibliothèque et des Archives nationales du Canada.

**L'Association du transport aérien international** demande au gouvernement fédéral :

- de revoir au complet sa politique sur la location des aéroports et de reconnaître les aéroports comme étant des actifs économiques stratégiques.

L'**Institut des fonds d'investissement du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de constituer un groupe de travail spécial pour examiner les questions liées à une retraite confortable et proposer des solutions.

La **Fondation de la recherche sur le diabète juvénile** demande au gouvernement fédéral :

- de s'associer à elle pendant dix ans pour accélérer la recherche sur le diabète juvénile et d'investir 125 millions de dollars pendant les cinq premières années avec la possibilité d'investir une somme égale pendant les cinq années suivantes.

**KAIROS : Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice** demande au gouvernement fédéral :

- de créer une commission d'enquête sur un régime fiscal juste qui s'arrêterait notamment à des idées comme l'imposition égale de toutes les formes de revenu, une taxe à la consommation graduelle, une augmentation plus marquée des taux d'impôt sur le revenu selon le niveau de revenu et l'obligation, pour les Canadiens vivant à l'étranger, de produire une déclaration de revenus et de payer des impôts;
- de reconnaître qu'une « entente est une entente » qu'il s'agisse de traités signés avec les Premières nations ou de l'accord de Kelowna;
- de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones intitulé *Partager la prospérité du Canada – Un coup de main, pas la charité*, et portant sur des revendications particulières, notamment, la création, d'ici deux ans, d'un organisme indépendant chargé de régler les revendications territoriales, l'augmentation des fonds consacrés aux négociations et l'adoption de nouveaux principes directeurs reconnaissant que les revendications particulières ont des dimensions liées aux droits de la personnes et des dimensions morales, financières, économiques, politiques et juridiques;

- de tester, dans le cadre d'un projet pilote, de nouvelles méthodes de mener les consultations prébudgétaires qui accroîtraient les délibérations, la recherche de terrains d'entente et la participation des groupes marginalisés et exclus;
- d'annuler la totalité de la dette des pays pauvres sans imposer de conditions liées aux politiques;
- d'élaborer un plan visant à faire passer les sommes que le Canada consacre à l'aide officielle au développement à 0,7 % du PIB d'ici 2015;
- de mettre en œuvre un plan de réduction de la pauvreté comportant des objectifs et des délais en consultation avec les Canadiens et les gouvernements des provinces et des territoires;
- d'élaborer une stratégie nationale sur le logement abordable assortie d'un financement à long terme et prévoyant la création d'au moins 20 000 logements abordables par année;
- de rétablir et d'accroître les fonds fédéraux versés aux provinces et aux territoires pour améliorer et élargir les services de garde des enfants en visant des objectifs de qualité, d'inclusion et d'abordabilité;
- d'éliminer le plafond de 2 % d'augmentation annuelle du financement des programmes des Premières nations;
- d'élaborer un nouveau système juste et durable de transferts financiers et d'instaurer un processus indépendant pour déterminer des niveaux de financement fondés sur l'appartenance à une nation autochtone, les droits autochtones et issus de traités et le respect des domaines de compétence des Autochtones;
- de réévaluer les subventions versées au secteur des carburants fossiles à la lumière des objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans le but de rendre prioritaires les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

**Gordon E. MacKinnon** demande au gouvernement fédéral :

- d'accorder aux entreprises des stimulants pour accroître la productivité;
- d'accorder des stimulants pour promouvoir les investissements dans des secteurs critiques pour la politique gouvernementale;
- d'accorder des stimulants aux petites entreprises pour mettre fin aux iniquités structurelles;
- d'accorder un financement direct aux grands centres urbains, notamment en fonds d'immobilisation et en fonds de fonctionnement, pour améliorer les services de transport en commun et les services de loisirs.

**Magazines Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'adopter l'objectif du secteur des éditeurs de magazines canadiens qui souhaite qu'au moins 50 % des magazines vendus au Canada aient un contenu canadien et de s'associer au secteur pour atteindre cet objectif grâce à des investissements stables et stratégiques dans des initiatives liées à la politique et aux programmes;
- de continuer de s'assurer que des budgets suffisants sont disponibles pour le Programme d'aide aux publications et le Fonds du Canada pour les magazines afin d'atteindre le nombre de lecteurs visés;
- d'ordonner à Postes Canada de continuer de soutenir le Programme d'aide aux publications ou de remplacer la contribution actuelle de Postes Canada par un financement du ministère du Patrimoine canadien;
- d'examiner soigneusement le rôle de Postes Canada dans la livraison des magazines dans l'avenir.

La **Manitoba Child Care Association** demande au gouvernement fédéral :

- de consacrer, d'ici 2020, 1 % du PIB aux services d'éducation préscolaire et de garde des enfants, les fonds étant assurés, augmentés chaque année et consacrés à la mise en place de services de haute qualité;
- de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour parvenir à une entente globale, sanctionnée par une loi, sur un système



national de services de garde des enfants et prévoyant un financement équitable pour les services de garde pour les Autochtones;

- de définir des conditions et des critères pour le versement des fonds fédéraux de sorte que les provinces et les territoires n'investissent que dans des services sans but lucratif et réglementés qui sont inclusifs et fournissent des soins de haute qualité, une éducation préscolaire et un soutien aux familles;
- de faire en sorte que les fonds servent à fournir des services d'éducation préscolaire et de garde aux enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 12 ans;
- de resserrer les critères de reddition de comptes et d'exiger que tous les fonds destinés à la garde des enfants soient investis par les provinces et les territoires dans des programmes d'éducation préscolaire et de garde des enfants, les fonds fédéraux s'ajoutant aux fonds des provinces et territoires et ne les remplaçant pas;
- de s'assurer que l'Initiative sur les places en garderie prévoie des fonds pour la création de vraies places durables réglementées, inclusives, accessibles, au niveau local et dans des établissements sans but lucratif;
- d'exiger que les gouvernements des provinces et des territoires raffinent les mécanismes internes pour assurer l'observation, établir des délais et des indices, et garantir la production de rapports publics réguliers sur les résultats;
- de collaborer avec les provinces et les territoires à la promotion de milieux de travail accueillants pour les familles;
- de ne pas considérer que les programmes de soutien du revenu comme la prestation universelle pour la garde d'enfants et les crédits d'impôt, constituent des substituts à un système national d'éducation préscolaire et de garderies.

Le **Manitoba Museum** demande au gouvernement fédéral :

- de revoir et de revitaliser le Programme d'aide aux musées en vue de fournir aux musées locaux le soutien nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives pour amasser des fonds;

- de créer un programme fédéral pour les centres scientifiques canadiens avec un investissement de 200 millions de dollars sur cinq ans;
- de mettre en place des stimulants pour la mise sur pied de dotations et de fondations et de créer des incitatifs pour encourager les dons aux organismes de bienfaisance et aux fondations;
- de continuer, avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, de même qu'avec la communauté des musées, à élaborer une nouvelle politique sur les musées.

La **MRC de Montmagny** demande au gouvernement fédéral :

- de soutenir le développement du réseau de téléphonie cellulaire dans la MRC de Montmagny.

La **Société pour les troubles de l'humeur du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'élargir le financement des activités principales des organismes non gouvernementaux de santé mentale par l'intermédiaire des programmes du Bureau de la condition des personnes handicapées de Ressources humaines et Développement social Canada;
- de consacrer 5 millions de dollars par année à une campagne anti-stigmatisés et 6 millions de dollars par année à la création d'un centre d'information et d'éducation;
- de verser aux provinces et aux territoires 2,5 millions de dollars par année dans le cadre du Fonds pour l'adaptation des soins de santé mentale administré par la Commission canadienne de la santé mentale pour les initiatives de soutien par les pairs et d'autoassistance;
- de prévoir 25 millions de dollars de plus chaque année pour la recherche sur la santé mentale et les toxicomanies, particulièrement les aspects cliniques, des services de santé et de la santé de la population, les fonds étant administrés par les Instituts de recherche en santé du Canada par l'intermédiaire de l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies sous l'orientation d'un conseil d'intervenants en consultation avec la Commission canadienne de la santé mentale.

Le **Mouvement pour les arts et les lettres** demande au gouvernement fédéral :

- de porter le budget du Conseil des Arts du Canada à 300 millions de dollars par année.

La **Société canadienne de la sclérose en plaques** demande au gouvernement fédéral :

- de créer un groupe chargé d'étudier, en menant de larges consultations, le soutien du revenu offert aux personnes frappées d'un handicap épisodique ou permanent;
- de modifier le *Code canadien du travail* afin d'accorder des congés aux personnes qui doivent quitter le travail pendant une certaine période pour prodiguer des soins à un membre de leur famille;
- d'adopter des mesures pour soutenir financièrement les personnes qui doivent prodiguer des soins à un membre de leur famille gravement handicapé;
- d'accroître ses investissements dans les Instituts canadiens de recherche en santé en leur assurant un financement stable sur plusieurs années;
- d'inclure les organismes bénévoles en santé dans les coûts indirects des programmes de recherche.

La **Fondation nationale des réalisations autochtones** demande au gouvernement fédéral :

- d'accroître le niveau de financement de la Fondation nationale des réalisations autochtones;
- de recourir aux capacités de la Fondation nationale des réalisations autochtones dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et de la formation des jeunes des Premières nations, des jeunes Métis et des jeunes Inuits;
- de recourir à la Fondation nationale des réalisations autochtones pour faire en sorte que tous les étudiants des Premières nations, métis et inuits qui sont acceptés dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont les moyens nécessaires pour faire leurs études.

**L'Organisation nationale anti-pauvreté** demande au gouvernement fédéral :

- de créer et de mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté;
- d'investir dans l'élaboration d'un cadre pour un programme universel de revenu suffisant garanti.

**L'Association nationale des centres d'amitié** demande au gouvernement fédéral :

- de faire passer le financement du Programme des centres d'amitié autochtone à 21 501 231 \$;
- d'élaborer, à l'intention des femmes autochtones, un plan d'action fondé sur les recommandations du Sommet national des femmes autochtones de 2007 portant sur les lois, la politique, les programmes et les services et la clarification des responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;
- de s'assurer que des services adaptés à chaque sexe sont disponibles et facilement accessibles, peu importe le lieu de résidence des utilisateurs;
- de s'engager envers les centres d'amitié à renforcer leurs capacités dans les domaines clés;
- d'élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté incluant des volets sur l'alphabétisation, l'apprentissage permanent, le revenu et l'emploi;
- d'augmenter de façon marquée les fonds consacrés à l'emploi et à la formation tout en indexant tout nouvel investissement;
- de faire en sorte que les investissements dans l'emploi et la formation ciblent le nombre croissant d'Autochtones vivant en milieu urbain;
- de reconnaître officiellement l'« avantage des centres d'amitié » par la négociation d'un accord bilatéral.

**L'Association nationale des centres d'amitié — Conseil des jeunes autochtones** demande au gouvernement fédéral :

- d'octroyer environ 11,3 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir cinq domaines d'activité : structures d'appui aux jeunes, développement du leadership chez les jeunes; éducation/bénévolat, une fondation nationale pour les jeunes et les communications.

Le **National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning** demande au gouvernement fédéral :

- en concertation avec les gouvernements provinciaux/territoriaux, de régler la question de savoir quel palier de gouvernement détient la responsabilité première pour les établissements postsecondaires sous le contrôle des Premières nations;
- d'accorder une reconnaissance officielle aux établissements autochtones en leur reconnaissant le droit de décerner des diplômes et des certificats;
- d'offrir des subventions d'exploitation comparables au financement dont bénéficient les établissements postsecondaires ordinaires;
- d'offrir un financement sécurisé pour l'élaboration et l'exécution de programmes;
- d'assurer l'accès au fonds national d'infrastructure postsecondaire et à d'autres subventions spéciales offertes aux établissements ordinaires;
- de garantir que les établissements sous le contrôle des Premières nations aient accès à toutes les subventions et aux mécanismes spéciaux de financement dont peuvent se prévaloir les collèges et universités ordinaires, y compris des subventions de recherche et des chaires de recherche.

Le **Conseil national des femmes du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'assurer un meilleur accès et une réduction des périodes d'attente dans le contexte d'un régime de santé à un seul niveau accessible à tous les Canadiens;
- de rétablir les accords sur l'éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants;

- de maintenir le registre des armes à feu;
- d'accroître le soutien aux refuges, aux logements provisoires, aux services de counselling et au revenu;
- d'assurer l'existence d'un fonds de transfert en matière de programmes sociaux désigné pour les services sociaux, ainsi que pour l'éducation postsecondaire et la santé;
- de repenser le plan fédéral de modification du climat, de financer des mesures plus vigoureuses et d'informer le public au sujet de la réalité des dangers et de la nécessité de prendre des mesures individuelles;
- de remplacer le mécanisme fédéral volontaire d'équité salariale par une loi exhaustive et proactive;
- de mettre en œuvre des mesures destinées à reconnaître la valeur pour l'économie du travail non rémunéré dans la comptabilité nationale;
- d'exiger que les employeurs fournissent des avantages sociaux (soins médicaux, soins dentaires, pensions de retraite) proportionnés à tous les employés à temps partiel;
- d'examiner les accords fiscaux fédéraux-provinciaux/territoriaux afin de s'assurer que les services vitaux soient accessibles partout au Canada;
- de créer et financer un mécanisme de surveillance indépendant pour les prisons fédérales pour femmes.

**L'Association des femmes autochtones** du Canada demande au gouvernement fédéral :

- de veiller à ce que les femmes autochtones aient un accès permanent et amélioré à des niveaux de services comparables à ceux dont bénéficient les autres Canadiens;
- de reconnaître la double citoyenneté (la citoyenneté des Premières nations, ou métisse ou inuite, et la citoyenneté canadienne) des femmes autochtones et de garantir la transférabilité de leurs droits;
- d'effectuer une analyse comparative entre les sexes qui soit culturellement pertinente;

- de s'assurer que la recherche sur l'efficacité et l'efficience des programmes et services traite des moyens de combler les carences propres aux femmes autochtones;
- de prendre des mesures pour combler les carences importantes concernant la compréhension de l'efficacité et de l'accessibilité aux services et aux mesures de soutien destinés aux femmes autochtones en milieu urbain par le biais d'initiatives ciblées de recherche et d'évaluation;
- de veiller à ce qu'il ne soit pas mis fin à la fourniture de biens publics tant qu'une analyse des répercussions des mesures proposées n'ait pas été effectuée, notamment des consultations auprès des personnes concernées par les changements proposés, la détermination des modalités selon lesquelles ces personnes satisferaient leurs besoins en l'absence des programmes ou services visés, ainsi qu'une analyse des coûts éventuels de nouveaux écarts en matière de bien-être, de santé et d'autres indicateurs sociaux qui apparaîtraient par suite de la cessation projetée.

**L'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick Inc.** demande au gouvernement fédéral :

- de maintenir le niveau actuel de financement afin de conférer un caractère permanent aux accords d'exploitation en vigueur avec les sociétés d'habitation à but non lucratif partout au Canada au moment de leur expiration, les fonds étant réinvestis dans des logements supplémentaires abordables, et d'assurer la viabilité continue du stock existant de logements;
- d'accorder des prêts directs par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logements aux sociétés à but non lucratif pour la construction de logements abordables;
- de s'assurer que la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain réponde aux besoins socioéconomiques des Autochtones.

Le **North End Community Health Centre** demande au gouvernement fédéral :

- de diriger la mise en place d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre de l'actuel régime fiscal comportant des projets à long terme, des objectifs clairs, des indicateurs et des cibles qui feront en sorte que les gouvernements et les chefs de file soient tenus de rendre compte de leurs activités;

- en concertation avec les provinces/territoires, d'établir un meilleur mécanisme de responsabilisation en ce qui concerne le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- de rétablir le salaire fédéral minimum en le fixant à 10 \$ l'heure et de veiller à ce qu'il soit indexé sur l'inflation;
- de travailler en concertation avec les provinces/territoires en vue d'assurer la mise en place graduelle d'un programme qui permettrait à tous les enfants d'avoir accès à l'éducation préscolaire et à des services de garde à compter de la naissance et jusqu'à l'âge de 12 ans sur la base de principes communs de qualité, d'universalité, d'accessibilité et de programmes de développement;
- en concertation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, de travailler de bonne foi à s'assurer que les besoins de tous les peuples autochtones soient effectivement satisfaits et que l'on mette suffisamment de ressources à leur disposition;
- de travailler en concertation avec les gouvernements provinciaux/territoriaux et les collectivités locales pour assurer la construction de 25 000 logements abordables chaque année au cours des cinq prochaines années;
- d'octroyer un financement pluriannuel pour une stratégie nationale d'habitation et de sans-abrisme;
- d'augmenter les subventions fondées sur les besoins destinés aux étudiants.

La **Nova Scotia Association of Social Workers** demande au gouvernement fédéral :

- de s'employer en priorité à éliminer la pauvreté, tout en cherchant à la réduire de manière provisoire;
- de concevoir la pauvreté au sens le plus large, c'est-à-dire comme une exclusion de la prospérité dont jouissent la plupart des Canadiens, et d'élaborer des stratégies de réduction et d'élimination de la pauvreté qui créent une société ouverte à tous, ces stratégies privilégiant des logements sociaux abordables, une qualité universelle des services d'éducation préscolaire et de garde pour les enfants, et des soins de



santé subventionnés par l'État, y compris une couverture pour les médicaments et les appareils.

La **Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse** demande au gouvernement fédéral :

- d'éviter la privatisation des services publics, quels qu'ils soient;
- d'octroyer des fonds provenant de l'excédent de la caisse de l'assurance-emploi pour appuyer la formation et le perfectionnement des compétences;
- de réduire l'écart croissant entre les riches et les pauvres;
- d'appuyer le financement et la prestation publics de services accessibles à tous les Canadiens;
- de veiller à ce que les provinces/territoires aient les ressources requises pour maintenir des services et des infrastructures justes et égaux.

La **Nova Scotia Government & General Employees Union** demande au gouvernement fédéral :

- de respecter l'Accord atlantique;
- d'annuler les modifications apportées en septembre 2006 au financement de programmes, d'entités et de mesures comme le Programme de contestation judiciaire, Condition féminine Canada, les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes, l'Initiative canadienne sur le bénévolat, le Centre syndical et patronal du Canada et la Commission du droit du Canada;
- de jouer un rôle de chef de file concernant l'élaboration de solutions au problème des périodes d'attente dans le régime public de santé (plutôt que de chercher à établir des garanties de soins), le respect et l'application de la *Loi canadienne sur la santé*, l'élaboration d'une Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques, la recherche de solutions aux problèmes de ressources humaines dans le domaine de la santé, et la satisfaction des besoins de santé des Autochtones et des besoins du Nord;

- d'élaborer une loi nationale sur l'enseignement postsecondaire comportant des objectifs nationaux et des normes nationales, ainsi que des mécanismes fédéraux de partage des coûts;
- de créer un ministère national de l'éducation pour mieux coordonner la prestation de services d'enseignement postsecondaire et pour s'assurer que tous les Canadiens aient un droit à l'enseignement postsecondaire;
- de mettre au point un transfert financier distinct destiné aux provinces/territoires pour l'éducation postsecondaire;
- de s'engager à financer l'enseignement postsecondaire au moyen d'une allocation par étudiant;
- avec les gouvernements provinciaux/territoriaux, d'adopter immédiatement comme objectif la réduction des frais de scolarité, l'objectif à long terme étant l'élimination de ces frais et des autres obstacles au développement éducationnel des Canadiens;
- en concertation avec les provinces/territoires, de travailler à l'adoption de lois relatives aux travailleurs reconnaissant leurs droits à une formation.

**L'Association des municipalités de Nunavut** demande au gouvernement fédéral :

- de conserver les recettes provenant des ressources du Nord dans un compte fiduciaire en attendant la conclusion d'accords de partage des recettes de l'exploitation des ressources avec les territoires;
- conformément au rapport du Groupe d'experts sur la formule de financement des territoires, d'établir un forum pour rassembler le gouvernement du Nunavut, le gouvernement du Canada, les chefs inuits et un éventail d'organisations et de groupes dans le but de s'attaquer aux déficits interdépendants au Nunavut;
- de partager les recettes de l'exploitation des ressources avec les administrations locales conformément aux principes figurant dans le budget fédéral de 2006.

**L'Ontario Coalition for Better Child Care** demande au gouvernement fédéral :

- de travailler en concertation avec les provinces/territoires en vue d'élaborer un plan d'action clair prévoyant des ressources suffisantes et un calendrier d'activités pour mettre sur pied un régime pancanadien de services de garde d'enfants responsable et subventionné par l'État;
- de procéder à la première phase d'un engagement quadriennal visant à créer une place en garderie pour chaque enfant de 3 à 5 ans au Canada en vue d'établir un régime de services d'éducation préscolaire et de garde d'enfant universel pour tous les enfants de 0 à 12 ans;
- d'établir des mesures claires de responsabilisation entre lui et les gouvernements provinciaux/territoriaux, y compris des objectifs et des procédures de suivi concernant des indicateurs particuliers de service, comme le nombre d'espaces de qualité, des frais réduits pour les parents et une rémunération et une formation améliorées pour les éducateurs de la petite enfance.

**L'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants** demande au gouvernement fédéral :

- d'élaborer une stratégie visant à supprimer la pauvreté;
- d'augmenter le salaire minimum.

**L'Ontario Municipal Social Services Association** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter les investissements dans les infrastructures sociales, y compris celles relatives à la sécurité économique, à l'éducation préscolaire et à la garde des jeunes enfants, aux logements abordables et à la prévention du sans-abrisme;
- de jouer un rôle renouvelé dans l'élaboration de politiques sociales lorsque les compétences législatives le permettent, et d'établir une enveloppe de financement ciblée pour aider à la prestation de services humains;
- de créer une méthode nationale et cohérente concernant l'établissement de taux adéquats d'aide sociale;

- de garantir le maintien d'un salaire minimum national;
- d'accroître et de perfectionner la formation et les programmes en matière d'emploi;
- de créer un cadre national d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants et de rétablir un financement exhaustif pluriannuel partout au Canada;
- d'élaborer une stratégie nationale en matière de logement comportant un financement fédéral permanent et des normes et des repères d'envergure nationale pour des logements sociaux et abordables, des services d'abri d'urgence et des stratégies de prévention du sans-abrisme.

**Orchestres Canada** (au nom de **Symphony Nova Scotia, Orchestra London Canada** et la **Société philharmonique de Calgary**) demande au gouvernement fédéral :

- de renouveler les programmes financés au moyen de l'enveloppe de dépenses culturelles initialement intitulée Un avenir en art;
- d'octroyer une somme additionnelle de 25 millions de dollars au Conseil des arts du Canada;
- de continuer d'appuyer la composante des incitations à la dotation du Programme canadien de consolidation des arts et du patrimoine canadien, ainsi que les échanges culturels internationaux;
- d'élaborer une stratégie cohérente en matière d'organismes nationaux de bienfaisance englobant des mesures fiscales et complémentaires qui stimulent les dons privés, assurant un meilleur accès au financement et mettant en œuvre des réformes du régime fédéral des subventions et contributions.

**Oxfam Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter de 15 % le niveau de financement de l'aide au développement international en vue de parvenir à la norme internationale de 0,7 % du produit national brut;
- d'investir dans les capacités diplomatiques du Canada pour exercer un rôle efficace et solide aux Nations Unies, en matière de diplomatie régionale et dans les opérations de maintien de la paix;

- d'augmenter les investissements afin de réduire la pauvreté au Canada.

**Partners for Rural Family Support** demande au gouvernement fédéral :

- de contribuer au bien-être des familles vivant en milieu rural en Saskatchewan et de mobiliser des fonds pour leur venir en aide;
- d'assurer un financement uniforme et à long terme pour Partners for Rural Family Support.

Le **Partnership Group for Science and Engineering** demande au gouvernement fédéral :

- d'élargir le programme de financement des coûts indirects de la recherche de manière à inclure l'appui à la recherche universitaire provenant des fondations financées par le gouvernement fédéral;
- de reconnaître l'investissement de capital de risque pour le financement à l'étape de l'expansion;
- d'augmenter les incitations visant à attirer et à retenir les meilleurs travailleurs scientifiques et les meilleurs ingénieurs, notamment grâce à des subventions « de démarrage » pour les nouveaux chercheurs;
- de prendre à sa charge les frais d'intérêt des prêts aux étudiants dans le cas des étudiants de l'enseignement supérieur qui demeurent au Canada après l'obtention de leur diplôme;
- d'encourager une participation financière plus grande aux bourses de séjour industriel et aux autres échanges de chercheurs entre secteurs;
- d'établir un fonds international de possibilités de recherche;
- d'augmenter son aide pour les infrastructures de recherche dans les laboratoires fédéraux et pour les coûts indirects de la recherche;
- d'appuyer les partenariats stratégiques internationaux et l'accès aux programmes scientifiques internationaux et aux données.

**Cathy Payne** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter les crédits destinés à la lutte contre la pornographie juvénile, notamment au moyen d'une augmentation des fonds octroyés pour les agents de police affectés à la pornographie juvénile.

**L'Institut Pembina** demande au gouvernement fédéral :

- d'utiliser les outils de la politique budgétaire pour s'assurer que les prix des ressources tiennent compte du coût réel de l'extraction, de la production, de l'utilisation et de la disposition des ressources;
- de continuer de supprimer l'aide aux secteurs du pétrole et du gaz, au secteur nucléaire et au secteur de l'extraction minière.

La **Poverty Reduction Coalition** demande au gouvernement fédéral :

- de réviser les programmes fiscaux et de dépenses à l'aide d'un filtre qui, en fin de compte, améliore le bien-être des Canadiens;
- de fournir un appui supplémentaire à ceux qui vivent dans la pauvreté au Canada;
- d'envisager d'accroître le salaire minimum fédéral;
- de permettre aux fiducies de placement immobilier et aux sociétés d'investissement immobilier de structurer des fonds de participation au capital axés sur le logement abordable.

Le **Prairie Women's Health Centre of Excellence** demande au gouvernement fédéral :

- de donner suite à l'engagement du Canada d'effectuer des analyses comparatives entre les sexes à tous les niveaux d'élaboration des politiques et de programmes;
- de reconnaître les modalités selon lesquelles le revenu et les différences sexuelles influent sur la santé et de comprendre comment le concept de santé varie d'une collectivité à une autre, notamment parmi les peuples autochtones;

- de reconnaître que la pauvreté des femmes est un grave problème et de s'attaquer à la pauvreté des enfants, qui est une conséquence de la pauvreté des femmes;
- d'investir largement dans les services de garde d'enfants;
- d'offrir aux parents les moyens de s'engager à poursuivre leur formation et de participer au marché du travail;
- de s'assurer que les fonds affectés au logement se traduisent par de nouveaux logements sociaux pour les personnes à faible revenu et qu'il y ait suffisamment de fonds pour maintenir et entretenir ces logements une fois qu'ils sont construits;
- de rétablir le financement des centres de ressources communautaires;
- en matière d'élaboration des politiques, d'utiliser les consultations et la recherche qualitative en plus de mesures quantitatives.

La **Professional Association of Canadian Theatres** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le financement du Conseil des arts du Canada de 100 millions de dollars sur deux ans;
- de prévoir des fonds pour la composante de l'initiative Un avenir en art de la base budgétaire permanente du ministère du Patrimoine canadien;
- de rétablir les crédits de 12 millions de dollars ayant été supprimés du Programme de diplomatie publique du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- d'assurer une augmentation à long terme du budget du Programme de promotion artistique.

L'**Institut professionnel de la fonction publique du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'assurer une augmentation à long terme des fonds affectés à la fonction publique du Canada;
- de mettre fin à la vente des biens fonciers fédéraux;

- d'investir dans la recherche scientifique effectuée au sein du gouvernement;
- de mettre fin aux discussions concernant les coupures de programmes fédéraux et l'abolition de programmes;
- d'interrompre la vente des immeubles publics et le transfert des laboratoires fédéraux jusqu'à ce que l'on ait démontré qu'il en résulte des avantages et une optimisation des ressources pour tous les Canadiens sur la période de 25 ans;
- de s'assurer que la vente de tout immeuble se fasse ouvertement et dans la transparence;
- d'attribuer des crédits pluriannuels pour les travailleurs scientifiques, les agents de réglementation et les chercheurs fédéraux;
- de remplacer les formules de cofinancement pour le financement des activités de recherche par un financement intégral de projets;
- d'améliorer l'infrastructure de la recherche scientifique dans l'ensemble du Canada;
- de permettre que les collaborations entre ministères et organismes et à l'échelle internationale soient financées et encouragées;
- d'augmenter la masse critique des chercheurs travaillant sur des questions d'une importance capitale pour les Canadiens.

**L'Alliance de la Fonction publique du Canada, le Calgary and District Labour Council et le Northern Regional Council demandent au gouvernement fédéral :**

- d'investir dans des priorités comme un régime national d'assurance-médicaments subventionné par l'État, un régime de garde d'enfants, les peuples autochtones et l'alphabétisation;
- de fixer le salaire minimum fédéral à 10 \$ l'heure;
- dans le cas du Nord, d'investir dans le logement.



La **Purchasing Management Association of Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'accorder des ressources adéquates à l'Agence des services frontaliers du Canada, à la Gendarmerie royale du Canada, au ministère de la Justice et à Santé Canada pour accroître la capacité du Canada de pallier les conséquences négatives en matière économique, de santé humaine et de sécurité découlant de marchandises de marque contrefaites, de produits pirates et de violations de la propriété intellectuelle.

La **Fédération étudiante universitaire du Québec** demande au gouvernement fédéral :

- de jouer un rôle dominant dans le financement et le développement des systèmes universitaires au Canada;
- d'augmenter immédiatement les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire de 4,9 milliards de dollars;
- de veiller à ce que les transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire soient inconditionnels;
- de transformer le Transfert canadien en matière de programmes sociaux en deux composantes, dont l'une porterait uniquement sur l'éducation postsecondaire;
- de verser, à des fins d'investissement dans l'éducation postsecondaire, une compensation financière aux provinces/territoires où les frais de scolarité sont inférieurs à la moyenne nationale;
- d'abolir le Régime enregistré d'épargne-études, la Subvention canadienne pour l'épargne-études et les Bons d'études canadiens et d'affecter les fonds ainsi économisés au Programme canadien de prêts aux étudiants afin d'établir un régime national de bourses octroyées en fonction des besoins.

L'**Association des chemins de fer du Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de continuer d'établir des partenariats d'investissement par le biais du Fonds Chantiers Canada avec les gouvernements provinciaux/territoriaux et les chemins de fer sur courtes distances;

- d'établir un fonds de développement de technologie ferroviaire.

La **Registered Nurses' Association of Ontario** demande au gouvernement fédéral :

- d'organiser immédiatement des consultations publiques pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté qui comporterait une augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, des transferts aux provinces/territoires pour l'éducation préscolaire et les services de gardes de jeunes enfants, des dépenses pour le logement social, ainsi que le relèvement du salaire minimum pour porter celui-ci à 10 \$ l'heure;
- de s'engager à s'acquitter des obligations contractées par le Canada au titre du Protocole de Kyoto et à élaborer un ensemble de programmes et de règles en matière de changement climatique qui feront en sorte que le Canada s'acquitte de toutes ses obligations liées au Protocole de Kyoto conformément au calendrier prévu;
- de veiller à l'application de la *Loi canadienne sur la santé* et d'assujettir les transferts fédéraux en matière de santé à des conditions fermes;
- d'élaborer un régime d'assurance-médicaments assujetti à un financement et à un contrôle publics et couvrant les médicaments indispensables, le gouvernement acquittant 25 % des coûts publics des médicaments.

Le **Red River College of Applied Arts, Science and Technology** demande au gouvernement fédéral :

- d'offrir des incitations aux personnes qui créent des petites et moyennes entreprises ou qui poursuivent leur expansion;
- de continuer d'appuyer et d'accroître la participation des collèges à la recherche appliquée, notamment par le biais du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté.

Le **Regroupement économique et social du Sud-Ouest** demande au gouvernement fédéral :

- de faire en sorte que le site de Postes Canada, qui appartient à la Société immobilière du Canada, soit admissible à des programmes fédéraux concernant la décontamination des sols;

- d'investir les ressources requises pour la restauration du Canal Lachine et pour son développement à des fins culturelles et de tourisme.

**Research Canada: An Alliance for Health Discovery** demande au gouvernement fédéral :

- de continuer de consolider la base du savoir au moyen d'investissements pluriannuels, prévisibles et équilibrés dans les conseils subventionnaires fédéraux;
- de mettre en œuvre une formule de financement qui harmonise le financement de la recherche en matière de santé sans discrimination à l'égard des idées, du capital humain et des infrastructures afin d'obtenir un rendement solide et d'accroître l'optimisation des ressources;
- de construire une infrastructure pour la recherche en santé en continuant d'accroître les investissements dans la Fondation canadienne pour l'innovation.

Le **Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec** demande au gouvernement fédéral :

- de poursuivre ses investissements en faveur des sans-abri au-delà de 2009 (pour au moins cinq ans) et d'augmenter les crédits affectés à ce domaine de dépenses;
- de rétablir un Programme national de l'habitation afin de construire ou de convertir 8 000 logements sociaux au Québec.

**RÉSULTATS Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de faire en sorte que le Canada respecte ses engagements et ses obligations en matière de réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale;
- d'élaborer un calendrier concernant l'augmentation de l'aide internationale à 0,7 % du produit national brut, l'engagement initial étant de 425 millions de dollars;
- d'augmenter l'appui au microcrédit et, au minimum, de rétablir le financement pour le microcrédit à son niveau de 2000, soit 78 millions de dollars par année, une part sensible de l'appui étant ciblée sur les personnes qui gagnent moins de 1 dollar par jour;

- d'utiliser sa position de chef de file à la Banque mondiale pour demander à celle-ci d'augmenter d'au moins 100 % les ressources que la Banque affecte au microcrédit;
- d'augmenter le financement pour le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, qui devrait comporter 60 millions de dollars pour le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, 100 millions de dollars pour la lutte contre la crise de la tuberculose en Afrique et pour inciter la Banque mondiale à faire preuve de leadership en matière de tuberculose, et 100 millions de dollars pour la distribution de moustiquaires pour lit et des pharmacothérapies éprouvées en matière de prévention et de contrôle du paludisme;
- d'augmenter le financement pour l'éducation, notamment pour l'Initiative accélérée et pour l'abolition des frais de scolarité.

Le **Conseil canadien du commerce du détail** demande au gouvernement fédéral :

- de mettre en œuvre les modifications requises pour faire en sorte que les lois sur le cabotage soient, au minimum, comparables à la réglementation américaine.

Le **Road & Infrastructure Program of Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de créer un fonds nouveau et distinct pour les infrastructures relatives à l'eau et aux eaux usées.

La **Saskatchewan Association of Rural Municipalities** demande au gouvernement fédéral :

- de créer un nouveau programme de routes rurales pour remplacer le Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies;
- d'augmenter le financement des infrastructures pour les régions rurales et éloignées du Canada.

**Science Enterprise Algoma** demande au gouvernement fédéral :

- de créer un établissement de recherche à but non lucratif qui, sous la direction du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces et

des territoires et d'un conseil d'administration composé de représentants du secteur privé et du monde universitaire, ajouterait de la valeur à la mise en œuvre d'une Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes et entreprendrait des recherches, coordonnerait et consoliderait les connaissances, créerait une infrastructure et offrirait une formation pour appuyer les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux.

Le **Social Planning Council of Winnipeg** demande au gouvernement fédéral :

- de rétablir le salaire minimum fédéral en le fixant à 10 \$ l'heure et en l'indexant sur la croissance des gains horaires moyens;
- de redonner au Programme d'assurance-emploi le rôle de prévention de la pauvreté parmi les travailleurs canadiens aux prises avec un marché précaire du travail;
- de rétablir le financement au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux à ses niveaux indexés de 1995 et de l'indexer sur le taux d'inflation;
- d'élaborer des buts, des objectifs et des normes pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- de s'engager à établir un financement pluriannuel concernant une stratégie nationale de l'habitation axée sur la construction de 25 000 logements abordables par an sur une période de cinq ans.

La **Society of Trust and Estate Practitioners** demande au gouvernement fédéral :

- de prendre des décisions en matière de politique des impôts fondées sur des principes d'équité, d'efficacité, de croissance économique et de facilité administrative;
- de faire en sorte que les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers soient concurrentiels;
- d'adopter des politiques d'impôts et des taux d'imposition qui augmentent la compétitivité internationale du Canada;
- de reconnaître qu'il n'y a pas de motifs contraignants d'établir un parallèle entre les politiques d'impôts ou le régime fiscal du Canada et ceux

d'autres pays, pas plus qu'il n'y a de motifs de craindre le maintien ou l'adoption de caractéristiques propres dans la mesure où celles-ci favorisent la croissance et l'efficacité;

- de préparer un livre vert pour susciter un débat public sur l'institution de frais d'utilisation et sur le dosage général des diverses catégories d'impôts;
- de s'assurer que l'assiette fiscale soit aussi large que possible et que les taux soient maintenus au niveau le plus bas possible;
- de continuer d'élaborer une politique des impôts favorisant l'activité économique;
- lorsqu'il envisage de modifier en profondeur l'orientation de la politique des impôts, de rendre public un livre blanc ou vert pour susciter un débat ou des consultations publiques concernant les impôts sur les sociétés et les particuliers.

**SpecialLink: The National Centre for Child Care Inclusion** demande au gouvernement fédéral :

- d'octroyer des fonds pour un accord fédéral-provincial/territorial exhaustif prévoyant un suivi effectif et une responsabilité publique pour favoriser l'intégration complète des enfants souffrant de déficience et pour s'attaquer à la pauvreté infantile;
- de faire en sorte que le droit et l'accès aux mesures d'aide destinées aux enfants souffrant de déficience ne soient pas assujettis à des examens relatifs au revenu;
- d'élaborer et de financer des politiques et programmes destinés à appuyer les familles dans leur rôle de dispensateur de soins et les familles faisant partie de la main-d'œuvre rémunérée;
- d'élaborer un plan d'action clair prévoyant des ressources adéquates pour assurer des progrès sensibles dans la mise en place d'un régime de garde d'enfants pancanadien, ouvert à tous et subventionné par l'État; le plan d'action devrait prévoir un versement initial fondé sur un engagement quadriennal visant à créer une place dans une garderie accréditée pour chaque enfant de 3 à 5 ans comme première étape vers l'établissement d'un régime exhaustif et ouvert à tous les enfants canadiens de la naissance à 12 ans;

- de mettre en œuvre une stratégie précise de formation de ressources humaines affectées à la garde d'enfants afin d'appuyer l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux;
- de veiller à ce que, dans l'affectation de fonds pour l'aménagement et la rénovation d'établissements, on traite l'établissement de repères concernant l'inclusion comme une priorité.

**Le Sport est important** demande au gouvernement fédéral :

- de faire immédiatement un investissement initial de 30 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan canadien de sports d'été (*Le Goût de l'excellence*) et d'achever la phase de développement du partenariat privé-public dénommé Podium Canada;
- d'établir un groupe de chefs de file distingués provenant des secteurs public et privé et du monde sportif et philanthropique pour poursuivre les efforts concernant le développement d'une nouvelle économie du sport au Canada;
- de mettre en œuvre des mesures qui permettent de poursuivre le développement d'une nouvelle économie du sport au Canada;
- d'établir des fonds d'infrastructures sportives et récréatives pour accroître l'influence des partenariats provinciaux/territoriaux, municipaux et d'entreprise lorsque des dispositions de durabilité (vertes et opérationnelles) sont intégrées aux politiques fiscales des municipalités.

**Le St. Andrew's-Wesley Homelessness and Mental Health Action Group** demande au gouvernement fédéral :

- d'appuyer l'accroissement de l'offre de logements abordables, notamment au moyen de mesures visant à encourager le développement et l'investissement dans les logements locatifs et de faire tout ce qu'il peut pour que les logements locatifs assujettis aux lois du marché soient abordables.

**UNICEF Canada** demande au gouvernement fédéral :

- de s'assurer qu'il soit tenu compte des meilleurs intérêts des enfants dans l'élaboration de la politique économique et budgétaire;

- de s'assurer qu'il y a coordination entre les politiques économiques et sociales;
- de consacrer une proportion clairement précisée du budget aux dépenses sociales pour enfants aux échelons fédéral et provincial/territorial;
- de veiller à ce que les autorités nationales, régionales et locales se fondent sur les meilleurs intérêts des enfants dans la prise de décisions budgétaires;
- de mettre en œuvre des mesures visant à garantir que les disparités entre régions et groupes d'enfants en matière de prestation de services sociaux soient comblées;
- de mettre en œuvre des mesures positives pour s'assurer que les enfants — notamment ceux qui proviennent de groupes vulnérables ou désavantagés — soient protégés contre les effets préjudiciables des politiques économiques.

Le **Syndicat des travailleurs de l'environnement** demande au gouvernement fédéral :

- de prendre des mesures pour préserver les populations de poissons;
- d'augmenter les crédits du ministère des Pêches et des Océans au moins au niveau de 1995 ajusté pour l'inflation;
- de doubler les budgets dans les domaines suivants : politique du saumon sauvage, évaluation des populations, protection-suivi-consolidation des habitats, application et océanographie;
- de prévoir des fonds suffisants pour s'attaquer à la crise de la morue du Nord, conformément à la recommandation du Groupe d'examen de la morue du Nord.

Les **United Steelworkers** demandent au gouvernement fédéral :

- de garantir le maintien de normes en matière d'adjudication des marchés publics;
- d'assurer le maintien de politiques visant un approvisionnement en énergie stable et à bon marché;



- d'investir dans les infrastructures;
- d'encourager la création d'emplois dans les industries « vertes ».

**L'Université de Montréal** demande au gouvernement fédéral :

- de maintenir et renforcer le rôle du Canada en tant que chef de file en matière de recherche et développement;
- d'examiner les mesures fédérales en vue d'encourager le secteur privé à s'engager davantage dans les activités de recherche et développement en science et en technologie;
- dans le cadre des réseaux internationaux de pointe, de prendre des mesures visant à s'assurer que le Canada attire les meilleurs talents;
- de procéder à des augmentations en temps opportun des fonds destinés à la recherche pour que ces fonds couvrent tous les coûts entraînés par les programmes fédéraux;
- d'augmenter les crédits destinés aux conseils subventionnaires fédéraux en matière de recherche afin d'accroître le nombre de chaires et de bourses, et de veiller à ce que les étudiants internationaux soient admissibles aux bourses des conseils subventionnaires;
- de contribuer au financement des équipes internationales de recherche, notamment en permettant aux chercheurs canadiens de s'associer aux équipes internationales et en stimulant le leadership canadien au moyen de fonds de démarrage pour des projets internationaux;
- de conclure des accords de partenariat avec des pays et des régions stratégiques, comme le Mexique et le Massachusetts;
- d'augmenter la contribution fédérale versée au titre des coûts indirects de recherche jusqu'à 40 %;
- de donner plus d'ampleur aux programmes d'infrastructures municipales en faisant en sorte que la reconstruction de l'infrastructure universitaire y soit admissible;
- d'augmenter le financement de l'éducation postsecondaire.

L'**Université du Manitoba** demande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le financement de l'éducation postsecondaire par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et d'accroître l'obligation de rendre des comptes au public en faisant en sorte que ces fonds affectés à une fin spécifique se traduisent par des augmentations effectives de l'éducation postsecondaire;
- de renouveler le financement direct pour le programme Accès et d'élaborer et financer d'autres programmes pour les Autochtones aux niveaux pré-universitaire, à celui du baccalauréat et à celui des études supérieures;
- d'octroyer des fonds pour les infrastructures spécialisées axées sur les Autochtones;
- d'encourager les personnes les plus brillantes, y compris les étudiants autochtones et internationaux, à poursuivre des études supérieures dans des institutions canadiennes, en augmentant les crédits du Programme de bourses d'études supérieures du Canada et en créant de nouvelles bourses d'études supérieures et postdoctorales, ainsi que le financement des efforts de marketing international de l'éducation.
- de reconstituer le capital et d'augmenter les crédits destinés à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire;
- d'octroyer des fonds accrus par le biais d'investissements équilibrés dans les quatre piliers de la recherche, y compris une augmentation du soutien à la recherche pour les nouveaux titulaires d'un doctorat ou pour les étudiants effectuant des études postdoctorales.

Le **Wellesley Institute** demande au gouvernement fédéral :

- d'investir chaque année un montant supplémentaire de 2,5 milliards dans l'habitation et le financement des sans-abri, le financement de cette opération provenant d'un réinvestissement d'une partie de l'excédent de la Société canadienne d'hypothèques et de logements et d'une augmentation des recettes fiscales;
- d'adopter un plan structuré pour faire en sorte que les investissements sociaux et les impôts concordent avec ceux des autres pays développés.

**Vision mondiale Canada** demande au gouvernement fédéral :

- d'étudier les moyens d'accroître davantage les ressources financières mises à la disposition des organismes à but non lucratif;
- d'établir et de mettre en œuvre un plan pour faire en sorte que les dépenses d'aide internationale atteignent l'objectif de 0,7 % du produit national brut d'ici 2015;
- de faire en sorte que l'approche du Canada en matière d'aide internationale repose sur des principes directeurs clairs qui reconnaissent l'importance de la transparence et de l'obligation de rendre compte et qui privilégient l'incidence de l'aide sur la vie des pauvres.



## **ANNEXE B : LISTE DES RECOMMANDATIONS**

---

### **CHAPITRE 3**

#### **RECOMMANDATION 1 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour relever les seuils de revenu dans le contexte de l'impôt sur le revenu des particuliers.**

#### **RECOMMANDATION 2 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui concernent le Régime d'encouragement à l'éducation permanente de manière que les titulaires de régimes enregistrés d'épargne-retraite puissent plus facilement retirer des fonds pour financer leur éducation permanente.**

#### **RECOMMANDATION 3 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire du crédit d'impôt pour personnes handicapées un crédit remboursable.**

#### **RECOMMANDATION 4 :**

**Que le gouvernement fédéral institue, à l'intention des employeurs, un crédit d'impôt à la formation non remboursable.**

#### **RECOMMANDATION 5 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à bonifier la prestation fiscale pour le revenu gagné.**

#### **RECOMMANDATION 6 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'assurance-emploi* de manière à :**

- a) permettre la création d'une caisse d'assurance-emploi indépendante;**
- b) bonifier le régime d'assurance-emploi.**

#### **RECOMMANDATION 7 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour porter à une proportion à déterminer du passif à long terme l'excédent maximal déductible d'impôt d'un régime de retraite à prestations déterminées autorisé avant la suspension obligatoire des cotisations du promoteur d'un régime de retraite.**

#### **RECOMMANDATION 8 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* pour relever les niveaux de revenu à partir desquels le supplément de revenu garanti commence à faire l'objet d'une récupération fiscale.**

### **CHAPITRE 4**

#### **RECOMMANDATION 9 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour prolonger de cinq ans la période d'application de l'amortissement fiscal accéléré des machines et du matériel dans les secteurs de la fabrication et de la transformation.**

#### **RECOMMANDATION 10 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour relever le taux de la DPA qui s'applique au matériel roulant pour le porter à un taux analogue à celui qui est appliqué aux États-Unis et qui reflète la vie utile des biens en question.**

**RECOMMANDATION 11 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relatives au crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental pour :**

- relever le plafond des dépenses annuelles;
- relever le plafond du capital imposable;
- ne plus limiter le programme aux seules sociétés privées sous contrôle canadien;
- rendre le crédit partiellement remboursable pour tous les requérants.

**RECOMMANDATION 12 :**

**Que le gouvernement fédéral institue un crédit d'impôt non remboursable pour encourager les petites et moyennes entreprises à prendre des mesures de préparation à une pandémie.**

**RECOMMANDATION 13 :**

**Que le gouvernement fédéral prenne des mesures concrètes pour venir en aide au secteur de la fabrication et au secteur forestier et qu'il procède entre autres à la mise en œuvre des mesures fiscales qu'a recommandées le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes dans son rapport de février 2007.**

**RECOMMANDATION 14 :**

**Que le gouvernement fédéral clarifie les directives publiées par le ministère des Finances le 15 décembre 2006 au sujet des fiducies de revenu.**

**RECOMMANDATION 15 :**

**Que le gouvernement modifie la *Loi sur la taxe d'accise* pour autoriser les achats hors taxe à l'arrivée dans les aéroports canadiens.**

**CHAPITRE 5**

**RECOMMANDATION 16 :**

**Que le gouvernement fédéral cède désormais à titre permanent aux municipalités une portion de ses recettes provenant de la taxe d'accise sur l'essence et qu'il porte la portion à céder à cinq cents le litre dans son prochain budget.**

**RECOMMANDATION 17 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relatives au Régime d'accession à la propriété afin de relever le montant qui peut être retiré d'un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou construire un logement admissible destiné au titulaire du régime ou à un proche ayant un handicap.**

**RECOMMANDATION 18 :**

**Que le gouvernement fédéral adopte des mesures fiscales incitatives pour amener les propriétaires et les exploitants de camions à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment en encourageant l'achat de véhicules moins nocifs pour l'environnement.**

**RECOMMANDATION 19 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à bonifier les mesures qui stimulent les dons de bienfaisance.**



## **ANNEXE A**

### **RECOMMANDATION 1 :**

**Que le gouvernement fédéral encourage les provinces et territoires à éliminer les obstacles au commerce intérieur. À ce chapitre, il faudra s'entendre en priorité sur la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières.**

### **RECOMMANDATION 2 :**

**Que le gouvernement fédéral continue de venir en aide aux étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires sur la base des besoins et du mérite.**

### **RECOMMANDATION 3 :**

**Que le gouvernement fédéral crée un fonds voué à la recherche médicale sur la santé des enfants. Il faudrait établir en priorité un partenariat avec la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada.**

### **RECOMMANDATION 4 :**

**Que le gouvernement fédéral continue de prévoir, à l'intention des étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires, une aide financière qui soit du même ordre que les fonds qu'il allouait à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.**

### **RECOMMANDATION 5 :**

**Que le gouvernement fédéral accroisse les mesures de soutien du revenu destinées aux travailleurs âgés victimes de licenciements économiques.**

**RECOMMANDATION 6 :**

**Que le gouvernement fédéral se dote d'une politique de lutte contre la pauvreté comportant les éléments suivants :**

- **pleine rétroactivité du Supplément de revenu garanti pour tous ceux qui n'ont pas reçu les prestations auxquelles ils avaient droit;**
- **paiement intégral des prestations de Supplément de revenu garanti à l'époux ou au conjoint de fait survivant pendant les six mois qui suivent le décès du bénéficiaire;**
- **programme de soutien du revenu des travailleurs âgés;**

**RECOMMANDATION 7 :**

**Que le gouvernement fédéral crée des programmes de prêts et de garantie de prêts destinés aux employeurs des secteurs manufacturier et forestier, ainsi que pour d'autres investissements industriels.**

**RECOMMANDATION 8 :**

**Que le gouvernement fédéral alloue 1 milliard de dollars au secteur forestier.**

**RECOMMANDATION 9 :**

**Que le gouvernement fédéral accorde 1,5 milliard de dollars en contributions remboursables aux entreprises souhaitant moderniser leur équipement.**

**RECOMMANDATION 10 :**

**Que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur le droit d'auteur* afin de l'améliorer et de l'actualiser.**

**RECOMMANDATION 11 :**

**Que le gouvernement fédéral institue un programme conçu pour faire disparaître la bactérie E. coli de la chaîne alimentaire au Canada.**

**RECOMMANDATION 12 :**

**Que le gouvernement fédéral institue un programme conçu pour inciter les provinces qui imposent une taxe de vente et souhaitent l'harmonisation à remplacer celle-ci par une taxe sur la valeur ajoutée.**

**RECOMMANDATION 13 :**

**Que le gouvernement fédéral encourage la Société canadienne d'hypothèques et de logement à contribuer, aux côtés du secteur privé et à même ses bénéficiaires non répartis, à la construction de logements abordables et qu'il adopte les changements législatifs ou autres dont la Société aura besoin pour ce faire.**

**RECOMMANDATION 14 :**

**Que le gouvernement fédéral alloue 30 millions de dollars par an pendant cinq ans au financement du programme Le Goût de l'excellence du Comité olympique canadien.**

**RECOMMANDATION 15 :**

**Que le gouvernement fédéral applique à ses édifices les principes du système LEED (Leadership in Engineering and Environmental Design) de construction de bâtiments écologiques.**

**RECOMMANDATION 16 :**

**Que le gouvernement fédéral se donne un calendrier pour l'affectation de 0,7 % du produit national brut à l'aide aux pays en développement.**

**RECOMMANDATION 17 :**

**Que le gouvernement fédéral institue un système de plafonnement et d'échange relativement aux émissions de carbone.**

**RECOMMANDATION 18 :**

**Que le gouvernement fédéral accroisse son aide à l'installation de systèmes de communication à large bande dans les régions rurales et les régions éloignées du pays.**

## **ANNEXE C : DEMANDES DES TÉMOINS (MÉMOIRES REÇUS APRÈS LA DATE LIMITE)**

---

**Action Canada pour la population et le développement** demande que le gouvernement fédéral :

- alloue 0,7 % du produit national brut du Canada à l'aide publique au développement d'ici 2015 en produisant un plan qui vise à atteindre cet objectif ainsi que l'objectif provisoire de 0,5 % d'ici 2010;
- lie les programmes et les dépenses d'aide étrangère à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire;
- canalise l'aide vers la réduction de la pauvreté;
- tienne sa promesse de faire sa juste part pour réaliser les Objectifs de développement du Millénaire et le Programme d'action du Caire;
- exhorte le Parlement à adopter des projets de loi d'initiative parlementaire visant l'aide publique au développement, plus particulièrement les projets de loi C-204, C-243 et C-293;
- restructure l'enveloppe de l'aide internationale de manière à rendre compte plus clairement de l'aide publique au développement et à améliorer la transparence.

**L'Association des industries aérospatiales du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- affine l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense.

**L'Alberta Association of Colleges and Technical Institutes** demande que le gouvernement fédéral :

- investisse dans l'éducation postsecondaire;
- améliore l'accès des collèges et des instituts de technologie à des fonds pour l'innovation, la recherche appliquée, le développement des produits et des procédés et la commercialisation;

- collabore avec les dirigeants provinciaux et territoriaux pour favoriser le renforcement des capacités de recherche dans les collèges et les instituts de technologie;
- fasse connaître et soutienne les dossiers que sont l'octroi des diplômes, la mobilité des étudiants, l'apprentissage sur Internet, l'assurance de la qualité et l'utilisation accrue des résultats d'apprentissage pour mesurer le niveau d'apprentissage;
- investisse d'importants fonds ciblés dans les installations et les équipements des collèges;
- examine et harmonise les programmes et les politiques fédérales de financement de façon à ce que la formation professionnelle et l'enseignement donnés dans les collèges et les instituts de technologie soient entièrement financés par des investissements dans l'innovation, l'entrepreneuriat et le capital humain et physique.

**L'Alberta Chiefs Assembly - Chiefs' Fiscal Table (Alberta)** demande que le gouvernement fédéral :

- crée à l'intention de toutes les Premières nations de l'Alberta un mécanisme de transfert direct qui soit prévisible, durable, transparent, facile à calculer, applicable à toutes les sources de revenu fédérales, provinciales et municipales, représentatif de la juste valeur des terres mises en fiducie au niveau régional/provincial et financièrement comparable, sur une base réelle par habitant, aux programmes et services gouvernementaux accessibles aux Albertains vivant en dehors des réserves;
- planifie et exécute le transfert des responsabilités des administrations régionales du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) aux Premières nations ou aux bandes au moyen d'accords de transfert intergouvernementaux pour chaque collectivité;
- alloue des fonds en vue d'une augmentation immédiate de 30 % des budgets d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire de la région de l'Alberta du MAINC, qui seront transférés directement à toutes les Premières nations de l'Alberta;
- remplace immédiatement les fonds affectés au règlement des revendications territoriales qui auraient autrement servi à financer des programmes pour toutes les Premières nations du Canada;

- veille à ce que chaque changement de politique s'accompagne d'un changement approprié dans les formules de financement de base des Premières nations grâce à des crédits supplémentaires.

**L'Association des collèges communautaires du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- joue un rôle de chef de file en travaillant avec les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres groupes communautaires à élaborer et à mettre en œuvre un vaste programme pancanadien de développement de la main-d'œuvre;
- sépare le financement postsecondaire du Transfert social canadien et crée un fonds de transfert en matière d'éducation postsecondaire;
- modifie la *Loi sur la taxe d'accise* pour prévoir le remboursement intégral de la taxe sur les produits et services payée par les établissements publics d'enseignement postsecondaire;
- modifie le Programme canadien de prêts aux étudiants pour faire passer à deux ans la période d'octroi des subventions fondées sur les besoins pour les étudiants de familles à faible revenu et d'autres groupes sous-représentés;
- établit un processus d'octroi fondé sur les besoins en vue d'aider les familles à revenu moyen;
- renouvelle la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou met en place une initiative semblable qui offrirait des subventions fondées sur les besoins;
- modifie le régime d'assurance-emploi afin de permettre aux travailleurs qui sont actuellement sur le marché du travail d'avoir accès à une aide financière pour le perfectionnement de leurs compétences;
- établit un programme national de crédits d'impôt pour les investissements dans les ressources humaines, destiné aux employeurs qui offrent une formation en partenariat avec les établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada;
- établit un programme de crédits d'impôt pour encourager les entreprises à offrir des stages et des activités d'apprentissage aux

étudiants des établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada;

- crée, au sein du Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental, un fonds qui permettrait aux collèges et aux instituts d'aider les petites et moyennes entreprises à avoir accès au programme.

**Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat Inc.** demande que le gouvernement fédéral :

- investisse directement 10 millions de dollars par année sur cinq ans dans le plan d'action économique des Autochtones de l'Atlantique;
- investisse directement 5 millions de dollars par année sur cinq ans dans un programme de stages en partenariat pour les Autochtones en vue de favoriser leur intégration au marché du travail dans des secteurs clés de l'économie de la région atlantique;
- réalise un examen du financement de base actuel des collectivités des Premières nations afin d'établir le financement de base nécessaire pour 2007 et définisse un facteur de croissance des prix et des coûts qui sera intégré aux futurs accords de financement pour tous les programmes et services de base;
- prévoie suffisamment de fonds pour que les Premières nations de l'Atlantique respectent toutes les exigences législatives de base touchant la gestion de l'eau et les infrastructures pendant la période de 2008 à 2018.

La **BC Aboriginal Child Care Society** demande que le gouvernement fédéral :

- affecte d'importantes ressources à l'établissement d'un cadre général de développement, d'éducation et de protection des jeunes enfants autochtones qui soit cohérent et fondé sur des principes; ce cadre serait élaboré avec la collaboration des dirigeants des Premières nations et d'autres communautés autochtones et prévoirait des objectifs et des mesures clés ainsi qu'une surveillance continue et indépendante de la part d'experts nationaux et étrangers.



La **BC Senior's Cooperative for Federal Funding** demande que le gouvernement fédéral :

- assure un financement de base;
- conclue un accord de services avec la BC Senior's Cooperative for Federal Funding, au départ pour une période de deux ou trois ans, avec la possibilité d'un renouvellement aux cinq ans si le programme s'avère un succès.

**The Beehive** demande que le gouvernement fédéral :

- adopte un régime fiscal qui repose sur un pourcentage de base, peu importe le niveau de revenu, ce qui simplifierait les choses et permettrait de réduire les dépenses d'application de la loi, de mettre fin à l'impôt sur le revenu des sociétés et d'accroître les recettes de l'État;
- supprime toutes les formes d'impôt déguisé, comme les cotisations d'assurance-emploi et les charges au titre des services de santé provinciaux;
- cesse les activités consistant à « surveiller les économies du monde »;
- examine la possibilité de réduire les impôts visant des biens essentiels, comme les produits pétroliers.

**Benstead Geological Limited** demande que le gouvernement fédéral :

- veille à ce que le régime fiscal ait une assise large;
- supprime la double imposition;
- veille à ce que les impôts reflètent les services gouvernementaux fournis aux particuliers et aux entreprises;
- instaure un taux d'imposition uniforme.

**Déjeuner pour apprendre** demande que le gouvernement fédéral :

- investisse tous les ans un montant supplémentaire de 75 millions de dollars dans un programme national d'alimentation scolaire pour atteindre un investissement total de 350 millions de dollars par année.

Le **Mouvement des caisses Desjardins** demande que le gouvernement fédéral :

- veille à ce que des critères tels que l'efficacité, l'équité et la compétitivité orientent la modification du régime fiscal;
- accorde une plus grande attention à l'impôt sur le revenu des particuliers;
- revoie la décision de réduire la taxe sur les produits et services d'un autre point de pourcentage et envisage plutôt de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers;
- examine la possibilité d'une réduction de l'impôt sur le revenu de placements;
- examine les mesures d'imposition des sociétés qui favoriseraient le développement des entreprises canadiennes;
- élabore un programme de crédits d'impôt pour le démarrage d'entreprises;
- continue de travailler à la réduction de la dette fédérale;
- freine l'accroissement des dépenses;
- renouvelle pour une période de cinq ans l'Initiative de développement coopératif et lui donne de l'expansion;
- établisse un nouveau plan d'investissement coopératif;
- porte l'aide au développement international à 0,44 % du produit national brut d'ici 2010 et renforce le rôle des coopératives et des autres organisations non gouvernementales dans la prestation de cette aide.

Le **Conseil des aéroports du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- élimine le loyer exigé des aéroports et, à titre provisoire, reformule la définition de « revenu » utilisée pour le calcul du loyer en excluant les frais d'améliorations aéroportuaires et les sommes prélevées pour supporter le service de la dette;
- augmente les fonds destinés au Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires;
- veille à ce que l'Agence des services frontaliers du Canada dispose de ressources suffisantes;
- réévalue la formule de recouvrement des coûts pour l'Agence des services frontaliers du Canada;
- autorise les achats hors taxes à l'arrivée à titre optionnel dans les aéroports canadiens.

L'**Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants** demande que le gouvernement fédéral :

- revoie ses crédits d'impôt pour études et envisage de réaffecter une partie de ces fonds à des programmes fondés sur les besoins qui viennent en aide aux groupes nécessiteux et sous-représentés;
- ramène le taux d'intérêt sur ses prêts d'études au taux préférentiel majoré de 0,5 % (variable) ou au taux préférentiel majoré de 3 % (fixe);
- ramène de dix à sept ans la période d'admissibilité à la libération après une faillite et instaure une mesure autorisant à faire appel après une période de cinq ans;
- fasse en sorte que l'admissibilité à la Subvention canadienne pour l'accès aux études pour les étudiants de familles à faible revenu soit étendue aux autres années d'un programme, jusqu'à concurrence de quatre ans;
- prolonge le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire au-delà de 2010 ou, à défaut de renouveler le mandat, crée un autre programme qui offrirait une aide non remboursable égale à celle que verse actuellement la Fondation;

- porte à 100 \$ par semaine l'exemption pour travail durant les études prévue par le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- crée un programme fédéral travail-études;
- fasse en sorte que toutes les bourses fondées sur les besoins qui sont administrées par les établissements d'enseignement postsecondaire soient exclues de l'évaluation des besoins effectuée dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants;
- instaure un processus d'examen permettant de rajuster le plafond d'aide hebdomadaire du Programme canadien de prêts aux étudiants, examen qui aurait lieu au moins tous les trois ans;
- augmente les plafonds d'aide hebdomadaire et à vie du Programme canadien de prêts aux étudiants;
- instaure un programme de prêt parental non subventionné pour les études postsecondaires.

**L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université** demande que le gouvernement fédéral :

- porte et maintienne le fonds proposé pour l'enseignement postsecondaire à 0,5 % du produit intérieur brut d'ici cinq ans;
- remplace le Transfert canadien en matière de programmes sociaux par des fonds distincts et autonomes pour les services sociaux et l'enseignement postsecondaire; le nouveau transfert pour l'enseignement postsecondaire serait régi par une loi sur l'enseignement postsecondaire inspirée de la *Loi canadienne sur la santé*, qui énoncerait clairement les responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les attentes à leur égard, établirait des lignes directrices et des principes pancanadiens, prévoirait des mécanismes de mise en application et fixerait des formules de financement stables et à long terme;
- convertisse la Subvention canadienne pour l'épargne-études, le Bon d'études canadien et le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire en un programme de subventions entièrement fondé sur les besoins, qui viendrait en aide aux étudiants admissibles pendant toutes les années d'un programme d'études;

- élève considérablement le seuil de revenu employé pour établir l'admissibilité à l'exemption d'intérêts sur les prêts d'études et augmente le montant maximal de réduction de la dette pour les emprunteurs qui ont du mal à rembourser leur prêt;
- offre une aide financière complète non imposable à toutes les personnes des Premières nations admissibles qui souhaitent faire des études universitaires ou collégiales;
- accroisse les subventions non assorties de restrictions qui sont offertes aux fins de la recherche par les trois conseils subventionnaires fédéraux, en doublant les subventions accordées par le Conseil de recherches en sciences humaines et en augmentant de 15 % celles du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et celles des Instituts de recherche en santé du Canada.

L'**Association des banquiers canadiens** demande que le gouvernement fédéral :

- réduise l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers;
- veille à ce que l'amélioration de la compétitivité internationale soit l'un des principaux critères utilisés pour guider les décisions fédérales sur les modifications à apporter aux impôts, taxes et autres prélèvements;
- fasse en sorte que le taux d'imposition des sociétés au Canada soit à tout le moins concurrentiel par rapport à celui des autres principaux pays, mais de préférence crée un avantage pour les entreprises canadiennes;
- accélère les réductions, prévues par la loi, du taux d'imposition sur le revenu des sociétés et réduise le taux d'imposition à 16,5 % d'ici 2012;
- réduise le taux effectif marginal d'imposition des particuliers, en mettant l'accent à court terme sur la fourchette d'imposition la plus basse;
- fasse en sorte que le régime fiscal repose sur une assise large et qu'il soit neutre, efficace, équitable et prévisible.

La **Société canadienne du cancer** demande que le gouvernement fédéral :

- augmente les taxes fédérales sur le tabac de 10 \$ par cartouche de 200 cigarettes;

- élimine l'échappatoire qui permet de moins taxer le tabac à rouler et les bâtonnets de tabac que les cigarettes;
- veille à ce que toute future réduction de la taxe sur les produits et services s'accompagne d'une faible augmentation des taxes sur le tabac;
- mette en place des mesures de prévention plus énergiques pour faire face au problème des cigarettes de contrebande à bas prix;
- mette fin aux réductions de financement et affecte des fonds durables au Programme de lutte au tabagisme de Santé Canada;
- à titre prioritaire, rétablisse les fonds permettant de relancer une vaste campagne de publicité contre le tabagisme;
- à titre prioritaire, instaure un programme qui remplacera la Stratégie de lutte contre le tabagisme chez les Premières nations et les Inuits;
- fasse en sorte que les organismes de bienfaisance du secteur de la santé soient visés par le programme fédéral des coûts indirects de la recherche;
- investisse dans une stratégie canadienne pour les soins palliatifs et les soins de fin de vie qui soit viable et de longue durée;
- facilite l'harmonisation, la coordination et la mise en œuvre des stratégies pancanadiennes touchant les maladies chroniques, y compris les stratégies pour le cancer, les maladies du cœur, le diabète, les maladies pulmonaires et la santé mentale;
- investisse dans le cadre et le plan d'action pancanadiens visant la prévention des maladies chroniques.

**Le Réseau canadien de développement économique communautaire** demande que le gouvernement fédéral :

- porte à 15 322 \$ le montant personnel de base pour les revenus imposables de moins de 36 378 \$, montant qui diminuerait progressivement jusqu'à 8 839 \$ pour les revenus supérieurs à 36 378 \$;
- réduise à 12,75 % le taux d'imposition pour la tranche de revenu des particuliers la plus basse;

- porte à 31,5 % le taux d'imposition sur le revenu des particuliers applicable aux revenus supérieurs à 250 000 \$;
- augmente de 1 500 \$ la Prestation fiscale canadienne pour enfants, mesure qui serait financée en partie par la réaffectation de la Prestation universelle pour la garde d'enfants;
- porte immédiatement et de façon permanente à 0,05 \$ le litre la part des revenus tirés de la taxe fédérale sur l'essence transférée aux municipalités et affecte ces fonds au développement économique communautaire axé sur la lutte contre la pauvreté;
- augmente de 0,5 point de pourcentage le taux d'imposition sur le revenu des sociétés et utilise les recettes ainsi générées pour financer divers programmes d'investissement dans les collectivités;
- modifie l'initiative d'allègement fiscal garanti et affecte les fonds à certains secteurs;
- adopte un cadre de rendement social du capital investi pour évaluer les coûts et les avantages d'une réduction de la dette fédérale;
- établit un crédit d'impôt au développement économique communautaire qui soit admissible au Régime enregistré d'épargne-retraite;
- en collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités et les organismes donateurs, crée un fonds d'investissement communautaire permettant aux organismes communautaires sans but lucratif d'avoir accès à des capitaux;
- étend les investissements de programme aux initiatives locales de réduction de la pauvreté gérées par des organismes sans but lucratif;
- se dote d'une stratégie d'approvisionnement accordant la préférence aux entreprises communautaires qui ouvrent des débouchés pour les personnes défavorisées, ce qui englobe une mesure législative facilitant les achats auprès d'entreprises socialement responsables et le financement d'une stratégie de communication visant à faire connaître les avantages d'un approvisionnement responsable sur le plan social;
- crée un vaste programme de dépenses pour le logement abordable destiné aux personnes à faible revenu, comprenant : le renouvellement et la prolongation pendant cinq ans de la Stratégie des partenariats de lutte

contre l'itinérance et du Programme d'aide à la remise en état des logements, l'élargissement du mandat de l'Initiative de partenariats en action communautaire, l'annulation des compressions annuelles de 45 millions de dollars dans le budget des programmes de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'affectation de 1,3 milliard de dollars de plus par année pour accroître et rénover le parc de logements sociaux.

**L'Association des coopératives du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- renouvelle pour cinq ans l'Initiative de développement coopératif et la bonifie;
- crée un nouveau régime d'investissement coopératif;
- porte l'aide au développement international à 0,44 % du produit national brut d'ici 2010 et renforce le rôle des coopératives et des autres organisations non gouvernementales dans la prestation de cette aide;
- à la lumière d'une révision du Cadre stratégique pour l'agriculture, veille à ce que les coopératives aient pleinement accès aux programmes pertinents de développement des entreprises, aux garanties d'emprunt et à certains programmes comme l'Initiative de développement coopératif – Agriculture, qui vient d'être renouvelée;
- élabore un programme pour permettre aux initiatives environnementales communautaires de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- de concert avec les provinces et les territoires, élabore une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, assortie d'échéanciers et de cibles et axée tout particulièrement sur les Premières nations, les Inuits et les Métis, de même que sur les femmes, les personnes handicapées et les nouveaux immigrants;
- crée un système national de garderies sans but lucratif, qui comprendrait des garderies coopératives et des centres de la petite enfance, afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie sur la garde d'enfants axée sur la qualité, l'universalité, l'accessibilité et le développement;
- investisse dans la réduction du besoin impérieux de logement, le financement ciblé étant assuré par le gouvernement fédéral, et la mise en œuvre par les provinces et les territoires;



- élabore une politique sur la durabilité de l'approvisionnement alimentaire qui fait en sorte qu'une plus grande quantité des aliments que nous consommons sont cultivés, transformés et distribués par des entreprises canadiennes;
- prenne en compte et soutienne les infrastructures locales des circuits alimentaires;
- établisse un régime fiscal qui permette à tous les ordres de gouvernement de fournir à la population les biens et services nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'économie canadienne, établir une société fondée sur l'inclusion sociale de tous ses citoyens et aussi contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire des Nations Unies;
- assure l'existence, dans le régime fiscal, d'une juste répartition entre les impôts des particuliers et ceux des sociétés.

Le **Conseil canadien de développement social** demande que le gouvernement fédéral :

- revoie la décision sur le niveau d'indexation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et augmente ce niveau de manière à rétablir le financement aux niveaux de 1994-1995 (en valeur réelle) aussi rapidement que possible;
- en collaboration avec les provinces et les territoires, entreprenne une vaste consultation de la population canadienne afin d'élaborer un ensemble de principes et d'objectifs communs et une vision de l'avenir des programmes sociaux canadiens;
- en collaboration avec les provinces et les territoires et de concert avec d'autres intervenants, élabore une stratégie globale pour mesurer et surveiller les programmes sociaux et les résultats sociaux du Canada et pour faire connaître les pratiques exemplaires et les innovations dans tout le pays.

La **Canadian Federation for Promoting Family Values** demande que le gouvernement fédéral :

- considère la réduction de la dette fédérale comme une dépense fixe et y consacre au moins 10 milliards de dollars pour 2008-2009 en vue de ramener la dette à 400 milliards de dollars d'ici 2012;
- assure l'existence d'un système de santé à une vitesse comportant un ticket modérateur, un régime national d'assurance-médicaments avec couverture des médicaments onéreux ainsi qu'un régime de soins dentaires pour les aînés à faible revenu et les familles à faible revenu avec enfants; ce système accorderait une attention médicale accrue aux résidents des régions rurales et rassurerait les Canadiens sur son efficience;
- continue à augmenter les prestations et à réduire les impôts des familles à faible revenu avec enfants;
- porte le montant personnel de base à 12 000 \$;
- fasse en sorte que les aînés seuls à faible revenu puissent prendre leur retraite en disposant d'un revenu garanti de 25 000 \$ par année, compte tenu de l'avoir net et des besoins;
- entreprenne des négociations collectives serrées avec les syndicats et les associations de professionnels et de travailleurs de la fonction publique, du milieu de l'éducation et du secteur de la santé;
- veille à ce que les fonctionnaires et les enseignants passent cinq ans dans le secteur privé avant de pouvoir exercer de hautes responsabilités dans leur domaine de travail;
- veille à l'existence d'un « chien de garde » des dépenses du ministère de la Défense nationale;
- fasse en sorte que chaque Canadien reçoive un relevé de ce que lui coûtent et lui rapportent personnellement les principaux programmes sociaux;
- augmente la déduction fiscale au titre des outils et du matériel des gens de métier;

- assujettisse tous les immigrants à une obligation de loyauté plus stricte;
- étende l'enseignement de la langue seconde aux écoles maternelles et primaires;
- offre aux personnes dont le revenu familial est inférieur à 40 000 \$ la déduction fiscale des intérêts hypothécaires à l'achat du premier logement;
- applique l'impôt sur les gains en capital à la vente des résidences principales de plus d'un million de dollars.

**L'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale** demande que le gouvernement fédéral :

- veille à ce que toutes les propositions de mesure fiscale soient soumises à une analyse de l'égalité des sexes au cours de l'élaboration du budget fédéral;
- abroge les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui autorisent le fractionnement du revenu de pension ou, autrement, s'abstienne d'étendre le fractionnement du revenu à d'autres types de couples ou de revenus;
- avant de modifier les règles sur le fractionnement du revenu, procède à une étude approfondie des répercussions de ces changements sur les femmes.

**L'Institut canadien des engrais** demande que le gouvernement fédéral :

- fasse en sorte que le régime fiscal récompense l'investissement dans la hausse de la production, les nouvelles technologies et les mesures environnementales;
- assure l'existence de mesures législatives en matière de transport et de travail permettant à l'industrie des engrais de tenir ses engagements envers les marchés d'exportation mondiaux et envers les agriculteurs du Canada;
- mette en œuvre des politiques de formation et d'immigration qui procurent aux entreprises d'engrais les travailleurs qualifiés dont elles ont besoin;

- mette en œuvre une stratégie nationale de l'énergie qui favorise un approvisionnement suffisant en gaz naturel pour les industries comme celle des engrais;
- mette en œuvre des politiques environnementales fondées sur des objectifs réalistes et atteignables, surtout en ce qui concerne les émissions atmosphériques;
- veille à l'existence de politiques qui reconnaissent l'absence de marché mondial pour le gaz naturel à l'heure actuelle, contrairement à ce qui est le cas pour le pétrole;
- reconnaisse la nécessité de favoriser la prospection gazière et la mise en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement;
- assure l'existence d'un processus simplifié d'approbation réglementaire pour les projets énergétiques et les projets de pipeline tout en continuant d'atteindre les objectifs sociaux et environnementaux;
- élabore une stratégie nationale efficace sur les biocombustibles, épaulée par tous les ordres de gouvernement;
- élabore des politiques inclusives qui encouragent l'obtention de meilleurs résultats sur le plan de l'éducation et une plus grande participation des Autochtones au marché du travail;
- prolonge de cinq ans la déduction pour amortissement accéléré de 50 % qui vise les secteurs de la fabrication et de la transformation;
- réduise à 15 % le taux général d'imposition des sociétés;
- assure une souplesse maximale dans l'élaboration des mesures possibles de conformité pour les émissions de gaz à effet de serre et les émissions atmosphériques.

La **Coalition canadienne de l'énergie géothermique** demande que le gouvernement fédéral :

- fasse de la technologie géothermique un secteur distinct aux fins de la catégorie 43.1;

- voie à ce que les pièces des systèmes géothermiques qui ne font pas partie du bâtiment puissent être admises dans les catégories 43.1 et 43.2;
- prévoit que les systèmes géothermiques utilisés par les petites et moyennes entreprises dans des installations définies comme « résidentielles » selon la norme C-448-02 (2006), Conception et installation des systèmes d'énergie du sol, de l'Association canadienne de normalisation soient certifiés par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique avant que soit envisagée leur inclusion dans la catégorie 43.1;
- rattache les impôts ou les incitatifs au Programme de qualité globale en géothermie de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique.

**L'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine** demande que le gouvernement fédéral :

- maintienne la viabilité et le bon état des logements sans but lucratif et des coopératives d'habitation;
- détermine s'il devrait prendre en charge les complexes de logements sans but lucratif et de coopératives d'habitation qui éprouvent des difficultés financières, au moyen d'un budget d'aide établi expressément à cette fin.

**Abolissons la pauvreté** demande que le gouvernement fédéral :

- mette en œuvre un plan visant à abolir la pauvreté dans le monde, au Canada et chez les Autochtones;
- instaure un régime fiscal qui facilite la mise en œuvre du plan d'abolition de la pauvreté;
- fasse participer les groupes où la pauvreté est courante, notamment les Autochtones, les femmes, les minorités et les jeunes, à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté;
- fasse participer tous les ordres de gouvernement à l'élaboration d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté pour le Canada;
- s'engage à respecter un échéancier prévoyant que l'aide publique au développement atteindra 0,7 % du produit national brut d'ici 2015;

- mette en œuvre une stratégie nationale du logement ayant pour objectif la construction d'au moins 25 000 unités de logement social par année;
- mette en œuvre un programme national de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance;
- améliore le régime d'assurance-emploi de façon à ce qu'un plus grand nombre de chômeurs puissent avoir droit aux prestations;
- rétablisse le salaire minimum fédéral, le fixe à 10 \$ l'heure et l'indexe au taux d'inflation;
- mette en œuvre l'Accord de Kelowna sans plus tarder;
- porte la Prestation fiscale canadienne pour enfants, ou la prestation provinciale équivalente, à 5 100 \$ par enfant par année et veille à ce qu'il n'y ait pas de récupération de la part des provinces et des territoires;
- crée un régime national d'assurance-médicaments qui couvre les médicaments d'ordonnance à partir du premier dollar.

**Le Comité national canadien du Conseil international des monuments et des sites** demande que le gouvernement fédéral :

- mette en œuvre un programme de développement économique qui prévoirait des encouragements fiscaux et supprimerait les mesures de dissuasion existantes pour la remise en état du parc de bâtiments vieillissants au Canada;
- instaure des crédits d'impôt pour la remise en état de bâtiments patrimoniaux, y compris des biens non inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et à un niveau plus élevé pour les lieux inscrits au Répertoire;
- apporte des changements pour lier les incitatifs touchant la conservation architecturale aux initiatives de logement abordable;
- apporte des changements pour lier la conservation architecturale aux incitatifs touchant le respect de l'environnement;
- veille à ce que les dons de biens patrimoniaux bénéficient d'avantages fiscaux analogues aux dons de terres écosensibles;

- applique les recommandations de la vérificatrice générale du Canada en ce qui concerne les biens patrimoniaux fédéraux.

Le **Comité olympique canadien** demande que le gouvernement fédéral :

- investisse 30 millions de dollars par année jusqu'en 2012 pour commencer la mise en œuvre du « plan d'affaires Vers l'excellence ».

L'**Association des armateurs canadiens** demande que le gouvernement fédéral :

- abolisse immédiatement la taxe sur l'importation de 25 % applicable aux navires neufs et fixe à 1/120 le tarif à payer pendant la courte période de transition;
- conserve la taxe sur l'importation de 25 % pour les navires de seconde main au cours des dix prochaines années et l'abolisse ensuite;
- conserve indéfiniment la taxe sur l'importation de 25 % pour la réparation des navires.

L'**Association des vignerons du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- réduise la taxe d'accise fédérale sur le vin à 0,556 \$ le litre;
- appuie la création d'une stratégie nationale de recherche sur la vitiviniculture qui engloberait toute la chaîne de valeur de ce secteur;
- appuie les investissements d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans la recherche-développement en vitiviniculture;
- modifie le paragraphe 44(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* de sorte que les dépenses au titre de la replantation soient déductibles en cas de remplacement d'un type de culture par un autre;
- affecte plus de ressources financières au Programme des travailleurs agricoles saisonniers;
- accorde plus de ressources au Secrétariat du commerce intérieur pour qu'il puisse étudier des moyens d'éliminer les barrières interprovinciales/interterritoriales, ce qui permettrait la vente directe aux consommateurs et le libre commerce des vins canadiens au pays;

- adopte une approche rationnelle de la prise de décisions fiscales, axée sur les principes suivants : certitude, neutralité, équité, simplicité, compétitivité, transparence, souplesse et globalité.

La **Fédération canadienne des coopératives de travail** (en collaboration avec l'**Association des coopératives du Canada**, le **Conseil canadien de la coopération**, le **groupe Co-operators**, la **Fédération de l'habitation coopérative du Canada**, la **Centrale des caisses de crédit du Canada** et le **Mouvement des caisses Desjardins**) demande que le gouvernement fédéral :

- renouvelle l'Initiative de développement coopératif pour une période de cinq ans et lui donne de l'expansion;
- établisse un nouveau régime d'investissement coopératif;
- porte l'aide au développement international à 0,44 % du produit national brut d'ici 2010 et renforce le rôle des coopératives et des autres organisations non gouvernementales dans la prestation de cette aide.

La **Ville de Montréal** demande que le gouvernement fédéral :

- assure la longévité de l'entente de partage des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence ainsi que des programmes existants d'infrastructure urbaine;
- adopte la stratégie nationale des transports en commun proposée par le caucus des maires des grandes villes, ce qui exigerait un investissement annuel de deux milliards de dollars;
- partage l'équivalent de 1 % de la taxe sur les produits et services avec les municipalités;
- continue d'agir dans le secteur du logement en assurant la longévité des programmes fédéraux et de leur financement à un niveau qui permet de répondre aux besoins de la collectivité, en collaborant avec les provinces, les territoires et les municipalités, ainsi qu'avec les organisations municipales, à l'établissement d'une stratégie à long terme pour le logement social et l'itinérance, et en assouplissant les modalités des programmes, en particulier pour ce qui touche les bénéficiaires et les échéanciers;
- verse sa juste part des paiements tenant lieu d'impôts fonciers.



La **Clean Air Renewable Energy Coalition** demande que le gouvernement fédéral :

- élargisse le programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable afin d'assurer la production de 12 000 mégawatts d'énergie renouvelable à faible impact en reportant à 2015 l'échéance pour la présentation d'une demande, ce qui servirait de cible intermédiaire vers l'objectif consistant à produire 15 % de l'électricité canadienne à partir de sources renouvelables de faible impact attestées par l'Éco-Logo d'ici 2020.

La **Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches** demande que le gouvernement fédéral :

- procède à une évaluation de chacun des secteurs et sous-secteurs manufacturiers sur dix ans, entre autres en comparant l'évolution du nombre d'emplois, du nombre d'entreprises, des chiffres d'affaires, de la contribution au produit intérieur brut du Canada et des recettes fiscales du gouvernement et dresse un diagnostic détaillé pour chacun des secteurs industriels;
- entreprenne une vaste consultation sur l'avenir du secteur manufacturier et des produits fabriqués au Canada en mettant sur pied une commission nationale chargée de faire des recommandations sur les moyens d'assurer la pérennité et la croissance du secteur manufacturier dans le contexte de la mondialisation des marchés;
- mette en œuvre des programmes d'assistance financière aux entreprises des secteurs manufacturiers en difficulté, selon des critères tels que des garanties de prêt et des prêts sans intérêts ou à faible taux d'intérêt pour des achats d'immobilisations, en vue d'augmenter la productivité et de maintenir un fond de roulement approprié pour l'entreprise;
- accorde aux entreprises manufacturières un amortissement accéléré de 50 % sur l'achat de machinerie de pointe neuve et usagée et sur les principales dépenses en immobilisations, pour une période d'au plus dix ans;
- octroie un crédit d'impôt de 5 % sur tout achat d'équipement neuf, pourvu que l'entreprise manufacturière ait des impôts fédéraux à payer avant l'application de l'amortissement accéléré; le crédit pourrait être reporté sur cinq ans s'il n'est pas entièrement utilisé;
- énonce une politique de développement économique pour les entreprises manufacturières qui répond aux principes suivants : résultats mesurables;

règles d'admissibilité et d'application rigoureuses; aide modulée selon les réalités et les besoins du secteur; aide accordée par secteur d'activité; aide limitée dans le temps qui est raisonnable eu égard aux avantages escomptés; aide ayant une limite maximale;

- fasse de la recherche-développement (R-D) une priorité nationale et encourage les entreprises à affecter annuellement un pourcentage minimum du chiffre d'affaires à la R-D pour de nouveaux produits et procédés;
- augmente le taux du crédit d'impôt en R-D pour les entreprises manufacturières une fois qu'un seuil donné a été atteint, et l'augmente davantage une fois le seuil suivant atteint;
- mette en place des programmes de formation, d'accompagnement et de soutien financier pour les entreprises manufacturières désireuses d'explorer des marchés étrangers autres que les États-Unis;
- maintienne et favorise le développement du centre de formation aux mesures d'urgence situé dans le district de Saint-Romuald à Lévis;
- réévalue sa position concernant les aides à la navigation, le déglçage et le dragage dans le fleuve Saint-Laurent.

Le **Conseil canadien de la coopération** demande que le gouvernement fédéral :

- reconnaisse expressément l'importance du secteur coopératif pour le développement économique des collectivités;
- renouvelle, pour une période de cinq ans, l'entente qui maintiendrait l'Initiative de développement coopératif après 2008; un montant de 30 millions de dollars irait aux volets Services conseils et Innovation et recherche et 70 millions de dollars à un fonds d'investissement;
- porte l'aide au développement international à 0,44 % du produit national brut d'ici 2010 et renforce le rôle des coopératives et des autres organisations non gouvernementales dans la prestation de cette aide;
- établisse un nouveau régime d'investissement coopératif pour les coopératives agricoles et les coopératives de travailleurs.

La **Fédération de l'habitation coopérative du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- se dote d'un régime fiscal qui permet aux gouvernements d'investir dans les programmes et services nécessaires pour faire en sorte que les Canadiens soient bien logés, en santé et productifs et qu'ils puissent soutenir la concurrence des autres pays;
- en collaboration avec les autres gouvernements et les secteurs coopératif, sans but lucratif et privé de l'habitation, fasse des investissements ciblés de façon à réduire le besoin impérieux de logement;
- en collaboration avec les autres gouvernements et les coopératives d'habitation, réduise la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au moyen d'un programme fédéral quinquennal de prêts et d'incitatifs de 30 millions de dollars visant à améliorer l'efficacité énergétique des coopératives d'habitation;
- renouvelle pour une période de cinq ans l'Initiative de développement coopératif et lui donne de l'expansion;
- établisse un nouveau régime d'investissement coopératif;
- porte l'aide au développement international à 0,44 % du produit national brut d'ici 2010 et renforce le rôle des coopératives et des autres organisations non gouvernementales dans la prestation de cette aide.

**Copley, Susan** demande que le gouvernement fédéral :

- revoie les frais imposés par les sociétés.

La **Centrale des caisses de crédit du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- au sujet des impôts, des taxes et des autres prélèvements fédéraux, fasse en sorte qu'ils soient recueillis de manière efficiente, qu'ils soient suffisants pour permettre au gouvernement d'éviter un déficit budgétaire, qu'ils soient appliqués de façon équitable pour les payeurs, qu'ils n'entravent pas le développement économique et la croissance de la productivité et qu'ils soient concurrentiels par rapport à ceux des autres pays;

- examine les deux options suivantes au sujet de la politique des frais d'utilisation du Bureau de la concurrence, et en particulier du tarif fixe de 50 000 \$ imposé pour l'examen de toutes les fusions devant faire l'objet d'un avis (y compris des fusions entre des caisses de crédit relativement restreintes) : établir des frais d'utilisation plus bas combinés à une échelle tarifaire variable en fonction des avoirs et/ou du chiffre d'affaires ou fondés sur un barème de facturation à l'heure; ou modifie le seuil à partir duquel s'applique l'obligation de donner un avis;
- au sujet de sa politique sur les super-priorités de l'État, examine deux options possibles : appliquer une exclusion pour la super-priorité qui vise l'équipement financé en vue d'un achat par le prêteur; prendre des mesures pour la fiabilité de l'information fournie aux créditeurs concernant des arriérés pouvant être dus à l'Agence du revenu du Canada.

**Crosstown Heating & Ventilating (Calgary) Ltd.** demande que le gouvernement fédéral :

- simplifie la perception des impôts.

La **Guilde canadienne des réalisateurs** demande que le gouvernement fédéral :

- s'engage pour cinq ans à un financement stable du Fonds canadien de télévision, soit à un niveau annuel minimal de 100 millions de dollars;
- s'engage pour cinq ans à un financement stable de Téléfilm Canada;
- s'engage pour au moins cinq ans à un financement accru et stable de CBC/Radio-Canada;
- augmente le taux du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne de façon qu'il se situe entre 27 et 30 %;
- élargisse la base du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne afin qu'il couvre toutes les dépenses en biens et services canadiens tout en le maintenant à son taux actuel de 16 %;
- renouvelle les engagements financiers envers la Coalition pour la diversité culturelle du Canada pour l'élaboration de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles au moins au niveau actuel de financement et fournisse un soutien financier au Fonds international pour la diversité culturelle.

Le **Fanshawe College** demande que le gouvernement fédéral :

- réduise les obstacles à l'enseignement collégial pour les étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen par la révision des programmes de prêts et bourses;
- augmente le montant remboursable de la taxe sur les produits et services pour les collèges;
- encourage la formation des employeurs et des employés;
- instaure des incitatifs fiscaux pour la recherche-développement dans les secteurs de l'organisation de l'entreprise, des compétences techniques, des compétences en gestion et de la productivité de l'entreprise;
- à des fins de transparence et de reddition de comptes, assure un financement fédéral de l'enseignement postsecondaire qui soit distinct du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

La **Fédération des chambres de commerce du Québec** demande que le gouvernement fédéral :

- tienne compte de trois principes en modifiant le régime fiscal : la compétitivité des particuliers et des entreprises; une perspective de long terme axée sur le développement économique durable; la neutralité, la cohérence et l'efficacité;
- transfère l'imposition des entreprises vers celle des particuliers;
- réduise immédiatement le taux d'imposition des sociétés à 18,5 %;
- établisse des politiques industrielles axées sur l'augmentation de la compétitivité des entreprises;
- privilégie les taux d'imposition préférentiels afin d'attirer les entreprises à plus forte création de valeur;
- envisage une exemption fiscale pour les redevances liées aux produits brevetés à forte valeur ajoutée, tels que les produits chimiques, pharmaceutiques et biotechnologiques;

- veille à ce que, dans la mesure du possible, le régime fiscal fédéral concorde avec les régimes fiscaux des autres gouvernements canadiens;
- travaille avec les autres ordres de gouvernement à renforcer l'uniformité et la complémentarité des politiques fiscales canadiennes;
- accélère le remboursement de la dette en continuant de limiter la croissance des dépenses publiques à un niveau inférieur au taux de croissance du revenu tout en privilégiant l'utilisation de fonds pour des dépenses structurantes et d'avenir et en misant sur la croissance économique pour réduire les dépenses publiques;
- veille à ce que l'économie canadienne reste diversifiée;
- instaure des politiques pour prémunir l'économie canadienne contre les déséquilibres de richesses entre les provinces/territoires;
- bonifie le système de péréquation avant de proposer un nouveau partage de l'espace fiscal;
- réévalue le bien-fondé des taux d'imposition préférentiels en revoyant, par exemple, les taux accordés aux entreprises qui exploitent les ressources énergétiques comme le pétrole et le gaz naturel;
- mette en œuvre des mesures fiscales pour encourager la modernisation des procédés de production;
- mette en œuvre des crédits d'impôt à la recherche-développement;
- réduise les impôts sur le revenu des particuliers au lieu de diminuer la taxe à la consommation;
- revoie le régime fiscal des particuliers en vue d'améliorer la capacité du Canada d'attirer, de retenir et d'intégrer les personnes talentueuses.

La **Commission de la fiscalité des Premières nations** demande que le gouvernement fédéral :

- aide les Premières nations à améliorer leur infrastructure, entre autres grâce à un programme d'infrastructure spécialisé à leur intention, doté d'un budget de 125 millions de dollars sur cinq ans;

- travaille avec la Commission de la fiscalité pour faire connaître la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN) aux Premières nations intéressées et s'engage à fournir l'équivalent des recettes tirées de la TPSPN pour faciliter le développement de l'infrastructure économique;
- mette en œuvre un programme de soutien d'un projet pilote visant la création d'un système de logement durable pour les Premières nations et comprenant un engagement de 250 millions de dollars à l'égard d'un programme d'accèsion à la propriété de cinq ans.

Le **Conseil du secteur du conditionnement physique du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- étende le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants à tous les Canadiens actifs ou établisse un crédit d'impôt pour la condition physique des adultes.

**Fleet Safety International Corp.** demande que le gouvernement fédéral :

- veille à ce que les dépenses qui ont des répercussions sur l'ensemble du pays, comme celles liées à l'infrastructure, aux soins de santé et à l'éducation, soient assumées par tous;
- prenne des mesures qui favorisent la croissance et la viabilité des entreprises;
- simplifie le régime fiscal pour rendre les déclarations de revenu moins lourdes et moins coûteuses;
- rende le régime fiscal canadien concurrentiel par rapport à d'autres régimes fiscaux.

**Friends of Canadian Broadcasting** demande que le gouvernement fédéral :

- finance le plan d'expansion de la radio locale de la Société Radio-Canada;
- fasse le nécessaire pour atteindre l'objectif à long terme consistant à porter le financement de la radiodiffusion publique canadienne à un niveau qui correspond au moins à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques, soit 0,14 % du produit intérieur brut;

- assure un financement accru, stable et à long terme pour la Société Radio-Canada;
- réforme le mode de financement de la Société Radio-Canada de façon à réduire ou à éliminer sa dépendance à l'égard des recettes publicitaires et à augmenter les fonds publics au moyen des recettes générales ou des frais exigés du réseau de télédistribution;
- mette en place 15 stations locales dans des régions mal desservies du pays, avec un montant forfaitaire d'environ 25 millions de dollars et un budget annuel de fonctionnement de 25 millions de dollars.

**Le Hamilton-Wentworth District School Board, l'Ottawa-Carleton District School Board, le Toronto District School Board et le Trillium Lakelands District School Board** demandent que le gouvernement fédéral :

- modifie la *Loi sur la taxe d'accise* de façon à prévoir un remboursement complet de la taxe sur les produits et services payée par les universités, les collèges, les conseils scolaires et les hôpitaux et pour le matériel de recherche.

**Human Early Learning Partnership** (affilié à l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Victoria, l'Université Simon Fraser, l'Université de la Colombie-Britannique du Nord, l'Université Thompson Rivers et l'Université de la Colombie-Britannique - Okanagan) demande que le gouvernement fédéral :

- étende le congé parental pour qu'il inclue une période de prestations réservée aux pères et pour rendre le congé accessible aux familles à revenu modeste;
- finance les services de garderie.

**Hydrogen & Fuel Cells Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- mette à jour la classification concernant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental et bonifie les déductions relatives aux actions accréditives pour les frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada de façon à inclure les dépenses de recherche-développement pour le secteur de l'hydrogène et des piles à combustible;
- accorde un soutien aux premiers acheteurs de produits d'hydrogène et de piles à combustible, entre autres par des incitatifs équivalant au coût



supplémentaire des nouveaux produits par rapport aux technologies courantes;

- accorde un soutien aux premiers achats de produits d'hydrogène et de piles à combustible par les secteurs canadiens de l'énergie et du transport ainsi que par les organismes publics et sans but lucratif en assumant le coût supplémentaire de ces produits;
- favorise l'existence d'un crédit d'impôt pour les acheteurs de produits d'hydrogène et de piles à combustible pendant les dix prochaines années au moins;
- fasse des investissements, au moyen d'un processus de sollicitation, qui équivalent aux engagements de l'industrie en matière de recherche-développement;
- appuie des activités de démonstration afin d'aider le Canada à conserver son rôle de chef de file dans cette technologie;
- adopte et mette en œuvre la stratégie nationale pour le secteur canadien de l'hydrogène et des piles à combustible, qui est en attente à Ressources naturelles Canada.

La **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, la **Confédération des syndicats nationaux (CSN)**, la **Centrale des syndicats du Québec (CSQ)** et la **Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)** demandent que le gouvernement fédéral :

- avec la collaboration des provinces et des territoires, établisse un programme de soutien du revenu pour les travailleurs de 55 ans et plus qui ont perdu leur emploi à la suite d'un licenciement massif ou de la fermeture d'une entreprise, peuvent démontrer qu'ils ont été actifs sur le marché du travail pendant au moins dix des trente dernières années et ont des compétences qui ne leur permettent pas de trouver un emploi rémunérateur dans leur région, revoie ce programme tous les cinq ans et y affecte 70 % des fonds nécessaires.

**L'Association des conseillers en gestion de portefeuille du Canada** demande que le gouvernement fédéral :

- modifie le projet de loi C-10 au cours de la 2<sup>e</sup> session de la 39<sup>e</sup> législature pour éviter que les comptes exempts d'impôt soient pénalisés involontairement en même temps que ceux des contribuables qui se dérobent à l'obligation de payer leur juste part d'impôt au Canada;
- modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon que le seuil prévu pour que les fiducies commerciales soient considérées comme des fiducies de fonds commun de placement tienne compte des réalités du secteur de l'investissement;
- accélère le processus de désignation des bourses étrangères aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le **Festival Juste pour rire** demande que le gouvernement fédéral :

- favorise, au niveau fédéral, un soutien public à l'industrie des arts de la scène, en particulier pour la production de spectacles en direct;
- assure plus d'équilibre et d'équité dans le soutien public aux arts de la scène;
- envisage l'établissement d'un crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles en direct, qui s'inspirerait du modèle québécois et qui pourrait être géré par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens;
- envisage l'instauration d'un système de financement fondé sur la performance pour les productions en salle, qui s'inspirerait du Fonds du long métrage du Canada et pourrait être géré par Téléfilm Canada.

**Lafferty, Patrick** demande que le gouvernement fédéral :

- finance l'innovation pour quelques réseaux consacrés à certaines technologies et/ou maladies à raison de 100 millions de dollars par année par réseau;
- alloue plus de fonds aux meilleurs scientifiques du pays;

- établit un fonds distinct évalué par des pairs des secteurs privé et public et doté d'au moins 100 millions de dollars pour des essais cliniques et la création de propriété intellectuelle en partenariat;
- de concert avec les provinces, les territoires, les centres de santé universitaires, les chercheurs, les investisseurs et les industries de l'information et des sciences de la vie, assure un leadership global en matière de politique et d'intérêt public.

**Lépine, Marthe** demande que le gouvernement fédéral :

- entreprenne une étude approfondie de l'application et des effets de la taxe sur les produits et services (TPS);
- revoie le mode de perception de la TPS, en vue de le rationaliser et de réduire le nombre de petites entreprises tenues de percevoir, d'administrer et de payer la TPS;
- revoie le *Règlement sur la comptabilité abrégée (TPS)* afin de corriger la pratique injuste de la double imposition qui découle souvent de son application;
- relève le seuil à partir duquel une petite entreprise n'a pas à percevoir la TPS.

**NDMAC** (auparavant l'**Association canadienne de l'industrie des médicaments en vente libre**) demande que le gouvernement fédéral :

- offre des incitatifs financiers aux particuliers pour les encourager à pratiquer des soins autogérés, lorsqu'il est opportun de le faire;
- modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour accorder un crédit d'impôt aux Canadiens qui utilisent des produits de soins autogérés dotés d'un numéro d'identification du médicament ou d'un numéro de produit naturel valide;
- étende l'application du crédit d'impôt actuel pour la condition physique aux médicaments sans ordonnance et aux produits de santé naturels réglementés;
- instaure des mesures qui appuient et stimulent les efforts faits par les Canadiens pour améliorer leur santé au moyen de soins autogérés, entre

autres en étendant aux familles qui pratiquent les soins autogérés les mesures d'allégement fiscal offertes pour les programmes familiaux de conditionnement physique;

- reconnaisse les économies en soins de santé réalisées par les Canadiens qui utilisent des produits de soins autogérés.

Le **Northern Alberta Institute of Technology** demande que le gouvernement fédéral :

- accorde plus d'importance à la recherche-développement dans les collèges et les instituts de technologie du Canada en favorisant une plus grande collaboration fondée sur le savoir entre ces établissements et l'industrie et en affectant des fonds fédéraux à ce secteur du système canadien d'enseignement postsecondaire.

L'**honorable Jim Prentice, C.P., député** (au nom de la population de Calgary Centre-Nord) demande que le gouvernement fédéral :

- veille à ce que le régime fiscal s'appuie sur les principes de l'équité, de la transparence, de la simplicité, de l'équilibre et de la reddition de comptes;
- veille à ce que le régime fiscal évite la double imposition;
- veille à ce que les changements apportés au régime fiscal soient généraux et visent à réduire le taux d'imposition général;
- veille à ce que les contribuables constatent l'utilité des impôts versés;
- veille à ce que les impôts des sociétés concurrencent ceux des autres pays du Groupe des Huit;
- veille à ce que la politique fiscale serve non pas à créer de nouvelles industries qui devraient être soumises aux forces du marché, mais plutôt à donner une impulsion à des secteurs que le Canada a la capacité de renforcer;
- offre des taux d'imposition plus bas aux entreprises canadiennes qu'aux entreprises étrangères;
- impose une taxe de sortie aux entreprises qui cessent leurs activités au Canada;

- encourage les entreprises à établir leur siège social au Canada, par exemple au moyen d'une exemption sur les gains provenant de la vente d'actions habilitantes ainsi que d'une large réduction de la double imposition des dividendes reçus par les entreprises établies au Canada;
- réduise le taux d'imposition des petites entreprises;
- réduise l'impôt des particuliers;
- instaure un taux uniforme pour l'impôt des particuliers;
- modifie les tranches d'imposition applicables aux particuliers;
- augmente le montant de l'exemption personnelle de base;
- tienne compte des seuils de faible revenu de Statistique Canada lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau de l'exemption personnelle de base;
- prévoie une combinaison d'impôts, de taxes et d'autres prélèvements fédéraux qui inclut des frais d'utilisation et d'autres types de taxes à la consommation;
- s'assure que l'équilibre entre l'impôt des particuliers et l'impôt des sociétés repose sur les coûts réels des services fournis et des ressources utilisées et reconnaisse les deux principes qui sont le maintien de la politique économique et de la compétitivité du Canada et la nécessité d'attirer des entreprises au Canada et de les retenir;
- veille à ce que les impôts servent uniquement à recouvrer les coûts, et non à orienter les politiques, à moins de circonstances extraordinaires.

**L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs** demande que le gouvernement fédéral :

- avec les provinces et les territoires, s'engage à investir 25 millions de dollars par année pour dix ans dans la cartographie géoscientifique en soutenant les Stratégies coopératives de cartographie géoscientifique;
- maintienne le crédit d'impôt pour l'exploration minière;

- traite les dépenses visant la prospection de métaux communs à proximité d'anciennes mines productrices ou de mines encore en activité comme des « frais d'exploration au Canada »;
- modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à ce qu'un avoir minier qui se trouve sur le site d'une ancienne mine fermée ou inactive depuis au moins 60 mois d'affilée soit considéré comme une « nouvelle mine »;
- prend des mesures permettant d'optimiser l'assise territoriale disponible au Canada pour la prospection et le développement minier et de réduire au minimum les obstacles à la réalisation efficiente et en temps utile des activités de prospection sur les terres publiques;
- conclue avec les Autochtones des ententes de partage des revenus tirés des ressources;
- avec les provinces et les territoires, collabore avec le secteur minier pour continuer d'améliorer le contexte réglementaire dans lequel fonctionne le secteur canadien de la prospection et du développement minier;
- avec les provinces et les territoires, collabore avec le secteur minier pour présenter le Canada comme l'un des pays les plus intéressants pour la prospection, l'extraction et le traitement des minéraux et comme un centre d'excellence pour l'éducation et la formation en géosciences, le financement, la prospection, les services, le matériel, le développement durable et l'exploitation minière.

Le **Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology** demande que le gouvernement fédéral :

- renouvelle son soutien à l'éducation professionnelle et technique de niveau postsecondaire;
- renouvelle son soutien aux pratiques d'imposition innovatrices favorables au partenariat d'entreprises et aux établissements de formation professionnelle et technique;
- veille à l'existence de mesures fiscales qui aident les entreprises à recruter et à garder en poste de nouveaux diplômés;
- veille à l'existence de mesures fiscales qui encouragent la réalisation d'un plus grand nombre d'activités d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre coopératif;

- accorde un crédit d'impôt aux entreprises qui garantissent des débouchés aux diplômés de certains programmes de formation;
- réduise les obstacles au soutien de l'assurance-emploi pour les étudiants intéressés par certains cours de formation;
- augmente les subventions et les fonds destinés aux étudiants autochtones;
- instaure des incitatifs fiscaux pour les employeurs qui engagent des diplômés autochtones;
- apporte d'autres améliorations aux plans proposés pour la Stratégie emploi jeunesse et le régime d'assurance-emploi;
- aide les étudiants à supporter les coûts indirects de l'éducation postsecondaire, comme le logement, les services de garderie et le transport;
- aide et valorise les personnes qui soutiennent financièrement leur conjoint étudiant;
- instaure un nouveau régime national de prêts aux étudiants et des modalités de remboursement des prêts;
- appuie l'alternance travail-études et l'apprentissage par l'expérience dans le cadre d'un programme d'études;
- offre un incitatif fiscal aux établissements et aux entreprises qui emploient des étudiants et aux étudiants qui occupent un emploi pendant un programme d'études;
- veille à l'existence de mesures fiscales qui créent des débouchés en recherche appliquée;
- veille à l'existence de mesures fiscales qui accordent un soutien financier aux étudiants.

**Smith, Beverley** demande que le gouvernement fédéral :

- constate l'effet des politiques fiscales sur les travailleurs non rémunérés.

**Spirits of Kensington** demande que le gouvernement fédéral :

- accorde des avantages fiscaux aux petites entreprises.

Le **St. John's Board of Trade** demande que le gouvernement fédéral :

- bonifie le régime fiscal afin qu'il fasse du Canada un lieu recherché pour les entreprises, les capitaux et les travailleurs qualifiés et qu'il encourage l'effort, les économies, les investissements et la prise de risques;
- élabore un plan pluriannuel d'examen de l'impôt sur le revenu des particuliers, en vue de réduire encore plus les taux marginaux au fil du temps;
- accélère les réductions annoncées du taux d'imposition sur le revenu des sociétés si la situation budgétaire le permet;
- relève le seuil de revenu des petites entreprises;
- établisse un plan visant à réduire davantage le taux d'imposition des petites entreprises au fil du temps;
- continue de réduire la dette fédérale en utilisant les montants inutilisés du fonds de prévoyance et les surplus imprévus en fin d'année;
- veille à ce que les dépenses de programme fédérales annuelles augmentent à un taux viable qui correspond généralement aux taux d'inflation et de croissance démographique et visent les secteurs qui ont un effet direct sur la productivité et la compétitivité du pays, comme les compétences, l'éducation et l'infrastructure;
- établisse le bureau fédéral des partenariats publics-privés (P3) annoncé dans le budget fédéral de 2007 et le rende permanent;
- collabore avec les autres ordres de gouvernement pour encourager et orienter la participation aux P3 en matière d'infrastructure et de service;
- de concert avec les promoteurs des P3, fasse activement la promotion de leurs avantages;



- réduise la surréglementation qui limite la compétitivité du Canada et sa capacité d'attirer des investissements, en vue d'assurer l'existence d'un contexte réglementaire efficace, souple et transparent.

**L'Union des producteurs agricoles** demande que le gouvernement fédéral :

- accorde une aide financière au secteur agricole;
- élabore une politique agricole qui rivalise avec celle d'autres pays;
- au sujet de la version renouvelée du Cadre stratégique pour l'agriculture, fasse en sorte que : des fonds fédéraux supplémentaires égaux au montant déboursé en aide spéciale depuis 2001 soient investis dans des programmes provinciaux; la notion de souplesse se concrétise, surtout en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes provinciaux; la transition vers le nouveau Cadre se fasse sans heurt; la transition vers le nouveau Cadre se fasse en partenariat avec les producteurs agricoles; les producteurs jouent un rôle à toutes les étapes, y compris l'élaboration et la gestion de programmes environnementaux, les services conseils et la recherche-développement;
- optimise les mesures fiscales applicables aux secteurs agricole et forestier;
- appuie les mécanismes de mise en marché collective;
- instaure un régime d'épargne-transfert agricole permettant aux producteurs de ne recevoir la cotisation de l'État qu'en cas de transfert admissible de l'entreprise agricole;
- autorise le transfert libre d'impôt de biens agricoles; les biens inventoriés seraient également soumis à la règle de transfert libre d'impôt;
- autorise les exploitants de boisés à déduire, dans le calcul de leur revenu, toutes les dépenses d'aménagement forestier engagées au cours d'une année conformément à un plan d'aménagement forestier admissible;
- permette l'étalement du revenu pour la vente de coupes de bois ponctuelles;
- fixe à 40 % le taux d'amortissement des investissements visant la protection environnementale à la ferme;

- établit une mesure incitative semblable au crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental aux fins de la recherche-développement dans le secteur agricole;
- accorde des remises de taxe sur le combustible utilisé dans les opérations agricoles et forestières;
- défend vigoureusement les plans provinciaux d'aménagement forestier devant les organismes internationaux;
- appuie l'amélioration des forêts.

**Vandezande, Gerald** demande que le gouvernement fédéral :

- en envisageant des changements fiscaux, veille à ce que le régime fiscal qui en résulte se caractérise par l'équité sur le plan socioéconomique et par l'équité fiscale, les impôts reposant sur une justice applicable à tous sans discrimination.

La **White Rock & South Surrey Chamber of Commerce** demande que le gouvernement fédéral :

- porte à 50 000 \$ le seuil d'inscription aux fins de la taxe sur les produits et services (TPS) pour les petites entreprises;
- porte le seuil auquel le taux d'imposition marginal le plus élevé s'applique à 150 000 \$ en 2008 et à 200 000 \$ si les conditions financières le permettent;
- fasse passer les seuils d'admissibilité au remboursement de la TPS pour habitations neuves de 350 000 \$ à 475 000 \$ et, pour 2008, de 450 000 \$ à 610 000 \$ en prévoyant un rajustement annuel automatique qui tient compte de l'évolution de l'Indice des prix des logements neufs de Statistique Canada;
- rajuste les taux de déduction pour amortissement qui ne correspondent pas à la durée économique réelle d'un bien;
- accorde un crédit d'impôt pour covoiturage qui correspond au crédit d'impôt consenti aux détenteurs des laissez-passer de services de transport en commun;

- aux fins de la déduction pour amortissement, porte le seuil à 45 000 \$ pour les voitures de luxe;
- porte à 45 000 \$ le seuil relatif au crédit de TPS sur les intrants pour les automobiles;
- veille à ce que le régime fiscal favorise l'effort, les économies, les investissements, la prise de risques et l'entrepreneuriat;
- veille à ce que l'assiette fiscale soit aussi large que possible, et les taux d'imposition aussi bas que possible.



## ANNEXE D LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<b>Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (ACTRA)</b> Richard Hardacre, président national	2007/11/20	3
<b>Association canadienne des constructeurs de véhicules</b> Mark Nantais, président	2007/11/20	3
<b>Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada</b> David Adams, président	2007/11/20	3
<b>Cascades</b> Laurent Lemaire, vice-président, Conseil administratif	2007/11/20	3
<b>Congrès du travail du Canada</b> Andrew Jackson, directeur national, Politiques sociales et économiques	2007/11/20	3
<b>Fédération des chambres de commerce du Québec</b> Jean Laneville, économiste	2007/11/20	3
<b>Groupe Financier Banque TD</b> Don Drummond, premier vice-président et économiste en chef	2007/11/20	3
<b>Manufacturiers et exportateurs du Canada</b> Jayson Myers, président	2007/11/20	3
<b>Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile</b> Jim Stanford, économiste en chef	2007/11/20	3
<b>Toyota Canada inc.</b> Stephen Beatty, directeur général	2007/11/20	3
<b>Université de Toronto</b> Roger Martin, doyen, Rotman School of Management	2007/11/20	3
<b>Centrale des syndicats démocratiques</b> Claude Faucher, vice-président	2007/11/21	4

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Centre canadien de politiques alternatives</b> Mario Seccareccia, professeur titulaire, Département de science économique, Université d'Ottawa	2007/11/21	4
<b>Centre for Spatial Economics</b> Robert Fairholm, directeur, Services de prévisions économiques	2007/11/21	4
<b>Chambre de commerce du Canada</b> Perrin Beatty, président-directeur général	2007/11/21	4
<b>Confédération des syndicats nationaux</b> Pierre Patry, trésorier	2007/11/21	4
<b>Conseil canadien du commerce de détail</b> Diane Brisebois, présidente et directrice générale	2007/11/21	4
<b>Fédération canadienne de l'entreprise indépendante</b> Ted Mallett, directeur de recherche	2007/11/21	4
<b>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</b> Pierre Laliberté, conseiller politique	2007/11/21	4
<b>Institut C.D. Howe</b> Finn Poschmann, directeur de la recherche	2007/11/21	4
<b>Option consommateurs</b> Michel Arnold, directeur général	2007/11/21	4
<b>Association de l'industrie touristique du Canada</b> Christopher Jones, vice-président, Affaires publiques	2007/11/22	5
<b>Association des produits forestiers du Canada</b> Avrim Lazar, président et chef de la direction Tom Rosser, économiste en chef	2007/11/22	5
<b>Conseil canadien des chefs d'entreprise</b> David Stewart-Patterson, vice-président exécutif	2007/11/22	5
<b>Jarislowsky Fraser limitée</b> Stephen Jarislowsky, président et directeur	2007/11/22	5
<b>Key Porter Books</b> Jordan Fenn, vice-président	2007/11/22	5
<b>Le Conference Board du Canada</b> Paul Darby, économiste en chef adjoint	2007/11/22	5

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Union des producteurs agricoles</b> Laurent Pellerin, président général	2007/11/22	5
<b>Ville de Hearst</b> Roger Sigouin, maire	2007/11/22	5
<b>Alliance canadienne du camionnage</b> David Bradley, directeur général	2007/11/27	6
<b>Association canadienne de la construction</b> Michael Atkinson, président	2007/11/27	6
<b>Association canadienne des fonds de revenu</b> Margaret Lefebvre, directrice générale	2007/11/27	6
<b>Association dentaire canadienne</b> Darryl Smith, président	2007/11/27	6
<b>Association des comptables généraux accrédités du Canada</b> Carole Presseault, vice-présidente, Affaires gouvernementales et réglementaires Bob Harvey, membre, Comité d'étude de la politique fiscale et budgétaire	2007/11/27	6
<b>Association des universités et collèges du Canada</b> Claire Morris, présidente-directrice générale	2007/11/27	6
<b>Association nationale des éditeurs de livres</b> Pierre Le François, directeur général	2007/11/27	6
<b>Association of Fundraising Professionals</b> Susan Mullin, vice-présidente du développement	2007/11/27	6
<b>Bureau d'assurance du Canada</b> Mark Yakabuski, président-directeur général	2007/11/27	6
<b>Canadian Booksellers Association</b> Chris Tabor, directeur, Queen's University Bookstore	2007/11/27	6
<b>Conseil canadien pour la coopération internationale</b> Gerry Barr, président-directeur général	2007/11/27	6
<b>David Suzuki Foundation</b> Pierre Sadik, conseiller de direction principal, Spécialiste en durabilité	2007/11/27	6

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Fédération canadienne des étudiants et étudiantes</b> Amanda Aziz, présidente nationale	2007/11/27	6
<b>SR &amp; ED Tax Credit Coalition</b> Nathalie Bourque, vice-présidente, Global Communications, CAE Inc. Peter Look, vice-président, Taxe, Nortel	2007/11/27	6
<b>Association canadienne de financement et de location</b> David Powell, président-directeur général	2007/11/28	7
<b>Association canadienne de l'immeuble</b> Pierre Beauchamp, chef de la direction	2007/11/28	7
<b>Association canadienne des aliments de santé</b> Penelope Marrett, présidente-directrice générale	2007/11/28	7
<b>Association canadienne des chefs de pompiers</b> Rick Larabie, chef des pompiers, Région d'Ottawa	2007/11/28	7
<b>Association canadienne des constructeurs d'habitations</b> Richard Lind, président John Kenward, chef de l'exploitation	2007/11/28	7
<b>Association canadienne du transport urbain</b> Bernard D'Amours, directeur, Affaires publiques	2007/11/28	7
<b>Association canadienne pour l'intégration communautaire</b> Michael Bach, vice-président à la direction	2007/11/28	7
<b>Association de ventes directes du Canada</b> Ross Creber, président	2007/11/28	7
<b>Association des chemins de fer du Canada</b> Bruce Burrows, vice-président, Affaires publiques et relations gouvernementales	2007/11/28	7
<b>Fondation des maladies du coeur du Canada</b> Sally Brown, directrice générale	2007/11/28	7
<b>Fondation nationale des réalisations autochtones</b> Roberta Jamieson, présidente-directrice générale	2007/11/28	7



<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Fondations philanthropiques Canada</b> Hilary Pearson, présidente	2007/11/28	7
<b>Institut canadien des actuaires</b> Gary Walters, vice-président, Direction des services aux membres	2007/11/28	7
<b>Institut canadien des comptables agréés</b> Kevin Dancey, président-directeur général	2007/11/28	7
<b>Société des comptables en management (du Canada)</b> Richard Monk, président	2007/11/28	7
<b>Association canadienne des commissions/conseils scolaires</b> Rick Johnson, vice-président	2007/11/29	8
<b>Association des municipalités du Nunavut</b> Elisapee Sheutiapik, présidente Lynda Gunn, directrice générale	2007/11/29	8
<b>Business Tax Reform Coalition</b> Roger Larson, président, Institut canadien des engrais	2007/11/29	8
<b>Coalition du budget vert</b> Andrew Van Iterson, directeur des programmes	2007/11/29	8
<b>Conseil national des cycles supérieurs</b> Frédéric Lalande, président	2007/11/29	8
<b>Institut des fonds d'investissement du Canada</b> Jamie Golombek, président, Groupe de travail sur l'imposition	2007/11/29	8
<b>Institut Pembina</b> Amy Taylor, directrice de la programmation	2007/11/29	8
<b>Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx &amp; D)</b> Mark Ferdinand, vice-président, Politiques, recherche, affaires réglementaires et scientifiques	2007/11/29	8
<b>Northern Territories Federation of Labour - Iqaluit</b> Geoff Ryan, vice-président régional, Région de Qikiqtaaluk Region	2007/11/29	8
<b>Nunavut Economic Forum</b> Glenn Cousins, directeur général	2007/11/29	8

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Toronto Financial Services Alliance</b> Janet Ecker, présidente	2007/11/29	8
<b>Vision mondiale Canada</b> Elly Vandenberg, directrice	2007/11/29	8
<b>À titre personnel</b> Randall Garrison, instructeur, Criminologie, Kwantlen University College Gordon MacKinnon	2007/12/03	9
<b>Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada</b> Albert Ruel, directeur de l'égalité national	2007/12/03	9
<b>Alma Mater Society of the University of British Columbia</b> Jeff Friedrich, président	2007/12/03	9
<b>Arrivals Duty Free Coalition</b> Susan Stiene, membre	2007/12/03	9
<b>BC Association of Magazine Publishers</b> Anna Tores, directrice générale	2007/12/03	9
<b>BC Sustainable Energy Association</b> Tom Hackney, vice-président, Politiques	2007/12/03	9
<b>Capital Unitarian Universalist Congregation</b> Jackie MacDonald, membre, Comité de la responsabilité sociale	2007/12/03	9
<b>First Unitarian Church of Victoria</b> Jim Hackler, président, Sous-comité de la justice du Comité de la responsabilité sociale	2007/12/03	9
<b>Greater Victoria Chamber of Commerce</b> Shannon Renault, directrice, Élaboration de politiques et de la communication	2007/12/03	9
<b>GrowthWorks Capital Ltd.</b> Murray Munro, premier vice-président, Ventes nationales, commercialisation et relations gouvernementales	2007/12/03	9
<b>Heritage BC</b> Rick Goodacre, directeur général	2007/12/03	9

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Housing Affordability Partnership</b> James Mitchell, directeur général	2007/12/03	9
<b>Association des infirmières et infirmiers du Canada</b> Kaaren Neufeld, présidente désignée	2007/12/03	10
<b>Organisation nationale anti-pauvreté</b> Rob Rainer, directeur général	2007/12/03	10
<b>Partners for Rural Family Support Center</b> Jo Ann Hyde, directrice générale	2007/12/03	10
<b>Résultats Canada</b> Blaise Salmon, président	2007/12/03	10
<b>Société pour la nature et les parcs du Canada</b> Sabine Jessen, directrice à la conservation, Section Colombie-Britannique	2007/12/03	10
<b>Women Elders in Action</b> Jan Westlund, coordonnatrice	2007/12/03	10
<b>Alliance de la Fonction publique du Canada et Calgary and District Labour Council</b> Gordon M. Christie, représentant, Calgary and District Labour Council	2007/12/04	11
<b>Association canadienne des producteurs pétroliers</b> Pierre Alvarez, président	2007/12/04	11
<b>Calgary Chamber of Voluntary Organizations</b> Katherine van Kooy, présidente-directrice générale	2007/12/04	11
<b>Calgary Zoological Society</b> Clément Lanthier, président et directeur général	2007/12/04	11
<b>Canadian Sport Centre Calgary</b> Dale Henwood, président	2007/12/04	11
<b>Coalition des fiducies de l'énergie du Canada</b> Bill Andrew, vice-président	2007/12/04	11
<b>Meyers, Norris, Penny LLP</b> Gordon Tait, partenaire	2007/12/04	11
<b>Poverty Reduction Coalition</b> Adam Legge, directeur, Recherche et renseignements opérationnels du développement économique de Calgary	2007/12/04	11

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Red River College of Applied Arts, Science and Technology</b> Jeff Zabudsky, président-directeur général	2007/12/04	11
<b>Simpson Roberts Architecture</b> Neil Richardson, président, Heritage Property Corporation	2007/12/04	11
<b>À titre personnel</b> Derwyn Davies	2007/12/04	12
<b>Fédération canadienne des services de garde à l'enfance</b> Don Giesbrecht, président	2007/12/04	12
<b>Manitoba Museum</b> Blake Forbes, directeur, Finance et opérations	2007/12/04	12
<b>Social Planning Council of Winnipeg</b> Sid Frankel, membre, Conseil d'administration	2007/12/04	12
<b>WestJet</b> Mike McNaney, vice-président, Relations gouvernementales de réglementation	2007/12/04	12
<b>Assemblée des Premières Nations</b> Daniel Wilson, conseiller spécial, Responsabilisation	2007/12/06	15
<b>Association canadienne de l'électricité</b> Francis Bradley, vice-président, Ressources corporatives	2007/12/06	15
<b>Association canadienne des plus de 50 ans</b> William Gleberzon, directeur, Relations gouvernementales	2007/12/06	15
<b>Association nationale des centres d'amitié</b> Sean Vanderklis, présidente, Conseil des jeunes autochtones	2007/12/06	15
<b>Association of Atlantic Universities</b> Colin Dodds, vice-président	2007/12/06	15
<b>Feed Nova Scotia</b> Dianne Swinemar, directrice exécutive	2007/12/06	15

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce</b> Art Sinclair, directeur, Développement économique	2007/12/06	15
<b>Heritage Trust of Nova Scotia</b> Philip Pacey, président	2007/12/06	15
<b>Municipalité régionale d'Halifax</b> Dan English, agent administratif principal	2007/12/06	15
<b>North End Community Health Centre</b> Paul O'Hara, conseiller	2007/12/06	15
<b>Nova Scotia Association of Social Workers</b> Susan Nasser, directrice exécutive	2007/12/06	15
<b>Syndicat des travailleurs de l'environnement</b> Mark Power, vice-président régional, Région de Terre-Neuve-et-Labrador	2007/12/06	15
<b>Trait d'union - Réseau national de l'intégration en services de garde</b> Sharon Hope Irwin, chercheuse en chef	2007/12/06	15
<b>Accor Services</b> Richard Oram	2007/12/06	16
<b>Association canadienne des soins de santé</b> Sharon Sholzberg-Gray, présidente et directrice générale	2007/12/06	16
<b>Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux</b> Glenn Drover, travailleur social	2007/12/06	16
<b>Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick</b> Gary Glauser	2007/12/06	16
<b>Association of Nova Scotia University Teachers</b> Marc Lamoureux, président	2007/12/06	16
<b>Chambre de commerce de Halifax</b> Valerie Payn, présidente	2007/12/06	16
<b>Club Sierra du Canada</b> Gretchen Fitzgerald, directrice, Section du Canada Atlantique	2007/12/06	16

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Secteur Nouvelle-Écosse (PSEC)</b> Kaley Kennedy	2007/12/06	16
<b>Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse</b> Betty Jean Sutherland, vice-présidente hors-cadre	2007/12/06	16
<b>Fondation Héritage Canada</b> Chris Wiebe, agent, Politiques du patrimoine et relations gouvernementales	2007/12/06	16
<b>Groupe le sport est important</b> Ian Bird, responsable principal	2007/12/06	16
<b>Imagine Canada</b> Teri Kirk, vice-présidente, Politiques publiques et affaires réglementaires	2007/12/06	16
<b>National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning</b> Trevor Lewis, président	2007/12/06	16
<b>Nova Scotia Government and General Employees Union</b> Ian Johnson, analyste des politiques et chercheur, Coalition de l'éducation postsecondaire	2007/12/06	16
<b>Ontario Council of Agencies Serving Immigrants</b> Roberto Jovel, coordonnateur, Étude des politiques et de la coordination	2007/12/06	16
<b>Symphony Nova Scotia</b> Erika Beatty, directrice générale	2007/12/06	16
<b>Alliance des arts médiatiques indépendants</b> Jennifer Dorner, directrice nationale	2007/12/07	17
<b>Association des bibliothèques de recherche du Canada</b> William Curran, directeur des bibliothèques, Université Concordia	2007/12/07	17
<b>Association du transport aérien du Canada</b> Sam Barone, président et directeur général	2007/12/07	17
<b>Bioniche Life sciences Inc.</b> Rick Culbert, président, Division de la salubrité des aliments	2007/12/07	17

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>BIOTECanada</b> Peter Brenders, président et chef de la direction	2007/12/07	17
<b>Comité olympique canadien</b> Alex Baumann, directeur général, Programme Vers l'excellence	2007/12/07	17
<b>Conseil national des femmes du Canada</b> Catharine Laidlaw-Sly, conseillère en politique	2007/12/07	17
<b>Hoffman-La Roche Ltd.</b> Jim Hall, vice-président, Marketing et ventes	2007/12/07	17
<b>Institut canadien de la diffusion des neutrons</b> Dominic Ryan, président	2007/12/07	17
<b>Ligue des femmes catholiques du Canada</b> Lorette Noble, présidente nationale	2007/12/07	17
<b>Mouvement pour les arts et les lettres</b> Lorraine Hébert, directrice générale, Regroupement québécois de la danse	2007/12/07	17
<b>Municipalité régionale du comté de Montmagny</b> Pierre Thibaudeau,	2007/12/07	17
<b>Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec</b> Nathalie Rech, coordonnatrice	2007/12/07	17
<b>Tax Executives Institute, Inc.</b> Munir Suleman, vice-président, Affaires internes	2007/12/07	17
<b>Association canadienne des fabricants de produits chimiques</b> Richard Paton, président et directeur général	2007/12/07	18
<b>Association canadienne du ciment</b> Pierre Boucher, président et chef de la direction	2007/12/07	18
<b>Association médicale canadienne</b> Robert Ouellet, président désigné	2007/12/07	18
<b>Association of Canadian Airport Duty Free Operators</b> André Bergeron, directeur général	2007/12/07	18
<b>Conférence canadienne des arts</b> Alain Pineau, directeur général	2007/12/07	18

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Conseil canadien des distributeurs en alimentation</b> Monique Bilodeau, vice-présidente, Finance et impôts indirects	2007/12/07	18
<b>Fédération canadienne de l'agriculture</b> Ron Bonnett, deuxième vice-président	2007/12/07	18
<b>Fédération des femmes du Québec</b> Michèle Asselin, présidente	2007/12/07	18
<b>Fédération étudiante universitaire du Québec</b> Jean-Patrick Brady, président	2007/12/07	18
<b>Fondation de la recherche sur le diabète juvénile</b> Bob Hindle, directeur	2007/12/07	18
<b>KAIROS : Initiatives oecuméniques canadiennes pour la justice</b> Jean-Luc Djigo, représentant, Québec	2007/12/07	18
<b>Magazines Canada</b> Robert Goyette, président	2007/12/07	18
<b>Office canadien de commercialisation des oeufs</b> Maurice Richard, deuxième vice-président	2007/12/07	18
<b>Regroupement économique et social du Sud-Ouest</b> Pierre Morrissette, directeur général	2007/12/07	18



# **ANNEXE E**

## **LISTE DES MÉMOIRES**

**ABC CANADA Fondation pour l'alphabétisation**

**Abolissons la pauvreté**

**Accor Services**

**Action Canada pour la population et le développement**

**Affordable Energy Coalition**

**Alberta Association of Colleges and Technical Institutes**

**Alberta Bone and Joint Health Institute**

**Alberta Chiefs in Assembly - Chief's Fiscal Table (Alberta)**

**Alliance canadienne des associations étudiantes**

**Alliance canadienne du camionnage**

**Alliance canadienne féministe pour l'action internationale**

**Alliance de la Fonction publique du Canada**

**Alliance de la Fonction publique du Canada et Calgary and District Labour Council**

**Alliance de la fonction publique du Canada-conseil régional du nord**

**Alliance des artistes canadiens du cinéma, de la télévision et de la radio (ACTRA)**

**Alliance des arts médiatiques indépendants**

**Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada**

**Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada**

**Alliance to End Homelessness**

**Alma Mater Society of the University of British Columbia**

**Ami(e)s de la Terre - Canada**

**Assemblée canadienne de la danse**

**Assemblée des Premières Nations**

**Association canadienne de financement et de location**

**Association canadienne de gestion des achats**

**Association canadienne de la construction**

**Association canadienne de la technologie de l'information**

**Association canadienne de l'électricité**

**Association canadienne de l'immeuble**

**Association canadienne de l'imprimerie**

**Association canadienne de l'industrie des médicaments en vente libre**

**Association canadienne de pipelines d'énergie**

**Association canadienne des aliments de santé**

**Association canadienne des automobilistes**

**Association canadienne des banques alimentaires**

**Association canadienne des centres de sciences**

**Association canadienne des chefs de pompiers**

**Association canadienne des commissions/conseils scolaires**

**Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.**

**Association canadienne des constructeurs de véhicules**

**Association canadienne des constructeurs d'habitations**

**Association canadienne des fonds de revenu**

**Association canadienne des hygiénistes dentaires**

**Association canadienne des institutions de santé universitaires**

**Association canadienne des paraplégiques**

**Association canadienne des plus de 50 ans**

**Association canadienne des producteurs d'acier**

**Association canadienne des producteurs pétroliers**

**Association canadienne des professeures et professeurs d'université**

**Association canadienne des professionnels en dons planifiés**

**Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants**

**Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires**

**Association canadienne des soins de santé**

**Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux**

**Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine**

**Association canadienne du ciment**

**Association canadienne du gaz**

**Association canadienne du transport urbain**

**Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance**

**Association canadienne pour les études supérieures**

**Association canadienne pour l'intégration communautaire**

**Association de l'industrie touristique du Canada**

**Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick**

**Association de ventes directes du Canada**

**Association dentaire canadienne**

**Association des armateurs du Canada**

**Association des banquiers canadiens**

**Association des bibliothèques de recherche du Canada**

**Association des chemins de fer du Canada**

**Association des collèges communautaires du Canada**

**Association des comptables généraux accrédités du Canada**

**Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada**

**Association des femmes autochtones du Canada**

**Association des industries aérospatiales du Canada**

**Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario**

**Association des infirmières et infirmiers du Canada**

**Association des municipalités de l'Ontario**

**Association des municipalités du Nunavut**

**Association des municipalités rurales de la Saskatchewan**

**Association des musées canadiens**

**Association des producteurs de films et de télévision du Québec**

**Association des produits forestiers du Canada**

**Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario**

**Association des universités et collèges du Canada**

**Association du transport aérien du Canada**

**Association du transport aérien international**

**Association médicale canadienne**

**Association nationale des centres d'amitié**

**Association nationale des éditeurs de livres**

**Association NPD de Lotbinière--Chutes-de-la-Chaudière**

**Association of Atlantic Universities**

**Association of Canadian Airport Duty Free Operators**

**Association of Canadian Publishers**

**Association of Equipment Manufacturers**

**Association of Fundraising Professionals**

**Association of Nova Scotia University Teachers**

**Association of Regina REALTORS Inc**

**Association of Yukon Communities**

**Association professionnelle des théâtres canadiens**

**Association pulmonaire du Canada**

**Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat inc.**

**BC Aboriginal Child Care Society**

**BC Association of Magazine Publishers**

**BC Senior's Cooperative for Federal Funding**

**BC Sustainable Energy Association**

**Beehive**

**Bell Canada**

**Benstead Geological Ltd**

**Bertrand, William A.J.**

**Bioniche Life sciences Inc.**

**BIOTECanada**

**Boîte à science**

**British Columbia Environmental Network**

**British Columbia Real Estate Association**

**Bureau d'assurance du Canada**

**Business Tax Reform Coalition**

**Calgary Chamber of Voluntary Organizations**

**Calgary Zoological Society**

**Campagne 2000**

**Canada West Equipment Dealers Association**

**Canadian Booksellers Association**

**Canadian Co-operative Association**

**Canadian Federation for Promoting Family Values**

**Canadian Federation of Apartment Associations**

**Canadian Library Association**

**Canadian Light Source Inc.**

**Canadian Retail Building Supply Council**

**Canadian Sport Centre Calgary**

**Canadian Vintners Association**

**Capital Unitarian Universalist Congregation**

**Centrale des caisses de crédit du Canada**

**Centre canadien de politiques alternatives**

**Centre d'excellence pour la santé des femmes des Prairies**

**Chambre de commerce de Halifax**

**Chambre de commerce du Canada**

**Citizens for Public Justice**

**Clean Air Renewable Energy Coalition**

**Club Sierra du Canada**

**Coalition canadienne de l'énergie géothermique**

**Coalition canadienne des organismes bénévoles en santé**

**Coalition des fiducies de l'énergie du Canada**

**Coalition du budget vert**

**Coalition of Child Care Advocates of British Columbia**

**Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde d'enfants**

**Coalition pour l'astronomie au Canada**

**College Student Alliance**

**Comité canadien du Conseil international des monuments et des sites**

**Comité olympique canadien**

**Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx & D)**

**Confédération des syndicats nationaux**

**Conférence canadienne des arts**

**Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches**

**Congrès du travail du Canada**

**Conscience Canada**

**Conseil canadien de développement social**

**Conseil canadien de la coopération**

**Conseil canadien des chefs d'entreprise**

**Conseil canadien des distributeurs en alimentation**

**Conseil canadien du commerce de détail**

**Conseil canadien pour la coopération internationale**

**Conseil de recherches en sciences humaines du Canada**

**Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada**

**Conseil des aéroports du Canada**

**Conseil des canadiens avec déficiences**

**Conseil des viandes du Canada**

**Conseil national des cycles supérieurs**

**Conseil national des femmes du Canada**

**Consortium canadien pour la recherche**

**Copley, Susan**

**Corporation des associations de détaillants d'automobiles**

**Corporation des retraités canadiens intéressés**

**Crosstown Heating & Ventilating (Calgary) Ltd**

**David Suzuki Foundation**

**David Suzuki Foundation/Living Oceans Society**

**Davis, Derwyn**

**Davison, Susan**

**Déjeuner pour apprendre**

**Deloitte Touche**

**Discovery Centre Halifax**

**Edson Packaging Machinery Ltd.**

**Enbridge Inc.**

**Fabricants de produits chimiques du Canada**



**Fanshawe College**

**Fédération canadienne de l'agriculture**

**Fédération canadienne de l'entreprise indépendante**

**Fédération canadienne des coopératives de travail**

**Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants**

**Fédération canadienne des étudiants et étudiantes**

**Fédération canadienne des femmes diplômées des universités**

**Fédération canadienne des sciences humaines**

**Fédération canadienne des services de garde à l'enfance**

**Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers**

**Fédération de l'habitation coopérative du Canada**

**Fédération des chambres de commerce du Québec**

**Fédération des femmes du Québec**

**Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse**

**Fédération du travail du Manitoba**

**Fédération étudiante universitaire du Québec**

**Federation of Sisters of St. Joseph of Canada**

**Feed Nova Scotia**

**Festival Juste pour rire**

**First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition**

**First Nations Tax Commission**

**First Unitarian Church of Victoria**

**Fitness Industry Council of Canada**

**Fleet Safety International Corp**

**Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire**

**Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère**

**Fondation de la recherche sur le diabète juvénile**

**Fondation des maladies du coeur du Canada**

**Fondation Héritage Canada**

**Fondation nationale des réalisations autochtones**

**Fondations communautaires du Canada**

**Fondations philanthropiques Canada**

**Friends of Canadian Broadcasting**

**Garrison, Randall**

**Gass, David**

**Graduate Students' Association-University of Alberta**

**Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce**

**Greater Victoria Chamber of Commerce**

**Groupe canadien de l'infrastructure énergétique**

**Groupe le sport est important**

**Groupe pensionnés Bell Inc.**

**GrowthWorks Atlantic Ltd.**

**GrowthWorks Capital Ltd.**

**Guilde canadienne des réalisateurs**

**Hamilton Roundtable for Poverty Reduction**

**Heritage BC**

**Heritage Trust of Nova Scotia**

**Hoffman-La Roche Ltd.**

**Holmen, Denise**

**Horse Racing Alliance of Canada**

**Housing Affordability Partnership**

**Human Early Learning Partnership**

**Imagine Canada**

**INCA (Institut national canadien pour les aveugles)**

**Institut canadien de la diffusion des neutrons**

**Institut canadien des actuaires**

**Institut canadien des comptables agréés**

**Institut canadien des engrais**

**Institut des fonds d'investissement du Canada**

**Institut Pembina**

**Institut professionnel de la fonction publique du Canada**

**Institut royal d'architecture du Canada**

**Instituts de recherche en santé du Canada**

**Investment Counsel Association of Canada**

**KAIROS : Initiatives oecuméniques canadiennes pour la justice**

**Lafferty, Patrick**

**Lépine, Marthe**

**Ligue des femmes catholiques du Canada**

**London and St. Thomas Association of Realtors**

**MacKinnon, Gordon E.**

**Magazines Canada**

**Manitoba Child Care Association**

**Manitoba Museum**

**Manufacturiers et exportateurs du Canada**

**McVeigh, Ruth M.**

**Meyers, Norris, Penny LLP**

**Mouvement des caisses Desjardins**

**Mouvement pour les arts et les lettres**

**Municipalité régionale d'Halifax**

**Municipalité régionale du comté de Montmagny**

**National Aboriginal Youth Council**

**National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning**

**North End Community Health Centre**

**Northern Alberta Institute of Technology**

**Northern Territories Federation of Labour - Iqaluit**

**Nova Scotia Association of Social Workers**

**Nova Scotia Government and General Employees Union**

**Nunavut Economic Forum**

**Office canadien de commercialisation des oeufs**

**Ontario Council of Agencies Serving Immigrants**

**Option consommateurs**

**Organisation nationale anti-pauvreté**

**Oxfam Canada**

**Partenariat en faveur des sciences et de la technologie**

**Partners for Rural Family Support Center**

**Payne, Cathy**

**Piles à combustible Canada**

**Poverty Reduction Coalition**

**Programme des routes et des infrastructures du Canada**

**Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC)**

**Recherche Canada: Une alliance pour la recherche en santé**

**Recreational Vehicle Dealers Association of Canada**

**Red River College of Applied Arts, Science and Technology**

**Regroupement économique et social du Sud-Ouest**

**Réseau canadien de développement économique de la communauté**

**Réseau des arts pour la jeunesse**

**Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec**

**Résultats Canada**

**Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology**

**Schmidt, Heike**

**Science Entreprise Algoma**

**Simpson Roberts Architecture**

**Slave River Hydro Development**

**Smith, Beverly**

**Social Planning Council of Winnipeg**

**Société canadienne de la sclérose en plaques**

**Société canadienne de science de laboratoire médical**

**Société canadienne du cancer**

**Société des comptables en management (du Canada)**

**Société pour la nature et les parcs du Canada**

**Société pour les troubles de l'humeur du Canada**

**Society of Trust and Estate Practitioners**

**Spirits of Kensington**

**SR & ED Tax Credit Coalition**

**St. Andrew's Wesley Homelessness and Mental Action Group**

**St. John's Board of Trade**

**Symphony Nova Scotia**

**Syndicat canadien de la fonction publique**

**Syndicat des Métallos**

**Syndicat des travailleurs de l'environnement**

**Tax Executives Institute, Inc.**

**Toronto Financial Services Alliance**

**Toyota Canada inc.**

**Trait d'union - Réseau national de l'intégration en services de garde**

**Translink**

**Trillium Lakelands District School Board**

**UNICEF Canada**

**Union des producteurs agricoles**

**Université de Montréal**

**Université du Manitoba**

**Urbanspace Property Group**

**Vancouver Airport Authority**

**Vandezande, Gerald**

**Victoria Labour Council**

**Ville de Charlottetown**

**Ville de Courtenay**

**Ville de Hearst**

**Ville de Montréal**

**Ville de Toronto**

**Vision mondiale Canada**

**Wellesley Institute**

**WestJet**

**White Rock & South Surrey Chamber of Commerce**

**Women Elders in Action**

**Writers Guild of Canada**





## OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

Les pages qui précèdent représentent l'aboutissement d'une étude approfondie menée par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, qui s'est rendu un peu partout au Canada, a entendu des centaines de particuliers et de représentants d'organisations et a étudié attentivement chaque mémoire qui lui a été remis.

Le Parti conservateur souscrit dans l'ensemble au contenu du rapport, mais il ne peut pas en conscience entériner certaines recommandations qui, d'après lui, sont impossibles à appliquer, risquent de nuire à l'économie à long terme et sont incompatibles avec l'intention du gouvernement actuel de bâtir un Canada plus fort. C'est pour cette raison qu'il nous a paru opportun de formuler nos réserves dans une opinion complémentaire. Essentiellement, nous croyons que, pour assurer les fondamentaux de l'économie, le gouvernement doit faire preuve de prudence en matière budgétaire, gérer les finances publiques avec circonspection et s'efforcer de réduire la dette publique tout en stimulant la productivité et l'innovation dans le secteur privé.

L'incertitude qui plane sur l'économie américaine et les profonds bouleversements d'ordre structurel qui s'opèrent sur le marché mondial vont placer le Canada devant des difficultés certaines : elles tiennent notamment à la récente appréciation rapide du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la concurrence de plus en plus vive que livrent au Canada des économies émergentes comme la Chine, le Brésil et l'Inde et à l'urgence d'améliorer notre productivité et notre compétitivité – en particulier dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture, du tourisme et de l'exploitation forestière.

Il s'agit de problèmes de taille, mais nous constatons que le gouvernement est intervenu rapidement et énergiquement pour y remédier. Par exemple, les 60 milliards de dollars d'allègements fiscaux de portée générale annoncés dans l'Énoncé économique d'octobre 2007 vont donner un coup de fouet à l'économie. Compte tenu des mesures annoncées précédemment, le gouvernement a accordé pour près de 190 milliards de dollars d'allègements fiscaux aux particuliers et aux familles étalés sur l'année en cours et les cinq prochaines. Nous sommes particulièrement heureux du projet du gouvernement de ramener le taux d'imposition des sociétés à 15 % d'ici 2012. Beaucoup de témoins aussi y souscrivent, comme en témoigne l'extrait suivant :

Je crois que le gouvernement fédéral a fait d'importants progrès dans le domaine de l'impôt des sociétés, il faut le reconnaître. Nous aurons dorénavant une structure fort concurrentielle. Il y a environ deux ans, le gouvernement s'est défait de l'impôt sur le capital, qui est en fait la taxe la plus frivole possible [...] Nous nous orientons vers un niveau d'imposition au palier fédéral de 15 p. 100, il s'agira là d'un des taux d'imposition les plus faibles au monde.

Don Drummond, économiste en chef du Groupe financier Banque TD  
20 novembre 2007

Nous encourageons le gouvernement à poursuivre sur sa lancée dans la mise en œuvre de son plan économique à long terme – Avantage Canada. Nous saluons les mesures qu’il a prises dans le but de conférer au Canada des avantages sur de nombreux plans (infrastructures, connaissance, création d’entreprises, gestion budgétaire, régime fiscal) et nous l’exhortons à maintenir le cap sur ces objectifs.

### **LES POINTS SUR LESQUELS NOUS SOMMES D’ACCORD**

Malgré l’instabilité de la conjoncture récente, les paramètres économiques fondamentaux demeurent solides : le Canada traverse la deuxième plus longue période d’expansion économique de toute son histoire; les investissements des entreprises sont en hausse pour la 12<sup>e</sup> année consécutive; le taux de chômage est à son niveau le plus bas en 33 ans – le nombre d’emplois a progressé de plus de 600 000 depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir; nos régimes de pension publics ont des assises solides; de tous les membres du G-7, nous sommes les seuls à afficher des excédents budgétaires à répétition et une dette en baisse; enfin, nous avons la meilleure situation budgétaire de tous les grands pays occidentaux industrialisés. D’après nous, grâce à la vigueur de ces fondamentaux et aux mesures précitées prises par le gouvernement jusqu’à maintenant, le Canada est en bonne posture pour affronter des turbulences économiques, le cas échéant.

Certaines des recommandations formulées par le Comité vont dans le sens du programme que s’est donné le gouvernement et aideront le Canada à demeurer dans une position de force. Nous pensons en particulier à de nouveaux allègements fiscaux, à la recherche accrue de moyens de supprimer les entraves au commerce intérieur et notamment à l’instauration d’un organe unique de réglementation du commerce des valeurs mobilières, aux mesures d’appui aux travailleurs des secteurs de la fabrication et de l’exploitation forestière et à l’adoption de mesures susceptibles de convaincre les provinces et les territoires d’harmoniser leur taxe de vente avec la TPS.

D’après nous, un lourd fardeau fiscal nuirait aux familles, aux entreprises et aux intérêts à long terme du Canada. Comme nous l’ont dit maints témoins, avec des impôts et taxes allégés, il reste aux particuliers plus d’argent pour stimuler l’économie et aux entreprises plus de capitaux à investir dans des technologies qui font progresser la productivité, ce qui permet à ces dernières d’améliorer leur compétitivité :

Les économistes sont très favorables à ces réductions d’impôts puisqu’elles représentent le plus grand potentiel pour que notre pays stimule son économie et accroisse sa productivité et sa compétitivité. Il s’agirait de réductions de l’impôt des sociétés et de l’impôt des particuliers. Bien que le budget 2007 et l’énoncé économique proposé en octobre de cette année soient une bonne façon de tendre vers un système plus concurrentiel, le pays est bien placé au plan fiscal pour entreprendre des mesures qui le rendraient plus accueillant pour les investisseurs.

Valerie Payn, présidente de la Halifax Chamber of Commerce  
6 décembre 2007

Nous souscrivons sans réserve à la recommandation voulant que le gouvernement tente de faire disparaître les obstacles au commerce intérieur et en particulier qu'il s'efforce de faire aboutir le projet de création d'un organe unique de réglementation du commerce des valeurs mobilières, que beaucoup de témoins ont réclamée :

Comme vous le savez, je suis l'un des directeurs de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, qui rassemble des entreprises canadiennes représentant des actifs d'environ un billion de dollars. Je n'ai pas, bien entendu, parlé à tous les membres de la coalition, mais il n'y a personne, au sein du conseil d'administration, qui est contre l'idée d'avoir un coordonnateur unique qui se chargerait de faire ce genre de chose [réglementer le commerce des valeurs mobilières] Quant au système de passeports, où les décisions prises par deux personnes au Yukon lient l'ensemble du Canada, cette formule ne fonctionne pas.

Stephen Jarislowky, président, Jarislowky Fraser Limited  
22 novembre 2007

Nous sommes aussi d'accord pour que le gouvernement vienne en aide aux travailleurs des secteurs de la fabrication et de l'exploitation forestière. Dans ce contexte, nous applaudissons à l'initiative du gouvernement qui est déjà intervenu et a annoncé en janvier 2008 la création d'un Fonds en fiducie pour le développement communautaire doté d'un milliard de dollars pour aider les villes à industrie unique à composer avec d'importants ralentissements économiques.

Nous sommes encouragés par l'appui du Comité à la recommandation voulant que le gouvernement institue un crédit d'impôt pour aider les producteurs à assurer la salubrité des aliments au Canada en débarrassant la chaîne alimentaire de la bactérie E. coli. Dans les budgets de 2006 et de 2007, le gouvernement a affecté des sommes substantielles aux agriculteurs et à des programmes qui offriront une aide significative et opportune à un secteur auquel nous devons tant.

On nous a fait valoir aussi à plusieurs reprises combien il est important que le gouvernement encourage les provinces et les territoires à harmoniser leur taxe de vente avec la TPS, et nous estimons que la recommandation en ce sens mérite qu'on y souscrive :

[...] la mesure fiscale la plus importante de toutes celles que le gouvernement pourrait prendre pour améliorer la productivité de notre pays est de convaincre les provinces qui ne l'ont pas déjà fait d'harmoniser leur taxe de vente provinciale. Aucune autre mesure n'ajouterait davantage à la productivité de notre pays.

Mark Yakabuski, président, Bureau d'assurance du Canada  
27 décembre 2007

### **LES POINTS QUE NOUS REJETONS**

Si nous sommes d'accord avec la teneur générale du rapport, nous sommes contre les recommandations qui, à notre avis, coûteraient beaucoup trop cher à mettre en œuvre et celles dont le coût ne nous paraît pas avoir été bien calculé. Nous sommes déçus de constater que les autres partis ne semblent pas s'inquiéter outre mesure des impératifs budgétaires quand ils souscrivent à des recommandations coûteuses qui pourraient faire retomber le budget du Canada dans une phase déficitaire.

Nous trouvons regrettable aussi qu'aucun des autres partis n'ait insisté pour que le gouvernement continue de rembourser la dette publique. Nous sommes tout à fait d'accord avec les mesures vigoureuses que le gouvernement a prises depuis qu'il est arrivé au pouvoir pour réduire la dette. Avec des versements totalisant près de 27 milliards de dollars, plus les 10 milliards qui seront affectés au remboursement de la dette cette année, la dette a été ramenée au niveau le plus bas en 25 ans, ce qui contribuera à moins hypothéquer les ressources des générations futures. Nous demandons au gouvernement de poursuivre dans cette voie. L'opposition non seulement rejette l'un des principes élémentaires de la responsabilité budgétaire, mais fait du même coup la sourde oreille, alors que de nombreux témoins ont insisté sur l'importance de réduire la dette :

Les Comptables agréés du Canada se sont réjouis lorsqu'il a été annoncé que la dette avait été réduite de 14,2 milliards de dollars pour l'exercice 2006-2007, et qu'une somme additionnelle de 10 milliards de dollars était consacrée à la réduction de la dette cette année. Malgré les réductions importantes des dernières années, la dette fédérale équivaut à environ 14 000 \$ par Canadien, ce qui est supérieur aux niveaux d'endettement provinciaux.

Kevin Dancey, président, Institut canadien des comptables agréés  
28 novembre 2007

Les députés conservateurs membres du Comité ne peuvent pas non plus accepter les recommandations voulant que le gouvernement offre une aide financière directe aux entreprises de certains secteurs d'activité. Nous pensons que l'approche actuelle du gouvernement, qui consiste à alléger le fardeau fiscal des entreprises pour qu'elles puissent investir dans les technologies de pointe qui leur permettront de devenir plus productives et plus compétitives, est une meilleure solution. Le gouvernement a déjà prévu pour 8 milliards de dollars d'allègements fiscaux aux entreprises du secteur manufacturier et du secteur forestier entre 2006-2007 et 2012-2013, ce qui comprend notamment un amortissement fiscal accéléré des achats de biens d'équipement, des réductions de l'impôt général des sociétés et une accélération permanente de l'amortissement fiscal des ordinateurs et des immeubles utilisés dans la fabrication. Le gouvernement doit bâtir à partir de ces mesures et continuer de chercher à instaurer un climat d'affaires plus attrayant – préoccupation souvent soulevée par les témoins :

Ce qu'on peut faire de mieux pour les communautés, c'est créer un climat commercial qui incitera les gens à investir au Canada [...] J'aimerais établir très clairement, cependant — et je crois que c'est une chose pour laquelle il y a eu un malentendu: nous ne voulons pas de subventions. Nous ne souhaitons pas que vous arriviez pour sauver une usine qui n'est pas profitable. Ce que nous voulons, c'est créer un contexte d'usines rentables.

Avrim Lazar, président, Association des produits forestiers du Canada  
22 novembre 2007

J'estime important que le gouvernement prenne tout le temps nécessaire pour bien réfléchir afin de trouver des solutions efficaces et efficientes à ces problèmes, parce que les subventions ne sont généralement pas considérées comme une bonne stratégie à long terme. Nous avons également constaté d'autres formes de soutien artificiel à l'industrie, ce qui ne s'inscrit pas non plus dans une approche efficace à longue échéance.

Paul Darby, économiste en chef, Conference Board du Canada  
22 novembre 2007

## **CONCLUSION**

Dans la préparation de son troisième budget, le budget de 2008, le gouvernement devra relever plusieurs nouveaux défis de taille. Il devra faire des choix difficiles, mais nous sommes certains qu'il saura faire preuve d'initiative et de responsabilité en matière financière en cette période d'incertitudes et d'instabilité. Nous enjoignons au gouvernement de poursuivre la réalisation de son plan Avantage Canada, d'accorder de nouveaux allègements fiscaux de portée générale, de persister à réduire la dette et de continuer de surveiller de près ses dépenses. Ainsi, le Canada demeurera en position de force en 2008 et au-delà et saura relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront.

Ted Menzies, secrétaire parlementaire du ministre des Finances

Dean Del Mastro, député

Rick Dykstra, député

Mike Wallace, député



## **Rapport sur les consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances**

### **Rapport supplémentaire des membres libéraux du Comité**

Les membres libéraux du Comité permanent souhaitent remercier les centaines de Canadiens et Canadiennes qui ont témoigné ou présenté des mémoires par l'entremise du greffier.

Les membres libéraux du Comité sont également reconnaissants envers leurs collègues des autres partis et les dévoués membres du personnel de la Chambre des communes de la diligence dont ils ont fait preuve dans la préparation de ce rapport.

Même si la majorité des membres du Comité se sont entendus sur un grand nombre de recommandations, les membres libéraux estiment qu'un rapport supplémentaire complètera adéquatement le Rapport sur les consultations prébudgétaires et donnera une idée plus réaliste du fait que les Canadiens craignent grandement que le gouvernement conservateur ne tienne pas compte des réalités économiques et des éventuelles difficultés tant de la population active que des retraités.

Ce qui inquiète tout particulièrement les membres libéraux du Comité, c'est le grand nombre de témoins, ayant présenté des mémoires et, surtout, eu l'occasion de comparaître devant eux, pour lesquels les perspectives pour 2008 sont loin d'être florissantes pour certains secteurs économiques, notamment l'industrie manufacturière, l'agriculture, les forêts et le tourisme. Cela a intensifié les préoccupations des groupes défendant certains dossiers sociaux qui appréhendent une érosion de la protection sociale au Canada et des groupes écologiques qui redoutent que les entreprises n'accordent pas la priorité aux politiques environnementales. De nombreux autres groupes nous ont déclaré que l'avantage économique acquis sur le plan du commerce ou même de l'aide est en train de s'émousser car le Canada perd de sa crédibilité à cet égard sur l'échiquier mondial.

Il y a à peine quelques mois, le ministre des Finances a comparé l'économie canadienne à « l'étoile polaire qui montre aux autres pays une voie à suivre ». Il a également déclaré que les « fondements de notre économie sont aussi solides que le Bouclier canadien ».

Les membres libéraux du Comité reconnaissent que tel était bien le cas lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir début 2006, grâce à la prudence qu'ont manifestée en matière de gestion budgétaire les ministres des Finances qui se sont succédés depuis 1993, mais une série de faux-pas de l'actuel ministre des Finances sur des questions comme l'imposition des particuliers, les dépenses fédérales, les fiducies de revenu et la déduction des intérêts ont rendu l'économie canadienne beaucoup plus poreuse.

Les membres libéraux du Comité aimeraient attirer l'attention du ministre des Finances sur le fait que l'an dernier le secteur manufacturier a perdu plus de 131 000 emplois. Dans l'agriculture, le nombre d'emplois supprimés depuis un an s'élève aujourd'hui à 18 000. Ceci représente plus de 5 % du secteur tout entier.

De nombreux témoins ont souligné à l'intention du Comité des finances que la fermeté du dollar et le ralentissement de l'économie américaine devraient se traduire par de nouvelles pertes d'emploi dans le secteur manufacturier, les forêts, le tourisme et d'autres secteurs sensibles aux variations du taux de change.

C'est pour cela que les membres libéraux du Comité critiquent le ministre pour son apparente indifférence aux pertes d'emploi dans le secteur manufacturier et pour son refus d'agir directement. Combinant laissez-faire et désinvolture, le ministre persiste à déclarer qu'il faut laisser agir les forces du marché.

Le gouvernement cite souvent le nombre d'emplois créés dans d'autres secteurs de l'économie en 2007, mais cette même année un seul emploi a été créé dans le secteur privé pour sept dans la fonction publique, ce que nous trouvons très inquiétant. Et, même s'il est encourageant de savoir que divers ordres de gouvernement ont pu embaucher bon nombre des travailleurs licenciés l'an dernier, cette embauche ne pourra pas se maintenir à moyen terme.

Les membres libéraux du Comité craignent également que le rythme de croissance des dépenses du gouvernement conservateur ne soit tout simplement pas soutenable. Ce dernier alimente l'inflation et constitue, sans nul doute, l'une des causes de l'appréciation rapide de notre monnaie en 2007. Selon la mise à jour relative à la situation financière de 2007, le gouvernement a augmenté ses dépenses de programme de 13,3 % depuis qu'il est arrivé au pouvoir, soit de 6,65 % par an en moyenne. En revanche, au cours des 13 années précédentes, sous la gouverne des libéraux, les dépenses avaient progressé en moyenne de 2,2 % par an.

Compte tenu de notre économie languissante, les membres libéraux du Comité doivent remettre en question les raisons pour lesquelles le ministre a tenu à réduire la TPS de deux points, alors que c'est l'allègement fiscal le moins susceptible d'accroître le niveau de productivité.

Selon le ministère des Finances, des réductions équivalentes des taux d'imposition du revenu auraient été trois fois plus profitables, en gros, pour la productivité canadienne qui affiche un certain retard. En effet, le ministère a publié des documents indiquant que la TPS a un coût d'efficacité marginal de 0,17 \$ par dollar perçu contre 0,56 \$ pour l'impôt sur le revenu. D'un point de vue strictement économique, réduire la taxe s'assortissant du moindre coût d'efficacité n'a guère de sens.

Les membres libéraux du Comité ne peuvent raisonnablement conclure que, du fait que le ministre des Finances a décidé d'utiliser la marge de manœuvre financière dégagée pour diminuer de 12 milliards de dollars la TPS plutôt que les impôts sur le revenu (ce qui est moins productif), il a privilégié des considérations d'ordre politique aux dépens de la santé de l'économie canadienne.

Le président de la Chambre de commerce du Canada a invoqué un argument similaire récemment en écrivant qu'il pourrait être payant sur le plan politique de réduire d'un autre point la TPS, mais que cela n'améliorera pas la tenue de notre économie.

De toute évidence, le ministre et son gouvernement sont sur la mauvaise piste. Ils ont accru les dépenses de manière imprudente. Ils ont réduit la mauvaise taxe, si bien que le gouvernement est moins en mesure de répondre aux exigences liées à un ralentissement de l'économie et d'accorder aux familles qui travaillent une aide véritable. Les investisseurs qui avaient privilégié les fiducies de revenu, en majorité des retraités, ont vu leurs économies



fondre de dizaines de milliards de dollars. Le dollar, dont le ministre se félicite de la vigueur, a sapé la compétitivité de notre pays et éliminé des dizaines de milliers d'emplois. À l'aube d'une récession aux États-Unis, notre pays a perdu sa marge de manœuvre, la capacité d'aider les citoyens et, apparemment, son orientation économique.

Les membres libéraux du Comité craignent également que les pertes d'emploi, la tourmente sur le marché financier et l'incertitude ambiante n'érodent la confiance des ménages, ne diminuent les dépenses des consommateurs et ne nuisent sérieusement au commerce de détail et à l'immobilier. Aujourd'hui, le gros de la valeur nette des Canadiens se trouve dans l'immobilier et, à en juger par l'expérience de nos voisins du Sud, un recul de la valeur de ce type d'actifs peut avoir un effet profond sur la nation. Il s'agit là, à notre avis, d'une éventualité de plus en plus probable.

### *Pauvreté*

Plusieurs organismes, dont la Poverty Reduction Coalition, ont fait valoir au Comité que le piège de l'aide sociale continue d'empêcher beaucoup de Canadiens de se sortir de la pauvreté par le travail.

Certains groupes qui n'ont pu comparaître devant le Comité comme l'Association nationale anti-pauvreté et Abolissons la pauvreté ont présenté des mémoires insistant sur la nécessité de réduire la pauvreté au Canada et dans le monde.

Après étude de leurs témoignages, les députés libéraux membres du Comité recommandent :

**Que le gouvernement se donne un plan propre à réduire la pauvreté en général de 30 % et, plus particulièrement, la pauvreté infantile de 50 % d'ici cinq ans.**

**Que le gouvernement institue une prestation de valorisation du travail de manière que les personnes à faible revenu prêtes à travailler aient de meilleures chances d'échapper au piège de l'aide sociale.**

**Que le gouvernement améliore la Prestation fiscale canadienne pour enfants et qu'il soutienne les familles laborieuses en faisant du crédit d'impôt pour enfants un crédit remboursable de manière que même les personnes qui ne paient pas d'impôt puissent en bénéficier.**

**Que le gouvernement relève le montant du Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, qu'il fasse en sorte que les personnes qui perdent leur conjoint ne se retrouvent pas sous le seuil de pauvreté et qu'il encourage et récompense les personnes âgées qui choisissent de continuer à travailler.**

**Que le gouvernement mette en œuvre l'Accord de Kelowna de 2005 auquel ont souscrit toutes les provinces et tous les territoires, de même que le gouvernement fédéral.**

### *Environnement*

Le Comité a entendu plusieurs organisations de défense de l'environnement comme le Sierra Club du Canada, la David Suzuki Foundation, la Coalition du budget vert et le Pembina

Institute. Presque tous les environmentalistes qui ont comparu devant le Comité ou qui lui ont soumis un mémoire ont demandé que le gouvernement impose une charge sur les émissions de carbone de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Après avoir étudié leurs arguments, les députés libéraux membres du Comité permanent sont convaincus que les objectifs fondés sur l'intensité des émissions que privilégie le gouvernement ne constituent pas un moyen efficace de réduire les quantités de gaz à effet de serre émises au Canada. En conséquence, ils recommandent :

**Que le gouvernement établisse un budget de carbone pour les 700 grands pollueurs industriels du Canada. Les émetteurs seraient tenus de verser dans un compte de placement vert 20 \$ pour chaque tonne d'émissions qui dépasse leur budget de carbone. Ce droit serait porté à 30 \$ la tonne en 2011. Par contre, les entreprises qui investissent dans des technologies vertes pourraient récupérer la totalité des sommes qu'elles auront versées dans leur compte de placement vert. Les sommes qui seront laissées deux ans dans le compte seront remises au gouvernement de la province de résidence de l'entreprise, lequel investira cet argent dans des activités écologiques.**

**Que les entreprises qui n'épuisent pas leur budget de carbone soient autorisées à vendre leurs crédits inutilisés à d'autres entreprises situées au Canada. Les entreprises devraient aussi être autorisées à acheter, pour un projet donné, des droits d'émission internationaux conformes à l'Accord de Kyoto, qui pourraient compenser jusqu'à 25 % du montant qu'elles seraient par ailleurs tenues de déposer dans leur compte de placement vert. Par contre, les entreprises ne devraient pas être autorisées à acheter des « crédits excédentaires ».**

### *Secteur manufacturier*

Les députés libéraux membres du Comité ont été heureux que les autres membres du Comité aient accepté d'entendre des représentants de l'industrie touristique, des secteurs manufacturier, forestier et de la vente au détail sur les répercussions de l'appréciation du dollar canadien et du ralentissement de l'activité économique aux États-Unis sur leurs activités. Ces témoins ont affirmé au Comité que les difficultés et les pertes d'emplois observées en 2007 dans les secteurs en question n'étaient que la partie visible de l'iceberg. L'économiste en chef des Travailleurs canadiens de l'automobile, Jim Stanford, a dit au Comité que si le dollar canadien demeure près de la parité avec le dollar américain à moyen terme, cela pourrait entraîner la perte de 300 000 emplois de plus dans les deux à quatre prochaines années.

Comme le secteur manufacturier a perdu 33 000 emplois dans le mois qui a suivi le témoignage de M. Stanford, les députés libéraux membres du Comité recommandent :

**Que le gouvernement institue un fonds pour la prospérité du secteur manufacturier doté d'un milliard de dollars, fonds qui servirait à financer d'importants investissements dans les installations de fabrication et de R-D. Les fonds devraient financer des activités propres à susciter d'importants investissements privés et, ce faisant, à créer de l'emploi; à attirer des industries secondaires importantes (fournisseurs, services et autres activités à l'appui des entreprises); et à faire du Canada un leader dans la fabrication d'appareils et de produits écologiques.**

**Que le gouvernement rende le crédit à la recherche scientifique et au développement expérimental partiellement remboursable de manière à ce que les entreprises puissent en bénéficier même si elles ne font pas de bénéfices à court terme.**

### *Fiducies de revenu*

Plusieurs groupes ont parlé au Comité de la décision du gouvernement d'assujettir les fiducies de revenu à l'impôt.

Les députés libéraux membres du Comité constatent que, 15 mois après qu'il soit revenu sur sa promesse de ne pas toucher aux fiducies de revenu, le gouvernement n'a toujours pas prouvé qu'elles étaient, comme il l'affirme, la source de fuites fiscales. En outre, les nouvelles règles fiscales relatives aux fiducies de revenu ont suscité une vague d'achats dans le secteur, surtout de la part de caisses de retraite et d'investisseurs étrangers qui paient peu d'impôt au Canada, sinon aucun.

Les députés libéraux membres du Comité recommandent :

**Que le gouvernement remplace l'impôt sur les distributions des fiducies de revenu censé entrer en application en 2011 par un impôt de 10 % remboursable aux investisseurs canadiens.**

En outre, vu les malentendus que suscite la situation, en particulier dans le secteur des fiducies de placements immobiliers, les députés libéraux membres du Comité recommandent :

**Que le gouvernement clarifie les lignes directrices sur les fiducies de revenu publiées par le ministère des Finances le 15 décembre 2006.**

Enfin, le gouvernement n'a pu expliquer sur quelles méthodes de calcul il a basé son argument selon lequel les fiducies de revenu coûtent 500 millions de dollars par an au Trésor public à cause d'évasions fiscales. D'autre part, cet argument infondé a servi à justifier la décision prise par le gouvernement de revenir sur sa promesse électorale de ne pas assujettir les fiducies de revenu à l'impôt. C'est pourquoi les membres libéraux du comité :

**Demandent à la vérificatrice générale de vérifier la véracité des arguments avancés par le gouvernement, selon lesquels les fiducies de revenu coûteraient 500 millions de dollars par an au Trésor public en raison d'évasions fiscales.**



## **Opinion complémentaire du Bloc Québécois**

Le Bloc Québécois tient à remercier l'ensemble des témoins qui se sont présentés devant le Comité permanent des finances, tant lors de la tournée que lors des audiences tenues à Ottawa.

**Le rapport du comité des finances sur les consultations prébudgétaires ne tient pas compte de l'ensemble des 6 priorités budgétaires du Bloc Québécois :**

- Un plan d'aide pour soutenir les travailleurs et les entreprises victimes de la crise forestière et manufacturière;
- Des mesures pour redonner leur dignité aux personnes âgées;
- Le retour du transfert pour l'éducation et les programmes sociaux au niveau indexé de 1994-1995;
- Un financement accru pour le logement social et le retour sur les coupures idéologiques du gouvernement conservateur;
- Un financement accru pour la culture;
- Un virage à 180 degré en environnement.

Bien que le comité, dans son rapport, ait proposé certaines des conditions exigées par le Bloc Québécois, il n'en demeure pas moins que le rapport du comité des finances ne va pas assez loin et laisse de côté certaines de nos exigences.

### **L'aide au secteur manufacturier**

**Le Bloc Québécois constate :**

À la demande du Bloc Québécois, le comité a recommandé au gouvernement de mettre en place diverses initiatives afin de venir en aide aux secteurs et aux travailleurs touchés par la crise forestière et manufacturière. Ainsi, le comité recommande que le gouvernement accorde 1 milliard de dollars au secteur forestier. De plus, le comité recommande que le gouvernement accorde 1,5 milliards de dollars aux industries manufacturières qui désirent investir par l'entremise de contributions remboursables lors de l'achat de nouvel équipement. À ces deux programmes s'ajoute la recommandation de porter à 5 cents et de rendre permanent, dès 2008-2009, le transfert de la taxe d'accise fédérale sur l'essence aux municipalités. Afin de venir en aide aux travailleurs touchés par cette crise, le comité recommande aussi de créer une caisse autonome d'assurance emploi ainsi que de mettre en place un programme de soutien du revenu aux travailleurs âgés non reclassables. Au total, ces initiatives, si elles sont mises de l'avant, totalisent pour environ 5 milliards de dollars afin d'aider les secteurs et les travailleurs touchés par la crise.

**Le Bloc Québécois déplore que:**

Le comité n'ait pas retenu la proposition du Bloc Québécois d'utiliser les surplus de la caisse autonome d'assurance emploi pour bonifier le régime. En effet, même si le comité a appuyé la demande du Bloc Québécois de créer une caisse autonome d'assurance emploi pour faire en sorte que le gouvernement cesse son pillage, le comité a refusé qu'on bonifie le programme. De plus, le comité a passé outre la demande du Bloc Québécois de remettre sur pied le programme de Partenariat technologique Canada au coût de 500M\$.

**La dignité des personnes âgées****Le Bloc Québécois constate que:**

Le comité des finances a retenu la proposition du Bloc Québécois visant à permettre aux aînés lésés par le gouvernement fédéral de recevoir la pleine rétroactivité du supplément de revenu garanti auquel ils ont droit. Ainsi, en appuyant cette mesure, le comité recommande au gouvernement de rembourser intégralement les aînés floués par le SRG. Le Bloc Québécois souligne aussi que le comité a recommandé au gouvernement d'étendre à 6 mois suivant le décès du conjoint la durée des prestations du SRG et de la sécurité de la vieillesse. Cette mesure permettra au conjoint survivant de disposer d'une période de répit de 6 mois afin de faciliter l'adaptation à cette triste situation.

**Le Bloc Québécois déplore :**

Le Bloc Québécois déplore que le comité des finances ait refusé de recommander au gouvernement d'augmenter les prestations du SRG afin qu'elles atteignent, lorsqu'on les additionne à la sécurité de la vieillesse, le niveau du seuil de faible revenu. En effet, le comité a refusé d'entériner cette demande légitime du Bloc Québécois maintenant ainsi les personnes les plus vulnérables de la société dans la pauvreté.

**Le déséquilibre fiscal et  
le financement de l'éducation postsecondaire****Le Bloc Québécois déplore :**

Le Bloc Québécois déplore que le comité ait rejeté la demande du Bloc Québécois de rétablir aux niveaux indexés au coût de la vie de 1994-1995. Le Bloc Québécois réclamait une enveloppe de 3,5 milliards de dollars afin que le niveau de financement de l'éducation soit rétabli. Or, le comité a rejeté du revers de la main cette proposition. De plus, le comité a refusé de proposer au gouvernement d'éliminer le pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence des provinces et de remplacer les transferts en espèces aux provinces par des transferts fiscaux équivalents comme le prônait le Rapport Séguin adopté unanimement à l'Assemblée Nationale.

## **Logement social et condition féminine**

### **Le Bloc Québécois constate :**

Le comité des finances, à l'initiative du Bloc Québécois, recommande au gouvernement d'utiliser les surplus de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL) afin d'investir dans le logement social. Bien que le comité n'ait pas chiffré les montants à être investis annuellement, le Bloc Québécois rappelle qu'il exige que la somme de 1 milliard soit investie annuellement dans le logement social à partir des surplus de la SCHL afin de permettre la création de logements décentes et abordables ainsi que d'en accroître l'offre.

### **Le Bloc Québécois déplore :**

Le Bloc Québécois déplore que le comité n'ait pas recommandé au gouvernement de rétablir les coupures idéologiques faites dans le programme de contestation judiciaire ainsi que celles qui ont touchées Condition Féminine Canada. Le Bloc Québécois réitère sa demande visant le rétablissement du financement du programme de contestation judiciaire et la réouverture des bureaux régionaux de Condition Féminine Canada et ce, dès le prochain budget.

## **Le financement de la Culture**

### **Le Bloc Québécois déplore :**

Le Bloc Québécois déplore qu'aucune initiative visant le financement de la culture ne soit incluse dans le rapport des consultations prébudgétaires. En matière de culture, le gouvernement fédéral affiche une indifférence inquiétante. Les nombreuses coupes dans le programme d'aide aux musées, l'abolition du programme de diplomatie ouverte, qui finançait les tournées culturelles à l'international, tout comme l'insuffisance des fonds destinés au cinéma et à la télévision, en sont une illustration éloquente. Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement conservateur à changer de cap et à rétablir les programmes culturels d'aide aux musées et de diplomatie publique, en plus de réinvestir dans le Fonds du long métrage, au Conseil des arts et dans le Fonds de télévision, pour un total de 398 millions \$.

## **L'environnement**

### **Le Bloc Québécois constate :**

Le comité des finances recommande au gouvernement de mettre de l'avant un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre. De plus, le comité recommande au gouvernement de mettre de l'avant différents incitatifs fiscaux afin d'encourager l'acquisition de camions de transport éco-énergétiques et de modifier les taux d'amortissement accéléré sur le matériel ferroviaire roulant pour encourager l'investissement.

**Le Bloc Québécois déplore :**

Or, le Bloc Québécois déplore que le comité ait rejeté sa proposition qui visait à établir, dans l'absolu et sur une base régionale, des cibles de réduction des émissions de GES pour que celles-ci redescendent aux niveaux de 1990 tout en établissant le cadre d'un mécanisme d'échange de droits d'émission de carbone à Montréal.

**Autres considérations****Le Bloc Québécois constate :**

Le comité, avec l'appui du Bloc Québécois, a formulé certaines propositions qui méritent d'être soulignées. Premièrement, le comité recommande de hausser les niveaux à partir desquels le SRG commence à être réduit. Le Bloc Québécois est en faveur de cette initiative qui permettrait aux bénéficiaires du SRG de travailler pour augmenter leur niveau de vie. Pour le secteur manufacturier, le comité recommande au ministre de prolonger à 5 ans la période d'amortissement accéléré du matériel productif. De plus, il recommande au gouvernement de mettre en place les mesures fiscales contenues dans le rapport de février 2007 du comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Finalement, le comité recommande de bonifier substantiellement le crédit d'impôt fédéral pour la recherche et le développement expérimental. Ces mesures auront un impact favorable sur la compétitivité des entreprises québécoises et canadiennes. Afin de faciliter l'accès à la propriété, le Bloc Québécois est favorable à la recommandation qui vise à hausser le seuil des montants disponibles dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP). Le comité recommande, à l'initiative du Bloc Québécois, que le gouvernement fédéral accroisse son aide au secteur de la large bande dans les régions rurales et éloignées du Canada. Si le gouvernement va de l'avant avec cette mesure, il sera plus facile pour les résidents des régions rurales et éloignées d'avoir accès à l'internet haute vitesse. Le Bloc Québécois salue la recommandation du comité des finances qui demande au gouvernement de se doter d'un plan de visant à ce que l'aide aux pays en voie de développement atteigne 0,7% du produit national brut. Bien que le comité n'ait pas fixé d'échéanciers, cette mesure permettra au Canada de se rapprocher des objectifs du millénaire en matière d'aide aux pays en voie de développement.

**Le Bloc Québécois déplore :**

Le comité recommande la création d'une commission des valeurs mobilières unique. Le Bloc Québécois dénonce cette ingérence et continuera de défendre la position unanime de l'Assemblée Nationale du Québec. Le Bloc Québécois regrette que le comité n'ait pas retenu la proposition visant à permettre aux artistes et aux travailleurs indépendants d'étaler leur revenu sur plus d'une année. Le Bloc Québécois déplore la décision du comité de retirer la proposition visant à augmenter l'aide gouvernementale à l'agriculture, notamment sous la forme d'un appui au revenu et d'un nouveau cadre stratégique agricole et ce, en



conformité avec les demandes des agriculteurs du Québec. Le comité n'a pas retenu les mesures proposées pour venir en aide aux Premières Nations notamment par le biais d'investissements du gouvernement dans les infrastructures. Le comité n'a pas non plus retenu la proposition du Bloc Québécois visant à réduire sensiblement les budgets de fonctionnement de la défense afin de refléter la cessation des opérations de combat en Afghanistan.



## RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE NPD

- Thomas Mulcair, porte-parole du NPD sur les Finances

À l'occasion des consultations pré budgétaires de cette année, plus de 300 organismes et particuliers ont de nouveau fourni au Comité permanent des finances des mémoires instructifs et de judicieux conseils sur la manière de gérer les finances du pays pour mieux répondre aux besoins des Canadiens, tant aujourd'hui que demain. Le thème des consultations pour 2007 était initialement « le régime fiscal dont le Canada a besoin pour un avenir prospère ».

Conscient des fortes répercussions que l'appréciation du dollar canadien – dont la valeur a augmenté de plus de 30 % entre avril et novembre 2007 par rapport au dollar américain – a eu sur l'économie du pays et la vie quotidienne des Canadiens, le Comité a ensuite décidé de demander conseil sur la façon de relever ces grands défis.

Bien qu'il ait reçu plus de 300 mémoires d'un peu partout au pays, le Comité a choisi cette année de ne se déplacer qu'une seule semaine pour tenir des audiences à Halifax, Montréal, Calgary et Victoria. Même s'il est heureux que la population, les entreprises et les organismes de ces villes aient pu s'exprimer, le NPD continue d'estimer que le processus aurait dû être élargi pour que tous les Canadiens y participent.

Le principal message que nous avons entendu est que les Canadiens veulent un régime fiscal qui soit équilibré pour tous et qui permette d'édifier une économie soutenable qui soit gage de prospérité pour les générations à venir. En bref, les Canadiens désirent que leur gouvernement aide les travailleurs à participer pleinement à une économie qui leur profite, plutôt que l'inverse.

Le NPD a négocié avec succès l'inclusion de certaines grandes recommandations à cet égard, mais le rapport ne reflète pas l'essentiel de ce que nous avons entendu, à savoir que les priorités budgétaires des pouvoirs publics devraient être axées sur l'avenir, équilibrées et adaptées aux réalités économiques actuelles et futures, qu'elles devraient être compatibles avec un développement durable et une population vieillissante, et que tous les Canadiens, provenant de toutes les régions du pays méritent de participer équitablement et pleinement à notre économie. Débloquer le potentiel économique du pays signifie miser sur les capacités qu'offrent les communautés, les secteurs stratégiques et les segments clés de la population qui ont été négligées laissés pour compte suite à des approches indûment passives en matière de développement économique. Il s'agit de prendre des décisions stratégiques fondamentales afin de transformer le Canada en un chef de file dans la nouvelle économie énergétique.

### COMBLER LE DÉFICIT DE L'INFRASTRUCTURE

Les témoins ont déclaré au Comité que l'infrastructure canadienne a grand besoin de réfection. Ce point fait l'unanimité, mais l'on ne s'entend pas sur la solution. Selon un rapport récent de la Fédération canadienne des municipalités,

nos communautés font face à un déficit de l'infrastructure se chiffrant à 123 milliards de dollars. Malheureusement, le rapport du Comité n'exhorte pas le gouvernement à effectuer des investissements décisifs afin de réparer les routes et les ponts qui sont dans un état lamentable. Les preuves sont là : le manque d'investissement dans l'infrastructure du Canada est un obstacle à la croissance économique et à la compétitivité de notre pays dans le monde.

Mais ce n'est pas seulement l'infrastructure matérielle qui a grand besoin d'amélioration. Nous savons qu'après la Seconde guerre mondiale la croissance économique du Canada s'est appuyée sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure physique et sociale. Une main-d'œuvre saine, instruite et spécialisée constitue un atout économique dont le Canada ne saurait se passer. Il serait insensé de croire que la privatisation des soins de santé et la pénurie croissante de médecins et d'infirmières ne nuiront pas gravement à l'économie canadienne.

Le NPD renouvelle donc ses appels au gouvernement fédéral pour que, en collaboration avec les provinces, territoires et municipalités, il investisse en priorité dans l'infrastructure sociale du pays, en commençant par les soins de santé, l'éducation, le logement et le transport en commun.

#### LA RÉDUCTION DES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS OU INVESTIR DANS LES GENS

Le Comité a appris que le secteur manufacturier a perdu plus de 300 000 emplois depuis 2002. Cela signifie que plus d'un employé sur dix dans ce secteur a perdu ses moyens de subsistance pour cause de congédiement, de fermeture d'usine ou de non-remplacement de retraités. Parallèlement, l'ensemble du secteur forestier, affecté par une entente sur le bois d'œuvre viciée ainsi que par une infestation de dendroctone du pin de proportions épidémiques, a beaucoup souffert. Et, sans planification soignée, les perspectives sont inquiétantes, avec la montée du dollar qui fera sentir tous ses effets dans 18 à 24 mois.

Le Comité recommande dans son rapport un appui accru aux travailleurs âgés victimes de licenciements ou de pertes d'emplois. Le NPD a lutté pour qu'un programme de ce type soit adopté et est satisfait que la majorité des membres du Comité ait appuyé cette mesure essentielle.

Mais cela ne suffit pas. Même s'il reconnaît que le gouvernement doit agir pour atténuer la crise actuelle, le rapport ne recommande pas de mesures concrètes qui permettraient à l'ensemble des Canadiens de profiter, aujourd'hui et demain, de la croissance économique. Les entreprises canadiennes n'investissent pas assez dans la recherche et le développement, si bien que le Canada est en retard comparativement à d'autres pays de l'OCDE, notamment les États-Unis. Il est essentiel de stimuler la recherche et le développer dans ces secteurs, entre autres. Le NPD exhorte le gouvernement à investir dans les secteurs manufacturier et forestier par le biais d'un crédit d'impôt remboursable pour l'achat de machines et de matériel neufs. Ce type de mesure ciblée, qui stimulerait

l'investissement réel dans les secteurs clés, est bien plus souhaitable que les réductions d'impôt qui ont été consenties à la légère aux sociétés en 2007 et qui profitent indûment au secteur de l'énergie non renouvelable déjà en plein essor et aux banques. Le NPD s'attend de plus à ce que le gouvernement aide davantage les collectivités à surmonter leurs difficultés.

Les crises qui secouent actuellement des secteurs manufacturier et de la forêt ont été dévastatrices pour les travailleurs canadiens et leurs familles. Les revenus continuent à augmenter plus rapidement au sommet de l'échelle alors que tous les autres perdent du terrain. La transformation de bons emplois stables – souvent dans des régions éloignées du pays – en des emplois mal rémunérés, incertains et souvent à temps partiel – souvent dans les plus grandes villes du Canada – a décimé l'économie de nombreuses communautés canadiennes et a forcé les familles à faire des choix difficiles et déchirants à propos de leur avenir. Le tableau idéal que le gouvernement se plaît à brosser de l'emploi et des projections de croissance du PIB ne reflète pas la réalité des années à venir. C'est pourquoi il est choquant et irréaliste que ce gouvernement – comme les gouvernements libéraux qui l'ont précédé – qualifie ces profonds bouleversements d'« ajustements structurels » mineurs.

Nous avons appris également que le secteur de l'extraction des ressources non renouvelables – dont l'exploitation des sables bitumineux est un parfait exemple – prend de l'expansion à un rythme insoutenable. Cette expansion ne connaît de toute évidence aucune limite et elle n'est durable sur le plan environnemental. Qui plus est, notre dépendance continue des exportations axées sur les ressources pour stimuler la croissance a nui aux efforts de longue date pour diversifier l'économie canadienne et elle a exacerbé l'instabilité monétaire et fait grimper encore plus le huard à court terme, ce qui a eu pour effet d'intensifier encore davantage les pressions sur les secteurs manufacturier et forestier.

Pourtant, dans son budget du Printemps 2007, le gouvernement conservateur avait promis de consentir la baisse d'impôt aux grandes sociétés la plus généreuse dans notre histoire et il était allé encore plus loin à l'automne dans sa mise à jour financière. Le NPD recommande que les réductions prévues de l'impôt des sociétés soient révisées à la faveur de mesures ciblées qui rétabliront l'équilibre de notre économie.

## BÂTIR UN AVENIR DURABLE

Le Comité s'est aussi laissé dire que les Canadiens veulent que leur gouvernement abandonne la fausse dichotomie qui oppose l'environnement à l'économie. Ils espèrent que leur pays deviendra un chef de file mondial dans la nouvelle économie de l'énergie. Ils veulent que le Canada investisse dans le développement durable. Le rapport renferme à cet égard quelques recommandations auxquelles nous applaudissons. La plus notable veut que le Canada internalise les coûts de la pollution pour l'environnement et la santé humaine au moyen d'un système de plafonnement et d'échange relativement aux émissions de carbone et qu'il prenne des mesures énergiques pour réduire les

émissions de gaz à effet de serre. Ce sont là d'importantes initiatives que le NPD prône depuis longtemps.

Mais le rapport aurait dû aller beaucoup plus loin encore. Pendant que le Comité était en plénes consultations prébudgétaires, décembre marquait malheureusement le 10<sup>e</sup> anniversaire de la signature de l'Accord de Kyoto, le Canada affichant un piètre bilan puisque nous avons raté de 30 % nos objectifs de réduction. Par ailleurs, les pays qui ont pris la tête du mouvement continuent leur lutte contre le changement climatique et ils ont décidé, à Bali en Indonésie, de mettre en place un cadre d'intervention internationale applicable dès 2012 et comportant des objectifs de réduction encore plus ambitieux. Le Canada doit se positionner rapidement s'il veut rattraper son retard par rapport aux pays qui sont en train de se doter des outils nécessaires dans la nouvelle économie de l'énergie où s'exercera désormais la compétitivité.

Le NPD exhorte le gouvernement à investir dans cette transformation de l'économie canadienne qui n'a que trop tardé. Des investissements substantiels dans nos travailleurs et nos compétences fourniront au Canada une main-d'œuvre bâtie pour l'avenir – une main-d'œuvre composée d'emplois verts aptes à travailler dans tous les secteurs et toutes les collectivités. Il faudra pour cela investir dans l'énergie renouvelable, des véhicules et des combustibles de remplacement, de même que des bâtiments et une infrastructure de haute performance. Il faudra aussi combler l'écart grandissant au niveau de l'infrastructure qui paralyse les finances des municipalités canadiennes et les empêche de prendre des mesures novatrices dans tous les domaines, dont le transport urbain et de meilleurs systèmes d'approvisionnement en eau.

Il faudra également adopter une stratégie pan-canadienne du logement durable sur le plan environnemental et consacrer en permanence d'importantes sommes au logement abordable à l'échelle du pays. Nous recommandons l'octroi d'une aide ciblée améliorée pour les rénovations, surtout aux Canadiens à plus faible revenu qui sont le moins en mesure de financer les améliorations à apporter à leur maison et qui sont par la même occasion les plus durement touchés par l'augmentation des prix de l'énergie. Nous recommandons de plus que les incitatifs actuellement offerts aux nouveaux propriétaires soient rajustés de manière à encourager une conception respectueuse de l'environnement.

## AUTRES RECOMMANDATIONS

- Nous recommandons en outre que le gouvernement :
- abolisse les limites de financement imposées à la recherche et aux activités de défense des droits selon les conditions révisées du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada;
  - transforme la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire qui tire à sa fin en un système public de subventions immédiates pour tous les étudiants dans le besoin, et réduise considérablement le taux d'intérêt sur les prêts aux étudiants;
  - investisse dans la protection de l'habitat afin d'assurer un secteur des pêches producteur et stable pour les générations à venir;

- augmente la déduction fiscale accordée aux résidents du Nord et l'indexe en fonction de l'inflation calculée d'après des mesures de l'inflation propres au Nord;
- accorde une plus grande aide aux agriculteurs et axe cette aide sur les exploitations familiales;
- rembourse intégralement les personnes âgées dont la pension a été réduite en raison d'une erreur de calcul du taux de l'inflation; bien qu'il ait reconnu l'existence d'une telle erreur, le gouvernement a refusé jusqu'à maintenant de prendre des mesures correctrices;
- élimine la limite de deux pour cent des dépenses de programmes sociaux au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin que les programmes soient financés en fonction des besoins et de la croissance de la population;
- modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à permettre aux artistes d'étaler leur revenu sur les années suivantes pour remédier aux effets négatifs des fluctuations de revenu dans le secteur culturel;
- mette en œuvre les cinq recommandations de la motion « Les anciens combattants d'abord » telle qu'elle a été approuvée par le Parlement, en éliminant notamment la réduction injuste des prestations d'invalidité de longue durée du Régime d'assurance-revenu militaire imposée aux membres des Forces canadiennes renvoyés pour des raisons médicales;
- accorde des fonds pour réduire les délais d'attente attribuables au lourd arriéré de 850 000 requérants du système d'immigration;
- mette en place des programmes permanents de transition, de mentorat et d'établissement en vue d'aider les immigrants à se trouver un emploi intéressant et valorisant;
- aille de l'avant vers l'adoption d'un système de garde d'enfants universel, économique, réglementé et sans but lucratif, à la disposition des parents d'un bout du pays à l'autre;
- augmente le salaire minium fédéral à 10 \$ l'heure.

## FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE AU PROFIT DES CANADIENS

En guise de conclusion, le NPD aimerait une fois de plus remercier tous les particuliers et les organisations qui ont transmis au Comité de précieuses informations sur les finances du Canada. Leurs points de vue auront permis à tous les membres du Comité et à tous les parlementaires, par l'entremise du Comité, de mieux comprendre les priorités chères aux Canadiens et qui devraient l'être aussi pour leurs représentants élus. Nous continuerons à nous assurer que le gouvernement en tiendra compte dans l'élaboration du budget de 2008.





# PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (séances n<sup>os</sup> 19, 20 et 21) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Rob Merrifield, député

